U d'/of OTTAWA
39003002180916

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondanceli01sain

CORRESPONDANCE

Littéraire et Anecdotique

ENTRE

Monsieur de Saint Fonds

ET

le Président Dugas

LE PRÉSIDENT LAURENT DUGAS

Chevalier, Seigneur de Bois-St-Just, Thurins,
la Tour du Champt et autres places,
Président en la Cour des Monnaies, Commandant pour le Roi
à Lyon, Membre de l'Académie de la dite ville.

Dessin de M. Tony Tollet, d'après le portrait original
conservé dans la Famille de Fabrias.

CORRESPONDANCE

LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

entre

Monsieur de Saint Fonds

ET

le Président Dugas

Membres de l'Académie de Lyon

1711-1739

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

par

William POIDEBARD

A LYON

CHEZ MATHIEU PAQUET

Rue de la Charité, 46

MCM

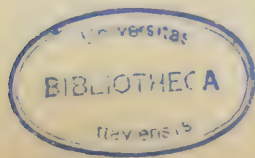

PQ
273
.S3
1910
v.1

AVERTISSEMENT

*En commerce épistolaire depuis plus de vingt ans avec le président Dugas, son parent et son meilleur ami, Monsieur de Saint Fonds eut, vers l'année 1725, l'heureuse inspiration de copier sur trois registres in-folio, à la suite de quelques travaux littéraires, les lettres les plus intéressantes échangées entre eux et soigneusement gardées. Il donna à ce recueil le nom d'*Adversaria, *pour indiquer la diversité des pièces souvent disparates dont il était composé et le divisa en centuries qu'il appela de leurs noms Gazœana et Crenagiana (du Gas et Saint-Fonds : fons, κρήνη). Monsieur de Saint-Fonds voulait ainsi sauver de l'oubli cette correspondance et la conserver aux siens.*

Savante et pieuse, elle ne devait servir qu'à les rendre meilleurs. C'est avec cette pensée que nous en publions des extraits. Des liens de parenté ayant uni nos familles donnent, pour nous, à ce travail un intérêt de plus. Ces précieux volumes sont restés au château de Limas jusqu'à nos jours. Monsieur Jean Bottu de Limas, dernier représentant de son nom, en quittant le Beaujolais pour se fixer à Paris, les a donnés en 1890, dans le but d'en assurer la conservation, au collège de Notre-Dame de Mongré. Le donateur, suivant ainsi les nobles et généreuses traditions de sa famille, a permis une publication plus d'une fois souhaitée par son aïeul. Nous remercions

ici de tout cœur le R. P. Recteur de Mongré de nous avoir facilité la réalisation de ce vœu.

Ayant vécu dans l'intimité de plusieurs savants de leur époque, les épistoliers dont nous publions la correspondance nous feront connaître sur ces hommes célèbres et sur leurs œuvres des détails ignorés. Membres fondateurs de l'Académie de Lyon, ils nous parleront des travaux littéraires de cette assemblée. Le président Dugas, député auprès du Régent et admis à la cour du jeune Roi, nous rendra compte de son voyage à Versailles. En 1733, nous aurons par son fils, officier au régiment de Picardie, de curieuses nouvelles de la campagne de Lombardie. Enfin, le lecteur qui voudra bien nous suivre, franchira les portes de l'archevêché, du gouvernement, de l'hôtel de ville et de l'intendance de Lyon. Il nous excusera peut-être d'avoir pris son temps pour lui parler des choses du passé.

Lyon, décembre 1899.

NOTICE

SUR

Monsieur de Saint Fonds

François Bottu de la Barmondière, écuyer, seigneur de Saint-Fonds et de Limas, naquit à Villefranche le 28 novembre 1675 et fut baptisé, le 5 janvier 1676, à Notre-Dame des Marais, église paroissiale de cette ancienne ville du Beaujolais. Fils aîné de Jean Bottu de la Barmondière, écuyer, seigneur de Montchervet, Saint-Fonds et Limas, et de Catherine Donguy, il était petit-fils d'Alexandre Bottu de la Barmondière, écuyer, seigneur de la Fontaine, qui, après de brillantes études chez les Pères Jésuites dans leur collège de la Trinité à Lyon, était devenu conseiller de Madame au bailliage et souveraineté de Dombes.

François Bottu avait puisé le goût des travaux littéraires, si en honneur de son temps, chez des parents fondateurs et membres d'une petite académie, florissant alors dans leur tranquille et gracieuse résidence. Il commença ses études sous la conduite de messire Zacharie Noyel, chanoine de N.-D. des Marais. Dans une épitaphe composée après le décès de ce digne ecclésiastique, arrivé le 5 octobre 1707, il le remercie « des peines qu'il a prises de lui donner les premières teintures de la religion et des belles-lettres ». Elevé dans une atmosphère de piété et d'étude, il fut choyé par ses tantes et ses sœurs, religieuses à Villefranche et à Lyon, avec lesquelles il avait, tout jeune encore, entretenu un commerce épistolaire dont la littérature et la religion faisaient les frais, et le portait à

embrasser l'état ecclésiastique. Un de ses oncles surtout, Claude de la Barmondière, de la maison et société de Sorbonne, l'attirait à Paris pour y étudier sa vocation. En relations avec les membres les plus éminents du clergé et les littérateurs les plus fameux, Claude de la Barmondière avait acquis, dans le monde religieux, une place des plus honorables et, devenu curé de Saint-Sulpice, il désirait voir son neveu entrer au célèbre séminaire établi dans sa paroisse.

Mais, avant de répondre à cet appel, François Bottu voulut perfectionner ses études dans sa ville natale, allant souvent à Lyon chercher, auprès de son bon ami le président Dugas, son aîné de quelques années, des conseils sur ses travaux; s'amusant, l'hiver au coin du feu, à mettre en français des odes d'Horace et de Pindare, car, pour eux, la langue grecque n'avait pas de secrets et lire Homère (1) dans le texte, comme ils aimaient à le redire, était le seul moyen d'en admirer toutes les beautés.

François Bottu ne se contentait pas de traduire du grec et du latin, il n'aurait pas été de son temps s'il n'eût sacrifié aux Muses et s'il ne s'était rendu coupable de quelques petits vers. Déjà, à peine âgé de quinze ans, il trouvait dans Horace, le sujet de ses essais poétiques et dans sa dix-neuvième année, après son premier voyage à Paris, pendant son séjour à Saint-Fonds, il eut occasion de lâcher la bride à sa verve naissante. Sa mère envoyant un magnifique dessert cueilli dans ses vergers à Madame de Bussy, sa voisine de campagne et sa parente, fit accompagner cet envoi, pour le rendre plus galant, d'une aimable lettre en vers de son fils. Bientôt après, le 25 août de l'année 1697, jour de la Saint-Louis,

(1) Leur amour pour Homère ne fit qu'augmenter avec les années : « Je veux encore vous apprendre, à l'occasion d'Homère, écrit de Paris M. de Saint-Fonds au président Dugas, qu'un homme de qualité (M. de Tresville) qui passe pour le plus bel esprit, pour le plus galant homme et pour l'homme le plus poli et le plus vertueux de Paris (à cela près qu'il est un peu janséniste) relit, dit-on, Homère tous les mois. Je vous avoue que cela m'a paru un peu hyperbolique ; et, pour réduire l'hyperbole à sa juste valeur, cela veut dire apparemment qu'il le relit tous les ans. Dom Montfaucon en a toujours un dans sa chambre. Je vous parle encore savamment sur ce sujet, car je vous parle *de visu*... Combien de fois pensez-vous que Monsieur de Cambrai l'ait lu ? A en juger par son *Télémaque*, je jurerais quasi qu'il l'a appris par cœur. Après cela, je ne vois rien de si pauvre que la critique de M. Perrault. Cela n'empêchera pourtant pas qu'elle ne frappe encore bien des gens, mais pourquoi ? Parce que on ne lit point Homère en lui-même et qu'on se contente de le parcourir dans des traductions vraiment fades et impertinentes. Ces traductions littérales des poètes grecs sont (dit quelque part le célèbre Henry Estienne) comme les arbres en hiver : ce sont à la vérité les mêmes arbres, mais dépouillés de leurs feuilles et de leurs fleurs et par conséquent de tous leurs agréments. »

présenté par Monsieur Mignot de Bussy, François Bottu fut reçu membre de l'académie de Villefranche. Ce fut pour lui l'occasion de prononcer son premier discours. L'année suivante, à pareil jour, chargé de prendre la parole, il plaide pour l'amour de la gloire, préféré à tout autre amour : sujet imposé dont il s'excuse avec esprit auprès des femmes présentes à l'assemblée. Sensible à leurs applaudissements, il trouve encore l'ingénieux moyen de les provoquer, à l'ouverture des thèses soutenues par le fils du lieutenant-général du Beaujolais, en leur parlant en français, contrairement à l'usage, et leur laissant soupçonner qu'il agissait ainsi en leur honneur.

D'autres pensées, cependant, ne tardèrent pas à occuper son esprit. A la fin de l'année 1698, alors qu'il atteignait sa vingt-troisième année, cédant aux instances du curé de Saint-Sulpice, François Bottu dirigea ses pas vers Issy. Ses études et les amitiés que lui attirèrent son goût pour les lettres, l'y retinrent quelques années. Quoique Dieu l'appela à le servir dans le monde, il eut souvent l'occasion, plus tard, de bénir le ciel d'avoir vécu dans la compagnie des saints, et cela dans le temps de la vie le plus dangereux pour son âme. « Ce que j'ai appris dans le séminaire de Saint-Sulpice, dit-il, me servira toujours ; j'y ai formé mon esprit et mon cœur. »

Il noua alors ces relations, si flatteuses pour lui, avec l'abbé Fleury qui secondait Fénelon dans le soin délicat d'instruire les petits-fils de Louis XIV. Monsieur de Saint Fonds fait de cet écrivain fécond, un portrait si fidèle et si attrayant qu'il nous semble en le lisant, avoir en même temps l'éloge du peintre et de son modèle.

« La lecture des ouvrages de M. l'abbé Fleury m'avait donné une forte inclination pour leur auteur, dit M. de Saint Fonds, j'aimais sa simplicité, j'estimais son jugement, j'admirais sa noblesse et, de tous les auteurs que j'ai lus, il n'en est aucun que je me fusse proposé plus volontiers pour modèle. Mgr l'évêque de Meaux me paraissait trop élevé pour moi ; M. de Cambrai, trop poétique ; M. de la Bruyère, d'un caractère trop original ; le père Bouhours, trop poli, etc... Mais je trouvais M. Fleury plus proportionné à mon génie et il me semblait qu'il avait heureusement atteint cet aimable milieu qui plait également aux esprits médiocres et aux esprits sublimes. Avec de telles dispositions, il est aisé de comprendre que j'aurais eu bien du plaisir de connaitre une personne que je goûtais si fort ; je le désirais, en effet, et

je fus assez heureux pour en trouver l'occasion, il n'y a pas longtemps. Certes, je ne la manquai pas et je puis assurer avec serment que je n'ai jamais senti de plus doux plaisir dans la vie. M. Fleury n'est point de ces savants hérissés qu'il ne faut voir que dans leurs ouvrages, et qui vous piquent aussitôt que vous approchez de leur personne. Sa conversation est aussi aimable que ses écrits ; elle en a tous les caractères : une simplicité qui ne donne point dans la bassesse, une élévation qui ne se perd pas dans les nues, un jugement vraiment solide. Ses manières sont toutes engageantes et le commerce de la cour a sans doute beaucoup contribué à les polir ; mais ce commerce, si dangereux pour le reste des hommes, n'a pourtant point corrompu son cœur. Ceux qui ont lu ses livres en doivent être persuadés ; pour moi, qui ai quelquefois le bonheur de l'entendre, j'en ai une nouvelle preuve qui ne me parait point équivoque. Tous ses discours sont chrétiens, pieux, pleins de religion ; et, comme il n'y a aucune affectation dans toute sa conduite, on voit bien que ses paroles partent de l'abondance de son cœur. Une des choses qui me plait davantage en lui, c'est qu'il est sincère ; ceux qui me connaitront ne seront pas surpris que j'aime à trouver dans les autres une qualité que je porte moi-même jusqu'au défaut.

« Pour lui, sa sincérité n'est point outrée, et, quoiqu'il soit assez libre à déclarer ce qu'il pense, on voit néanmoins qu'il ne passe jamais les règles de la prudence la plus exacte. Quand j'ai l'honneur de l'entretenir, il me semble qu'il me donne de l'esprit ; et, quelquefois en ne disant qu'un mot, il me fournit mille jolies pensées que je ne trouvais pas assurément dans mon propre fonds. Je demeurai près de quatre heures avec lui la première fois qu'il voulut bien m'accorder la liberté de le voir chez lui ; et je profitai plus dans ces quatre heures que je n'aurais fait en étudiant huit heures sur mes livres. C'est que tout ce qu'il dit est utile ; sans chercher à vous instruire, il vous instruit toujours ; et, dans un instant, il vous apprend sans peine ce qu'il n'a pu lui-même apprendre qu'avec du temps et de la peine. Il y a bien des gens dans le monde, pareils à ces objets qui frappent quand on les voit de loin, mais qui diminuent à mesure que l'on s'en approche ; à l'égard de M. Fleury, c'est précisément tout le contraire. Il n'y a que ceux qui ne l'ont jamais approfondi qui peuvent s'imaginer qu'il soit superficiel. Son premier abord est aimable, mais il n'a rien qui surprenne, rien qui prévienne beaucoup en sa faveur. On dirait que s'il affecte quelque chose, c'est de la simplicité ; et qu'il

est ravi de paraître au dehors fait comme le commun des hommes. Mais commence-t-il à vous entretenir, vous voyez sortir de sa bouche (s'il m'est permis de m'exprimer ainsi), une source claire et pure qui, se grossissant insensiblement, forme non pas un torrent rapide qui entraîne tout après lui, mais un fleuve profond et paisible qui coule sans bruit dans une campagne pleine de fleurs. Toutes ses paroles sont autant de pierres précieuses que je voudrais recueillir avec soin ; aussi tâcherai-je d'en ramasser le plus qu'il me sera possible ; je ne pourrai rien mettre dans ce petit recueil qui l'enrichisse davantage. La plupart des auteurs sont entêtés de leurs ouvrages ; quand vous voulez leur en faire remarquer les défauts, il faut agir avec beaucoup de précaution pour ne les point irriter. Mais je sais par expérience que M. l'abbé Fleury n'aime que la vérité. Je suis surpris toutes les fois que je pense avec quelle hardiesse j'ai osé lui proposer plusieurs difficultés sur son histoire, dès les premiers jours que j'ai eu l'honneur de le connaître ; mais je suis encore plus surpris de la bonté et même de la docilité avec laquelle il a reçu mes remarques. Il ne paraissait aucune altération dans ses yeux ni sur son visage ; il convenait de la plupart des choses ; il se condamnait lui-même le premier ; et, n'ayant point dans son cabinet le livre qui était nécessaire pour vérifier un passage sur lequel il me semblait qu'il n'avait pas été assez exact, il voulut se souvenir de ma remarque et écrivit de sa propre main, sur la marge de son exemplaire : *voyez Eusèbe.*

« Il ne recherche point les louanges, il ne les répète point aussi avec affectation, content d'y répondre avec honnêteté ou de se taire avec modestie. Cette conduite m'avait toujours paru la meilleure, et j'ai été bien aise de lui voir réduire en pratique ce que j'ai pensé depuis longtemps sur ce sujet. Je crois, en effet, que cette noble indifférence est beaucoup plus modeste que le soin empressé de certaines gens à s'abaisser jusqu'au centre de la terre quand on les élève jusqu'aux cieux. C'est, à mon sens, une humilité fardée ; si la louange est grossière, c'est une impertinence de la relever ; si elle est délicate, il faut se taire, ou y répondre sur le même ton.

« Il m'a paru en conversant avec M. Fleury qu'il avait un amour tendre et respectueux pour l'antiquité profane et sacrée ; en vérité, il a bien raison. Je ne suis pas encore fort versé dans la lecture des anciens, mais le peu de connaissance que j'en ai me persuade que nous ne saurions nous proposer de plus parfaits modèles. Pourquoi ne s'applique-t-on point à écrire comme Hérodote et Homère, en serait-on moins élégant ;

pourquoi ne tâche-t-on pas de prêcher comme saint Chrysostome et saint Basile, en serait-on moins suivi ? Aimable simplicité de nos pères, ne vous rétablirez-vous jamais sur la terre ? M. Fleury a tâché de la faire revivre dans ses écrits ; je crois qu'il y a réussi et je suis convaincu que plus on goûtera les anciens et plus on estimera ses ouvrages. Son goût, au reste, m'a paru merveilleux sur tous les sujets dont nous avons parlé, et nous avons déjà parlé sur un très grand nombre.

« Voilà l'idée que je me suis formée de M. l'abbé Fleury ; je proteste que je n'ai point eu dessein de flatter son portrait, mais j'ai écrit sincèrement et sans ordre ce qui a fait impression sur mon esprit et sur mon cœur. Je ne crois pas que la tendresse que j'ai conçue pour lui depuis que je le connais, me l'ait représenté plus aimable qu'il n'est en effet ; car, avant que de l'avoir vu, je me l'étais déjà formé tel que je l'ai trouvé depuis et j'étais rempli d'une parfaite estime pour sa personne. Tous ceux qui connaissent M. l'abbé Fleury et à qui j'ai lu ce petit ouvrage sont convenus que j'avais assez bien trouvé son caractère ; et, plusieurs même, m'ont assuré que je n'en avais pas encore assez dit. »

L'abbé Fleury avait vécu dans l'intimité de Fénelon et de Bossuet et par lui Monsieur de Saint-Fonds nous donne sur ces illustres prélats plus d'un détail piquant. « Pour conserver l'amitié de ces deux grands hommes, dit-il, l'abbé Fleury n'employa d'autre adresse que sa simplicité et sa candeur, même au temps de leur plus forte brouille et si quelqu'un avait été capable de les réunir, c'était lui sans doute. Il ne pouvait se défendre de penser, en parlant à cœur ouvert, qu'il y avait un peu de passion dans la conduite de M. de Meaux. Ce grand homme, disait-il, avait à la vérité les meilleures intentions du monde et l'on serait coupable sans doute de penser autrement d'un prélat si pieux. *Mais il ne se peut faire qu'il n'ait été séduit lui-même par sa propre passion.* » (Mss. de Saint Fonds, tome I, p. 458.)

En signalant à l'attention du lecteur le texte ci-dessus, nous nous sommes conformé au désir exprimé dans une lettre de M. Tamizey de Laroque, auquel il avait été communiqué pour paraître dans son article du tome IV de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (année 1897, page 454). Le regretté savant avait lu *mais il se peut faire qu'il ait été séduit lui-même par sa propre passion*, erreur dans laquelle nous étions nous-même tombé et qu'une seconde lecture nous a permis de rectifier. L'importance de cette rectification n'échappera à personne.

Nous pensons, au surplus, être agréable aux amis de Fénelon, en publiant en entier le document dont nous venons de citer un extrait. Ce document aura du moins « le mérite de répondre en partie au vœu exprimé par l'incomparable auteur des *Causeries du lundi* quand il déclarait que c'est surtout l'abbé Fleury qu'on aurait voulu entendre et lire sur Bossuet. « Quel portrait juste, vrai, bien proportionné, il en eût tracé ! » disait l'éminent critique, ajoutant : « Son esprit était bien parent de ce grand esprit et de ce grand sens, et son cœur lui était tendrement attaché ». Malgré ce tendre attachement, l'abbé Fleury, dans son jugement sur les deux illustres adversaires, penche beaucoup plus du côté de Fénelon que du côté de Bossuet, et apprécie autant la « douceur du cygne de Cambrai qu'il désapprouve la rudesse de l'aigle de Meaux ».

« Je m'entretins un jour fort longtemps avec M. l'abbé Fleury sur le grand démêlé de Fénelon et de Bossuet. Voici quelques-unes des choses qu'il m'a dites et qui me paraissent dignes de remarque.

M. Fleury s'est toujours également conservé dans le cœur de ces deux prélats, et quelque brouillés qu'ils fussent entre eux, ils n'en ont jamais été moins ses amis. Il les voyait tous les deux, tous les deux lui faisaient présent des ouvrages qu'ils écrivaient l'un contre l'autre. Il n'a employé, j'en suis sûr, pour conserver l'amitié de ces deux illustres rivaux, d'autre adresse que sa simplicité et sa candeur. Il m'a avoué lui-même que la chose était difficile et il n'était point étonné que j'en parus surpris.

Je lui demandai l'origine de ce grand démêlé et il m'attesta qu'il n'en avait rien su jusqu'à la publication du livre des *Maximes des Saints*. Il était étroitement uni à M. de Cambrai et toutefois ce prélat garda toujours à son égard un secret étonnant sur ce chapitre. Apparemment, lui dis-je, il ne vous croyait pas assez mystique. Peut-être, reprit-il, mais quoi qu'il en soit, je n'ai rien su de ses liaisons avec Mme Guyon.

M. Fleury m'a dit qu'il était convaincu que M. de Cambrai n'avait jamais eu d'erreur dans le cœur : sa soumission sincère et absolue l'a bien fait connaître. Ce serait peut-être une chose ridicule de dire que ces deux grands prélats s'accordaient dans le fond et ne se disputaient que pour ne pas s'entendre. En voici pourtant une preuve qui parait certaine. Un jour, M. l'abbé Fleury s'avisa d'écrire une douzaine de propositions sur l'amour de Dieu ; il les porta à M. de Cambrai, et M. de Cambrai lui dit, après les avoir lues : Voilà ce que je pense, je ne dis rien davantage et si je suis hérétique, vous l'êtes aussi. Il les porta ensuite à M. de

Meaux et M. de Meaux n'y trouva aucune erreur. M. de Meaux demandait une conférence avec M. de Cambrai et M. de Cambrai la refusa. Je ne reconnais pas, disait-il, M. de Meaux pour mon juge. Mais la véritable raison de son refus, c'est qu'il craignait que M. de Meaux ne tourna *(sic)* et ne publia *(sic)* cette conférence à son avantage. Au contraire, M. de Cambrai voulait convenir de principes avec M. de Meaux; il chargea même M. Fleury de lui en présenter de sa part ; mais il ne voulut jamais les recevoir. Je crois même qu'il refusa de les lire.

Pourquoi tant écrire ? Pourquoi ne pas se contenter d'avoir dénoncé le livre des *Maximes* ? Pourquoi avoir dit hautement à Marly que M. de Cambrai était autant hérétique que Luther ? Pourquoi tant de sollicitations à Rome.

M. Fleury m'a assuré que, sans les sollicitations et du Roi et de M. de Meaux, jamais le livre de M. de Cambrai n'aurait été condamné, et il ne s'en fallait presque de rien (ce sont des personnes mêmes du parti de M. de Meaux qui l'ont dit à M. Fleury) que la chose ne fût pas. Le Pape d'aujourd'hui (1) était entièrement pour M. de Cambrai ; la cour de Rome était même fâchée de ces sollicitations si pressantes de la France. » (Mss. de Saint-Fonds.)

C'est aussi par son ami qu'il mettait au rang de ses héros (*cui placuisse non ultima laus est*), que M. de Saint-Fonds peut porter ce jugement sur le duc de Bourgogne : M. le duc de Bourgogne a le cœur et l'esprit aussi grands que la naissance ; il a passé toutes les espérances de M. l'archevêque de Cambrai et de M. l'abbé Fleury. Au commencement, il était extrêmement emporté ; on ne pouvait l'appliquer à rien, et cela même alla si loin qu'on examina sérieusement si on ne lui ferait point quitter le latin. M. l'archevêque de Cambrai s'y opposa presque seul et il y a bien réussi. « Je ne sais, disait M. l'abbé Fleury, si tout autre que lui en aurait pu venir à bout. »

C'est à cette occasion que M. Fleury me dit ce beau mot de M. de Cambrai : « La méthode d'enseigner, disait ce grand prélat, doit être variée selon la diversité des génies, et il faut prendre la mesure des esprits comme on prend celle des corps. »

M. le duc de Bourgogne s'est corrigé peu à peu de ses premiers

(1) On rapporte du Pape, alors cardinal (cardinal Albani), ce mot qui paraît fort bon : *Archiepiscopus Cameracensis peccavit excessu amoris erga Deum ; episcopus Galliæ defectu caritatis erga proximum.*

emportements, et il en est actuellement tout à fait revenu. Il a appris tout ce qu'on a voulu lui faire apprendre et plus même ; car, quand on lui a proposé une question, il ne la quitte point qu'il ne l'ait entièrement approfondie. Il s'enferme tous les jours trois ou quatre heures pour étudier ; et je ne crois pas, me disait M. Fleury, qu'il y ait jeune homme de son âge qui en sache plus que lui. Il s'est particulièrement appliqué à l'Ecriture sainte, à l'histoire, aux intérêts et aux droits des princes, en un mot, à ce que doit savoir un roi qui doit être plutôt le père que le roi de son peuple.

Quand le second Dauphin fut enlevé à l'affection de ceux qui l'aimaient, M. de Saint-Fonds écrivit à l'abbé Fleury sur la mort de son auguste élève une lettre dans laquelle il s'unissait à la douleur générale, et qui lui mérita la réponse suivante :

A Paris, 22 mars 1712.

Voilà, Monsieur, les occasions où la religion doit nous soutenir et où nous devons connaître si notre foi et notre espérance d'une autre vie sont de vains discours ou des sentiments effectifs. La perte de ce prince si cher et si estimable est une affliction terrible, mais nous séparera-t-elle de la charité de Jésus-Christ ? A-t-il emporté avec lui ces vertus, en sorte qu'elles ne nous soient pas demeurées si nous les avions, ou que nous ne puissions les obtenir par de ferventes prières ? Je conviens qu'outre la perte générale, je perds en mon particulier tout ce que je pouvais avoir en cette vie de plus consolant, de plus agréable, de plus flatteur. Mais je me reproche d'avoir encore eu des espérances en cette vie, dans un âge qui m'avertit que j'en dois sortir bientôt, et je rends grâce à celui qui m'en détache malgré moi. Voilà, Monsieur, une partie de mes réflexions sur ce coup si terrible et si imprévu ; je n'ose dire qu'elles passent jusque dans le cœur, mais je vois bien qu'elles y devaient être profondément gravées. Je vous remercie des marques de votre amitié, et des vers que vous avez joints à votre lettre ; ils conviennent parfaitement bien au sujet. Je suis avec toute l'estime et l'attachement possible,

V. T. H. et T. O. S.
FLEURY.

Je ne comprends pas, dit ailleurs M. de Saint Fonds, comment on peut accorder l'idée que nous donnent du célèbre La Fontaine ceux qui l'ont

connu, avec l'idée que nous en donnent ses ouvrages; voici deux ou trois traits qui assurément ne paraissent point convenir à l'aimable auteur des Fables. La Fontaine sollicitait un privilège pour faire imprimer en France ses contes infâmes; à qui croyez-vous qu'il s'adressa pour l'obtenir? A M. l'évêque de Meaux, et cela en présence de M. l'abbé Fleury. — Mais, Monsieur de La Fontaine, lui dit M. de Meaux, vous demandez un privilège pour vos contes, n'y a-t-il pas des choses trop libres? — Oui, Monseigneur, répondit-il tout simplement, mais sans cela on n'en voudrait point.

La Fontaine voulait présenter un de ses livres au Roi et s'adressa à M. de Nières, premier valet de chambre; celui-ci lui donna jour pour se trouver à Versailles: La Fontaine n'y manqua pas. M. de Nières le plaça dans un endroit commode où le Roi devait passer; le Roi passe en effet; M. de Nières dit à La Fontaine: « Approchez-vous donc et présentez votre livre ». L'autre se presse, se fouille, se refouille et ne trouvant rien: « Ma foi, dit-il, je l'ai laissé à Paris ». — J'ai encore appris ce trait de M. Fleury; je tiens le suivant de M. Dugas.

Quand le public fut revenu du faux bruit qui avait couru sur la mort du prince d'Orange, La Fontaine se trouvant dans une compagnie où l'on parlait contre ce prince, se mit aussi de la partie, se déchaîna contre lui et en dit pis que pendre. Mais, Monsieur, lui dit-on, vous voulez bien du mal à ce pauvre prince; que vous a-t-il fait? — Ce qu'il m'a fait, dit-il, il m'a fait perdre deux louis d'or. — Deux louis d'or, et comment? — J'avais parié qu'il était mort, reprit-il, et il se trouve en vie. Certes, dit-on, le trait est noir; mais avez-vous payé ces deux louis? — Non, dit La Fontaine, mais le premier argent que j'aurai, je les paierai.

Relevons sur Boileau les pages suivantes:

« Racine travaillait ordinairement avec *Despréaux* et il y a des pièces entières qui appartiennent presque plus à Despréaux qu'à Racine; les *Plaideurs*, par exemple, sont de Despréaux. En voici la preuve. M. l'abbé Fleury l'était allé voir un jour; il le trouva tout rêveur et lui en demanda le sujet. « Je pensais, dit-il, si l'on ne pourrait point imiter en notre langue quelque pièce d'Aristophane et il me semble qu'il n'y en a point de plus propre que les *Guêpes*. » Et là-dessus il lui raconta tout le dessein des *Plaideurs* et lui dit même des traits de plaisanterie qui sont effectivement dans cette pièce, comme ceux-ci: *Mais où mangerez-vous mon père? à la buvette: mais où dormirez-vous? à l'audience.* De plus,

Racine ne connaissait point du tout le palais ni les avocats, et l'on voit dans les *Plaideurs* le caractère des plus célèbres avocats de ce temps-là, tels que Montholon et Langlois : car Despréaux les connaissait parfaitement et quelquefois même, au palais, quand l'audience était finie et que tout le monde s'était retiré, il prenait plaisir à contrefaire, en présence de M. l'abbé Fleury et peut-être de quelques autres amis particuliers, tout ce qui s'était passé à l'audience. On pouvait dire véritablement alors, la scène est au palais. La dispute de la comtesse de Pimbêche et de Chicanneau n'est point imaginée. Racine et Despréaux n'ont fait que raconter une scène qui se passa effectivement et à peu près de la même manière qu'elle est dans la comédie, en présence de l'un des deux, entre une vieille plaideuse et un frère de Despréaux lui-même, si je ne me trompe.

« Le dessein de *Phèdre* est encore de Despréaux ; car il disait un jour à M. l'abbé Fleury que c'était un abus de mettre de l'amour dans les tragédies ; que c'était une passion comique qui rendait les hommes ridicules ; et que, si l'amour pouvait entrer dans une tragédie, ce ne pouvait être que comme une fureur, tel qu'on le voit dans *Phèdre* d'Euripide et qu'on pourrait bien faire quelque chose de bon en notre langue sur ce sujet.

Une preuve, nous disait M. l'abbé Fleury, que l'amour est comique et rend les héros ridicules, c'est que, dans *Andromaque*, qui est sans contredit une des plus belles pièces de Racine, Pyrrhus se rend quelquefois ridicule et donne envie de rire par les indignes bassesses où son amour le réduit. »

Voici le sujet qui a animé M. Despréaux contre les Jésuites. On a donné en Hollande une assez belle édition de ses ouvrages, dans laquelle on a mis en marge les passages des anciens que l'auteur avait imités ou traduits. Les journalistes de Trévoux en parlèrent dans leurs mémoires et dirent qu'on aurait pu trouver encore un plus grand nombre de citations et que les meilleures pièces de M. Despréaux étaient celles qui en étaient les plus chargées. Ce trait assez malin déplut au poète jaloux et il fit contre les journalistes cette épigramme bien connue :

« Mes révérends pères en Dieu
Et mes confrères en satire,
Dans vos écrits, en plus d'un lieu,
Je vois, qu'à mes dépens, vous affectez de rire,

Mais, ne craignez-vous point que pour rire de vous,
Relisant Juvénal, refeuilletant Horace
Je ne ranime encor ma satirique audace,
Grands aristarques de Trévoux
N'allez point de nouveau faire courir aux armes
Un athlète tout prêt à prendre son congé,
Qui, par vos traits malins, au combat engagé,
Peut encore aux rieurs faire verser des larmes.
Apprenez un mot de Regnier
Notre célèbre devancier :
Corsaires attaquant corsaires
Ne font pas, dit-il, leurs affaires. »

Il parut presque aussitôt une réponse des Jésuites; je crois que le frère de M. Despréaux dont ils parlent est M. Boileau, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui a écrit beaucoup d'ouvrages tant bons que mauvais et entre les autres l'*Histoire des Flagellants*. Je puis pourtant me tromper :

« Par où, Despréaux, les auteurs du journal
Ont-ils mérité ta colère ?
Puisque tu reconnais que tu n'es qu'un corsaire
Ont-ils pu te traiter d'auteur original ?
Noblement enrichi, ne crains point leur franchise,
Ton butin est de bonne prise.
Ton frère moins habile et moins sage que toi,
N'a pas dans ce métier, si bien fait ses affaires,
Et parmi les sujets du Roi
C'est le plus pauvre des corsaires. »

Mai 1711.— Depuis peu on m'a donné une autre réponse des Jésuites bien plus délicate et bien plus jolie que la précédente. M. Despréaux y a répondu, mais brutalement à mon avis ; et de plus il n'a pas dit la vérité car il y a une infinité d'excellents livres composés par les Jésuites où il est dignement parlé de l'amour de Dieu :

Les journalistes de Trévoux,
Illustre héros du Parnasse,
N'ont point cru vous mettre en courroux,
Ni ranimer en vous la satirique audace

Dont par le grand Arnaud vous vous croyez absous ;
Ils vous blâment si peu d'avoir perdu la trace
De ces grands hommes qu'avec grâce
Vous traduisez en plus d'un lieu,
Que pour l'amour de vous, ils voudraient bien qu'Horace
Eût traité de l'amour de Dieu.

RÉPONSE

Non pour montrer que Dieu veut être aimé de nous,
Je n'ai rien emprunté de Perse ni d'Horace,
Et je n'ai point suivi Juvénal à la trace;
Car bien qu'en leurs écrits, ces auteurs mieux que vous
Attaquent les erreurs dont nos âmes sont ivres,
La nécessité d'aimer Dieu
Ne s'y trouve jamais prêchée en aucun lieu,
Mes pères, non plus qu'en vos livres.

On pourrait remplir un volume des bons mots recueillis à la Cour par notre savant abbé, et conservés par son ami; citons-en quelques-uns.

De M. le maréchal Dangeau, on disait plaisamment : Si la paix dure encore quelques années, il pourrait bien être maréchal de France. Et le roi, montrant un jour M. le maréchal de Villeroy à M. Bossuet, encore évêque de Condom : Monsieur de Condom, voyez-vous ce gentilhomme? Après moi c'est le plus ignorant homme de mon royaume.

Mme de Maintenon sortant avec le Père Bourdaloue du sermon du Père Séraphin, lui dit : Voilà, mon Père, comment il faut prêcher. Madame, lui répondit le Père, je suis bien fâché de ne l'avoir pas su plus tôt ; cela m'aurait évité bien de la peine.

Au nombre des savants que M. de Saint Fonds connut à Paris, n'oublions pas son compatriote, l'abbé Terrasson de l'Académie française, l'auteur de *Sethos*, ouvrage dans lequel fut puisé de nos jours le roman de *Salammbô*. Il le voyait fréquemment dans le cabinet de Camille Falconnet, le médecin du roi, possesseur d'une riche bibliothèque et d'intéressantes curiosités. Le jugement porté sur l'abbé Terrasson au sujet de son traité de l'*Infini créé*, fut d'abord des plus sévères. M. de Saint Fonds allait jusqu'à dire que jamais l'auteur de ce traité n'aurait eu la hardiesse de se découvrir. Son père, tout dévoué à M. de Port-Royal, l'avait obligé d'entrer fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire ; il s'y désennuya

par des méditations métaphysiques. Il n'écrivit rien d'abord ; mais il demeura un an entier à arranger dans sa tête ses principes et leurs conséquences, et il mit ensuite ses idées sur le papier. Ce qui est merveilleux, c'est qu'il n'avait pas vingt-quatre ans, quand il parlait d'une manière si noble, si élevée et même si juste.

« J'ai eu raison de dire que cet ouvrage contenait des opinions nouvelles et extraordinaires, dit M. de Saint Fonds, mais j'ai eu tort d'ajouter qu'elles étaient peut-être contraires à la foi. D'habiles théologiens, tels que les PP. Le Brun et de Colonia, jésuites, et M. Villemot, curé de la Guillotière, n'y ont rien trouvé de dangereux pour la religion et penchent même à croire ce système très vraisemblable. Leur seule décision suffirait pour suspendre tous mes doutes, mais je fais plus et j'avouerai ingénûment, qu'après un sérieux examen, j'ai pensé tout comme eux ».

Citons encore l'abbé Duguet et son frère, rencontrés à Paris dans les salons de Madame du Moulin, originaire de Villefranche, à laquelle M. de Saint Fonds adressa plus d'une fois des vers reconnaissants.

Le plaisir délicat de converser avec les savants devait être de courte durée pour notre jeune poète. Il eut cependant la satisfaction de faire partager au président Dugas, l'amitié qui lui était de beaucoup la plus précieuse et devait résister à l'absence, apportant jusqu'à la fin, au lieutenant particulier du bailliage de Villefranche les nouvelles de l'Académie et de la Cour. Le 10 mai 1705, M. de Saint Fonds écrivait à l'abbé Fleury :

« Monsieur de Villefore m'apprit hier, Monsieur, que vous deviez être aujourd'hui à Paris ; je vous avoue qu'il m'a fallu faire violence pour céder aux premiers mouvements de mon cœur et j'ai été sur le point de vous aller demander moi-même quel jour vous voudriez bien m'accorder pour vous rendre visite. Mais j'ai pensé que je vous incommoderais peut-être, si je vous allais voir sans vos ordres et j'ai cru devoir les attendre. Sachez m'en gré, je vous en conjure, puisque je sacrifie à la crainte de vous être à charge le moins du monde, l'unique chose qui soit capable de me donner un véritable plaisir.

« Je vous prie en même temps, Monsieur, de souffrir que je vous présente un de mes amis (1) qui est arrivé en ce pays dans le temps que je m'y attendais le moins ; c'est celui-là même dont je vous parlais la dernière

(1) M. le président Dugas.

fois que j'eus l'honneur de vous voir. Sur la peinture que je vous en fis (peut-être trop avantageuse), vous témoignâtes beaucoup de bonté pour lui, et vous m'ordonnâtes même de lui écrire que vous seriez bien aise d'avoir part à l'amitié d'une personne qui était si fort ami de Platon, d'Hérodote et d'Homère. Je lui ai dit, Monsieur, les sentiments que vous aviez pour lui ; jugez de la joie qu'il a ressentie en voyant qu'il pouvait devenir ami d'un homme qu'il mettait au nombre de ses héros (1). Si vous retourniez en campagne, je vous prie de m'apprendre le jour où vous pourrez être de retour. L'arrivée de mon ami me retiendra en ce pays un peu plus de temps que je ne croyais ; heureux si ce retardement pouvait me procurer l'honneur de vous voir encore une ou deux fois avant que de quitter Paris. Je suis, Monsieur, avec un profond respect et avec des sentiments qu'il serait peut-être trop familier d'exprimer dans une lettre, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Aussitôt M. l'abbé Fleury lui répondit :

Le 11 mai 1705.

Je vous croyais parti, Monsieur, et votre lettre m'a donné une double joie en m'apprenant que vous êtes encore ici et que cet illustre ami dont vous m'avez dit tant de bien y est arrivé. Que j'aurai de plaisir de vous embrasser l'un et l'autre ! Ce sera pour demain vendredi après dîner, si vous le voulez, sinon pour samedi ; mais j'aimerais mieux demain et je vous attendrai jusqu'à trois heures. Je suis honteux de vous attendre ainsi gravement, au lieu d'aller au-devant selon mon inclination et mon devoir : mais vous le voulez ainsi. Je n'ai vu M. de Villefore qu'un moment sur le chemin de Villeneuve, et ce moment fut employé à parler de vous. Laissez là, Monsieur, le respect qui ne me convient point, et traitez-moi avec cette familiarité obligeante où tend votre cœur et dont je me tiens fort honoré, venant d'une personne de votre mérite et de votre condition.

FLEURY.

Le 29 août de la même année, le président Dugas, encore à Paris, fut chargé de faire connaître aux Supérieurs de Saint-Sulpice la décision prise par M. de Saint-Fonds de quitter leur sainte maison. Cette séparation causa un vif regret de part et d'autre. L'abbé Fleury, qui espérait

(1) Ce sont les termes dont M. Dugas s'était servi dans une lettre à M. l'abbé Fleury.

s'attacher en qualité de secrétaire celui pour lequel il avait une profonde affection, en fut surtout affecté. Aussi M. de Saint-Fonds ne se retirait pas sans tristesse pour embrasser, dans une modeste ville de province, la carrière où l'appelaient la volonté de Dieu et les traditions de sa famille.

Voici dans quels termes M. Dugas rend compte à son ami des démarches faites en son nom :

Paris, 29 août 1705.

Je me hâte de vous faire réponse, mon cher ami, afin que vous connaissiez que je n'ai pas balancé un seul moment à me déterminer sur l'avis que vous me demandez. La nouvelle que vous me donnez n'a causé chez moi que des mouvements de joie et, je vous assure, avec la sincérité d'un véritable ami, que vous aimant autant que je le fais et m'intéressant par conséquent à votre réputation comme à la mienne et à tous vos intérêts comme aux miens propres, je n'ai pourtant ressenti aucune inquiétude en lisant votre lettre ; j'ai goûté une joie pure et qui n'a été troublée par aucun retour fâcheux. Nous passerons donc notre vie ensemble et, s'il ne nous est pas permis d'être dans la même ville et de nous voir tous les jours, du moins nous ne serons qu'à quatre ou cinq lieues l'un de l'autre et nous nous rendrons plusieurs fois l'année de ces visites délicieuses dont je goûte le plaisir par avance. La conformité d'état et de profession rendra notre union encore plus parfaite ; mais ne croyez pas que ce soit mon seul intérêt qui me fasse approuver votre dessein. C'est la droite raison, et plus je la consulte, plus je trouve que vous faites bien de prendre ce parti. J'avais quelque peine, je vous l'avoue, sur la résolution où vous étiez de passer encore plusieurs années à Paris, sans vous engager dans les ordres. Cet état incertain n'était pas de mon goût. Vous n'étiez pas certainement appelé à l'état ecclésiastique, puisque après avoir demeuré six ans dans un séminaire, et quel séminaire ! vous avez toujours eu une extrême répugnance à vous engager. Vous souvenez-vous d'une chose que nous avons ouï dire à M. l'abbé Fleury, que je remarquai et dont nous nous entretînmes, ensuite vous et moi. C'est qu'il ne fallait point de vocation particulière pour le mariage, parce que c'est l'état naturel auquel Dieu appelle tous les hommes, à moins qu'il ne leur fasse connaître qu'il les destine à un autre état. Cela me parut très judicieux et très vrai. J'en ferai souvenir

M. l'abbé Fleury, si par hasard il n'approuvait pas tout à fait votre dessein, ce que je ne crois pas. Quoique nous soyons bien persuadés, vous et moi, qu'il faut mépriser l'opinion et les discours des hommes, quand on est sûr d'agir raisonnablement, je crois que vous n'aurez pas même ce dégoût à essuyer dans le parti que vous prenez. La résistance que vous avez toujours témoignée à vous engager dans les ordres, marquait bien que vous n'aviez pas prétendu embrasser un état fixe. Les deux ans que vous avez passé dans cet état depuis la mort de Madame votre mère sauvent la réputation, comme vous dites fort bien et font connaître en même temps à tout ce qu'il y a de personnes raisonnables que vous n'avez point agi à la légère, ni par des vues mondaines, soit en prenant l'habit ecclésiastique , soit en le quittant. Enfin, tous ceux qui ont un peu de piété, vous loueront d'avoir passé dans la retraite le temps de la vie le plus dangereux pour le salut ; vous vous y êtes exercé dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes et vous y avez acquis de bonnes habitudes capables de sanctifier tout le reste de votre vie. Mais vous sanctifierez aussi avec vous l'épouse que Dieu vous destine et les enfants qu'il vous donnera. Je vous écris tout ceci de l'abondance du cœur ; ne croyez pas que ce soit pour vous flatter dans la résolution que vous avez prise. J'achève ma lettre le dimanche matin ; je vais tout à l'heure à Saint-Sulpice, je verrai tous ces messieurs que vous me marquez ; et si la prévention, l'amour de leur état ou peut-être même l'amour-propre leur faisait désapprouver le parti que vous prenez, je serai votre avocat et je défendrai d'autant mieux votre cause que je suis persuadé de sa bonté. Je verrai aussi ce matin M. de Villefore ; pour M. l'abbé Fleury, je ne le verrai que vendredi. Je ferai part de votre résolution à M. l'abbé Gallois. J'exige par les droits de l'amitié que vous teniez votre parole ; je veux dire que vous me fassiez part incessamment et avec la même exactitude que je vous fais réponse, de toutes vos vues et pour la personne et pour la charge, *depone tutis auribus*. J'espère d'être bientôt en état de vous aller embrasser ; la nouvelle que vous m'avez donnée redouble encore mon impatience qui était déjà très grande comme vous le savez. Adieu, mon cher ami, je suis tout à vous.

Paris, 4 septembre 1705.

Je n'attends pas votre réponse, mon cher ami, pour vous rendre compte des commissions que vous m'avez données. Je suis sûr que c'est

vous faire plaisir dans la situation où vous êtes et je me mets à votre place ; je crois qu'il ne suffit pas pour remplir comme il faut les devoirs de l'amitié, de servir ses amis dans les choses essentielles, mais qu'il faut encore entrer dans toutes leurs inclinations, prévenir leurs désirs et les satisfaire même dans les petites choses. Ce préambule n'est déjà que trop long, car vous souhaitez avec impatience de savoir comment vos amis ont reçu la nouvelle que vous m'avez chargé de leur apprendre. Aussitôt que j'eus cacheté la lettre que je vous écrivis dimanche dernier, je fus à Saint-Sulpice. Le premier que je vis fut M. Dentrecolles, j'avais bien demandé M. Le Vayer, mais il se trouva empêché et ne put venir de quelque temps. Il faut vous avouer que M. Dentrecolles fut désolé en apprenant cette nouvelle ; vous connaissez sa vivacité : il plaignait la perte que faisait l'Eglise d'un aussi bon sujet, il me représentait tout le bien que vous auriez pu faire. Je lui laissai jeter son feu et je lui représentai à mon tour la répugnance que vous aviez toujours eue à vous lier aux ordres pendant six années de séminaire ; qu'une aussi longue épreuve vous avait bien donné le loisir de connaitre votre vocation et qu'enfin Dieu ne vous appelait pas à cet état. Il m'avoua qu'il n'y avait rien à dire à cette raison, mais il ne laissa pas d'être toujours bien fâché. M. LeVayer vint et M. Dentrecolles resta ; pour lui, il ne fut point surpris, connaissant depuis longtemps vos sentiments et sachant bien que ce n'était pas une vocation ferme qui vous attachait à l'habit et à l'état ecclésiastiques. Je leur lus votre lettre à tous les deux, ne croyant pas pouvoir dire vos raisons mieux que vous-même : ils en parurent contents. Enfin, M. Lechassier vint ; je lui dis vos raisons devant ces deux Messieurs, mais je ne lui ai pas lu votre lettre ; le dîner était prêt à sonner et il n'aurait pu l'entendre tout entière. Il ne désapprouva pas le parti que vous aviez pris ; il reçut cela d'un air froid, qui est je crois son caractère naturel. Je l'assurai de la reconnaissance que vous conserveriez toujours pour lui et pour sa maison et je le priai de laisser encore vos livres quelque temps dans votre chambre, comme vous le marquiez ; il y consentit avec plaisir. Ces Messieurs me dirent que comme à présent il vous faudrait d'autres livres, si vous vouliez vous défaire des vôtres, ils tâcheraient de vous en procurer le moyen ; mais je leur répondis que je ne croyais pas que vous voulussiez vous en défaire et que j'étais persuadé que vous ne prétendiez pas abandonner la lecture de l'Ecriture Sainte et des Pères. Je vis le lundi M. de Villefore ; ne l'ayant pas rencontré chez

lui, je fus assez heureux pour le rencontrer assez près de chez lui ; il monta dans mon carrosse et nous nous entretînmes assez longtemps. D'abord, il fut surpris, mais quand il eut entendu vos raisons, il se rendit et il me dit qu'il vous écrirait pour vous féliciter. Voilà la lettre qu'il m'a envoyée aujourd'hui pour vous la faire tenir ; il me dit qu'il avait reçu la vôtre et qu'il vous avait fait réponse. Je viens à M. l'abbé Fleury : voilà ce que vous attendez avec impatience, mais si j'avais commencé par là, vous auriez lu froidement le reste. C'était hier le jour du rendez-vous ; mais, malheureusement, il fut obligé d'aller à la campagne. Il m'en avertit par un billet le matin et me marqua en même temps le dimanche, c'est-à-dire demain sur les 4 heures. Mais il faut que j'aille à Versailles ; d'ailleurs, j'ai fait réflexion qu'il était demain jour d'ordinaire et qu'il fallait vous écrire. J'ai donc été ce soir sur les 6 heures chez M. l'abbé Fleury, à l'heure où j'ai cru qu'il serait de retour de l'Académie et je l'ai trouvé. Sa surprise a été extrême et il a été sensible à cette nouvelle. Je lui ai lu votre lettre d'un bout à l'autre, il l'a écoutée avec attention. Enfin, il m'a dit qu'il ne vous blâmait pas, mais qu'il vous croyait digne d'un état plus relevé ; que votre répugnance à vous engager dans les ordres n'était pas une raison suffisante et, qu'autrefois, on ordonnait les gens malgré eux. Il aurait souhaité que vous eussiez pris un peu de temps pour examiner la chose. Je lui ai représenté que vous l'aviez fait pendant six ans. Il aurait bien voulu que vous en eussiez conféré ensemble avant votre départ ; je lui ai dit que vous ne lui auriez pas caché votre dessein, s'il avait été formé. Enfin, il m'a témoigné, mais du fond du cœur, qu'il était sensible à la perte qu'il faisait, non pas de votre amitié, mais de la douceur qu'il s'en était promise ; qu'il avait compté sur vous comme sur un ami véritable et qu'il s'était estimé très heureux d'avoir fait cette découverte. Il s'élève ici quelque trouble dans votre cœur, mais ce n'est pas sans quelque satisfaction ; il m'a dit qu'il s'était étonné que vous ne lui eussiez point encore écrit, mais qu'il en voyait bien la cause. Après tout, il m'a dit qu'il ne vous blâmait point et qu'il fallait bien qu'il y eût d'honnêtes gens dans le monde. Je n'ai pu m'empêcher de lui dire que ce qui lui causait du chagrin en cela, me causait de la joie et que j'acquérais ce qu'il perdait. Mais, il vous aimera toujours d'une véritable amitié et j'y aurai aussi un peu de part. Voilà, mon cher ami, le plus rude combat que vous ayez eu à livrer, j'en suis sûr ; mais, je n'ai rien voulu vous cacher. Mes affaires sont sur le point de finir,

mais il me semble que ce bienheureux terme fuit toujours et s'éloigne quand je crois y toucher. J'espère pourtant de vous embrasser bientôt. Adieu, mon cher ami, je suis tout à vous.

Le 22 septembre 1705, M. de Saint Fonds épousait, à Villefranche, Marthe Bertin, fille de noble Oudard Bertin, conseiller du Roi, élu en l'élection de Beaujolais, et de dame Lucienne Ramponnet. Le 15 janvier 1707, il était à Paris pour se faire recevoir lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais.

Son séjour à Saint-Sulpice n'avait pas étouffé sa verve. Ce goût si vif pour la poésie, qui avait charmé sa jeunesse, venait encore distraire son âge mûr. Il s'en défend pourtant à maintes reprises, disant avec le célèbre traducteur de Rodriguez :

Qu'un honnête homme, une fois en sa vie,
Fasse un sonnet, une ode, une élégie,
Je le crois bien.
Mais que l'on ait la tête bien rassise,
Quand on en fait métier et marchandise,
Je n'en crois rien.

Aussi, hâtons-nous de le dire, le temps où M. de Saint Fonds aimait à versifier, fait de son péché mignon, un délicat délassement. C'est, en effet, balancé par les cahots des lourdes diligences de Paris à Villefranche, ou dans l'obscurité des guimbardes de Lyon à Saint-Fonds, qu'il sacrifie aux muses et que s'allongent ses strophes. Charmants voyages ! donnant aux poètes le loisir de traduire Ovide ou Pindare et de composer d'aimables stances. Et dire que c'était hier ! Nos fils croiront-ils que nos pères aient connu ces doux passe-temps ?

Tantôt, ce sont des compliments de fête ou des épithalames qui l'inspirent, comme en septembre 1709 pour le mariage de sa sœur avec Monsieur de Ferrus et celui de Madame de Meaux avec Monsieur de la Barre. Tantôt ce sont des satires ou des élégies, comme celle qu'il fit sur la mort de sa sœur Elisabeth de Saint-Jean, religieuse au couvent de Sainte-Elisabeth des Deux-Amants à Lyon. Dans un genre bien différent, c'est la joyeuse épitaphe d'un des convives faite en juin 1707 à la table hospitalière de sa cousine, Madame de Montauzan.

Mais, s'il cultive gaiment les bonnes-lettres, il n'oublie pas pour cela les choses sérieuses. Peu de temps après son mariage, il joint en effet à

sa charge de lieutenant particulier celle de subdélégué, pour le Beaujolais, de Monseigneur l'intendant de Lyon, bon poète aussi, dont il se fit un ami qui, à maintes reprises, rend justice aux éminentes qualités administratives de son correspondant littéraire. Alors commence pour le magistrat de province, une vie paisible partagée entre les devoirs de ses charges et ceux plus doux, de père de famille. Cette vie si uniforme en apparence, son caractère plein d'humour sut la rendre agréable; son activité, la faire utile; ses goûts savants, lui donner un intérêt le passionnant chaque jour davantage.

Quand le Président Dugas jeta, avec quelques-uns de ses amis, les premières assises de l'Académie de Lyon, Monsieur de Saint Fonds fut un des premiers à faire partie de ces assemblées. On voit dans sa correspondance, quel rôle jouèrent pour lui les relations qui en naquirent.

Jusqu'à sa mort, arrivée à Lyon le 28 novembre 1739, il nous entretient des hommes lettrés qu'il fréquentait et des choses de l'esprit dont il faisait sa joie. Sa dernière lettre à son ami, quelques jours avant sa fin, lui donne encore gaîment des nouvelles littéraires, comme il en avait l'habitude depuis quarante ans.

L'abbé Pernety, dans le manuscrit *n° 1468* de la Bibliothèque de l'Académie de Lyon, *page 135*, dit en parlant de M. de Saint Fonds, « qu'il se serait rendu formidable par sa critique, à ceux qui lui déplaisaient, si la religion ne l'avait adouci, si bien que personne n'avait jamais eu à se plaindre de lui ; il employa toute sa vie à étendre l'empire des lettres, à aider, à encourager ceux qui voulaient les connaître. Je lui dois, à cet égard, dit l'abbé Pernety, un tribut de reconnaissance. »

Monsieur de Saint Fonds eut quinze enfants dont la plupart moururent jeunes. Il laissa pour lui succéder, François-Marie Bottu de Limas, son fils aîné, chevalier, officier au régiment d'Enghien, qui devint, à la mort de son père, seigneur de Saint Fonds et de Limas.

François-Marie de Limas épousa, à Lyon, paroisse de Saint-Paul, le 28 août 1747, Jeanne-Catherine de la Font et continua à Saint-Fonds cette vieille famille du Beaujolais, éteinte il y a peu d'années.

GÉNÉALOGIE

des

BOTTU DE SAINT FONDS

Seigneurs de la Barmondière, Mongré, Saint-Fonds et Limas

Les Bottu sont originaires de Villefranche en Beaujolais. On peut remonter leur filiation, d'une façon certaine, jusqu'au commencement du seizième siècle.

I. Honorable homme Philippe Bottu, bourgeois de Villefranche, fut échevin de ladite ville, en l'année 1515, et mourut avant 1553. Il est le premier auteur connu de cette vieille famille du Beaujolais (1). Il avait

(1) On trouve aux Archives nationales Y. Y. 201, 5, 100, des lettres de grâce du roi Louis XI datées de Vendôme, en août 1478, en faveur d'Antoine Bottu, accusé de violences contre les habitants de Villefranche. Cet Antoine Bottu pourrait être le père de Philippe Bottu, indiqué comme auteur de la famille, mais les preuves manquent.

épousé, en 1506, N. Ripardi, de Tarare, et en secondes noces, le 3 janvier 1510, Philiberte Fachon (*Arch. du chât. de Mongré*).

Du second lit sont issus :

1° Pierre, qui suit ;

2° Jean, nommé ainsi que son frère, dans le contrat de mariage de leur sœur ;

3° Meraude Bottu, mariée par contrat, reçu Antoine de Laye, notaire royal à Villefranche, le 6 novembre 1553, à honorable homme Mathieu Neyrand, bourgeois d'Anse ; ladite Meraude, de l'avis de Jean et Pierre, ses frères, qui lui constituent en dot 240 livres tournois, deux robes et deux cottes nuptiales (*Arch. com. de Lyon, insinuations. Don. vol. 3. com. par A. d'Avaize*). (1)

II. Honorable homme Pierre Bottu, marchand bourgeois de Villefranche épousa, vers 1545, Catherine Chaland, fille de honorable Barthélemy Chaland, bourgeois de ladite ville (*Arch. de Mongré*). De cette union sont nés :

1° Noël, qui suit ;

2° Jean Bottu, capitaine châtelain de Saint-Georges-de-Reneins, auteur des seigneurs de la Ferrandière ;

3° Pierre Bottu, marchand bourgeois de Villefranche, marié à Pernette Chappuis, dont il a eu les enfants qui suivent, tous baptisés à Villefranche, de 1583 à 1598 :

a. Jacques ; *b.* Noël ; *c.* Catherine ; *d.* Antoinette ; *e.* Claude ; *f.* Pernette ; *g.* Jeanne (*Reg. paroiss. de Villefranche*).

III. Honorable homme Noël Bottu, marchand bourgeois de Villefranche, sieur de la Barmondière, consul et échevin de ladite ville, en 1600, épousa, 1° avant 1582, Marguerite Guillaud, morte le 9 avril 1592 (*Frais funéraires, arch. de Mongré*). Elle était fille de honorable homme Ponthus Guillaud, échevin de Villefranche. Noël Bottu acquit le fief de la Barmondière, dans la commune de Saint-Georges, le 15 janvier 1582, de François Teillard, bourgeois de Villefranche (*Arch. de Mongré*). Il

(1) Je remercie vivement M. d'Avaize dont j'ai été longtemps le compagnon de travail, des précieuses communications qui m'ont permis de compléter cette généalogie et celle de la famille Dugas.

épousa en secondes noces, Françoise Dextre, fille de Louis Dextre, capitaine châtelain de Charlieu. Il eut du premier lit :

1° Antoinette Bottu, mariée à honorable homme Philibert Ducloux, bourgeois de Villefranche, sieur du Deaulx.

Du second lit sont nés :

2° Antoine, baptisé à Villefranche, le 10 octobre 1600, mort le 26 juillet 1629 ;

3° Alexandre, baptisé à Villefranche le 4 février 1601 ;

4° Alexandre, baptisé à Villefranche le 11 novembre 1602 ;

5° Autre Alexandre, baptisé à Villefranche le 16 novembre 1603, qui suit, eut pour parrain noble Alexandre de Damas ;

6° Catherine Bottu, mariée à Villefranche, le 8 novembre 1620, à noble François de Montillet, avocat à Marcigny et gouverneur de Savigny, fils de N. de Montillet, de la ville de Charlieu en Lyonnais, et de dame Françoise Jardin.

IV. Noble Alexandre Bottu, écuyer, seigneur de la Barmondière et de la Fontaine, baptisé à Villefranche, le 16 novembre 1603, mourut en mars 1650. Il fit ses études au collège de la Trinité à Lyon et fut nommé conseiller, avocat de Madame au bailliage et souveraineté de Dombes, par lettres de provisions du 26 août 1621, par résignation de Laurent Fiot. Il fut ensuite, par lettres du 20 juin 1634, conseiller et avocat du Roi au bailliage du Beaujolais et enfin, en mars 1642, nommé conseiller secrétaire de Sa Majesté, à la place de Michel-Antoine Scarron. Il testa le 24 mars 1650.

Il avait épousé, le 4 janvier 1631, dans l'église de Notre-Dame des Marais à Villefranche, Elisabeth Bessié (1) fille de noble Laurent Bessié, sieur de la Fontaine, grenetier pour le Roi à Villefranche, et de dame Françoise Delorme.

De cette union sont nés :

1° Laurent Bottu de la Barmondière, qui suit ;

2° Jean Bottu de la Barmondière, avocat en parlement, a fait la branche de Limas ;

3° Claude Bottu de la Barmondière, docteur en théologie, de la maison

(1) Elisabeth Bessié fit un testament olographe, le 4 juin 1668 (*Bibl. de la Diana, fonds du Beaujolais*) et mourut à Villefranche, le 8 février 1669.

et société de Sorbonne, baptisé à Villefranche, le 30 octobre 1635, fut nommé curé de Saint-Sulpice à Paris, en l'année 1687. Il fit un testament olographe, le 25 juin 1699 *(Arch. de Rosière)*.

4° Pierre, baptisé à Villefranche, le 1er octobre 1637 ;

5° Claudine Bottu de la Barmondière, baptisée à Villefranche, le 25 août 1649, y épousa, le 24 juillet 1669, Louis Dugas, écuyer, seigneur de Bois-Saint-Just;

6° Léonore, baptisée à Villefranche, le 12 mars 1641 ;

7° Philippe, baptisé à — le 23 août 1643 ;

8° Alexandre, baptisé à — le 11 juillet 1645 ;

9° Marguerite, baptisée à — le 22 janvier 1647 ;

10° Jean-Baptiste, baptisé à — le 2 juin 1648.

V. Laurent Bottu de la Barmondière, écuyer, seigneur dudit lieu, Arcisses, Marzé et la Fontaine, conseiller, secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, par lettres du 16 octobre 1650, était, en 1662, procureur du Roi au bailliage de Beaujolais et premier échevin de la ville de Villefranche. Par provisions du 10 juillet 1689, il fut nommé conseiller de S. A. R. Mademoiselle en ses conseils, et président à mortier au parlement de Dombes. Baptisé à Villefranche, le 3 juin 1632, il mourut dans sa maison de Mongré, paroisse de Gleizé, le 4 juin 1694. Il avait épousé, dans ladite ville de Villefranche, le 23 février 1664, demoiselle Marguerite Fiot, dame de Mongré, morte le 1er novembre 1685, à l'âge de 36 ans, fille de Laurent Fiot, seigneur de Mongré, conseiller et procureur du Roi au bailliage et sénéchaussée de Beaujolais, et maître des requêtes de feu Monseigneur le duc d'Orléans, et de dame Claudine d'Espinay. De cette union est né :

François, qui suit.

VI. François-Bottu de la Barmondière, chevalier, seigneur dudit lieu, Arcisses, Mongré, la Fontaine, Marzé, Montchervet, la Varenne, le Peynaud et autres places, conseiller du Roi et de S. A. R. Mademoiselle, puis de Monseigneur le duc d'Orléans, régent de France, leur procureur au bailliage, maréchaussée, eaux, forêts, maison de ville et autres juridictions de Beaujolais, fut baptisé à Villefranche, le 13 septembre 1668 et y mourut le 5 novembre 1720. Il avait épousé à Lyon, le 5 juillet 1692, par contrat reçu Me Mayoud, notaire, Marie-Anne Hesseler, demoiselle,

fille de feu Barthélemy Hesseler, écuyer, et de dame Marie Dugas. De cette union sont nés :

1° François, qui suit ;

2° Laurent-François, tué par la foudre, à l'âge de 15 ans, au grand collège de la Trinité, à Lyon, le 30 juin 1715. Il avait été baptisé à Villefranche, le 30 mars 1700 ;

3° Jean, chanoine de l'église collégiale de Villefranche, docteur de Sorbonne et archiprêtre de l'église d'Anse ;

4° Marie Bottu de la Barmondière, baptisée à Lyon, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, le 9 juillet 1693, y épousa, le 12 avril 1714, par contrat reçu Me Thève, Jacques-François-Marie Mignot de Bussy, chevalier, fils de Noël Mignot, chevalier, seigneur de Bussy et de la Martizière, conseiller du Roi et de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant général, civil et criminel, au bailliage de Beaujolais et gouverneur de Villefranche, et de dame Antoinette de Bonnel ;

5° Jeanne-Gabrielle, bapt. à Saint-Pierre-le-Vieux, le 22 octobre 1695 ;

6° Jeanne Bottu de la Varenne, baptisée à Saint-Pierre-le-Vieux, le 17 novembre 1696 ;

7° Catherine Bottu de Montchervet, baptisée à Villefranche le 23 février 1699 ;

8° Anne Bottu de la Barmondière, mariée à Villefranche, le 21 octobre 1716, à Abel-Michel Chesnard de Laye, baron de Vesvre et de la Chapelle-au-Mans, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et présidial de Mâconnais, fils de feu Emmanuel Chesnard, écuyer, baron de Vesvre et de la Chapelle, seigneur de Laye, Loche, Viré et Vinzelles en partie, et de dame Marie-Anne d'Albert.

9° Marie-Anne Bottu de la Barmondière épousa, le 12 mars 1723, dans la chapelle de Mongré, Jean de Sainte-Colombe, chevalier, comte du Poyet, fils de Jean-Marie de Sainte-Colombe, et de Marie Sibille de Naturel.

VII. François Bottu de la Barmondière, chevalier, seigneur dudit lieu, Mongré, Arcisses, la Fontaine et autres lieux, épousa, à Anse, le 12 janvier 1729 (nouvelle bénédiction nuptiale donnée pour consacrer officiellement le premier mariage, contracté en 1728 contre le gré des parents), demoiselle Marie-Charlotte Deschamps de Talancé, laquelle épousa en secondes noces, à Villefranche, le 29 janvier 1737, Alexis Noyel, écuyer,

seigneur de Belleroche, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de Beaujolais, fils de feu Bernard Noyel, écuyer, conseiller du Roi, garde des sceaux en la chancellerie établie près la cour des monnaies de Lyon, et de dame Spirite Prat. Elle était fille de Nicolas Deschamps, chevalier, seigneur de Talancé et autres lieux, conseiller de S. A. R. Monseigneur le duc du Maine, président à mortier au parlement de Dombes, et de feue dame Marie-Thérèse Chaix. De cette union sont nés :

1° Louis-François, qui suivra ;
2° Nicolas, baptisé à Ainay en 1729 ;
3° Thérèse Bottu de la Barmondière épousa, le 28 août 1747, contrat reçu Me Gayet, notaire à Lyon, Jean-Baptiste Sabot de Sugny, chevalier, seigneur de Pizay, Tanay, Pivolay et autres places, chevalier, conseiller du Roi en la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, puis président et lieutenant particulier, assesseur criminel en ladite cour, fils de François Sabot de Sugny, chevalier, seigneur desdits lieux, conseiller du Roi en ladite cour, et de dame Antoinette Hugalis ;
4° Marie-Thérèse-Louise, née à Anse, le 12 juin 1730.

VIII. Louis-François Bottu de la Barmondière, chevalier, seigneur dudit lieu, Mongré, Arcisses, la Varenne, Gleizé, Marzé et autres places, baptisé à Ainay, le 5 avril 1726, mourut victime de la Terreur, ayant été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Lyon, le 28 frimaire an II. Il avait épousé, le 28 août 1747, contrat reçu Me Gayet, notaire à Lyon, Marie-Catherine Sabot de Sugny, demoiselle, fille de François Sabot de Sugny, chevalier, seigneur de Pizay et autres places, et de dame Antoinette Hugalis. De cette union sont nés :

1° Louis-Antoine, baptisé à Ainay, le 27 juillet 1750 ;
2° Alexis-François-Marie, baptisé à Ainay, le 16 août 1760 ;
3° Françoise-Charlotte, baptisée à Ainay, le 22 novembre 1748 ;
4° Antoinette-Nicole, baptisée à Ainay le 1er juin 1753, morte à Anse, le 11 décembre de la même année ;
5° Marie-Thérèse-Françoise, baptisée à Ainay, le 4 septembre 1755, chanoinesse du chapitre noble de Joursey, fondatrice du couvent du Sacré-Cœur à Lyon et du collège des R. P. Jésuites à Mongré. Elle testa le 15 juin 1839 et mourut à Lyon, le 20 août 1842.

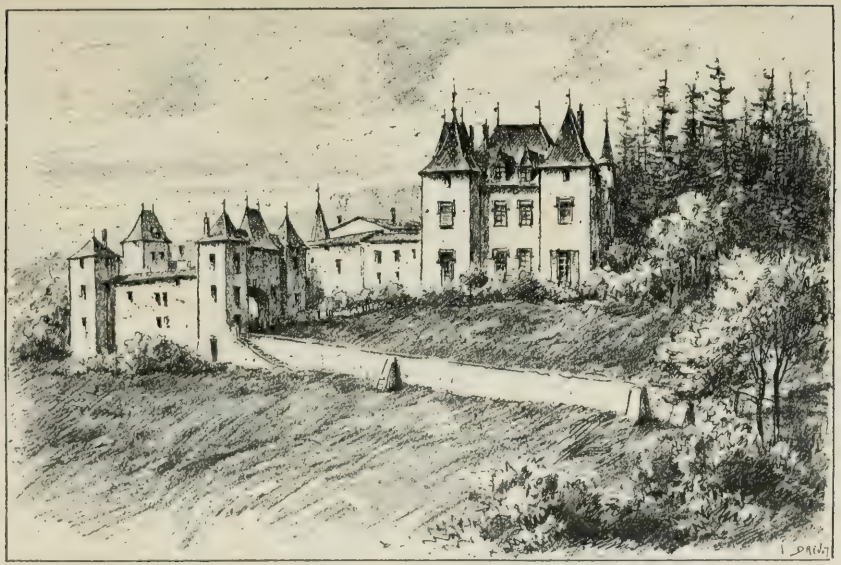

CHATEAU DE SAINT-FONDS

BRANCHE DE LIMAS

V *bis*. Jean Bottu de la Barmondière (fils d'Alexandre et d'Isabeau Bessié), écuyer, seigneur de Montchervet, Saint-Fonds et Limas (1), avocat en parlement, avait été baptisé à Villefranche, le 6 juillet 1642. Le 22 mars 1686, il fit un testament olographe scellé de ses armes. *(Arch. du Rhône)*. Il avaitépousé à Charlieu, le 5 novembre 1670, Catherine Donguy, laquelle testa le 13 mars 1703, devant Me Lespinasse, notaire à Villefranche, et mourut le 4 avril suivant. Elle était fille de noble Henry Donguy, bourgeois de Lyon, seigneur de Malfara, et de dame Marie de Jussieu ; ils eurent pour enfants :

1° Laurent, baptisé à Villefranche, le 25 janvier 1673, mort le 28 janvier suivant ;

2° Marguerite, baptisée à Villefranche, le 24 décembre 1673, fut religieuse au couvent de Sainte-Elisabeth-des-deux-Amants à Lyon, sous le nom de Marguerite de Jésus ;

3° François, qui suit, né le 28 novembre 1675, baptisé à Villefranche, le 5 janvier 1676 ;

4° Louis, né le 27 octobre 1676, baptisé le 30 avril 1677, mort le 18 mai suivant ;

5° Henriette-Marguerite, baptisée le 3 octobre 1677, fut religieuse au couvent de Sainte-Elisabeth-des-Deux-Amants, à Lyon ;

6° Marie-Marguerite, baptisée le 29 octobre 1678, testa le 31 août 1694, devant Me Lespinasse, notaire à Villefranche. Elle était religieuse aux Saintes-Claires de Bellegarde.

7° Elisabeth, baptisée le 15 juin 1680, fut religieuse au couvent de Sainte-Elisabeth, à Lyon, sous le nom d'Elisabeth de Saint-Jean ;

(1) Jean Bottu acheta, le 4 septembre 1669, le fief de Saint Fonds, château, fonds, domaines, avec le vieux château de Limas et les rentes nobles en dépendant, de messire Marc de Tenay, lequel les avait acquis, le 19 décembre 1611, des héritiers de noble Claude Bourbon *(Arch. de Mongré)*.

Marc-Hilaire de Tenay, sieur de Saint-Christophe et de Noyers, était fils de Thomas de Tenay et de Catherine de Blot. Il était né le 23 novembre 1536.

8° Alexandre, baptisé le 10 décembre 1681 ;

9° Catherine-Henriette, baptisée le 6 juillet 1683, fut religieuse au couvent de Sainte-Marie de Villefranche ;

10° Catherine-Charlotte, baptisée le 8 janvier 1685, fut religieuse au couvent de Sainte-Marie de Villefranche ;

11° Claudine-Sulpicie Bottu de Saint Fonds, baptisée le 3 décembre 1685, épousa, le 21 septembre 1709, par contrat reçu Me Thève, notaire à Lyon, Barthélemy Ferrus, chevalier, seigneur de Cucurieu, Saint-Cyr, de Favières, Vendranges, le petit Neulize, Noailly, Thélis et Flandre-le-Duc, capitaine au régiment de Picardie, puis capitaine de la ville de Lyon et forces d'icelle, fils de Barthélemy Ferrus, chevalier, et de dame Jacqueline de Malo ;

12° Laurent Bottu de Limas, écuyer, sous-lieutenant au régiment de Piémont, avait été baptisé le 10 août 1686 et testa le 31 mai 1706.

VI *bis*. François Bottu de la Barmondière, écuyer, seigneur de Saint Fonds et Limas, conseiller du Roi et de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais, membre de l'académie de Lyon, né à Villefranche, le 28 novembre 1675, mourut à Lyon le 28 novembre 1739. C'est lui qui laissa, sous le nom d'*Adversaria*, trois volumes in-folio manuscrits, contenant sa correspondance avec son cousin Laurent Dugas, de 1703 à 1739. François de Saint Fonds avait épousé à Villefranche (1), le 22 septembre 1705, Marthe Bertin, fille de noble Oudard Bertin, conseiller du Roi, élu en l'élection de Villefranche, et de dame Lucienne Ramponnet, dont il eut :

1° Claude, baptisé à Villefranche le 29 mars 1707 ;

2° Henri, — — le 27 avril 1708 ;

3° Claudine, — — le 7 avril 1709 ;

4° Marie-Anne Bottu de Saint Fonds, baptisée à Villefranche, le 7 novembre 1710, épousa à Lyon, dans l'église de St-Pierre-le-Vieux, le 4 juin 1733, Dominique Dujast, bourgeois de Lyon, fils de Pierre Dujast, bourgeois de ladite ville, et de feue Marie-Claudine Guérin. Marie-Anne de Saint Fonds testa, le 9 juillet 1771,

(1) Par contrat reçu Delandine et Lespinasse, notaires à Villefranche, du 18 septembre 1705. La dot de la future épouse était de 40.000 livres. Elle testa devant Me Jarsaillon, notaire à Villefranche, 30 novembre 1748.

devant Me Guyot et mourut à Lyon, le 11 avril 1793. Dominique Dujast testa le 8 juillet 1745 et mourut à Ambérieu le 29 août 1747. Il était alors qualifié d'écuyer et de seigneur de Saint-Germain ;

5° Jeanne-Françoise, baptisée à Villefranche, le 29 décembre 1711, y mourut le 4 juillet 1717 ;

6° François, baptisé à Villefranche, le 9 janvier 1713 ;

7° Claudine, baptisée à Villefranche le 4 janvier 1714, morte le 14 juillet 1719 ;

8° Claude-François, baptisé à Villefranche, le 4 avril 1715 ;

9° Catherine, baptisée à Villefranche, le 14 mai 1716, morte le 6 septembre 1718 ;

10° François-Marie, baptisé à Villefranche, le 20 août 1717 ;

11° Marguerite, baptisée à Villefranche, le 14 août 1718 ;

12° François-Marie, qui suit, baptisé à Villefranche, le 1er octobre 1719 ;

13° Marie-Marthe, baptisée à Villefranche, le 31 mai 1721 ;

14° Nicolas Bottu de Saint Fonds, écuyer, capitaine au régiment de Boulonnais, baptisé à Villefranche, le 28 juillet 1722 ;

15° Marie, baptisée à Villefranche, le 4 mars 1724.

Marthe Bertin mourut à Saint Fonds, le 25 janvier 1749. Le 15 septembre 1750, devant Me Brénot, notaire à Lyon, François, Nicolas, Marie-Anne et Marie, seuls survivants de cette nombreuse famille, firent un partage entre eux des biens paternels.

VII *bis*. François-Marie Bottu de Saint Fonds, seigneur de Limas, écuyer, baptisé à Villefranche, le 1er octobre 1719, mourut avant 1793. Il fut lieutenant au régiment d'Enghien et épousa à Lyon, paroisse Saint-Paul, le 28 août 1747, Jeanne-Catherine de la Font, demoiselle, fille de Claude de la Font, écuyer, secrétaire du Roi, et de dame Marie Rat. Mme de Limas testa, le 18 février 1793, devant Me Montellier, notaire à Lyon. Ses enfants furent :

1° Claude-François-Just, baptisé dans l'église Saint-Paul de Lyon, le 3 septembre 1748, mort le 10 mars 1755 ;

2° Abel-Nicolas-Marie, baptisé dans l'église Saint-Paul de Lyon, le 12 janvier 1750, fut officier au corps royal d'artillerie. Il épousa Anne-Françoise Barthelot, veuve de M. de Penhouet ;

3° Abel-Lambert-Marie, qui suivra;

4° Etienne-François-Lambert-Marie, fut officier au régiment de Limousin. Il mourut à l'âge de vingt-neuf ans et fut inhumé dans l'église Saint-Paul, le 15 janvier 1784;

5° Antoine-Marie, baptisé à Saint-Paul, le 6 janvier 1756;

6° Anne, baptisée à Saint-Paul le 4 décembre 1758;

7° Jean-Baptiste-Marie, baptisé à Saint-Paul, le 11 avril 1760. Il mourut cadet gentilhomme au régiment de Foix;

8° Claude-Aimé, baptisé à Saint-Paul, le 17 décembre 1765. Il entra dans les ordres et fut connu sous le nom d'abbé de Saint Fonds.

VIII *bis*. Abel-Lambert-Marie Bottu de Limas, écuyer, né à Lyon, le 26 septembre 1751, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa à Lyon, dans l'église d'Ainay, le 3 mars 1790, Anne-Marie Michon, veuve de Roch-François-Antoine Quinson de Poncins, et fille de Balthazard Michon, chevalier, seigneur de la Tour-de-Pizay, ancien avocat du Roi au bureau des finances de Lyon, et de feue dame Jeanne Valfray. Il épousa en secondes noces à Lyon, le 4 août 1823, Suzanne-Marie-Sabine Ferrus de Plantigny, baptisée dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, le 26 décembre 1791, fille de feu Barthélemy Ferrus, seigneur de Plantigny, ancien officier au régiment de Guyenne, et de dame Anne-Françoise-Dominique Nicolau de Montribloud. Elle mourut au château de Plantigny le 21 octobre 1857, laissant de son union:

1° Anne-Claudine, née le 19 avril 1824, mariée le 5 octobre 1842, à Jean-Eusèbe de Cotton. Elle mourut le 5 décembre 1887;

2° Emilie, née le 2 mars 1827, a épousé, le 16 juin 1845, Ludovic Lemeau de Talancé, mort le 19 novembre 1891;

3° Jean-Claude Bottu de Limas, dont l'article suit.

IX *bis*. Jean-Claude Bottu de Limas, né le 27 décembre 1829, est mort à Paris le 8 mars 1894. Il avait épousé: 1° le 23 septembre 1856, Louise-Marie-Caroline de Rancher, fille de Charles-Paulin, comte de Rancher, officier supérieur de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, et de Joséphine-Laure Roch. Elle mourut le 7 avril 1860; 2° Marie-Sophie-Renée Cazin d'Honinctun, le 25 juin 1862. Elle mourut le 17 septembre 1869; 3° Marie-Félicité-Julie Petit, veuve de Paul-Philibert Lombard, le 27 octobre 1871.

Du premier lit sont nés :

1° Suzanne, née le 5 novembre 1857, a épousé le 4 janvier 1882, Arthur le Caruyer de Beauvais ;

2° Jeanne-Marie-Pierrette-Joséphine, née le 2 février 1859, a épousé le 25 février 1884, Samuel Blandin de Thê.

Du deuxième lit :

3° Sabine-Aynardine, née le 9 août 1863, a épousé le 24 octobre 1888, à Saint-Fonds, Auguste de Toytot ;

4° Régis-Théodore-Marie ;

5° Joseph-René-Gabriel, né le 10 novembre 1868, mort le 11 avril 1871.

Du troisième lit :

6° Marie-Jeanne, née, au château de Saint-Fonds comme ses frères et sœurs, le 1er août 1872 ;

7° Germaine, morte enfant.

Louvet, dans son histoire manuscrite de Beaujolais, que publie en ce moment M. Léon Galle, donne, sur les Bottu, des renseignements erronés.

BRANCHE DE LA FERRANDIÈRE

III *bis*. Jean Bottu (fils de Pierre (1) Bottu et de Catherine Chaland), était marchand bourgeois de Villefranche. Il épousa Françoise Trilloud, dont : François, Lucrèce, Anne, Pernette, Humbert, Antoinette, Philibert, Edouard, et Jean qui suit, tous baptisés à Villefranche, de 1582 à 1597.

IV *bis*. Jean Bottu, baptisé à Villefranche, le 3 décembre 1599, marchand mercier et bourgeois de Lyon, testa le 25 septembre 1661, devant Me Valossière, notaire à Villefranche. Il avait épousé : 1° le 21 novembre 1621, Antoinette Millet, fille de Pierre Millet, marchand cordonnier et

(1) Communiqué par M, de Juigné de Lassigny.

bourgeois de Lyon et de Gonette Reydane, qui testa le 24 septembre 1628, devant Me Thomassin, notaire à Villefranche.

Du premier lit sont nés :

1° Jeanne, baptisée à Lyon, dans l'église Saint-Nizier, le 14 décembre 1625 ;

2° Françoise, baptisée à Lyon, dans l'église Saint-Nizier, le 18 mars 1627, mariée à Etienne Mathieu, bourgeois de Lyon.

Jean Bottu épousa en secondes noces Jeanne Blain, dont il eut :

3° Jeanne, baptisée à Lyon, dans l'église Saint-Nizier, le 1er mars 1630 ;

4° Alexandre, baptisé à Lyon, dans l'église Saint-Nizier, le 15 août 1632. Il fut prêtre, religieux de l'ordre de Saint-François, sous le nom de Père Nicolas ;

5° Autre Jeanne, baptisée à Lyon, dans l'église Saint-Nizier, le 19 avril 1634 ;

6° Louis, baptisé à Lyon, dans l'église Saint-Nizier, le 29 octobre 1636.

Jean Bottu épousa en troisièmes noces, le 9 novembre 1637, Anne Bourgeat, fille d'Isaac Bourgeat, marchand bourgeois de Lyon et de Françoise Mareschal, dont il eut neuf enfants, tous baptisés à St-Nizier. Parmi eux, nous citerons Jean, qui testa le 22 août 1677 ; Françoise, mariée le 30 janvier 1668 à Ignace-Joseph Faucoz, docteur en droit, avocat au sénat de Savoie ; Jean, docteur en théologie, chanoine de N.-D.-du-Marais, qui testa le 2 août 1709 devant Me Lespinassse, notaire à Villefranche ; Etienne qui suit.

V *bis*. Etienne Bottu, seigneur de la Ferrandière, baptisé à St-Nizier de Lyon, le 31 décembre 1648, docteur en droit, avocat en parlement, fut conseiller au conseil de Mademoiselle, souveraine des Dombes, capitaine de la ville et château de Châtellerault, testa le 23 octobre 1677. Il avait épousé à Ainay, le 22 juillet 1672, contrat reçu du 14, Marie-Anne de Marinier, fille de Louis Marinier, écuyer, seigneur de la Ferrandière, et de Marquise Severt. Elle testa le 14 avril 1673 et choisit sa sépulture à Saint-Pierre. De cette union sont nés :

1° Marie-Marquise ;

2° Françoise ;

3° Joseph-Ignace qui suit.

Etienne Bottu épousa, en secondes noces, à N.-D. de la Platière, le 31 octobre 1695, demoiselle Marie Chomat, veuve de Blaise Pericaud, bourgeois de Lyon.

VI *bis*. Joseph-Ignace Bottu de la Ferrandière, commissaire en droits seigneuriaux, épousa à Villefranche, le 16 février 1746, Antoinette Michel, fille de Louis Michel, marchand à Villefranche, et de Péronelle Bouvard.

BRANCHE DE ROFFRAY

II *bis*. Jean Bottu (1) s'établit à Saint-Georges-de-Reneins. D'une alliance inconnue, il eut :

1° Antoine, baptisé à Villefranche, le 21 mars 1565 ;
2° Philiberte, — — le 30 mai 1567 ;
3° Jean qui suit.

III *bis*. Jean Bottu, baptisé à Villefranche, le 18 août 1571, châtelain de Saint-Georges-de-Reneins, épousa : 1° à Sainte-Croix de Lyon, le 7 janvier 1601, Marie Monrozat; 2° Jeanne Chevrier *alias* Chervet. Il eut pour enfants :

1° Isabeau, baptisée le 29 avril 1626, fit une donation à son neveu, Marie-Raymond, le 27 juin 1652, acte reçu Chappollier;
2° Charles, qui suit ;
3° Antoinette, mariée à Jean Lardy, sergent royal.

IV *bis*. Charles Bottu, sieur de Roffray, enseigne dans la compagnie de M. de Vallières, épousa le 8 mai 1645, Louise Perron, fille de Jean Perron, bourgeois de Lons-le-Saulnier, et de Jeanne Frèredoux. Il testa le 6 août 1639 et mourut à Villefranche, où il habitait, laissant :

(1) Fils de Philippe Bottu et de Philiberte Fachon ; comm. de M. de Juigné de Lassigny et notes du P. Comtet, tirées des archives de Mongré.

1° Jeanne, baptisée à Saint-Paul de Lyon, le 23 septembre 1646;
2° Marie-Raymond, baptisé à Saint-Paul de Lyon, le 15 juin 1651, donataire de sa tante Isabeau ;
3° François-Louis, qui suit.

V *bis*. François-Louis Bottu de Roffray, marchand bourgeois de Lyon, épousa Marie-Anne Roure, dont il eut :

1° Michel, baptisé à Lyon dans l'église Sainte-Croix, le 22 mars 1691;
2° François, — — — — le 10 avril 1692, mort jeune ;
3° Blanche, baptisée à Lyon, église Saint-Nizier, le 8 février 1699;
4° Philippe, qui suit.

VI *bis*. Philippe Bottu de Roffray, capitaine de grenadiers au régiment lyonnais, chevalier de Saint-Louis. Il épousa : 1° Laurence Reynet, veuve d'Antoine de Fontbonne, officier de cavalerie, demeurant à Vienne en Dauphiné, laquelle testa le 17 avril 1747, et 2° Virginie Mure, fille d'Antoine Mure et de Catherine Perinet. De cette union est né :

1° Innocent-Philippe, qui suit.

VII *bis*. Innocent-Philippe Bottu de Roffray, capitaine au régiment des chasseurs des Ardennes, épousa Anne-Marguerite Fornier de Bourgneuf, dont :

1° Marguerite-Marie-Adélaïde Bottu de Roffray, née à Bourg, le 5 avril 1790, épousa le 9 novembre 1812 Maurice Gaillard de Dananche, fils de Jean-Philibert Gaillard de Dananche et de Marie-Ursule-Philiberte Gaillard de la Charme.

On trouve encore Pierre Bottu, bourgeois de Villefranche, fils de honorable homme Jean Bottu, qui épousa, par contrat reçu Barrel, le 18 août 1613, demoiselle Eléonore Perrin, fille du sieur Guillaume Perrin, marchand bourgeois de Lyon, et de dame Anne de Saint-Paul.

NOTICE

SUR

Le Président DUGAS

Laurent Dugas, chevalier, seigneur de Bois Saint Just, Thurins, Savonost, Quinsonas, la Tour du Champt, le Souzy et autres places, conseiller du Roi, président en la Cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial, auditeur de camp de la ville de Lyon, province de Lyonnais, Forez et Beaujolais, prévôt des marchands et commandant pour le Roi dans ladite ville, dont Monsieur de Saint Fonds nous a conservé les intéressantes lettres, naquit à Lyon, le 10 septembre 1670. Il était fils de Louis Dugas, écuyer, seigneur de Bois Saint Just, Thurins et Savonost, lieutenant-général de police et ancien prévôt des marchands de Lyon, et de Claudine Bottu de la Barmondière. Il fit de solides études au grand collège de la Trinité, dirigé par les RR. PP. Jésuites. Modeste et studieux, il sut nouer parmi ses condisciples recrutés dans l'élite de la société lyonnaise, de précieuses amitiés, s'attirant en même temps l'affection de ses maîtres. Aussi, en l'année 1688, le P. Violey, célèbre par ses talents et sa piété, dédiait à ce savant en herbe, « *Laurentio suo* », une ode latine ainsi que des stances sur la chasse où l'on trouve le portrait de ce charmant écolier :

Hélas ! à qui peut-on se fier à cette heure ?
Disait un oiseau tout en sang.
Puisqu'un enfant si doux demande que je meure
Et vient de me percer le flanc.

Bien loin de soupconner qu'il dût, contre ma vie,
Former un funeste dessein,
Il m'a pris, mille fois, une soudaine envie
De m'aller jeter dans son sein.

Ravi de sa douceur, je m'en tenais fort proche
Pour le contempler à loisir,
Lui, cependant, songeait à me mettre à la broche
Pour se payer de mon plaisir.

Mais quoi, j'aurais grand tort d'accuser la fortune
Qui vient d'aider mon ravisseur.
Ce n'est pas, à mon sens, une gloire commune
De faire un plat à ce chasseur.

Je suis un bon morceau, pour sa petite bouche,
Je suis gras, je suis délicat.
Qu'il me mange tout seul, que nul autre n'y touche,
Surtout qu'on prenne garde au chat....

C'est le P. de Colonia, l'historien de Lyon, qui nous a conservé ces souvenirs de cet étudiant du grand collège de Lyon.

Quand le Roi porta au plus haut degré les fonctions de la dignité de Prévôt des marchands, en réunissant au consulat le commandement de la ville, le père de Laurent Dugas fut le premier à qui ces doubles fonctions furent confiées. C'était donc à bonne école qu'allait se trouver le brillant élève pour commencer sa carrière. On voit dans sa correspondance, quel respect et quel amour il conserva toujours pour ce père dont il réclamait dans son âge mûr les avis et les conseils, à l'heure des graves décisions de sa vie, comme pour la composition d'un de ses discours ou les périodes d'un compliment.

Laurent Dugas remplaça son père dans toutes ses charges et sut les remplir aussi dignement que lui. D'un caractère doux, égal, ferme et conciliant, il menait de front ces offices divers dont un seul, semble-t-il, aurait suffi à occuper utilement sa vie. Et, malgré cela, il entretient avec M. de Saint Fonds une correspondance suivie, dans laquelle il trouve encore le temps de donner de mémoire, à son cousin, toutes les éditions d'Homère connues de son temps et de lui envoyer des vers de la plus pure latinité.

D'une identité parfaite de goûts et de sentiments, ces deux amis étaient pourtant bien différents d'allures. Le président Dugas aimait à sentir son égalité d'humeur remuée par les accents primesautiers de son cousin, et M. de Saint Fonds était heureux de se savoir approuvé par un guide si sûr dont il se plaisait à égayer la vie sévère. Curieux de tous les travaux de l'esprit, le président Dugas y trouvait le repos de ses occupations si nombreuses et si variées, sans en négliger aucune. Doué des qualités qui firent la grandeur des écrivains du dix-septième siècle, élevé à leur école, il semble voir avec crainte monter le flot envahissant d'incrédulité et d'irréligion, dans lequel ses petits-fils virent sombrer la France, à la fin du dix-huitième. Sa doctrine était celle des maîtres dont il avait reçu les leçons, et son ami qui devait devenir son disciple, s'amusait, dans son humeur joyeuse, à le plaisanter sur ce point.

Laurent Dugas, ayant terminé ses premières études poussées jusqu'à la philosophie, voulut apprendre les langues savantes, le grec, l'hébreu, et celles qui pouvaient être de quelque utilité à un homme de lettres. Il posséda assez l'italien, l'espagnol et l'anglais pour lire les bons auteurs dans ces différents idiomes. Le temps d'étudier la jurisprudence étant venu, il fit son droit à Paris, où il fut reçu avocat en parlement et résida jusqu'en l'année 1696. Pendant son séjour dans la capitale, il rechercha les occasions de converser avec les savants les plus estimés de la cour et de la ville. Plus tard, il cultiva avec soin ces relations quand les devoirs de ses charges le rappelaient auprès du Roi. Son intimité avec le lyonnais Camille Falconet, médecin de Sa Majesté, avec l'académicien Terrasson, son parent, et l'abbé Fleury, sous-précepteur des Enfants de France, lui rendaient la chose facile. Cette dernière liaison était celle dont il faisait le plus de cas. Il la devait à son cousin M. de Saint Fonds qui, le 12 mai 1705, le présenta, comme nous l'avons déjà dit, à son digne ami. Cette amitié devait être pour le président Dugas comme pour son cousin, un charme et un adoucissement aux chagrins inséparables de la vie. Il ne partageait pas toujours la manière de voir de cet auteur et sa prudence sut parfois mettre en garde M. de Saint Fonds contre les dangers d'une plume trop alerte. Mais, profondément persuadé de la piété et de l'attachement de l'abbé Fleury à l'Eglise, ses critiques s'adressaient à l'écrivain plus qu'à l'homme.

Le président Dugas fut un des fondateurs, on pourrait presque dire le fondateur de l'académie de Lyon, car, à peine établi dans la magistra-

ture (1), sa maison devint le rendez-vous des gens de lettres et ces réunions formèrent le noyau de l'académie. Brossette fit part, à Boileau, de ces évènements, dans les termes suivants :

A Lyon, ce 10 avril 1700.

. . . . . .

La noblesse littéraire dont je viens de vous parler me donne la pensée de vous apprendre que depuis le commencement de cette année, nous avons formé ici des assemblées familières pour nous entretenir des sciences et des belles-lettres, un jour de chaque semaine. La compagnie n'est pas nombreuse : nous ne sommes que sept ; mais nous avons cru qu'un plus grand nombre nous embarrasserait et pourrait nuire à la liberté dont nous voulons jouir. Toutes sortes de sujets peuvent être tour à tour la matière de nos conférences : la Physique, l'Histoire civile et l'Histoire naturelle, les Mathématiques, la Langue, les Lettres humaines, etc. Les deux premières assemblées furent employées à examiner *si la démonstration que Descartes nous donne de l'existence de Dieu, est une suffisante démonstration.* A la fin de chaque assemblée, nous déterminons le jour et le sujet de l'assemblée suivante et chacun y apporte ses mémoires et ses réflexions ; je puis dire que souvent on épuise la matière avant que de la quitter. Tout cela se fait en assez bon ordre suivant les règles que nous nous sommes prescrites. Si je ne craignais pas de vous déplaire, je ferais la folie de vous les envoyer, mais j'aurais un scrupule légitime de vous embarrasser d'une bagatelle, comme l'est notre petite académie ; cela peut devenir pourtant plus considérable avec le temps ; vous savez mieux que personne, vous, Monsieur, à qui le mystère et la destinée des grandes affaires sont confiées, vous savez, dis-je, que les plus grandes choses ont presque toujours une faible origine. C'est suivant cette pensée, que j'ai fait une devise pour notre académie naissante (car comment une académie pourrait-elle se passer d'une devise ?)

(1) Le 19 juillet 1698, en quittant Paris, il obtint des lettres de provision données dans cette ville et signées Louis, le nommant conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, en remplacement de Louis Dugas son père et le 15 octobre 1698, il acquit par contrat reçu Cassille, notaire à Lyon, de Messire Pierre de Sève, au prix de vingt-cinq mille livres, l'office de président ancien au siège présidial de Lyon.

Voici donc la devise de la nôtre : — Un arbre, sur le tronc et sur les branches duquel sont gravés les noms des académiciens avec ces mots : *Dum crescet, nomina crescent.* Dans la dernière assemblée, l'un de ces Messieurs me donna le distique suivant pour mettre sous votre portrait :

Hoc mutato habitu, vultus sibi sumpsit Apollo,
Ut Gallis metri jura, modumque daret.

Vous voyez, Monsieur, que vous êtes aimé et célébré dans nos conversations savantes. L'auteur du distique s'appelle M. Dugas : il est président en notre Présidial et fils du Prévôt des marchands de cette ville. Il possède les langues savantes et les langues saintes ; aussi est-il très savant et très vertueux. Nous avons aussi un conseiller au Présidial, nommé M. de Serres, homme d'esprit et de qualité ; M. Falconnet, médecin, fils d'échevin : nous n'avons personne qui le passe, ni peut-être qui l'égale en esprit, en science, en livres et en mérite : je dis ordinairement de lui qu'il sait, qu'il possède :

Quidquid habet Latium, Græcia quidquid habet.

Les autres membres de notre académie sont deux Jésuites, dont l'un s'appelle le P. de Saint-Bonnet, philosophe et mathématicien, fort connu et fort aimé de M. Varignon. L'autre Jésuite est l'auteur des deux poèmes de l'*Aimant* et *du Café* que je vous envoyai il y a quelque temps. Je ne vous dis rien de celui-là, parce que vous en avez fait l'éloge vous-même. Le dernier, dont j'ai à vous parler, est M. de Puget, à qui le poème de l'*Aimant* est adressé. »

A cette lettre Boileau répondit :

A Auteuil, 2 juin 1700.

..... Je suis ravi de l'Académie qui se forme en votre ville. Elle n'aura pas grand'peine à surpasser en mérite celle de Paris, qui n'est maintenant composée, à deux ou trois hommes près, que de gens du plus vulgaire mérite et qui ne sont grands que dans leur propre imagination. C'est tout dire qu'on y opine du bonnet contre Homère et contre Virgile, et surtout contre le bon sens, comme contre un ancien, beaucoup plus ancien qu'Homère et que Virgile. Ces Messieurs y examinent présentement l'*Aristippe* de Balzac et tout cet examen se réduit à lui faire quelques misérables critiques sur la langue, qui est juste l'endroit par où

cet auteur ne pèche point. Du reste, il n'y est parlé, ni de ses bonnes, ni de ses méchantes qualités. Ainsi, Monsieur, si dans la vôtre il y a plusieurs gens de votre force, je suis persuadé que dans peu ce sera à l'Académie de Lyon qu'on appellera des jugements de l'Académie de Paris. Pardonnez-moi ce petit trait de satire et croyez que c'est de la manière du monde la plus sincère que je suis, Monsieur, votre etc....

DESPRÉAUX.

Quelques années plus tard, Brossette fait encore à Boileau, un portrait non moins flatteur du président Dugas qui attira la réponse non moins élogieuse donnée plus loin.

A Lyon, ce 26 mai 1705.

MONSIEUR,

Celui qui vous remettra cette lettre est un très illustre Lyonnais, qui est digne de votre amtié, autant par son propre mérite que par l'empressement qu'il a de vous voir et d'être de vos amis. Son nom est monsieur Dugas. Il est président en notre Présidial et fils du lieutenant général de police.

Vous trouverez en lui beaucoup d'esprit, de politesse, de douceur et de science ; enfin, il est tel que si vous aviez à faire un jugement des Lyonnais, je voudrais que vous en jugeassiez par M. le président Dugas. J'ai eu l'honneur de vous parler de lui dans quelques-unes de mes lettres, et peut-être vous souviendrez-vous de la justice que je lui ai rendue. C'est un des premiers à qui j'ai donné votre portrait, et vous jugerez si j'en ai fait un mauvais usage ; au contraire, je suis persuadé que quand vous connaîtrez une partie de ses bonnes qualités, vous penserez qu'il n'avait pas besoin d'une recommandation comme la mienne pour être bien reçu de vous.

BROSSETTE.

A Paris, 20 novembre 1705.

. . . . . .

Ainsi, monsieur, trouvez bon que je revienne à vous comme si de rien n'était et que je vous dise, avec la même confiance que si j'avais répondu exactement à toutes vos lettres, qu'il n'y a point de jeune homme dans mon esprit au-dessus de M. Dugas ; que je le trouve également poli, spirituel, savant ; et que si quelque chose me peut donner

bonne opinion de moi-même, c'est l'estime, quoique assez mal fondée, qu'il témoigne, aussi bien que vous, faire de mes ouvrages.

Il m'est venu voir deux fois à Auteuil et bien que nos conversations aient été fort longues, elles m'ont paru fort courtes. Je lui ai donné un assez méchant dîner avec M. Bronod, et cela ne s'est point passé, comme vous pouvez bien l'imaginer, sans boire plus d'une fois à votre santé. Il m'a marqué une estime particulière pour vous ; et j'ai encore mis cette estime au rang de ses grandes perfections. Mais que voulez-vous dire avec vos termes de *parfaite reconnaissance et d'attachement respectueux* qu'il se pique, dites-vous, d'avoir pour moi ? Au nom de Dieu, monsieur, qu'il change tous ses sentiments en sentiments de bonté et d'amitié. M. Dugas est un homme à qui on doit du respect, et non pas qui en doive aux autres ; et d'ailleurs, vous vous souvenez bien de l'épigramme de Martial : *Sed si te colo, Sexte, non amabo.* Que serait-ce donc si M. Dugas en allait user de la sorte, et comment pourrais-je m'en consoler.

DESPRÉAUX.

Le président Pierre Dugas, dans un projet de discours du 12 décembre 1742, conservé dans les manuscrits de l'académie (n° 119), confirme sur les commencements de cette société, les renseignements donnés par Brossette à Boileau.

« L'académie, dit-il, doit son établissement à sept ou huit personnes au plus, non moins liées par l'amitié que par leur goût pour les sciences et les belles-lettres : Messieurs Falconet, Villemot, du Puget, Brossette, Cheinet, Dugas, de Saint Fonds, de Saint-Bonnet et Colonia. Ces premières assemblées, libres et nullement assujetties, n'avaient ni jour, ni lieu certains; le rendez-vous le plus ordinaire était néanmoins dans le cabinet de M. Falconet. L'assemblée du 30 mars 1700, regardée comme la première, fut employée à discuter avec soin, la fameuse démonstration de Descartes sur l'existence de Dieu. C'est avoir suivi heureusement le précepte : *A Jove, principium.*

Cette académie naissante n'éprouva aucun changement sensible jusqu'en 1705, que M. de Trudaine, nommé depuis peu à l'intendance de cette ville, proposa à M. le président Dugas l'établissement d'une académie en réunissant un certain nombre de gens de lettres qui s'assembleraient chaque semaine au jour désigné. On lui répondit que ce qu'il ne faisait que projeter, était déjà exécuté depuis plusieurs années.

Il souhaita d'être admis à ces assemblées en témoignant qu'on lui ferait plaisir d'accepter son cabinet où elles se tinrent, en effet, deux ou trois fois. Mais cet asile n'étant pas assez tranquille pour les Muses, on résolut de s'assembler chez M. de la Valette le père, que M. de Trudaine avait engagé, ainsi que quelques autres, à grossir le nombre des académiciens. Ces nouveaux membres étaient : MM. de la Valette, père et fils, de Glatigny, de Serre, Tricaud, de Gouvernet, Mahudel, Aubert. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1711 que les conférences furent établies dans le cabinet de M. le président Dugas, dans la rue du Bœuf, premièrement jusqu'à la saint Jean 1712 et ensuite à la place Saint-Jean où l'on continua de s'assembler jusqu'au 7 août 1717, que M. de Villeroy, archevêque de Lyon, que l'académie avait déjà choisi depuis près de deux ans pour son protecteur, donna une retraite assurée aux académiciens dans le palais archiépiscopal. Quelques réparations à faire, en ce palais, en 1719 obligèrent l'académie à retourner chez M. le président Dugas et au gouvernement, d'où elle repassa au palais archiépiscopal, le 19 janvier 1722. Ses séances y furent continuées sans interruption jusqu'à l'année 1726 que, par un acte consulaire du 7 mars, MM. le Prévôt des marchands et Echevins arrêtèrent qu'à l'avenir et à perpétuité, les assemblées publiques et particulières de l'académie se tiendraient dans une des salles de l'Hôtel de Ville et que les frais de l'écritoire, du feu et de la lumière seraient faites aux dépens de cette ville. »

Ces notes de M. le président Dugas servirent à l'abbé Pernety à rédiger les premières pages de son journal historique de l'académie de Lyon (manus. n° 300). Il nous apprend, dans sa préface lue à l'académie, le 2 mars 1752, qu'au nombre des premiers membres, MM. Falconet et les abbés Villemot et de Gouvernet avaient quitté Lyon pour s'établir à Paris; le P. de Saint-Bonnet et M. du Puget étaient morts. Il nous apprend encore la réception de M. de Fleurieu, le 28 décembre 1716 et celle du P. Follard, le 5 janvier 1723, proposé par M. l'Archevêque et la nomination comme directeur de M. Lainé à la place de M. de Glatigny, le 18 décembre 1724.

Cette même année par lettres patentes du mois d'août, le Roi donna à ces assemblées un état assuré sous le titre d'Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Laurent Dugas épousa en pemières noces, le 15 novembre 1698, contrat reçu Me Guyot, notaire à Lyon, Marguerite Croppet, fille de Justinien

Croppet, écuyer, et de Hélène Cavelat. Elle lui donna un fils et une fille, mais il eut bientôt la douleur de la perdre. Marguerite Croppet mourut, âgée de vingt ans, le 23 juillet 1701, et fut inhumée le lendemain, dans l'église de Sainte-Croix, au tombeau de la famille Croppet, avec les honneurs auxquels avait droit cette famille, en reconnaissance des services rendus par elle à l'époque des troubles causés par les huguenots en 1562. En secondes noces, il s'allia à Marie-Anne Basset qui lui apporta en dot la terre et le château d'Orliénas (1) où, dès cette époque, il passa souvent l'été et d'où sont datées un grand nombre de ses lettres. Madame Dugas était fille de noble Léonard Basset, avocat en Parlement, conseiller du Roi, receveur général des étapes en Lyonnais, et de Jacqueline Chuiter. La célébration de ce mariage dont le contrat fut reçu par Me Thève, notaire royal à Lyon, eut pour témoins : l'intendant de Lyon, haut et puissant seigneur, messire François Guyet, chevalier, marquis de Bautange, baron de Saint-Germain, maître des requêtes de l'hôtel du Roi; messire Joseph-Roger Damas de Marillac, doyen de l'Eglise, comte de Lyon, représentant Monseigneur l'archevêque, et Jean Vaginay, écuyer, prévôt des marchands et commandant de la ville, représentant Monseigneur le duc de Villeroy, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Indifférente aux dîners du maréchal, aux bals de l'intendance, plus assidue aux sermons et aux pieuses réunions qu'au concert et à la comédie,

(1) Le château d'Orliénas que possède aujourd'hui le comte Remy de la Croix Laval, était au commencement du dix-septième siècle, un petit fief avec rentes nobles, situé près des hautes murailles du château fortifié d'Orliénas dont les seigneurs haut-justiciers étaient les abbés d'Ainay. Ce petit fief appartenait alors à la famille Péronnet et passa dans celle des Basset par le mariage de Claudine Péronnet avec Jean Basset, bourgeois de Lyon. Leur héritier, noble Léonard Basset, et après lui, Jacqueline Chuiter sa veuve, obtinrent en 1687, 1694 et 1700, diverses faveurs pour l'agrandissement de leur fief, de Camille de Neuville, archevêque de Lyon et de François de Vaubecour, abbé d'Ainay. La fille de Léonard Basset ayant épousé le président Dugas, lui apporta Orliénas dont il s'intitula seigneur, et alors la petite maison des Basset devint une importante résidence que Louis Dugas, ancien capitaine au régiment de Picardie, vendit le 12 février 1762, à messire François Robin écuyer, conseiller secrétaire du Roi. Benoît-Marie Robin, son fils, mourut sans postérité en 1830, laissant Orliénas à son neveu Jean de la Croix-Laval, maire de Lyon sous la Restauration, député au Corps législatif, fils de Jean-Pierre-Philippe-Anne de la Croix Laval, chevalier, seigneur de Laval, guillotiné en 1793 pour avoir pris part à la défense de Lyon. Son fils, Louis-Antoine, comte de la Croix Laval, entreprit la reconstruction complète du château et de ses dépendances et transforma une grande partie du parc jusqu'alors abandonné à la culture *(Notes com. par le comte Remy de la Croix Laval.)*

Marie-Anne Basset savait allier, quoi qu'en dise son malicieux cousin de Saint Fonds, une piété éclairée aux charmes d'une maîtresse de maison du meilleur monde. Près d'elle, le président Dugas trouvait à son foyer, le repos dont il avait besoin et auquel aspirait son amour de la retraite.

Il eut aussi avec Mme de Curis, sa belle-sœur, avec les PP. Basset, de la Compagnie de Jésus, ses cousins-germains, des relations littéraires conformes à ses goûts et, soit à Orliénas, soit à Thurins, dans la vieille maison des Dugas, il réservait toujours quelques heures de sa journée pour lire avec Quinsonas et Savonost, ses fils, les auteurs classiques qu'il savait leur faire aimer en leur en expliquant les meilleurs passages.

Mais, rien n'égalait pour lui la douceur de faire part à son cousin de Saint Fonds de toutes les occupations de sa vie si bien remplie. Aussi, un des charmes de cette correspondance à cœur ouvert, entre ces deux amis, est sans contredit la facilité avec laquelle ils dévoilent leurs impressions les plus secrètes. A Paris, où Monseigneur le Régent écoute son compliment, contrairement à son habitude, le président Dugas ne cache pas à son cousin le sentiment de vanité que les signes approbatifs du cardinal de Polignac lui font ressentir. A la cour, au milieu de l'assemblée la plus brillante du monde, il ne peut se défendre, lui toujours si modeste, d'attribuer à son mérite l'accueil flatteur de l'entourage du Roi. Plus tard, quand il présente sa candidature à la Prévôté des marchands, il est fort inquiet sur le résultat de ses démarches. Lorsqu'il sollicite le second renouvellement de sa charge, il attend avec impatience une lettre du duc de Villeroy, dont le contenu élogieux eût fait sa joie dans d'autres circonstances. Mais les excuses reçues ne le dédommagent pas du refus d'une continuation accordée à ses prédécesseurs et à laquelle il croyait avoir droit. Ces sentiments si humains, son esprit chrétien les repousse, son besoin de repos les combat, son cœur pourtant y est sensible et la vertueuse Mme Dugas en sent aussi le contre-coup.

Cette alerte, au reste, est de peu de durée. Bientôt, reprennent avec plus de liberté les causeries des deux amis et les bonnes visites entre Orliénas, Thurins et Saint-Fonds. Les jours passent, les enfants grandissent; Pierre, le fils aîné du Président, est à son tour investi des charges si bien remplies par ses devanciers. Comme eux, chose unique dans les fastes consulaires de Lyon, il est choisi pour être prévôt des marchands et commandant de la ville, comme l'avaient été son père et son grand-

CHATEAU D'ORLIÉNAS

père. Quinsonas devient officier au régiment de la Reine et siège avec son frère Pierre, à l'académie, à côté de leur père, faisant honneur aux leçons prises avec lui au château d'Orliénas ; Louis, le second de ses fils, capitaine au régiment de Picardie, fit, avec le maréchal de Broglie, la campagne de Lombardie, d'où il envoie d'intéressantes relations sur les événements dont il fut témoin en 1733. Laurent Dugas vit avec bonheur Jean-Baptiste, un autre de ses fils, entrer dans la Compagnie de Jésus. Assisté de ses prières, il rendit son âme à Dieu, le 8 mars 1748, ne précédant que de quelques mois celle dont la présence avait fait le bonheur de sa vie.

Son éloge fut prononcé par M. Cristin (1), secrétaire perpétuel de la Société royale de Lyon, dans l'assemblée publique du 4 décembre de ladite année,

L'orateur rappelle, au nombre des titres que le président Dugas possède à la reconnaissance du public, combien il sut ménager les deniers de la cité et allier cette noble économie à la dignité de sa place, à la décence nécessaire à cette grande ville. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter le trait de probité si souvent raconté (2). Les boulangers se flattant d'obtenir de M. Dugas la permission d'augmenter le prix du pain, laissèrent leur requête sur sa table avec une bourse de 200 louis. Quand ils retournèrent auprès de lui, « messieurs, leur dit-il, j'ai pesé vos raisons dans la balance de la justice et je ne les ai pas trouvées de poids ; je n'ai pas jugé qu'il fallait, par une cherté mal fondée, faire souffrir un peuple. Au reste, j'ai distribué votre argent aux deux hôpitaux de cette ville. Je n'ai pas cru que vous voulussiez en faire un autre usage. J'ai compris que puisque vous étiez en état de faire de pareilles aumônes, vous ne perdiez pas, comme vous le dites, dans votre métier. »

Cette probité, ce souci du bien public, n'avait d'égal chez Laurent Dugas, que sa bienveillance et son affabilité pour tous, faisant oublier ce qu'il avait parfois de sévère dans son langage. Aussi, peu d'hommes ayant rempli à Lyon de semblables fonctions, y laissèrent d'aussi unanimes regrets.

(1) Bibliothèque de l'Académie, manuscrit 134.
(2) Gayot de Pitaval. Bibl. des gens de cour, tome V, p. 151, éd. de 1725.

GÉNÉALOGIE

DES

DUGAS DE BOIS SAINT JUST

Seigneurs de Thurins, Savonost, Quinsonas, la Tour du Champt, Orliénas en Lyonnais et du marquisat de Villars en Bresse.

Les Dugas étaient originaires de Thurins en Lyonnais dont la seigneurie appartenait aux chanoines comtes de l'Eglise de Lyon. Protégés par eux, les Dugas s'élevèrent par des charges de judicature et l'un d'eux, Pierre Dugas, greffier et châtelain de Thurins, fut choisi pour représenter avec Pierre Scarron et Nicolas de Chaponay, le Tiers-Etat du pays de Lyonnais, aux Etats-Généraux tenus à Blois le 16 octobre 1588. Les Dugas acquirent bientôt plusieurs fiefs et rentes nobles dans la paroisse de Thurins, et s'établirent dès le commencement du dix-septième siècle, dans la ville de Lyon où ils remplirent les plus hautes charges consulaires et exercèrent le commandement pour le Roi.

Leur filiation remonte sur titres originaux au milieu du seizième siècle, et leur nom écrit indifféremment à cette époque *Gas*, *du Gas* ou

du Gaz, indique une vieille famille autochtone de la région portant le nom de la terre qu'elle cultivait. Dugas est l'orthographe constamment adoptée depuis leur établissement à Lyon.

I. Discrète personne maître Jehan Dugas, notaire royal à Thurins et à Lyon, où il habita les dernières années de sa vie, fut receveur du chapitre de l'Eglise Saint-Paul, jusqu'en l'année 1561 (1). Il testa à Thurins le 3 janvier 1562 devant Me du Champt, de l'autorité de Guillaume du Gas

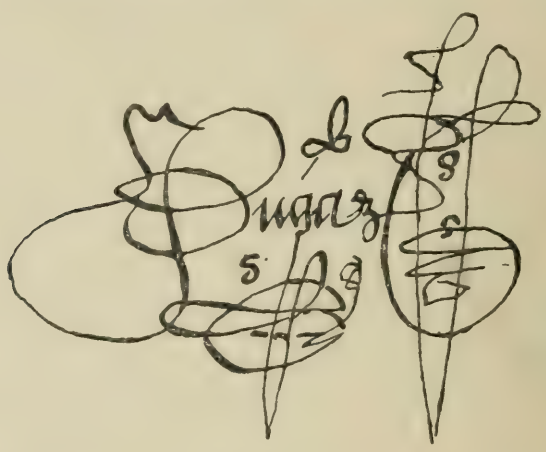

son père (2), léguant à Guillaume et Jacques ses fils, à chacun cent écus d'or, à Jeanne et Marguerite ses filles, à chacune semblable somme et nommant héritier Pierre son fils aîné.

De honorable femme Antoinette Buyer, fille de Pierre, habitant de Rontalon, Jehan Dugas laissa les enfants qui suivent :

1° Pierre, qui suit, né à Thurins le 21 novembre 1550, baptisé le len-

(1) Reglement de comptes du 4 février 1563 entre les chanoines de Saint-Paul et honorable femme Antoinette Buyer, veuve de Me Jehan Dugas. Archives de la famille de Fabrias où sont conservés les protocoles de Me Jehan Dugas dont nous donnons ci-dessus la signature compliquée.

(2) Le nom de la mère de Jehan Dugas est ignoré, mais il donne dans son livre de raison la date de sa mort en ces termes : « 2 novembre 1555, ma Mère est allée de vie à trépas, moi étant à Chessy pour prendre possession de la cure dudit lieu pour M. Me Benoit Buatier. »

demain, eut pour parrain Pierre Buyer son grand'père et pour marraine dame Blanche Ferete, femme de discrète personne Me Claude Marnas, châtelain de Rontalon ;

2° Jehanne Dugas, née à Thurins le 17 avril 1552, épousa par contrat du 18 janvier 1568 reçu du Champt, Benoît Chantre fils de vénérable personne Me Jehan Chantre, procureur de Rontalon ;

3° Anne, née à Lyon, le 22 avril 1554, fut baptisée, dans l'église de St-Paul. Elle eut pour parrain Me Rambert de Saint Pol, demeurant au greffe de la sénéchaussée. Elle mourut à Brignais le 10 avril 1556 ;

4° Barthélemy, né à Lyon le 8 juin 1555 ;

5° Marguerite, née à Lyon le 5 février 1557, baptisée à Saint-Paul, elle eut pour parrain Me Odet Croppet. Elle épousa par contrat du 26 octobre 1578 reçu du Champt, honorable homme Pierre Girardon, fils d'honorable homme Antoine Girardon, demeurant à Lyon ;

6° Jacques, né à Lyon le 12 février 1559, baptisé à Saint-Paul (1), marchand bourgeois de Lyon, passe un accord le 9 juin 1580 avec son frère Pierre.

II. Discret maître Pierre Dugas, né à Thurins le 21 novembre 1551, mort le 9 novembre 1618, inhumé le lendemain dans sa chapelle fondée par Me Jehan du Champt en l'église de Thurins. Il fut greffier (2) et châtelain dudit lieu et de Rochefort. Une lettre écrite en fort bon latin, à son futur beau-père et datée de Paris du 4 avril 1569, indique que ses premières études n'avaient pas été négligées ; aussi fut-il choisi par le pays de Lyonnais pour représenter, comme nous l'avons déjà dit, le tiers-état aux Etats-Généraux de Blois en 1588. La même année, le 9 du mois de février, Pierre Dugas épousait à Thurins, Jehanne du Champt (3), fille de Me Jehan du Champt, notaire royal et châtelain de Thurins, Rochefort, Soucieu et Brindas (4) et de dame Jehanne Goenchon, morte à Lyon le 19 février 1588 et inhumée dans l'église de Sainte-Croix. Jehanne du Champt mourut à Thurins le 27 décembre 1594, n'ayant eu

(1) Livre de raison de Me Jehan Dugas (*Arch. de Rosière à Bourgoin*).

(2) Lettres de provisions du 15 février 1580 signées de Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon (*Id.*).

(3) Charte de mariage (*Id.*)

(4) Par son testament reçu au château de Thurins par Dupoys, not. à Saint-Symphorien-le-Château, le 23 juillet 1601, Me Jehan du Champt fit héritier Me Pierre Dugas, son gendre (*Id.*).

qu'une fille, morte en bas-âge. Pierre Dugas épousa en secondes noces, à Vaugneray, le 24 janvier 1595, Aimée Dallier de Bénévent, baptisée à Saint-Symphorien-le-Château, le 24 juillet 1577, fille de honorable homme Jehan Dallier et de Hélène Valentin, dame de Bénévent. Aimée Dallier mourut le 9 février 1628, ayant testé la veille, contrat reçu Me Marnas, devant lequel avait aussi testé Pierre Dugas le 6 février 1612, élisant sa sépulture en sa chapelle, léguant à chacun de ses enfants 3000 livres et nommant héritière Aimée Dallier, sa femme. Il testa encore le 7 septembre 1616 ayant eu les enfants qui suivent :

Du premier lit :

1° Jeanne, née le 13 septembre 1587, baptisée le 11 octobre à Thurins, y mourut le 27 décembre 1587.

Du second lit :

1° Philibert, baptisé à Saint-Paul de Lyon le 21 septembre 1596 ;

2° Jeanne, née le 24 juin 1600, eut pour marraine dame Jeanne Dallier, femme de Me Pierre de la Roue. Elle épousa le 2 février 1617 Me Jean Drivon, avocat en parlement et ès-cours de Lyon ;

3° Louis, qui suit, né à Thurins le 9 septembre 1602 et baptisé le lendemain eut pour parrain noble Louis Thorel, docteur en médecine, à Lyon ;

4° Marie, née le 10 février 1605, mourut le 7 juillet 1607 ;

5° François, né le 13 juillet 1606, mourut le 3 août 1607 ;

6° Hélène, née le 5 novembre 1608, testa le 8 août 1640 (de la Roue). Elle avait épousé honorable homme Girard Hanicar, dont elle eut une fille nommée Jeanne, mariée à noble Claude Cachet de Montesan ;

7° Pierre, né le 20 mars 1610, mort le 12 novembre 1612 ;

8° Jacques, né le 12 août 1613, eut pour parrain Me Jacques Dugas, son oncle. Il mourut à Thurins le 6 septembre 1619 ;

9° Aimé, né le 29 septembre 1616 [1].

III. Noble Louis Dugas, élu en l'élection de Lyon, échevin de ladite ville pour les années 1658 et 1659, se fit délivrer un certificat pour jouir des privilèges de noblesse, le 8 décembre 1659. Il était né à Thurins le 9 septembre 1602 et mourut à Lyon le 25 mars 1666. Son corps fut inhumé dans l'église Sainte-Croix, chapelle de la Transfiguration,

[1] Livre de raison de M. Pierre Dugas. *Arch. de Rosière*.

Au nom du pere du filz et du S' esprit
amen ie moy pierre dugaz + +
Prens po' ma feme et loyalle espouse vo'
+ · Iunne duchamp + + + + + +
Et vo' Recomande mes aumonnes aist
que dieu la dict. S' pol la escript Et la
loy de Romme le cõfirme ce que dieu
coniolnct hõme ne Separe Dõne a
Thurins Le 9e de feurier 1530

accompagné de Messieurs du Présidial. Il avait testé le 16 août 1661, qualifié alors d'écuyer, seigneur de Bois Saint Just, la Tour du Champt et Savonost, faisant héritier Louis son fils aîné et léguant 30.000 livres à Etienne et Jean-Baptiste, ses fils, et 20.000 à chacun de ses autres enfants. Il avait acquis le fief de Bois Saint-Just, le 14 novembre 1645, au prix de 6.000 livres, du chapitre de Saint-Just et celui de la Tour du Champt, des chanoines de Saint-Nizier le 18 avril 1636 (Lubin, not. à Lyon). Louis Dugas épousa à Lyon dans la chapelle de Lorette, montée

(1)

du Gourguillon le 1er mai 1632, demoiselle Jeanne du Pin, fille d'Antoine du Pin, marchand bourgeois de Lyon et de dame Marie Viau, femme en secondes noces du sieur Jean du Soleil, bourgeois de Lyon. Jeanne du Pin testa le 27 octobre 1673, mourut le 16 octobre 1678 et fut inhumée à Sainte-Croix. De cette union naquirent :

1° Louis qui suit, né à Lyon, bapt. à Sainte-Croix, le 29 décembre 1639;

2° Jean-Baptiste Dugas, écuyer, né le 9 octobre 1636, baptisé à Sainte-Croix, testa le 10 août 1667 et mourut sans alliance;

3° Jeanne, née le 12 mars 1638, reçue novice au couvent de Sainte-Elisabeth de Bellecour, le 12 février 1653, contrat reçu Bernard;

(1) Cette vue naïve est tirée d'un ancien plan de Thurins conservé dans les archives de Fabrias.

4° Marguerite, née le 23 janvier 1641, baptisée à Sainte-Croix, eut pour parrain M. de Rochefort, conseiller en la sénéchaussée et pour marraine Marguerite Regnauld. Elle fut reçue novice à Sainte-Elisabeth le 4 septembre 1656 et fit profession le 14 septembre 1657;

5° Catherine, née le 2 septembre 1643, baptisée à Sainte-Croix, eut pour parrain M. de Forendal. Elle fut reçue novice à Sainte-Elisabeth le 2 juillet 1659 (Duvent);

6° Marie, née le 3 août 1645, baptisée à Sainte-Croix, eut pour parrain M. du Clappier. Elle épousa à Sainte-Croix, le 20 août 1663 (cont. 23 septembre suivant), Barthélemy Hesseler, écuyer, fils de Georges-Nicolas Hesseler, natif de Francfort, banquier à Lyon, puis secrétaire du Roi et de dame Anne Ferrus;

7° Louise, née le 26 mai 1647, baptisée à Sainte-Croix, fut reçue novice à Sainte-Elisabeth le 26 avril 1664 (Delorme);

8° Etienne Dugas, écuyer, né le 11 octobre 1648, fut baptisé à Sainte-Croix, le surlendemain. Il fut d'abord capitaine au régiment royal, par lettres du 3 septembre 1674, servit avec toute la distinction d'un officier de mérite de 1674 à 1683, aux sièges de Dinan, Cambrai, Valenciennes, Saint-Omer et aux batailles de Saint-François et de Castel (certificat du comte de Lomont, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Dunkerque, 17 janvier 1706). Etienne Dugas fut ensuite, avec la permission du Roi, colonel au service du cardinal de Furstemberg;

9° Anne, née le 21 novembre 1649, fut baptisée à Thurins le mardi de la Pentecôte 1651, testa le 14 juin 1687 (Prost).

10° Jeanne, née le 13 février 1652, baptisée le lendemain à Sainte-Croix et mourut à Villefranche le 7 mai 1734. Elle avait épousé, le 27 janvier 1673, contrat reçu Prost, Louis Deschamps, chevalier, Seigneur de Messimieux, trésorier de France, fils de noble Louis Deschamps, seigneur de Talancé et de dame Marie Rollin.

IV. Louis Dugas, chevalier, seigneur de Bois Saint Just, Thurins, Savonost et autres places, reçu docteur de l'un et de l'autre droit à l'Université de Valence, le 3 mars 1660, fut échevin de la ville de Lyon pour les années 1680-81 et se fit délivrer le 18 décembre 1681 un certificat pour jouir des privilèges de la noblesse. Nommé ensuite en 1696 prévôt des marchands, il fut renouvelé dans cette charge jusqu'en 1699, par

lettres de provisions signées du Roi, le 5 décembre 1697. Lieutenant général de police par lettres du 1er juillet 1700, renouvelées le 17 juin 1715, il fut nommé en mai 1716 membre de la chambre de justice. Il fut aussi pourvu de la charge d'auditeur de camp de la ville de Lyon. Il avait épousé à Villefranche, le 24 juillet 1669, Claudine Bottu de la Barmondière, fille d'Alexandre Bottu, écuyer, seigneur de la Barmondière et de Saint Fonds, et de dame Elisabeth Bessié. Elle mourut le 5 mars 1724, et Louis Dugas, le 6 janvier 1728, laissant :

1° Laurent Dugas, qui suit, né à Lyon le 20 septembre 1670, baptisé le lendemain à Sainte-Croix par M. de la Barmondière, docteur de Sorbonne, son oncle ;

2° Marie Dugas, demoiselle, baptisée à Sainte-Croix, le 21 avril 1672, eut pour parrain M. de Saint Fonds, son oncle. Elle épousa le 30 avril 1695, contrat reçu Renaud, Nicolas Bellet, écuyer, seigneur de Tavernost, conseiller au parlement de Dombes, fils de Jacques Bellet, écuyer, seigneur de Tavernost, et de dame Catherine Alexandre, veuf de dame Marie Deschamps de Messimieux ;

3° Marguerite, née le 9 juin 1673, baptisée le 13 du même mois, à Sainte-Croix de Lyon. Elle prit le voile au couvent de Sainte-Elisabeth, le 7 juin 1690 et fit profession le 17 juillet 1691 ;

4° Catherine, née le 29 octobre 1677, baptisée le 30 à Sainte-Croix. Elle fut religieuse professe à Sainte-Elisabeth.

V. Laurent Dugas, chevalier, seigneur de Bois Saint Just, Thurins, Savonost et autres places, fit ses études au collège de la Trinité à Lyon et fut reçu licencié en l'un et l'autre droit à l'Université de Paris, par lettres du 23 février 1691. Il fréquenta pendant trois ans le barreau de Paris, puis fut nommé le 19 juillet 1696 conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, en remplacement de noble Louis Dugas son père. Il occupa dans sa ville natale les charges de lieutenant général de police, d'auditeur de camp et, de 1724 à 1729, celle de prévôt des marchands. Il eut aussi l'honneur d'être gouverneur de Lyon et de la province de Lyonnais, Forez et Beaujolais, en l'absence du maréchal de Villeroy et fut l'un des fondateurs de l'académie de ladite ville en l'année 1700. Il avait épousé : 1° le 15 novembre 1698, contrat reçu Guyot, Marguerite Croppet, fille de Justinien Croppet, écuyer, et de Hélène Cavelat ; 2° le 27 avril 1703, contrat reçu Thève, Marie-Anne Basset, inhumée à Ainay

le 6 décembre 1752. Elle était fille de noble Léonard Basset et de Jacqueline Chuiter. Il testa devant Me Brénot le 19 septembre 1733. Du premier lit sont nés :

1° Pierre qui suit ;
2° Hélène-Marie, morte le 7 septembre 1718 ;

Du deuxième lit il eut :

3° Louis Dugas d'Orliénas, qui a fait branche ;
4° Louis-Marie Dugas du Souzy, écuyer, capitaine au régiment de Picardie, baptisé à Saint-Nizier, le 15 juillet 1725 ;
5° Marie, morte le 17 avril 1720 ;
6° Claudine Dugas, baptisée à Saint-Nizier, le 30 avril 1726, épousa Philibert Arthaud, écuyer, seigneur de Bellevue, fils d'André Arthaud, échevin de la ville de Lyon, et de dame Marie de Masso ;
7° Jeanne, baptisée à Sainte-Croix, le 4 juillet 1715, fut religieuse à Vienne en Dauphiné ;
8° R. P. Jean-Baptiste Dugas, de la Compagnie de Jésus ;
9° François Dugas de Quinsonas, chevalier, officier au régiment de la Reine et membre de l'académie de Lyon, mourut le 31 juillet 1768.

VI. Pierre Dugas, chevalier, seigneur de Bois Saint Just, Thurins et Savonost, président en la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, auditeur de camp de la ville de Lyon et de la province de Lyonnais, Forez et Beaujolais, prévôt des marchands pour les années 1750 et 1751, et membre du l'académie de ladite ville, était né à Lyon le 11 juillet 1701 et mourut à Thurins, le 26 avril 1767. Il épousa : 1° le 28 avril 1725, contrat reçu Thève, Marie-Anne Bourgelat, fille de noble Pierre Bourgelat, ancien échevin de Lyon, et de dame Geneviève Terrasson, qui testa le 27 mars 1737 devant Me Perrin ; 2° le 2 novembre 1739, contrat reçu Gayet, Anne de Ponsaimpierre du Perron, fille de Dominique Ponsaimpierre, écuyer, seigneur du Perron, conseiller en la Cour des monnaies et membre de l'académie de Lyon, et de dame Bonne d'Ambournay. Par contrat de mariage, le président Dugas donna sa bibliothèque à son fils. Du premier lit sont nés :

1° Etiénne qui suit ;
2° Hélène, baptisée à Saint-Nizier, le 11 décembre 1726 ;
3° Anne-Laurence, baptisée à Saint-Nizier, le 31 août 1729 ;
4° Claudine, — — le 18 décembre 1731 ;

5° Catherine Dugas, bapt. à Saint-Nizier, le 17 décembre 1733, mariée à Ainay le 23 mai 1753, à François Morel de Rambion, écuyer, seigneur de Voleine, conseiller en la Cour des monnaies, sénéchaussé et siège présidial de Lyon, fils de noble François Morel de Rambion, secrétaire du Roi, et de dame Anne Simonnet.

Du deuxième lit, il eut :

6° Bonne-Anne, baptisée à Saint-Nizier, le 4 août 1740.

VII. Etienne Dugas, chevalier, seigneur de Thurins, Savonost, Quinsonas, la Tour des Champs, Souzy et la Chatelaise (1) testa le 2 juin 1789. Il était président en la Cour des monnaies, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. Baptisé à Saint-Nizier le 18 octobre 1730, il épousa 1° à Ainay, le 24 août 1779, Marie Charlotte Chol de Quercy, fille de feu Claude Chol de Quercy, écuyer, chevalier de Saint Louis, ancien prévôt général des maréchaux de France en Lyonnais, et de dame Charlotte Dupuy ; 2° à Saint-Pierre-le-Vieux, le 14 septembre 1784, Jeanne-Cathérine de Cantarelle, de Dommartin, fille d'Antoine de Cantarelle de Dommartin, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Lyonnais, et de dame Anne-Rosalie-Benoîte Cartier ; il eut du premier lit :

1° Françoise-Catherine-Etiennette-Charlotte, baptisée à Ainay le 14 décembre 1780 ;

2° Louis-Thérèse-Charles-Marie-Etienne, né le 6 juin 1782, mort le 29 décembre 1789 ;

Du deuxième lit sont issus :

3° Bonne-Marie-Antoinette, bapt. à Ainay le 11 février 1786, épousa le 23 messidor, an x, à Thurins, Jean-Antoine Sauzet de Fabrias.

4° Anne-Rosalie-Louise, baptisée le 4 juillet 1787, à Thurins, mariée à Lyon le 13 nivôse an XII, à Pamphile-Antoine Donin de Rosière, chevalier de la Légion d'honneur, sous-préfet sous la Restauration, fils de feu Louis-Jean-Baptiste-Jules-Mériadec Donin de Rosière, capitaine au régiment de Besançon, et de dame Françoise Basset.

---

(1) Le fief de la Chatelaise, situé à Messimy en Lyonnais, avait été acquis par Pierre Dugas, le 6 novembre 1755 par contrat reçu Ducreux, au prix de 40.000 livres de dame Marie-Pierrette Cusset, veuve de noble François Paulini.

VI *bis*. Louis Dugas fils de Laurent Dugas et de Marie-Anne Basset, chevalier, seigneur de Bois Saint-Just, Orliénas, Tourvoy et du marquisat de Villars, capitaine au régiment de Picardie, testa le 3 avril 1753, devant Me Gayet. Il épousa à Montluel le 5 mars 1737, Marie-Louise-Josèphe Laurent, fille de Jean Laurent, capitaine de bourgeoisie de ladite ville et de dame Marie Perret, dont :

1° Jean-Louis, qui suit ;

2° Jean-Marie, baptisé à Ainay le 14 octobre 1741, y fut inhumé le 8 novembre 1742 ;

3° Marie-Laurence, baptisée à Ainay le 5 octobre 1740, y épousa le 10 décembre 1761, François-Jean-Jacques Grimod de Bénéon, chevalier, baron de Riverie et Cornillon, seigneur de Saint-Just en Velay et autres places, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Aquitaine, fils de feu Jean-Etienne Grimod de Bénéon, chevalier, et de dame Jeanne-Claudine de Beaulieu, de Theras ;

4° Louise-Claudine, baptisée à Ainay le 25 août 1746, y épousa le 13 août 1765, Claude-François Bollioud de Fétan, chevalier, seigneur de Chanzieu, conseiller en la Cour des monnaies de Lyon, fils de Jean-François Bollioud de Fétan, chevalier, seigneur de Chanzieu et de Lorette, conseiller à la Cour des monnaies, et de Marguerite Renaud de Lorette ;

5° Louis-Pierre, baptisé à Ainay, le 1er juin 1744 ;

6° Etienne-Jacques, baptisé à Ainay, le 24 août 1748.

VII *bis*. Jean-Louis Dugas de Bois Saint-Just, chevalier, seigneur du marquisat de Villars, officier au régiment des gardes françaises, maire de Saint-Genis-Laval, auteur de plusieurs ouvrages littéraires, baptisé à Ainay le 3 février 1743, mort à Saint-Genis le 13 mai 1820, avait épousé par contrat du 28 novembre 1769, reçu Baroud, Benoîte-Geneviève Maindestre, fille d'Antoine Maindestre, chevalier, trésorier de France, seigneur de la Sarra, et de dame Simonne Tolozan, dont :

1° Claude-Louis-Simon, bapt. à Ainay le 11 janvier 1771, mort enfant ;

2° Antoine-Alexandre, dit le marquis Dugas, baptisé à Ainay le 17 octobre 1773, mort à Lyon le 12 mai 1866.

CORRESPONDANCE

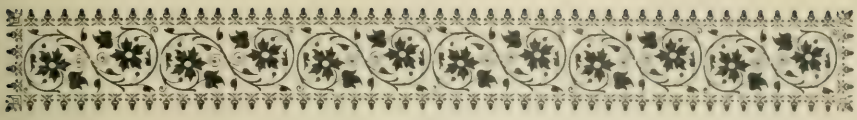

Monsieur de Saint Fonds au Président Dugas.

Villefranche, 1711.

J'allai, samedi passé, à Lyon, mon cher ami, pour une affaire qui devait être finie en 24 heures ; mais j'espérais de vous y trouver et d'avoir le plaisir de passer trois jours avec vous. Le ciel en avait ordonné autrement ; et j'eus, je vous l'avoue, une véritable mortification, lorsqu'en arrivant, j'appris que vous étiez parti. Je faillis, de colère, à abandonner le dessein qui m'avait amené et à m'en retourner sur le champ aussi vite que j'étais venu, c'est-à-dire par la poste.

Vous étiez bien pressé d'aller à Orliénas ; que pouviez-vous faire à la campagne dans un temps de pluie et de boue ? Je crois que vous n'avez quitté Lyon que pour vous soustraire aux fatigantes félicitations que votre discours (1) vous attirait. Vous remarquerez que je n'ai point mis d'épithète à *votre discours,* parce que je n'en ai point trouvé d'assez riche, pour comprendre en un seul mot tout ce qu'il vaut ; et j'aurais voulu en composer une de celles de savant, éloquent, poli, délicat, sensé, gracieux, noble. Prenez, s'il vous plaît, tout ceci sérieusement ; car je ne badine point comme Voiture pour faire un *Bdelneufgermicopsant ;* je vous dis sincèrement ce que je pense et, s'il m'était permis, en prenant la première syllabe de tous ces mots, j'en composerais un très magnifique et très significatif, et je dirais que votre discours était *sapodesengranoé.* Je ris en écrivant, mais *ridendo dicere verum, quid vetat ?*

(1) Prononcé par le Président Dugas à l'ouverture du Palais, en 1711.

Pendant le peu de séjour que j'ai fait à Lyon (car je n'y ai demeuré précisément que les 24 heures qui m'étaient nécessaires; eh! vous n'y étant pas, qu'y aurais-je fait plus longtemps? Un jour m'y a duré autant qu'un mois ailleurs; Belle-Cour, les Terreaux, la Saône et le Rhône, tout cela ne m'a paru avoir que des charmes stériles et des beautés ennuyeuses, et je disais, d'après le père de la belle poésie :

> Mais quoi que vous ayez, vous n'avez point Dugas;
> Et moi je ne vois rien quand je ne le vois pas.

Claudatur parenthesis; elle est d'une raisonnable longueur et je doute que dans les bons auteurs, même dans les livres de Port-Royal, vous en ayez trouvé de si longues, pour revenir donc à mon chemin), pendant le peu de séjour que j'ai fait à Lyon, je n'ai entendu parler que d'une seule chose.

Comme le soleil obscurcit tous les astres quand il paraît, le dernier événement qui occupait généralement tous les esprits, avait, pour ainsi dire, fait oublier tous les autres. Petits et grands, doctes et ignorants, stupides et gens d'esprit, tous allaient jusqu'à l'admiration. Mais, de qui parlait-on? Oserai-je le dire, mon cher ami, après toutes ces apparences d'exagération, sans craindre de blesser la vertu qui mérite le plus d'égards? Votre modestie vous voile tellement à vos propres yeux que si je ne vous nomme pas, vous ne voudrez jamais vous reconnaître. Cependant, *tu es ille vir.....*

J'aurais bien d'autres choses à vous dire; car, si je me mets difficilement à écrire, aussi, quand je suis en humeur, je ne finis jamais. Mais, je suis interrompu par une information qu'il me faut faire et j'ai peur d'être obligé de conclure sans rien dire de la chose principale pour laquelle je vous écris; je vais donc faire comme cet avocat,

> Qui dit fort posément ce dont on n'a que faire
> Et court le grand galop quand il est à son fait.

Je dois aller à Lyon pour une affaire dont le retardement me coûte toujours quelque chose, mais j'aime mieux perdre que vous manquer une seconde fois. Faites-moi donc savoir le jour que vous devez être à Lyon et je rangerai toutes choses de manière que je puisse passer deux ou trois jours avec vous. *Vale.*

Le Président Dugas à Monsieur de Saint Fonds

Orléans, 1711.

Vous avez raison, mon cher ami, de dire que vous étiez en humeur d'écrire, il fallait ajouter de bien écrire, quand vous m'avez écrit l'agréable, la polie, l'ingénieuse, la flatteuse lettre que je viens de recevoir. S'il m'avait fallu répondre dans le même style, j'aurais été obligé d'attendre longtemps ; et peut-être cette humeur qui vous vient si souvent, ou plutôt qui vous est si naturelle, ne serait pas venue. Il vaut donc mieux payer promptement, si l'on ne peut payer qu'en mauvaise monnaie..... Vous n'eûtes pas plus de chagrin de ne nous pas trouver à Lyon, que je n'en ai eu quand j'ai appris par votre lettre de quel plaisir j'avais été privé ; mais, puisque vous nous promettez de nous dédommager bientôt de cette perte, l'espérance me console. Nous hâterons notre retour à Lyon pour l'amour de vous..... Je sais à merveille apprécier et réduire à leur juste valeur toutes les hyperboles dont vous vous servez en parlant de mon discours. Vous connaissez mieux que personne ce qu'il pouvait valoir ; du reste, j'avais pris tant de soin à le bien apprendre que je n'hésitai pas et je me trouvai même plus de voix que je n'ai accoutumé d'en avoir.

Il y a longtemps que je suis persuadé que vous êtes un homme rare, mais dans un sens bien différent du vôtre. J'en pourrais apporter bien des preuves, toutes concluantes ; et, si le temps me le permettait, je rendrais bien le change à votre modestie. Je me contente de dire qu'un ami de votre caractère est la chose du monde la plus rare, *procul et de ultimis finibus pretium ejus*. Vous me cédez, dites-vous, avec plaisir, mais moi je dis que si je pouvais me flatter de vous égaler, *nil mihi magis exoptem* χαῖρε φίλτατε.

B. — Villefranche, 1712 (1).

En quid agam, rursusne ? Quoi ? que ferai-je ? serai-je encore en colère ? tiendrai-je la résolution que j'ai prise de ne plus écrire ? hasarderai-je encore une lettre pour m'exposer à n'avoir qu'une réponse très

(1) La lettre **B** indique les lettres écrites par M. Bottu de Saint Fonds, et la lettre **D** les lettres écrites par le Président Dugas.

laconique et dans laquelle peut-être on osera avancer que c'est moi qui suis le plus paresseux ?

Voilà, mon cher ami, le petit combat qui s'est donné dans mon cœur. Mais, il n'a pas duré plus de temps que j'en ai mis à vous le raconter. Plus faible et en même temps plus tendre à votre égard que l'amant irrité de Térence, après avoir dit un moment : *Quid igitur faciam ? non eam ?* ou si vous voulez, *non scribam ?* j'ai pensé que je serais le seul qui perdrait à tenir ma colère ; que, peut-être, vous m'oublierez réellement, quand je ferais semblant de ne pas penser à vous, et que la punition d'une faute, dont je ne suis pas le coupable, retomberait néanmoins entièrement sur moi. Je crois bien que vous ne seriez pas ni assez injuste, ni assez indifférent pour ne plus m'aimer ; mais tant de choses agréables ou savantes vous occupent d'un soleil à l'autre que je serais désormais dans votre cœur comme certains livres sont dans votre bibliothèque. Vous ne voudriez pas vous en défaire et cependant vous ne les lirez jamais. Pour moi, qui suis dans ce pays comme dans une solitude affreuse où je ne vois autour de moi que des arbres ambulants, *video homines quasi arbores ambulantes*, rien ne peut me dédommager de la douceur de votre conversation. Après mes heures de lectures et d'affaires, je ne me désennuie presque qu'en vous écrivant ; et je n'ai de plaisir véritable qu'en recevant de vos nouvelles. Ecrivez-moi donc un peu ; *que l'amour, le devoir vous excitent ;* j'ai tort de dire le devoir, mais, ou par amitié, ou par complaisance, ou par compassion, ou par importunité, honorez-moi, de temps en temps au moins, d'un χαῖρε φίλτατε ; je me réjouirai, en effet, en recevant ce petit témoignage que je vous suis toujours cher et en reconnaissant seulement votre caractère. J'éprouve, au reste, que cette petite dispute qui s'est émue entre nous au sujet de notre paresse et dont Mme Dugas était témoin en partie, n'a servi qu'à ranimer dans mon cœur toute la tendresse que j'ai pour vous ; puisse-t-elle avoir produit le même effet dans le vôtre ! Nous dirons alors avec justice : *Amantium iræ amoris integratio est* « ou *redintegratio* comme le veulent Donat et Robert Estienne. » *Et là-dessus trois pages in-folio dans lesquelles M. de Saint-Fonds nous dit que leur cher Térence semble avoir copié Plaute, mais que ces deux comiques latins ont plutôt imité Ménandre dans l'Andrienne.*)

Or sus, que dites-vous de toute mon érudition ? ne vous écriez-vous point, avec Molière : *Peste, où prend son esprit toutes ces gentillesses ?*

Térence, Plaute, Virgile, Cicéron, Plutarque, Elien, Erasme, etc..., entassés les uns sur les autres, cités *opportune importune* en moins de quatre pages, et, ce qui est de plus beau, sur le plus mince sujet qu'on puisse s'imaginer. *Signor Crenagio* me demanderez-vous peut-être, *dove havete piglato tante sciocchezze!* Et moi, je vous ferai sur le champ pareille réponse qui fut faite à pareille demande. C'est vous, mon cher ami, qui m'avez donné, plus que tout autre, le goût de l'érudition; qui m'avez appris à feuilleter les livres et qui, encore, en dernier lieu, avez combattu et détruit en moi la tentation qui m'était venue quelquefois sur l'inutilité de l'étude et qui était soutenue par des réflexions qui pourraient bien faire quelque jour le sujet d'une autre lettre. Il est vrai que si je fais un mauvais usage de cette érudition et que je l'applique mal à propos, ce n'est plus votre faute. Mais, après tout, entre amis, il ne faut pas chercher tant de façons; tout ce qui vient d'un bon cœur, doit être bien reçu. Il faut, dit-on, écrire comme on parle, et je vous aurais dit volontiers tout ce que je viens de vous écrire.....

Je vous souhaite le bon soir, je pouvais vous souhaiter le bon jour en commençant, je vous écris depuis les six heures du matin, mais à cinq ou six reprises différentes; car il m'a fallu m'interrompre pour la messe, pour le Palais, pour le dîner, pour dormir une heure et pour me désennuyer une autre heure. *Vale et nos ama.*

D. — Lyon, 1712.

Mais, dites-moi donc, mon cher ami, sur quoi aviez-vous pris la résolution de ne plus m'écrire? Est-ce sur ce que j'avais soutenu que j'étais moins paresseux que vous? Avouons la vérité, nous le sommes un peu tous deux. Est-ce à cause de la brièveté de nos lettres? car vous me reprochez le style laconique. J'avoue qu'entre des amis tels que nous, les plus longues sont les meilleures et je sens, par mon expérience, que ce sont celles qui me font le plus plaisir. Votre dernière lettre, par exemple, m'a fait un plaisir extrême; j'ai aimé à y voir une image de nos conversations libres et familières, de ces traits si bien choisis et si dignes d'être retenus. Mais, une lettre comme la vôtre demande plusieurs heures; dans le dérangement où je suis, il ne m'est presque pas possible d'en faire autant. Avouez encore que vous êtes d'ordinaire plus maître de votre temps que je ne le suis du mien. Un autre point dont vous

conviendrez, c'est qu'il faut bannir toute contrainte. Suis-je d'humeur à écrire au long et à répandre sur le papier tout ce que dirais à mon ami, si nous avions un après-dîner à passer ensemble ? je ne chercherai point à abréger, je ne craindrai point de l'ennuyer. Mon esprit se trouve-t-il à sec, ou le temps ne me permet-il pas d'écrire une longue lettre ? mon ami excusera sa brièveté. Enfin, il prendra tout en bonne part. Mais, j'ai tort de me défendre avec tant de soin, puisque ce n'est pas sérieusement que vous m'avez accusé. Ce sujet, au reste, vous a donné lieu d'écrire les plus jolies choses du monde. J'ai lu votre grec sans peine, quoiqu'il ne ressemble pas tout à fait aux beaux caractères de M. Estienne. Je serais de votre goût pour *integratio*, mais je ne sais si nous trouvons d'autres exemples de ce mot. Je n'ai pu consulter mes livres, car ils sont dans le même état que vous les avez vus. Je les rangerai aussitôt après ces lettres. Plaute a enchéri sur Ménandre, car celui-ci ne dit pas que l'amitié redouble. Térence pourrait bien avoir imité Plaute, mais il a su abréger et embellir sa pensée. Je crois la maxime vraie en fait d'amour, chose que nous ne voulons éprouver ni vous, ni moi ; mais je ne jugerais pas de même de l'amitié.

B. — Saint-Fonds, 1712.

Je suis à la campagne depuis hier au soir, mon cher ami, et j'ai imité votre exemple en y venant, car j'ai apporté plus d'ouvrage que je n'en puis faire. Hébreu, grec, latin, français, espagnol, italien, droit, belles-lettres, philosophie, rien n'a été oublié. Sans compter mon discours pour l'ouverture du palais qu'il faut corriger, transcrire, apprendre ; mon gros recueil qu'il faut remplir et, sur le tout, mes affaires qu'il ne faut pas négliger. J'ai mis aussi le soin de vous écrire entre mes occupations, ou plutôt entre mes récréations ou, si vous l'aimez mieux, entre mes occupations récréatives. Mais, de quoi vous entretiendrai-je ? Je vous déclare que je n'en sais rien encore ; de mes pensées sérieuses ou badines, de mes châteaux en Espagne, de quelques beaux endroits de mes lectures, de quelques questions que je vous proposerai à résoudre, de tout en un mot, hors du beau temps et de la pluie. Et encore de celle-ci, si ferai-je un peu, car je vous dirai que nous souhaiterions bien qu'il plût au Seigneur de nous envoyer *pluviam serotinam* ; nos vendanges en vaudraient beaucoup mieux et la sécheresse les diminue beaucoup. Quoique

ce soit là une affaire de ménage, nous ne laissons pas, vous et moi, d'y être aussi sensibles qu'à toutes les douceurs de nos lectures et nous ne serions pas de l'humeur de ce savant qui répondit à ceux qui l'avertissaient que le feu était à sa maison : *Avertissez ma femme, je ne me mêle pas du ménage.* La réponse est sans doute impertinente, et l'épigramme que j'ai faite sur ce sujet ne le sera peut-être guère moins ; bonne ou mauvaise, la voici, vous ne la lirez pas si vous le jugez à propos :

Un savant dans le fond d'un poudreux cabinet
Traduisait d'un rabbin les folles rêveries,
Lorsque, tout hors d'haleine, accourut un valet
L'avertir que le feu prenait aux écuries.

« Venez, dit-il, Monsieur ; mais venez promptement ;
Car, on ne répond pas du progrès de la flamme ; »
Et le grave docteur répondit froidement :
« C'est un fait de ménage ; avertissez ma femme. »

B. — Saint-Fonds, 1712.

Se io sapessi tutte le cose che sono nel mondo, e non fussi in Carita, che mi giovarrebbe inanzi a Dio, Il qual mi ha di giudicare secondo l'opere mio. E molto pazzo colui che attende ad altre cose, che a quelle che servono alla salute sua. Voilà le sujet qui vient de m'entretenir pendant ma prière ; et je vous avoue que j'en suis tellement frappé que je quitterais volontiers toutes les études du monde pour ne m'occuper que de celle de mon salut : *Stulte hac nocte repetent animam tuam, quæ autem parasti cujus erunt?* On dira peut-être que si tous les hommes pensaient de la sorte et agissaient selon ce principe, le monde demeurerait dans l'ignorance et nous serions privés d'une infinité de belles découvertes que nous ne devons qu'à l'étude. Hé bien ! à la bonne heure, quel mal y aurait-il quand nous serions privés de tout cela ? quand nous ne serions pas plus savants qu'Abraham ou Jacob ? Ces découvertes ont-elles rendu les hommes meilleurs ? ont-elles rétabli dans l'univers les vertus morales et chrétiennes ? Mais, on cultive son esprit, on polit ses mœurs dans la lecture des bons livres. Oui, mais on gâte souvent son cœur ; et puis, combien connait-on d'ignorants sages et vertueux, dont la conversation nous plait, dont la conduite nous instruit ? Un solitaire de la Thébaïde, ou, si vous voulez un exemple plus moderne, un bon religieux de la

Trappe est réellement meilleur que les trois quarts des beaux esprits. *Certamente e migliore l'humile contadino, che serve a Dio, che il superbo filosofo, che trascurato se stesso, considera il corso del cielo.* Et ne dites point, s'il vous plaît, que ce discours favorise la paresse, à Dieu ne plaise! La paresse est un des péchés capitaux et l'homme vertueux ne doit pas moins l'éviter que tous les autres. Mais, ne serons-nous donc pas suffisamment occupés, quand nous ne travaillerons du matin au soir qu'à remplir exactement nos devoirs? Le laboureur et le vigneron sont-ils paresseux, parce qu'ils ne connaissent pas la première lettre de l'alphabet? le marchand l'est-il, lorsqu'il ne connaît d'autres livres que celui *d'avoir et de devoir?* Nous, magistrats, mon cher ami, le serons-nous, paresseux, quand, après la prière et les affaires de famille, nous nous occuperons uniquement de l'étude des lois et de la procédure? Cela est bien sec et bien ennuyeux, j'en conviens; mais ce sera cet ennui même et cette sécheresse qui seront pour nous un sujet de pénitence et de mérite.

B. — Saint-Fonds, 1712.

Je viens de m'occuper d'une pensée qui a un peu contrebalancé mes réflexions d'avant-hier. La voici encore en italien (et, par parenthèse, vous ne serez pas surpris de ce que je prie Dieu en cette langue, puisque vous-même vous le priez bien en espagnol. Je vous ai ouï dire, il me semble, que vous étiez plus touché, quand vous disiez *Mi Dios, mi Padre, tened compassion de mi miseria*, que lorsque vous disiez en langue vulgaire, *Mon Dieu, mon Père,* ayez pitié de moi. J'ai donc cru pouvoir suivre votre exemple et j'ai disposé toutes mes occupations de ces vacances de manière que je puisse toujours faire deux choses à la fois. Ainsi, le matin, je fais ma méditation dans une Imitation italienne; l'après-dîner, je fais ma lecture spirituelle dans l'espagnol de Grenade; Elien m'apprend du grec et de jolis traits d'histoire; les lettres de Sénèque me font lire du latin et de la morale; mon Psautier hébreu est également pour l'Ecriture Sainte et l'hébreu; j'apprends du français et je ne sais combien de belles choses dans les journaux des savants, etc.; voilà un petit *etc.* où il y a de la vanité. J'ai fait comme ces seigneurs qui, après avoir mis tous leurs titres, *seigneur d'ici, seigneur de là,* mettent encore *et d'autres places;* et je trouve que ce gentilhomme s'en moquait plaisamment qui, interrogé de ses qualités par un notaire, lui dit : *Mettez*

seigneur d'autres places; or, vous noterez qu'il n'avait point de terres. Voici mon passage italien : *Non e da essere incolpata la scienza, ovvero qualcunque semplice notitia delle cose la quale considerata in se e buona, e ordinata da Dio.* Si la science est bonne, si elle est ordonnée de Dieu, ce n'est pas un mal ; c'est une chose utile et même pieuse de s'appliquer à l'acquérir. On peut être saint, sans doute, et ne rien savoir ; mais, toutes choses égales, celui qui sait faire profiter son étude pour le Ciel, me paraît préférable au pieux idiot. Nous sommes, vous et moi, dans un état où notre devoir nous engage à être savants. Puisque nous avons assez de lumières et de temps, ne sommes-nous pas obligés à étudier notre religion mieux que le commun des hommes et à approfondir les Saintes Ecritures ? La connaissance des lois ne demande-t-elle pas naturellement la connaissance de l'histoire et des belles-lettres ? Ne faut-il pas se rendre l'esprit juste, et y a-t-il rien de plus utile pour acquérir cette justesse, que la philosophie et un peu d'algèbre ? Dès que l'on conviendra que tout ce que je viens de marquer nous est nécessaire, on conviendra aussi de la nécessité de savoir les langues, car elles sont les clefs qui nous ouvrent les portes des différentes connaissances. Saint Augustin, saint Grégoire de Naziance ne sont-ils, pour le moins, un aussi bon modèle à imiter que Frère Giles ou Paul le Simple ? Si j'écrivais à quelque autre, je vous proposerais vous-même, mon cher ami, pour exemple; mais, pour ne pas blesser votre modestie, il me suffit que je me propose cet exemple à moi-même. Votre régularité, votre amour pour l'étude sont les motifs les plus pressants qui m'entretiennent dans le désir sincère de devenir vraiment habile et chrétien. Je sais que l'ardeur de l'étude peut être portée à l'excès; mais il la faut savoir modérer, car tout excès est vicieux. C'est par cette réflexion que j'accorde les deux sentiments qui paraissent opposés, celui d'aujourd'hui et celui d'avant-hier.

D. — Lyon, 1714.

Vous ordonnez, mon cher ami, et j'obéis; voici les deux compliments que vous avez demandés. J'y vois beaucoup de défauts, vous en verrez davantage ; mais votre amitié les excusera. En tout cas, je vous aurai donné au moins des marques de ma complaisance...

1° Compliment à M. le marquis de Villeroy sur la nomination de Monseigneur l'archevêque de Lyon.

MONSEIGNEUR,

Nos vœux sont exaucés; tous nos désirs sont remplis : le choix du plus juste et du plus éclairé des rois nous donne enfin le prélat que nous souhaitions avec tant d'ardeur. L'autorité ecclésiastique et la séculière, réunies dans votre illustre maison, assurent notre bonheur et notre tranquillité. Nous pouvons, Monseigneur, plus que jamais, nous promettre vos bontés et votre protection. Que pourrez-vous refuser à un fils, digne héritier de votre sang et de vos vertus, qui va devenir notre pasteur et notre père?

Avec quel transport de joie, d'amour, de vénération, verrons-nous dans notre incomparable prélat ce que nous admirons tous les jours en vous, Monseigneur : une bonté, qui inspire la confiance et charme les cœurs, jointe à une grandeur pleine de dignité, qui sait si bien conserver l'autorité et s'attirer tous les respects. Mais, je ne puis, Monseigneur, exprimer qu'imparfaitement les sentiments dont nous sommes pénétrés : ce sont nos cœurs qui vous parlent par ma bouche. Daignez, Monseigneur, suppléer à ce langage et croire qu'il n'est aucune compagnie dans votre gouvernement qui soit plus sensible que la nôtre au bonheur public. Il n'en est point aussi, Monseigneur, qui vous soit plus entièrement dévouée; et, rien n'égalera jamais le zèle, le profond respect ni l'attachement inviolable qu'elle a pour vous.

2° Compliment à la reine de Pologne lorsqu'elle passa à Lyon.

(M. Dugas fit ces deux compliments à la tête de la Cour des monnaies de Lyon.)

MADAME,

Nous admirons avec toute l'Europe, en la personne de Votre Majesté, une grande reine, l'épouse d'un héros, mille vertus plus aimables que le trône. Quelle joie pour nous, Madame, d'admirer de plus près tant de royales qualités, de vous voir rendre à la France un trésor que nous avons si longtemps envié à la Pologne et à l'Italie! Mais, quelle joie pour nous, Madame, de pouvoir porter aux pieds de Votre Majesté les témoignages de nos profonds respects et de notre parfaite vénération!

D. — Lyon, 1714.

Je citai dernièrement à Madame la comtesse de Soissons la belle réponse de Madame l'abbesse de Maubuisson à cette abbesse qui demandait la droite dans la visite qu'elle voulait lui rendre. Vous l'avez mise en vers. Madame la Comtesse la savait ; elle m'a dit même qui était l'abbesse, mais je l'ai oublié. Pour me payer en même monnaie, elle me dit une réponse pour le moins aussi belle de Madame de la Vallière, alors religieuse carmélite, lorsque M. le duc de Vermandois mourut, prince le plus beau et le mieux fait qu'on ait jamais vu et qui avait pour sa mère une tendresse et un attachement qui passe l'imagination. La mère Agnès, supérieure des Carmélites, annonça cette nouvelle à Madame de la Vallière. Celle-ci en fut frappée comme d'un coup de foudre. « Ma Sœur, lui dit la mère Agnès, ne vous contraignez pas ; il faut donner quelque chose à la nature, laissez couler vos larmes. — Ah ! répondit-elle, il n'y a pas encore assez longtemps que je pleure sa naissance pour oser pleurer sa mort. » Madame la Comtesse pleurait en me le racontant et elle me dit qu'elle ne pouvait se rappeler ce mot, sans être attendrie jusqu'aux larmes.

B. — Villefranche, 9 février 1715.

Hodegeticum hebræo-chaldeo-biblicum, etc., par Jean-Henri Opitius. 2e édition, à Hambourg, 1711. In-8°.

Voilà, mon cher ami, le titre d'un livre qui nous peut être fort utile à vous et à moi. Nous n'avons pas dessein de nous enfoncer dans l'étude de la langue sainte et de devenir rabbins *per omnes casus ;* mais, nous ne voulons pas oublier ni l'un ni l'autre ce que nous savons d'hébreu, et nous serions même bien aises de nous rendre familière la lecture de l'Ecriture en cette langue. Or, si le projet du livre dont je vous parle est bien exécuté, je ne crois pas que nous en puissions trouver un meilleur, et nous y rencontrerons autant d'avantages sur toute la Bible que nous en avons trouvé dans *Lyra prophetica* sur les psaumes. *His positis*, vous mettrez ordre, la présente reçue, pour faire venir deux exemplaires de cet ouvrage, s'il n'est pas encore à Lyon. Et afin que vous jugiez mieux de son utilité, vous pourrez consulter les mémoires de Trévoux, octobre 1714, page 1788. Je serais bien aise de l'avoir le plus tôt qu'il se pourra.

parce que je me suis fait une loi de lire tous les jours quelques versets d'hébreu. C'est même parce que je viens d'en lire qu'il m'est venu en pensée de vous écrire ceci. M. de la Barmondière sort de mon cabinet ; je lui ai montré le commencement de ma lettre ; il a cru que c'était une invocation du diable et s'est enfui.

D. — Lyon, 21 février 1715.

C'était bien mon dessein de vous parler de M. l'abbé Quesnel, et vous ne devez pas m'accuser de négligence sur ce point : l'affaire n'était pas arrivée, ou du moins n'avait pas éclaté lorsque je vous écrivis, et depuis ce temps-là je n'ai pas eu d'occasion... Je vais vous raconter tout ce qui s'est passé, car je le sais d'original. Monsieur le Doyen, en qualité de grand-vicaire, ayant jugé à propos de faire une revue exacte de tous les prêtres étrangers qui disaient la messe dans Lyon, ordonna que, dans toutes les sacristies, on fît savoir à ces prêtres qu'ils eussent à présenter leurs lettres de prêtrise. Si cet ordre fut donné sans aucune vue particulière sur cet homme, ou si l'on avait eu quelque avis secret que cet abbé était à Lyon sous un nom supposé, c'est ce que je ne sais pas; on ne me l'a pas dit. Mais il me paraît plus vraisemblable qu'il y avait eu quelque avis. Quoi qu'il en soit, l'abbé du Prat (car c'est le nom supposé qu'avait pris l'abbé Quesnel , informé de l'ordre de Monsieur le Doyen, s'en alla le trouver, demanda à lui parler en particulier et lui dit qu'il avait un secret à lui révéler sous le sceau de la confession ; qu'il était l'abbé Quesnel, frère du Père Quesnel ; qu'il avait cru devoir quitter un nom odieux et se retirer dans ce monastère pour songer à y mourir. Monsieur le Doyen lui demanda ses lettres de prêtrise; il dit qu'il ne les avait pas apportées en ce pays-ci. — S'il avait un *exeat?* il dit qu'il n'en avait point. — En vertu de quoi il disait la messe? Il représenta une permission de M. Manis sous le nom de l'abbé du Prat, mais elle était expirée il y avait assez longtemps et cependant il avait continué à dire la messe. Monsieur le Doyen se trouva embarrassé et lui dit qu'il ne pouvait s'empêcher d'écrire toutes ces circonstances à Monseigneur l'Archevêque. L'abbé Quesnel y consentit; Monsieur le Doyen écrivit et ne parla point en ce pays-ci du secret. Cependant l'abbé témoigna sans doute son embarras aux Pères chez qui il logeait. Les Pères, à leur tour, furent fort intrigués et l'un d'eux le dit à Monsieur l'Official, lequel,

apprenant que cet abbé avait continué à dire la messe quoique sa permission fût expirée, se transporta dans ce couvent avec un greffier et deux huissiers. Là, il interrogea l'abbé juridiquement; celui-ci répondit avec assez de prudence, il ne cacha point son vrai nom, il dit la même raison qu'il avait dite à Monsieur le Doyen sur le changement de nom. A l'égard de la permission expirée, qu'il n'avait pas fait attention qu'il fallût la faire renouveler. S'il n'avait pas été plusieurs fois à Sainte-Elisabeth des Deux-Amants? Il dit qu'il y avait été deux fois voir la Supérieure qui était de sa connaissance depuis longtemps et qu'il y avait été particulièrement pour la prier de ne parler de lui en aucune manière. Monsieur l'Official, jugeant cet homme suspect, crut devoir s'en assurer, et le laissa à la garde de deux huissiers dans le couvent où il demeurait. Trois ou quatre jours après, il arriva une lettre de cachet pour faire mettre cet abbé à Pierre-Encize où il est. La lettre de cachet fut donnée sur le premier avis que Monsieur le Doyen avait donné à Monseigneur l'archevêque. M. de Grigny, qu'on appelle M. de Monceau depuis qu'il a vendu sa terre, fut mandé par M. le Prévôt des marchands et interrogé fort longtemps. On fit une exacte perquisition chez lui, à la ville et à la campagne; mais on n'y trouva, non plus que dans le couvent, ni lettres ni papiers. L'abbé Quesnel avait demeuré un an chez M. de Monceau, à Millery, sous le nom d'abbé du Prat; je l'y ai vu et ai mangé avec lui une fois... Je me souviens qu'il ne me parut pas un grand génie; peut-être cachait-il à dessein son esprit et son savoir; peut-être aussi ne cachait-il rien. On dit qu'il ne paraissait rien que d'édifiant dans sa conduite. Des gens, qui entendaient quelquefois la messe à la Trinité, disent que c'est un saint. Bien des gens crient contre les Jésuites, car vous savez qu'on leur impute tout. Le parti ne manquera pas de crier à la persécution, et Dieu sait les relations pitoyables qui vont paraître. Pour moi, je juge que s'il n'y avait autre chose à imputer à cet homme que d'être frère du Père Quesnel, il n'y aurait jamais eu de lettre de cachet pour le faire enfermer. L'abbé Quesnel, leur frère, qui est un curieux en tableaux et en antiques, vit tranquillement à Saint-Magloire et n'a point songé à changer de nom. J'oubliais de vous dire que notre homme est accusé d'avoir fait évader le Père Quesnel des prisons de Malines; d'autres ajouteront, d'être sorti du royaume pour aller voir son frère, contre les défenses expresses du Roi. Il a avoué, dans l'interrogatoire, avoir été à Malines pendant la détention de son frère et avoir travaillé à sa justification.

B. — Villefranche, 28 février 1715.

Je commence à vous écrire, mon cher ami, un peu plus tôt que je n'aurais fait; mais M. de Noyel, mon ancien confrère et le vôtre futur, veut absolument vous porter une de mes lettres. Il n'avait pas besoin de ce sauf-conduit, car il se présente parfaitement bien lui-même. Nous l'avons perdu avec chagrin, et je suis sûr que vous le recevrez dans votre compagnie avec joie. C'est le sort des choses humaines : le malheur des uns fait ordinairement le bonheur des autres. M. de Noyel est de mes bons amis et, par conséquent, il doit être des vôtres; je dis plus, il mérite d'en être. J'avais résolu de ne le louer que médiocrement et de vous laisser le plaisir de découvrir tout ce qu'il peut valoir; mais en disant qu'il mérite d'être de vos amis, je le loue plus que Pline n'aurait pu le faire par un panégyrique aussi long que celui de Trajan. Oh ! la belle, et vous ajouterez, s'il vous plaît, oh ! l'impertinente hyperbole ! En voilà assez pour le présent, car je ne veux pas perdre la bonne coutume de m'interrompre en vous écrivant, toutes les fois qu'il m'en prendra fantaisie. Je vais lire mon hébreu.

D. — Lyon, 14 mars 1715.

..... Hier... l'après-dîner, nous fûmes haranguer Monseigneur l'Archevêque. Je portai la parole, je vous enverrai mon compliment dans deux jours. Je vous enverrais maintenant ma copie si je n'avais été obligé de la donner contre ma coutume... on a voulu me faire des affaires pour un endroit de ce compliment, et très mal à propos, comme je crois que vous le penserez. M. Aubert et mon père, que j'avais consultés sur l'endroit, n'y avaient rien trouvé à dire ; mais, sur quoi ne peut-on pas gloser ! Au reste, ce compliment est médiocre, j'étais malade quand je l'ai fait.

B. — 15 mars 1715.

J'attends avec impatience votre compliment à Monseigneur l'Archevêque ; vous n'aviez que faire de me prévenir en me mandant qu'il est médiocre, *nous le verrons bien.* Mais, je suis véritablement curieux de voir l'endroit qui a failli vous attirer une affaire ; j'exige de vous que

vous me mettrez, en grec si vous voulez, voire même en hébreu, les noms de ces impertinents gloseurs. Que diable, le président Dugas (il est la sagesse) se serait blousé dans un compliment de quatre périodes ! dans un compliment où il ne paraît aucun sujet difficile à traiter ! dans un compliment examiné avec soin par M. votre Père, c'est-à-dire par l'homme le plus prudent que je connaisse, et par M. Aubert, c'est-à-dire le plus pratique! Oh! je vous déclare que je suis au bout de mon latin, de mon grec et de mon hébreu. Envoyez-moi vite cette harangue, afin que je devine ce qui a pu donner occasion à la glose.

D. — 15 mars 1715.

Voilà, mon cher ami, le compliment que j'ai fait à Monseigneur l'Archevêque. *O tu sermonum nostrorum candide judex*, mandez-moi sincèrement ce que vous en pensez et critiquez bien ; vous savez bien que nous nous parlons librement. Je vous ai déjà mandé ce que j'en pensais : votre critique m'assurera ou me redressera pour une autre fois. J'ai marqué l'endroit qui a causé quelques murmures ; et, pour vous mettre au fait, vous avez bien entendu parler de l'ordre du Roi. Vous savez la publication à son de trompe dans tous les carrefours et les affiches. L'ordre ne nous a fait aucune peine, nous nous y attendions, nous le savions et aucun n'en était fâché. Si on s'était contenté de le notifier à notre Procureur général, tout allait le mieux du monde, et on aurait obéi avec joie ; mais, la manière a blessé les cœurs. Il n'est petit, ni grand dans toute la ville qui ne l'ait désapprouvé et même avec indignation. Je dirais volontiers à M. le Maréchal et à Monseigneur l'Archevêque :

« — Cet étrange dessein
Seigneur, ne fut jamais conçu dans votre sein. »

Ceux de ce pays-ci se défendent fort d'y avoir eu aucune part ; on croit que cela vient de certain conseil de Paris qui va un peu vite. Cela supposé, pouvais-je me dispenser, parlant à la tête de la Compagnie, de faire connaître que nous n'étions pas insensibles ? Et pouvais-je le faire plus honnêtement et plus doucement ? J'ajoutai même ce trait après l'éclat, c'est-à-dire la veille du compliment ; et pour plus grande sûreté, car je ne voulais pas déplaire, je le fis voir à M. Aubert et à mon père qui me dirent que cela était bien et qu'on ne pouvait pas s'en fâcher. Cependant,

le jour du compliment, à dix heures du soir, mon père reçut un billet d'un homme sur l'amitié de qui il compte, qui lui marquait qu'on avait rapporté sans doute peu fidèlement ce que j'avais dit et qu'on le tournait mal ; que lui, qui l'avait entendu, avait soutenu qu'il n'y avait rien de mauvais, mais qu'on devait écrire le lendemain pour en rendre compte. Il finissait en priant mon père de lui envoyer cet endroit de mon discours. Pour moi, qui n'y entendais point de finesse, je pris le parti de donner la seule copie au net que j'avais froissée et portée dans ma poche, et je dis à mon père qu'il me ferait plaisir de l'envoyer à cette personne. Je disais intérieurement :

« *O adulatores servum pecus, ut mihi sœpe*
« *Bilem, sœpe jocum vestri movere tumultus.* »

Je ne sais qui sont les rapporteurs ou malins ou négligents, et je ne me soucie pas de le savoir. La personne qui avait écrit à mon père lui dit le lendemain, en lui rendant mon papier, qu'il fallait être diable pour prendre cela en mauvaise part. Et, dites-moi, cela est-il équivoque ? et ne voit-on pas que je veux parler uniquement de la démarche d'aller en corps ? J'appuyai même là-dessus en prononçant et je le fis posément et distinctement. Au reste, ce n'est point notre prélat qui voulait se plaindre : car, un de mes amis, qui me l'a redit, lui demanda comment il était content de mon compliment. Il dit qu'il l'était parfaitement et il demanda à son tour si je n'étais pas content de sa réponse ? On lui demanda comment j'avais passé l'endroit ; il répondit très légèrement et très délicatement.

MONSEIGNEUR,

Si, pour exprimer des sentiments, c'était assez d'en être vivement pénétré, il nous serait aisé de vous marquer le respect, la joie, l'empressement que votre présence nous inspire. Mais, nous éprouvons dans ce moment qu'il n'est point de couleurs assez vives, ni d'expressions assez fortes pour une extrême sensibilité. Le Ciel nous ouvre aujourd'hui cette heureuse destinée que nous avons désirée si longtemps et si ardemment. Nos yeux voient enfin ce que nous attendions avec tant d'impatience. Jugez, Monseigneur, de nos transports par les motifs qui les causent ; jugez-en, par les obligations immortelles que nous avons au sang illustre dont vous êtes descendu. Jugez-en, Monseigneur, je dirais par ces

vertus éminentes, par ce rare mérite, par ces qualités aimables et respectables qui forment votre caractère, si votre modestie ne vous dérobait à vous-même ce qui éclate aux yeux de tout le monde. Du moins, Monseigneur, jugez de nos sentiments par l'amour que vous sentez vous-même pour votre troupeau. Cette compagnie, qui vient vous offrir ses respects, *et qui aurait fait avec joie, si elle avait été maîtresse de ses démarches, ce qu'elle fait sans peine en exécutant les ordres qu'elle a reçus*, cette compagnie est une portion considérable de votre troupeau. Elle espère avoir quelque part à l'honneur de votre protection, disons plus, à vos bontés paternelles. Nulle autre aussi, Monseigneur, n'aura jamais pour vous une vénération plus profonde, ni un attachement plus respectueux.

B. - Villefranche, 18 mars 1715.

Fetan pour un borgne ne raisonne pas mal; et vous, mon cher ami, pour un homme boiteux et enrhumé, vous haranguez fort bien. J'ai trouvé dans votre compliment une éloquence simple et gracieuse qui gagne d'abord le cœur ; il m'a fait souvenir de la douceur de Lisias (notez que je n'ai jamais lu cet auteur, mais j'en parle sur le rapport d'autrui et je fais comme tant d'autres qui, suivant le mot plaisant de cet officier ignorant, parlent de Platon et d'Aristote sans y avoir jamais été). Votre harangue est à la vérité dans le style médiocre, tempéré, mais je ne crois pas que vous en dussiez prendre un autre. C'est le style qui est absolument nécessaire quand on veut faire parler le cœur plutôt que l'esprit, et jamais les sentiments ne s'expriment en termes ampoulés; je vous déclare qu'en cela comme en toute autre chose, vous seriez le modèle que je voudrais suivre. Mais, j'aurais beau composer aussi bien, il en serait toujours comme de l'épée de Scanderberg, dont le grand seigneur ne put jamais se servir ; je veux dire que cette prononciation ferme, douce et charmante qui vous est propre, je ne la pourrais jamais imiter. M. Noyel m'a assuré que vous plûtes à tout le monde ; je n'en suis pas surpris ; *ains au contraire,* pour m'exprimer dans le langage d'Amyot, j'aurais été fort émerveillé si la chose n'était pas arrivée ainsi. Il me semble que tout patient que vous êtes, je vois un peu d'émotion sur votre visage. Hé ! mon ami, dites-vous, il ne s'agit pas de tout cela ; venons au point. Ai-je eu tort, ai-je eu raison, dans l'endroit que je vous ai marqué? Ma réponse vous est fort inutile, car vous savez bien ce que je pense.

Vous ne pouviez, mon cher ami, vous dispenser de dire ce que vous avez dit et j'admire comment vous avez eu l'adresse d'accorder votre dévoûment parfait à la maison de M. le maréchal de Villeroy, avec l'intérêt de votre compagnie que vous aviez à soutenir. J'ai un doute bien différent, car il me paraîtrait qu'à prendre vos paroles dans le sens naturel, *in sensu obvio*, vous voulez dire que, même sans ordre, vous auriez été voir Monseigneur l'Archevêque en corps : *et qui aurait fait avec joie, etc.*, relisez dans l'original ; ma critique est-elle bien fondée ?

Ce que vous dites de Monseigneur l'Archevêque, tout le public le dit comme vous ; c'est le seigneur du monde le plus gracieux. On m'en a dit un trait aujourd'hui qui m'a charmé et je vous l'écris parce que, apparemment, vous ne le savez pas, car je suppose que vous me l'auriez mandé. Le bon M. M***, à la tête du chapitre D***, s'embarrasse dès le commencement de sa harangue et allait avoir l'affront de demeurer court. Monseigneur l'Archevêque, qui s'en aperçut, l'interrompit, le prit par la main et lui dit : « Monsieur, *c'est le cœur qui parle.* »

D. — Lyon, 20 mars 1715.

L'amitié vous séduit en ma faveur et vous fait prodiguer les louanges ; je sais ce qu'il en faut rabattre. Pour le genre du style, je suis mon goût et je suis ravi que le vôtre soit conforme. Pour vous développer ma pensée sur l'endroit qui vous fait de la peine, il faut vous mettre au fait. On a protesté cent fois à M. le maréchal, on le lui a dit, on le lui a écrit, que si nous croyions être les maîtres de nos démarches, si l'usage et les règles des compagnies supérieures ne s'y opposaient, nous n'attendrions pas un ordre pour lui rendre, de même qu'à Monseigneur l'Archevêque, les plus grands honneurs. Mais, que nous ne croyions pas qu'il fût permis aux compagnies supérieures de marcher en corps sans un ordre du roi, voilà l'explication de : *si elle avait été maîtresse de ses démarches.* Je n'ai pas voulu dire que nous y aurions été en corps de notre mouvement, quand même l'ordre ne serait pas venu ; mais que nous l'aurions fait avec joie, si cela avait dépendu de nous, s'il nous avait été permis de suivre les mouvements de nos cœurs. Je vois bien que cela a pu vous paraître équivoque ; ceux qui savaient la situation des choses ne s'y seront pas trompés.

B. — Villefranche, 30 mars 1715.

...J'ai donné à manger pour la seconde fois à ce missionnaire des Indes dont je vous ai déjà parlé ; et, pour me donner la comédie, je l'ai joint à cet homme dont je vous ai fait le portrait et qui est si fort ennemi des Jésuites. Je voulais commettre ensemble le vent du Nord et le vent du Midi et je me réservais le droit de *compescere fluctus ;* mais, point du tout, au lieu de *Notusque Eurusque furens*, je me suis trouvé au milieu des plus doux zéphirs. Challes, quoique franc original et le plus ratier de tous les humains, ne laisse pas d'être honnête homme ; et, pour le P. Dolu, c'est le nom du missionnaire, sous une barbe sauvage, il est jésuite *per omnes casus*, c'est-à-dire poli et politique, et il entend raillerie mieux qu'homme du monde. Ils se sont reconnus tous les deux pour s'être vus à la côte de Coromandel et dans la sanglante journée de Madras. C'est un combat naval qui se donna près de cette ville en 1690 ou 1691, entre une escadre française composée de sept vaisseaux et quatorze navires hollandais. Le P. Dolu fut presque la cause de cette action par les avis qu'il fit donner à M. Duquesne qui commandait l'escadre ; et, si l'on avait bien suivi son projet, les quatorze navires, avec des richesses immenses, eussent été pris, au lieu que, tout victorieux que nous fûmes, nous n'en remportâmes que des coups et *nomen inane*. Saviez-vous cela ? oui, hé bien ! tant pis, je finirai là.

B. — Villefranche, 31 mars 1715.

Monseigneur l'Archevêque aura bien la bonté de se passer de ma visite encore pendant un mois. Parbleu, ce serait une fort plaisante chose qu'il ne fût pas gracieux à mon égard, après l'avoir été pour deux mille qui ne me valaient pas. Nos Pénitents se louent très fort de lui : il a accompagné leurs députés, c'est-à-dire un tailleur, un cordonnier, un chandelier, presque aussi loin que la Cour des monnaies. Hé ! mon cher ami, qu'en coûte-t-il à ces Messieurs pour se faire aimer ? Je le dirai éternellement, les grands seigneurs sont de grands sots quand ils ne s'attirent pas l'affection de tout le monde. Or, est-il, direz-vous, que les trois quarts ne savent pas le faire. Donc, les trois quarts, etc..., la conclusion est claire et nette.

D. — Lyon, 4 avril 1715.

... On me fit dernièrement un conte qui vous divertira; vous connaissez de réputation ce petit Houssart, fils d'un cordonnier, pour qui M. le dauphin a pris inclination. Je l'appelle Houssart parce qu'il en porte l'habit. Cet enfant a un frère plus petit que lui, que les parents ont fait habiller en abbé, et dans cet équipage, il a été présenté à Monseigneur. Toute la faveur fut pour l'abbé, qui supplanta son frère. C'est l'ordinaire, la nouveauté plaît, et vous n'êtes pas surpris de voir à la cour un exemple de l'inconstance de la fortune. L'aîné fut très sensible à ce changement; il s'en plaignait, le prince n'en tenait compte. Enfin, voici le tour dont il s'avisa : il demanda à parler au Roi pour une affaire de conséquence; on se mit à rire, on le fit entrer; il dit au Roi qu'il avait une affaire importante à dire à Sa Majesté, mais qu'il ne le dirait qu'en particulier et à lui seul. Le Roi le fit approcher, et alors il lui dit : « Sire, on a mis mon petit frère auprès de Monseigneur, mais je dois avertir Votre Majesté qu'il est janséniste; il lui gâtera l'esprit. » Vous connaissez bien, mon cher ami, la boutique où ce conte a été forgé ; *sans doute, ce coup part d'une main janséniste.*

B. — Villefranche, 4 avril 1715.

Vous croyez donc que nous ne faisons pas des compliments à Monseigneur l'Archevêque aussi bien que vous? J'en brochai un avant-hier, qui dût être prononcé hier et, si je ne vous disais pas par qui, je gagerais le royaume de France que vous ne le devineriez jamais. C'est par le même M. Lespinasse, comme recteur et député de la Compagnie des Pénitents noirs. Vous voyez bien que ce mot *le même* a rapport à ma dernière lettre. Il était cent fois plus capable que moi de le faire, car il a beaucoup d'esprit; mais il vint dans mon cabinet, et il fallut, bon gré mal gré que j'en eusse, lui dicter ce qui suit. Vous m'en direz votre avis. Le compliment est tout entier de moi, hors le titre de *Grandeur* dont je ne voulais pas me servir.

MONSEIGNEUR,

Nous venons présenter à Votre Grandeur les très humbles respects de la Compagnie des Pénitents du Saint-Crucifix, établie à Villefranche,

pour le soulagement des prisonniers. Quoique le nom et la qualité de Pénitents doivent nous engager à la retraite et au silence, nous avons cru, Monseigneur, être obligés de venir, en cette occasion, vous témoigner la part que nous prenons à la joie universelle et sincère de tout ce grand diocèse. L'illustre Camille, d'immortelle mémoire, nous a toujours honorés de sa protection. Et, comme entre ses autres vertus qui revivent en vous, nous admirons particulièrement cette bonté généreuse qui faisait son caractère, et qui vous gagne, aussi bien qu'à lui, tous les cœurs, nous espérons, Monseigneur, cette même grâce de Votre Grandeur.

Voilà du très médiocre, qui aura paru bon si l'orateur a bien prononcé; mais au diable le fat, *s'il a gâté mes litanies!*

D. - Lyon, 13 avril 1715.

Je ne lus point lundi dernier ma traduction, parce que M. Pestalossi devait faire son remercîment selon nos Statuts. Il l'accompagna d'un fort beau discours sur les odeurs et sur le sens de l'odorat. Il fit voir que quoique ce sens parût d'abord assez peu nécessaire, il l'était néanmoins beaucoup pour la conservation de l'homme.

Il nous dit que l'odorat nous avertissait de l'air corrompu qui pourrait nous nuire; que l'odeur des viandes réveille l'appétit et commençait à exciter la salive qui était nécessaire pour la digestion; que les bonnes odeurs, quand on en usait modérément, réjouissaient le cerveau; que tout le monde éprouvait combien la campagne au printemps exhalait une odeur douce qui non seulement faisait plaisir, mais encore animait les esprits et facilitait la circulation du sang. Je lui citai à ce propos l'endroit de la Genèse où Jacob dit : *Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni cui benedixit Dominus.*

D. — Lyon, 18 avril 1715.

..... La querelle d'Homère s'échauffe plus que jamais ; voici une épigramme de M. de la Monnaie sur ce que presque toute la jeunesse se déclare contre Homère.

In vetulum pugnat juvenis non unus Homerum.
Una tot in juvenes pro sene pugnat anus.

Je ne sais si le titre d'*anus* plaira à Madame Dacier.

D. — Lyon, 19 avril 1715.

Que dites-vous de la manière dont le *Journal de Trévoux*, mars, p. 554, traite Madame Dacier ? J'en suis scandalisé, et j'en ai porté mes plaintes au P. de Colonia qui le désapprouve autant que moi.

..... Ce qu'elle avait dit à la page 9 de son livre ne méritait pas un trait si dur. Et, quand même une femme aurait dit quelque chose de choquant, est-il permis de lui donner un soufflet ? Cette femme-là est respectable, elle fait honneur à son sexe et à la littérature ; ajoutez à cela qu'elle a prouvé qu'Homère n'était point janséniste. Vous vous souviendrez mieux que moi en quel endroit de son livre.....

D. — Lyon, 19 avril 1715.

On a fait deux mauvais ponts-neufs, l'un contre Homère et l'autre pour. L'auteur du premier est Rochebrune, je ne sais pas le nom de l'autre. Je n'ai trouvé dans le premier que quatre couplets sur vingt qui méritassent d'être copiés ; les voici, ce sont les quatre derniers :

1.

Mais bientôt Gacon paraîtra
On ne sait pas bien s'il sera,
A l'un des deux partis contraire ;
On ne s'en embarrasse guère ;
Il est sûr qu'il affaiblira
Celui des deux qu'il choisira.

2.

Voici venir M. Boivin
Qui n'est ni fastueux, ni vain,
Mais qui peut bien se tromper comme
Aristote, ce savant homme
De vieilles erreurs empâté,
Il sera pour l'antiquité.

3.

J'aperçois l'abbé Terrasson,
Comme un autre Bellérophon

Qui va combattre la Chimère.
Le parti moderne en espère ;
On jugera de sa vertu
Quand il aura combattu.

4.

Or, prions le doux Apollon,
Qu'à l'aide de son violon
Et de sa divine harmonie,
Il fomente la zizanie
Qui règne parmi les auteurs,
Pour le plaisir des spectateurs.

Voilà ce qu'il y a de passable ; tout le commencement n'est qu'une mauvaise critique d'Homère.

Voici quelques couplets de la réponse :

1.

Or, écoutez grands et petits
De très magnifiques récits :
Le double mont est en alarmes,
On voit partout briller les armes
Dont jadis Abel fut occis.
Or, écoutez grands et petits.

2.

Homère a causé le débat,
D'un côté, pour lui, on se bat ;
De l'autre, de nouveaux apôtres
Las de penser comme les autres
L'ont déniché du sacré mont
Malgré sa maîtresse Nanon *(Anne-Marie Dacier)*.

3.

Ces Messieurs qui font bande à part
Ont pris pour chef La Motte-Houdart ;
Mais si l'hérétique La Motte,
Pour prouver qu'Homère radote,
A voulu radoter aussi,
Il n'a que trop bien réussi.

4.

Petits échos de Saint-Sorlin
Détournez sur moi le venin
De votre envieuse colère.
Puisque le poème d'Homère
Est attaqué sans qu'on l'ait vu,
Je le défends sans l'avoir lu.

5.

Selon vous, Messieurs, il sied mal
Qu'un homme parle à son cheval ?
Moi qui parle bien à des ânes,
Sur ce pied là, je me profane ;
Trêve de chansons ! Je me tais.
Adieu donc ! Je vous laisse en paix.

D. — Lyon, 23 avril 1715.

On a pensé à quelques devises pour notre académie. On n'en a encore adopté aucune. Voici celles qui ont paru les meilleures : 1° Une ruche avec des abeilles à l'entour, le mot *in medium quæsita reponunt.* On trouve qu'elle est bonne, mais qu'elle n'a rien qui frappe, rien de singulier ; en un mot qu'elle est trop commune. — 2° Un miroir ardent qui réunit les rayons du soleil, avec ce mot : *junctis et lumen et ardor.* Le corps paraît bon, on voudrait une âme plus belle et plus noble. — 3° Une plante de laurier, avec ce mot tiré d'Ovide qui dit du laurier, après la métamorphose de Daphné : *hanc quoque Phœbus amat.* On trouve qu'elle n'a pas les conditions essentielles à une devise, c'est-à-dire une justesse d'allégorie où la vérité se rencontre et dans le sens propre et dans le figuré. D'autres trouvent que Phœbus sent trop le paganisme. — 4° C'est une inscription plutôt qu'une devise : l'ancien autel de Lyon érigé en l'honneur d'Auguste, tel qu'on le voit sur les médailles. Pour légende *Athenæum restauratum ;* au bas de l'autel, *veritati ;* et dans l'exergue, *Academia Lugdun.* avec la date de l'année de l'établissement. Les objections ne manquent pas ; vous les devinerez assez.

D. — Lyon, 7 mai 1715.

A peine nous avez-vous quitté, mon cher ami, peut-être n'avez-vous pas encore passé les portes du faubourg de Vaise, que je commence à

vous écrire pour adoucir un peu l'ennui que me cause déjà votre absence. Je ne trouve plus dans mon cabinet le même agrément que j'y trouvais ce matin ; *ipsi te fontes,* c'est-à-dire mes livres, *ipsa hæc te arbusta vocant,* et... je demande Crenage à tout ce que je vois.

D. — Lyon, 10 mai 1715.

Voulez-vous, mon cher ami, que je vous fasse part d'une anagramme qu'un prébendier de Neuville présenta à Monseigneur l'Archevêque, avec une trentaine de vers au bas, le tout écrit à la main, mais en caractères moulés et en lettres d'or ? L'anagramme est une anagramme, mais du moins les vers sont sensés ; ils ne sont pas mauvais et valent bien les quatrains de Pibrac. Monseigneur l'Archevêque me demanda si je voulais qu'il me les prêtât, à condition que je les lui rendrais ; je n'ai pas dit non, quoique je ne m'en souciasse guère, de sorte que je l'emportai, bien résolu de ne pas la copier. Il faut pourtant vous régaler au moins de l'anagramme. *François-Paul de Neuville de Villeroy ; un fils au Roy du Ciel l'a élu père de Lyon...* Ne raillez pas, au moins, sur l'anagramme.

D. — Lyon, 12 mai 1715.

M. de Barcos, le père, a envoyé à Monseigneur l'Archevêque cette épigramme de sa façon ; vous verrez qu'il est partisan d'Homère. Je l'ai demandée pour en prendre copie et vous l'envoyer... Au reste, je crois que vous serez de mon sentiment ; pour faire de cette pièce quelque chose de bon, il faudrait en retrancher plus de la moitié. Je disais même tantôt que je ne voudrais conserver que les quatre derniers vers de cette manière :

Houdart, je plains votre jeune Iliade,
Elle est si faible et si malade,
Que l'on n'en espère plus rien,
Et la vieille se porte bien.

D. — Lyon, 17 mai 1715.

Monseigneur l'Archevêque, à l'instigation de M. Brossette, a écrit à M. le Maréchal sur notre académie ; il a reçu réponse et une réponse favorable. M. le Maréchal lui a mandé qu'il n'avait pas eu le temps de nous faire réponse, qu'il nous la ferait au premier jour ; qu'il approuvait

cet établissement ; qu'il y consentait, pourvu qu'on ne l'en mît pas. Sur quoi, M. l'abbé de Barcos dit à Monseigneur l'Archevêque : « *Monseigneur, c'est un Domine non sum dignus.* » Paix, chut...

B. — Villefranche, 21 mai 1715.

J'ai revu toutes les devises proposées ; il n'en est aucune qui me contente, je les trouve trop générales et il n'est point d'assemblée de littérature à qui elles ne puissent convenir. L'inscription de M. Lainé me paraît valoir mieux que tout le reste; mais, je changerais le mot *veritati*, qui convient mieux à l'académie des sciences qu'à la nôtre ; et, en ce cas, si vous ne trouvez rien autre pour substituer à la place, je retrancherais le revers et je mettrais simplement dans l'exergue *: Academia Lugdun., etc.*

Il m'est aussi venu une originalité dans la tête ; elle ne vaut rien, mais je ne laisse pas de vous la proposer, par le droit que j'ai de vous écrire tout ce qui me plaît, sans que vous y trouviez à redire. Voici une devise tirée de l'Ecriture et qui, par conséquent, n'a rien de païen. Je voudrais qu'elle fût bonne par l'allusion qu'elle fait aux armes de la ville. Un rayon de miel dans la gueule d'un lion endormi, avec ce mot : *E forti egressa dulcedo ;* vous voyez que le corps et l'âme sont tout consacrés ; il y a même une espèce de cadence dans le mot, puisqu'il a l'air d'un vers scazon... Cette gueule de lion ouverte est bien affreuse ; cela seul me ferait rejeter cette devise.

D. — Lyon, 20 mai 1715.

Je vis hier le P. Toulier, *jésuite (plus tard abbé d'Olivet, de l'Académie française)*, l'ami de M. Brossette. Il est venu faire ici (Lyon) un petit voyage de quatre ou cinq jours, car vous savez peut-être, ou vous ne savez pas, qu'il prêche la Dominicale à Chambéry. Je suis fâché qu'il ne demeure pas ici ; il est homme d'un goût fin et d'un bon esprit; d'ailleurs, il sait beaucoup d'anecdotes. Le P. Daubenton, jésuite, et l'un des assistants du général, est fort ami du P. Toulier et c'est lui qui est cause du voyage qu'il a fait ici. Ce P. Daubenton, qui avait été confesseur du roi d'Espagne, fut éloigné, dit-on, par la princesse des Ursins. Le roi d'Espagne le rappelle maintenant et il s'en va à Madrid. Il n'a séjourné ici qu'un jour ; il arriva samedi au soir avec le P. Toulier et il est parti cet après-dîner. On dit que c'est un homme de grand mérite et fort au goût des Espagnols.

Épître en vers à M. le Président Dugas

B. — Ruminée le 8e, écrite le 9e juin 1715.

Monté sur mon petit cheval
Et sûrement moins à mon aise
Que si je voyageais en chaise
Je vais rimer tant bien que mal.
Mon cheval sera mon Pégase,
Et la campagne, quoique rase,
Me tiendra lieu de l'Hélicon.
Ami, te faut-il une excuse
Pour un si bizarre dessein ?
Je te dirai que je m'amuse
Pour tromper l'ennui du chemin.
Si, des vers que produit ma muse,
Je me souviens encore demain,
Sujet de ma première lettre,
Par eux je paierai le tribut
Que dernièrement il nous plût
L'un à l'autre de nous promettre (1).
Mais, s'il vous plaît, quel est mon but ?
Et, dans mes vers, que vais-je mettre ?
Oh ! pour cela, mon cher Dugas,
Sois sûr que je ne le sais pas.
Je veux, sans contrainte et sans peine,
Donner libre cours à ma veine.
..... Adieu la pauvre poésie.
Mais, à propos de rime en *ie*,
Il faut comme académicien
Parler de notre académie (2).
Sans mentir, elle va fort bien,

(1) Depuis trois ou quatre ans, nous nous écrivons régulièrement tous les jours.

(2) Il y avait déjà plusieurs années qu'on tenait à Lyon des assemblées de littérature. Quand M. l'abbé de Villeroy fut sacré archevêque, les personnes de mérite qui composaient ces assemblées résolurent de le choisir pour leur Protecteur. Il l'accepta, et je parle ici de la première séance où il parut en cette qualité. On s'assemblait alors chez M. le Président Dugas ; mais Monseigneur l'Archevêque a donné maintenant à ces Messieurs une salle à l'Archevêché. On me fait l'honneur de me souffrir dans cette Assemblée.

Malgré la sotte raillerie
Fille de l'ignorante envie.
Ce brillant établissement
Sous notre Protecteur illustre,
A commencé si dignement
Qu'il donne à la ville un grand lustre.
Nous ferons sans doute du bruit
Pourvu que nul ne se relâche
Et qu'on prenne plus d'une nuit
Pour remplir doctement sa tâche.
Car, je le dis en vérité
(Et tout est permis au poète)
Tous n'ont pas la facilité
De notre ami le cher Brossette ;
En un moment, en un clin d'œil,
Il broche un excellent ouvrage
Auquel nous faisons bon accueil
Et qui ravit notre suffrage.
J'ose lui dire néanmoins
Qu'il eût été beaucoup plus sage
De rêver plus et veiller moins
Pour finir sa savante page.
Je crois qu'il n'aurait pas mieux fait,
Ni mieux digéré sa matière ;
Mais l'ouvrage eût été parfait
S'il eût donné la pièce (1) entière.
Pour notre zélé (2) directeur
C'est un véritable orateur ;
Franchement, on ne peut mieux faire.
J'ai bien maintenant un sujet
Lequel, à coup sûr, va te plaire ;
Mais pour un si noble projet
Il faudrait le talent d'Homère.
T'entretenir du Protecteur !
La chose est un peu téméraire ;

(1) M. Brossette a vu mes vers et il ne m'en a pas su mauvais gré ; c'était à son tour de parler, mais ayant été détourné par d'autres affaires, il fut obligé de passer la nuit qui précéda l'Assemblée à composer son discours et il n'eut pas le temps de l'achever : il avait entrepris de donner le caractère de Quintilien. Ce qu'il dit était fort bon.

(2) M. de Serre.

N'importe ! je ne puis m'en taire,
Il faut que je t'ouvre mon cœur.
Oui, Dugas, je sens que je l'aime
Autant que toi, plus que moi-même.
..... Ce grand homme n'a pas besoin
De se préparer avec soin,
Les grâces coulent (1) de sa bouche
Et ce qu'il dit pénètre et touche.
Tout le monde fut enchanté,
De l'ordre, de la politesse,
De la grandeur, de la justesse
Et plus que tout, de la bonté
Qui brillèrent dans sa réponse (2).
Heureux Lyon ! Sous ton prélat,
Songe quel sera ton éclat.
Sans être devin, je t'annonce
Un bonheur tel que le soleil
N'en a jamais vu de pareil.
Qui m'interrompt mal à propos ?
J'entends... oui... ce sont les Échos
Dont la voix à grand bruit répète
Le nom de l'éloquent Barcos (3)
Arrêtez, Échos ; un poète
Des dieux est le sûr interprète ;
Voulez-vous répéter un nom ?
Prononcez celui d'Apollon ;
Ce dieu m'en a fait confidence,
Lui seul compose les discours
Que le public par ignorance
A Barcos donne tous les jours.
Barcos, il est vrai, les débite
Et les débite comme siens ;

(1) Il est certain que Monseigneur l'Archevêque parle sur-le-champ avec beaucoup de grâce ; mais il faut tout dire, le rang qu'il tient contribue beaucoup à le faire admirer.

(2) Je parle de la réponse qu'il fit à M. de Serre, directeur de l'Assemblée qui le complimentait pour la première fois en qualité de Protecteur.

(3) L'abbé de Barcos est un des grands vicaires de Monseigneur l'Archevêque de Lyon. Il fut reçu ce jour-là même dans l'Assemblée, et fit un discours fort poli. J'exagère peu sur son compte, car il a beaucoup de talent pour composer et prononcer avec beaucoup de grâce.

Mais c'est que, sachant son mérite
Et que mieux aucun ne récite,
Ce Dieu lui prodigue ses biens.
Cependant, je crois que je vole,
Tant mon chemin est avancé
Et je le dis sans hyperbole :
Comme un éclair, il est passé.
C'est une infaillible méthode
Pour voyager sans se lasser :
Composez une épître, une ode,
Vous arrivez sans y penser.
Continuons. J'ai bien encore
Du chemin pour cinquante vers.
Muse, que veux-tu faire éclore ?
Dépêche, les moments sont chers.
Considère cette campagne
Qui promet une ample moisson.
Ce sujet te plairait-il ?... Non.
Eh bien ! Passons en Allemagne,
A Rome, en Sicile, en Espagne,
Et voyons dans tous ces états,
Les intérêts des potentats.
Bon ! Dans une lettre indiscrète,
Irai-je entonner la trompette
Pour débiter fort gravement
Quelque fade raisonnement ?
Rimons des vérités morales...
Fi donc ! Muse, tu veux railler.
Le dessein seul m'en fait bailler.
Mais, parlons plutôt des Vestales,
Car, sur ce point, lundi dernier,
Le docte Aubert lut un papier
Rempli de remarques savantes ;
Et par ses recherches brillantes
Il dévoila l'obscurité
De la plus noire antiquité.
Il rendit ces vieilles pucelles
Dans son écrit jeunes et belles ;
Aussi que ne peut point le fard
Qu'on sait appliquer avec art ?

Il répand un air de jeunesse
Sur les rides de la vieillesse.
Mais, mon cher Dugas, nos esprits
Ne furent-ils pas bien surpris,
Lorsque d'une adresse admirable
Notre Prélat incomparable
Résuma ce traité savant,
Même y joignit quelque ornement?
Rien au monde ne l'embarrasse ;
De quoi qu'on parle il est au fait;
Il ajoute à tout quelque trait;
De l'entendre, aucun ne se lasse,
Et, je puis le dire aujourd'hui,
Heureux qui parle comme lui.
Sous ses lois la docte assemblée,
Sagement instruite et réglée,
Va désormais prendre un tel air
Que bientôt (ainsi je l'augure)
Sur le fait de littérature
Paris ne sera plus sans pair.
Mais ma surprise est infinie,
Quoi, je vois déjà mon clocher ?
J'y soupçonne de la magie
Car je vole au lieu de marcher.
Mais, n'aurais-je point la Jarretière ?
Il en faut consulter Cheinet (1).
Son esprit, en cette matière
Comme en toute autre, est clair et net ;
Profond, éloquent, géomètre,
Ses raisonnements sont précis,
Soutenus, recherchés, concis ;
Il les pousse trop loin, peut-être,
Quand il ne consent point d'admettre
Le pouvoir des malins esprits.
Mais ce sujet passe ma tête
Et pour te dire mon avis,
Il faudrait un plus long devis.

(1) Dans cette même assemblée, M. Cheinet avait fait un discours sur les sorciers et les sortilèges.

Mes respects à ta chère épouse,
Je suis sûr qu'elle m'aime un peu,
Et cependant un tel aveu
Ne rend point ton âme jalouse.
Ici, je borne mon caquet ;
Adieu, mon épître est finie.
J'ai jasé comme un perroquet ;
Mais seul témoin de ma folie
Tu recevras dans ce paquet
Un original sans copie.

D. — Lyon, 10 juin 1715.

Vous avez trouvé, mon cher ami, le secret de me faire écrire. Il faudrait être bien froid et bien stérile pour n'être pas animé, échauffé, que dis-je ! rempli d'enthousiasme par une muse aussi vive, aussi féconde que la vôtre. En vérité, j'ai été surpris de votre prodigieuse facilité ; ce serait peu si je n'ajoutais : à produire d'excellentes choses. Votre épître est véritablement dans le goût du voyage si vanté de Chappelle et de Bachaumont. Ce fut tout au moins l'ouvrage d'un mois ou de six semaines, et votre épître ne vous a coûté que quatre ou cinq heures. Si jamais nous voyageons ensemble, il faudra que nous fassions une relation qui efface celle de ces deux amis. Je serai, je vous le promets, plus discret que M. de Bachaumont. Vous savez que Chappelle dit un jour, comme on vantait son ouvrage en sa présence, *qu'il aurait été bien meilleur si M. de Bachaumont avait voulu : qu'il n'avait qu'à ne s'en pas mêler.* Je vais m'étudier à lire comme il faut cette épître ; je tâcherai d'en faire sentir tout le naturel et toute la grâce. Il n'est pas besoin de lui rien prêter ; il n'y a qu'à tâcher d'en conserver l'esprit et d'entrer dans le goût de l'auteur.

Ceux qui voudront prendre la peine de lire mes vers jugeront combien il faut rabattre des éloges d'un tendre ami qui se laisse aisément séduire par son propre cœur. (Note de M. de Saint Fonds.)

D. — Lyon, 23 juin 1715.

Il faut commencer, mon cher ami, la tâche que nous nous sommes imposée : j'ai manqué un jour, mais cela n'arrivera plus. M. de Glatigny nous entretint à l'Académie du laconisme. Le discours aurait été bon s'il avait rempli son dessein : il promit de nous parler de la définition du

laconisme, de son origine, de son usage, de ses avantages et de ses défauts. Il traita seulement de la définition et de l'origine et renvoya le reste à une autre fois ; aussi, ne fut-il pas long, il ne dura pas plus d'un quart d'heure et demi..... M. de Glatigny apporta plusieurs définitions; il s'arrêta aux deux suivantes. *Laconiser* est, selon Platon, *philosopher brièvement. — Laconiser, c'est être avare de paroles et prodigue de sens.* Il attribua l'origine du laconisme : 1° à la fierté naturelle de ces peuples ; 2° à l'extrême opposition qu'ils avaient pour les Achéens. Ainsi, comme ces derniers excellaient dans l'art de la parole; les autres voulurent approcher du silence autant qu'il leur serait possible. Enfin, il remarqua qu'on formait de bonne heure les enfants à Sparte à parler peu et à s'énoncer brièvement; qu'on les punissait de parler trop, comme d'une faute considérable, et que les femmes même, chose étonnante, étaient les premières maîtresses dans l'art de parler peu.

D. — Lyon, 21 août 1715.

Si vous n'étiez point parti hier, je vous aurais fait voir aujourd'hui une chose que vous n'avez jamais vue et qui, à coup sûr, vous aurait fait plaisir. C'est le chef-d'œuvre d'un tireur d'or qui a été reçu : vous auriez vu dorer un lingot, le passer par des filières de différentes grosseurs, jusqu'à le faire devenir égal à un cheveu très délié et conservant toujours la dorure. Vous auriez vu ensuite ce fil délié, écaché entre deux roues d'acier très poli, et, de rond qu'il était, s'aplatir, pour être ensuite filé sur la soie; vous auriez vu ensuite la machine dont on se sert à filer l'or : elle est très curieuse..... J'oubliais de vous dire qu'une once d'or, qui ne fait pas beaucoup de volume, ou plutôt d'argent doré, s'étend jusqu'à deux cents toises.

D. — Paris, 2 janvier 1716.

Nous eûmes l'honneur d'être présentés hier à M. le duc d'Orléans par M. le maréchal de Villeroy : Son Altesse Royale écouta mon compliment avec attention et même avec bonté. Il répondit qu'il ne méritait pas les louanges que je lui donnais, mais qu'il avait toutes les envies du monde de bien faire. Nous avons été favorisés, comme vous voyez, car bien des gens nous avaient dit qu'il ne voulait point de compliments, et je sais bien des députés qui n'ont fait que leur révérence. Je demandai quelques jours auparavant à M. le Maréchal si M. le duc d'Orléans écouterait le compliment que j'avais dessein de lui faire ; il me répondit qu'il

croyait qu'il m'interromprait, mais qu'il fallait toujours être préparé. Je vous dirai, comme à un ami à qui je ne cache rien, que j'eus la satisfaction d'entendre dire autour de moi : *C'est bien parlé.* J'eus pour auditeur Monseigneur le Cardinal de Polignac, qui était à côté de M. le duc d'Orléans. N'allez pas dire cette circonstance, de peur qu'on ne m'accuse de vanité. Dimanche, nous serons présentés au Roi... Vous savez peut-être que le Roi loge à présent au Louvre; M. le Maréchal a son appartement à côté de celui du Roi et il y loge. J'ai eu l'honneur de voir deux fois Sa Majesté; la première à son lever, et l'autre à son dîner. Il est fort joli et fort vif. Quoiqu'il ait les chausses et qu'il marche fort ferme, on le tient toujours par les cordons. J'oubliais de vous dire qu'il n'est pas possible de voir une cour plus brillante ni plus nombreuse que celle que nous vîmes hier au Palais-Royal : toute la place était pleine de carrosses et la galerie et les chambres de tout ce qu'il y a de plus grands seigneurs dans le royaume.

Je vous promets de parler demain de l'affaire de M. Bertin à M. le Maréchal...

Je n'ai encore vu qu'une fois M. l'abbé Fleury. Je le trouvai en assez bonne santé. Mais, il me parut vieilli ; nous parlâmes fort de vous et il en parla en homme plein d'estime et d'amitié pour vous.

Paris, 4 janvier. — Je passai hier au soir deux heures chez M. Falconet ; l'abbé Terrasson y vint sur la fin. Je lui trouve l'esprit délié et le raisonnement juste ; il a même beaucoup d'érudition et ne la méprise pas. M. Falconet vous demande un manuscrit qu'il dit vous avoir confié ; il est de M. Dodart sur la transpiration. Il demande aussi le Roman de la Rose.

B. — Villefranche, 10 janvier 1716.

J'ai reçu vos deux lettres, mon cher ami, et toutes les deux m'ont fait un très grand plaisir. Je vous félicite, non pas de ce que vous avez bien parlé, car vous ne pouviez pas faire autrement, mais de ce que M. le Régent vous a distingué des autres députés et a bien voulu vous entendre.

Il eût été dommage que votre harangue n'eût servi de rien et vous en devez être convaincu vous-même par le murmure flatteur qu'elle produisit autour de vous. Quelle comparaison ! d'être loué en province d'un tas d'ignorants dont nous estimons peu les suffrages ou entendre dire, autour de soi, dans la plus brillante cour du monde et dans un cercle composé

de gens comme M. le cardinal de Polignac : *Oh ! que c'est bien parlé !* Dites la vérité, votre cœur fut un peu touché et vous fûtes obligé d'élever intérieurement vos pensées vers le Ciel, pour lui renvoyer l'encens. Je ne doute point que votre compliment au Roi n'ait produit un effet aussi heureux et que le public n'ait confirmé l'approbation de M. le Maréchal et la mienne.

Entre nous, grandeur à part, celle-ci vaut bien l'autre, et ce que nous avons trouvé bon, vous et moi, l'académie en corps ne pouvait le trouver mauvais. Quel orgueil ! dirait-on, si malheureusement cette lettre tombait en d'autres mains que les vôtres, mais que voulez-vous y faire ? Vous savez qu'il n'est rien qui enfle tant que les louanges, surtout lorsqu'on les croit sincères ; or, votre honneur est le mien et vos louanges m'appartiennent aussi bien qu'à vous, par l'*identité* parfaite que l'amitié produit entre nous.

M. l'abbé Fleury a raison de m'aimer un peu ; car, outre que je suis son admirateur éternel, qualité qui m'est commune avec mille autres, j'ai pour lui toute la tendresse qu'un fils peut avoir pour son père ; je me sers volontiers de cette comparaison, parce qu'elle s'accorde mieux avec le respect, que si je disais que je l'aime avec tout l'attachement d'un parfait ami.

Parlons un peu d'un autre ami, que je n'estime pas moins et que vous aimez autant ; vous devinez et vous nommez M. Falconet. Je vous prie de lui faire mes compliments humbles et de l'assurer que son livre et son manuscrit ne sont pas perdus. Comme je n'avais rien en moi qui pût mériter l'honneur de son souvenir, j'ai été bien aise de garder quelque chose de lui qui l'engageât à ne jamais m'oublier. Quant au manuscrit, très sûrement je le lui rendrai, et ce sera le plus tôt que je pourrai. Pour ce qui est du livre, s'il s'en trouve un autre à Paris, je lui en rendrai le prix ; sinon, je lui renverrai le sien quand il me l'aura fait encore demander une douzaine de fois. Pour un homme qui a quinze mille volumes, voilà une belle chose qu'un in-12 ! Grapignan jugerait que c'est bien encore moins qu'un reste de 14 livres pour un marquis.

De quel front osez-vous dire que vous vous accordez avec M. l'abbé Terrasson sur le jugement d'Homère ? Il faudrait pour cela qu'il changeât beaucoup de choses dans son livre, ou que vous l'approuvassiez sans réserve ; et, je ne vous crois pas d'humeur, l'un et l'autre, d'en venir jusque-là. On verrait plutôt deux femmes, dont les carrosses se rencon-

trent dans une voie étroite, se céder l'une à l'autre ; ce que je vous dis là est plus fort que tous les *ante* de Virgile...

On sera peut-être bien aise de savoir comment M. le président Dugas se tira de son compliment au roi ; voici ce qu'il m'en écrivit quelque temps avant son départ de Paris. (B.)

D. — 14 janvier 1716.

...Ma femme m'a écrit qu'elle vous donnait de mes nouvelles. Elle vous aura mandé que mon compliment au Roi avait bien réussi et m'avait fait cent fois plus d'honneur qu'il ne valait. Je vous avoue que je ne le débitai pas mal ; et je crois qu'il me serait impossible de le redire ailleurs comme je le dis là. L'assemblée était encore plus belle que chez le Régent : les princes y étaient, M. le Chancelier, etc.

D. — Lyon, 26 février 1716.

J'ai dîné aujourd'hui chez M. l'Intendant avec M. Bon, premier président de la Cour des Aides et Chambres des Comptes de Montpellier, avec qui j'avais fait connaissance à Paris... C'est un homme d'esprit et de mérite, qui est à la tête de l'Académie des sciences de Montpellier. Il est bon physicien (1) et a cultivé cette science dans toutes ses parties, jusqu'à faire des dissections de cadavres de sa main. Il est le troisième de père en fils qui possède cette charge de premier président ; elle est fort belle. Les conseillers servent par semestre, mais le premier président et les gens du Roi servent toute l'année.

D. — Lyon, 2 mars 1716.

Le P. de Colonia nous a lu aujourd'hui l'article de son ouvrage : *La Religion autorisée, etc.*, qui regarde la lettre de Pline le Jeune à Trajan, c'est la 97e du 10e livre. Il m'a appris qu'Eusèbe et Tertullien faisaient mention de cette lettre et que Tertullien se récrie fort contre la réponse de Trajan qui ne veut pas qu'on recherche les chrétiens, mais pourtant qu'on les punisse lorsqu'ils seront dénoncés.

B. — Villefranche, 8 mars 1716.

Ou achetez-moi, ou prêtez-moi l'*Epictète* de Mme Dacier. Vous ferez celui des deux que vous croirez mieux vous convenir ; mais, faites-moi

(1) On lui doit l'invention de la soie d'araignée et la préparation des marrons d'Inde pour nourrir la volaille et pour guérir la fièvre ; il est aussi bon antiquaire. J'ai eu depuis l'occasion de le connaître, et il est un peu parent de ma femme par M. Ramponet, son grand-père maternel. (**D.**)

promptement l'un ou l'autre, car je suis curieux de lire la préface. Les défenseurs d'Homère gâtent plus sa cause qu'ils ne la défendent. Au fond, il est impossible de répondre aux raisons que M. Terrasson et les autres disent contre ce poète; mais, qu'a besoin de défense, celui qui se soutient si bien par lui-même? Homère, malgré toutes leurs démonstrations, charmera toujours ceux qui peuvent le lire dans sa langue naturelle. C'est une maîtresse contre qui la raison a beau déclamer, le cœur ne s'en détachera jamais. Je vous parle selon votre expérience et la mienne. Je ne suis point assez habile pour lire le grec aussi couramment que le français ; plusieurs choses m'arrêtent souvent en chemin. Mais, j'éprouve à l'égard d'Homère la même chose qu'à l'égard des tragédies de Racine, je ne m'ennuie jamais de le relire. N'est-ce pas, encore un coup, ce qu'on peut dire de mieux à son avantage? Et ce n'est pas seulement moi qui pense ainsi (ce serait peu de chose ou plutôt ce ne serait rien), c'est un Bossuet, c'est un Fénelon, c'est un Despréaux, c'est un Racine, etc. Mme Dacier, taisez-vous donc ; vos livres font tort à Homère. Daubignac, Perrault, La Motte, Terrasson seront renversés par la seule lecture de ces vers. Et, eux-mêmes, je le soutiens, ou ils n'ont point de goût, ou s'ils entendaient bien le grec, ils seraient désarmés par les grâces de ce poète. Terrasson l'entend bien, dira-t-on ; eh bien, Terrasson aime donc Homère et, quand il écrit contre lui, il agit en philosophe ; il s'élève au-dessus des préjugés que dans la vérité il ne saurait vaincre. On a beau crier contre l'âme des bêtes, nous caresserons toujours un chien, comme s'il avait du sentiment. On a beau raisonner solidement contre Homère, son livre chéri de l'univers survivra infailliblement à toutes les critiques. N'êtes-vous pas de ce sentiment ? J'avais encore beaucoup de belles choses à vous dire sur ce point, mais je vous ai vu bâiller en lisant cet article, c'est pourquoi je le finis.

D. — Lyon, 12 mars 1716.

M. Brossette m'a fait voir l'épître dédicatoire que ses libraires de Genève ont fait faire pour M. le duc d'Orléans. Il m'a fort assuré qu'il n'en était pas l'auteur, non plus que des quatre vers destinés à être mis sous le portrait de ce prince. Les vers m'ont paru assez mauvais et l'épître dédicatoire passablement bonne. Tout le défaut que j'y trouve, c'est qu'elle fait une allusion perpétuelle aux quatre vers qui contiennent à mon sens un raisonnement faux. En voici le sens. Ce héros, loin de cher-

cher un éloge flatteur, veut bien se déclarer le protecteur d'un écrivain, qui n'aimait que la vérité, et par là, il fait voir qu'il ne craint pas la satire.

« Ici, loin de chercher un éloge flatteur
« Philippe, ami du vrai qu'il cherche, qu'il désire,
« D'un critique ingénu se rend le protecteur.
« Un prince sans défaut ne craint point la satire. »

Voilà les 4 vers dont je vous parlais plus haut et que je viens de me faire redire par M. Brossette.

D. — Lyon, 13 mars 1716.

J'ai lu depuis peu le discours de M. l'abbé Fleury sur les Croisades, qui est à la tête du 18e volume. Si vous ne l'avez pas encore lu, je vous prie de le lire ; examinons ensuite entre nous et sans prévention, mettant à part l'estime et l'amitié que nous avons pour l'auteur, l'impression qu'un tel discours est capable de faire sur les lecteurs. Or, il me paraît qu'il dispose naturellement à penser que l'Eglise depuis plusieurs siècles est tombée en décadence, du moins par rapport à la discipline ; que l'esprit de Jésus-Christ et des apôtres ne vit plus dans nos évêques ; que les Papes ont bien plus consulté des vues de politique et d'ambition que le bien spirituel de l'Eglise ; qu'on a fait un abus épouvantable des indulgences. Une femme ou un homme illettré, plein de ces idées, qui entendra un disciple de l'abbé de Saint-Cyran dire que l'Eglise d'aujourd'hui n'est plus l'épouse de Jésus-Christ ; que c'est une adultère ; qu'au lieu de ces eaux pures qui coulaient autrefois dans ce canal, on n'y voit plus qu'une eau bourbeuse, ne sera-t-il pas disposé à croire qu'il a raison ? Je dis plus ; quand un calviniste se servira de cette autorité pour montrer qu'il a raison de s'en tenir aux quatre premiers siècles, que répondra le catholique ? Vous m'allez dire qu'il devra distinguer le dogme de la discipline et défier le calviniste de montrer que sur celui-là l'Eglise ait jamais varié. Mais, sans compter que bien des gens qui liront ces discours, n'en sauront pas assez pour faire cette distinction, du moins, il ne peut guère manquer d'arriver que le respect dû au pape et aux évêques souffrira une terrible atteinte. D'ailleurs il n'est pas permis de penser que l'Eglise puisse généralement tomber dans un renversement total de discipline ; la Providence qui veille sur elle ne saurait le permettre. Cependant, je ne puis m'empêcher de concevoir une pareille idée en lisant ce discours, aussi bien

que le précédent dont nous avons raisonné ensemble plusieurs fois. Je sais que ces fâcheuses conséquences sont infiniment éloignées des intentions du savant et religieux auteur. Nous connaissons sa piété, sa doctrine et son amour pour l'Eglise. Mais, examinez si ses paroles ne portent point plus haut que ses intentions. Nous connaissons, vous et moi, combien il déteste le jansénisme ; je vous ai dit qu'il fait hautement profession d'être attaché à la Constitution, mais les principes qu'il a jetés dans ses discours, ne serviront-ils point à autoriser l'indocilité et la rébellion de bien des gens ? Disons la vérité, si ces discours étaient sortis de la plume du P. Quesnel, ne serions-nous pas les premiers à dire qu'il en veut à l'Eglise d'aujourd'hui ? Un des principaux points sur lesquels M. l'abbé Fleury insiste davantage, c'est la cessation des pénitences canoniques. Je sais qu'il n'y a point de décret positif qui les ait abrogées ; mais, si cette cessation était un véritable abus, peut-on croire que tant de papes zélés, tant de saints évêques n'eussent pas essayé de les remettre en vigueur ? Le seul silence de l'Eglise, depuis tant de siècles, me persuade qu'elle juge la discipline présente plus salutaire par rapport au temps, que ne serait la rigueur des anciens canons. Ce n'est pas qu'elle approuve le relâchement dans les confesseurs, ni dans les casuistes. Il peut y avoir des abus particuliers, mais je ne regarderai jamais comme un abus, ce que l'Eglise autorise généralement, même par son silence. Disons plus ; croyez-vous que dans les derniers temps où les pénitences canoniques étaient encore en vigueur, il y eut moins de crimes scandaleux ? Croyez-vous qu'il y eut alors plus de personnes qui menassent une vie véritablement chrétienne, qui pratiquassent mieux les devoirs de la plus haute piété ? J'en doute ; au contraire, je suis persuadé que, s'il y a aujourd'hui bien des scélérats, il y a aussi beaucoup de gens de bien, et autant que jamais. La fréquentation des sacrements qui s'est renouvelée dans ces deux derniers siècles, est, selon votre sentiment et le mien, un des plus sûrs moyens de vivre chrétiennement ; la charité, la douceur, la condescendance de saint François de Sales n'a pas moins fait de fruit dans l'Eglise que la sévérité des saints évêques qui ont vécu avant lui, en a fait de leur temps. Je voudrais donc que l'auteur que nous chérissons avec tant de raison, n'eût point ramassé dans ses discours tant de faits et tant de réflexions qui sont, à mon avis, plus capables de détruire que d'édifier. J'aurais voulu qu'il se fût plutôt appliqué à montrer le bon côté que le mauvais ; qu'il eût excusé tout ce qui peut être excusé ; enfin que, pour les réflexions

nécessaires, il se fût contenté de les faire à propos dans le corps de l'histoire. Tout ce que je viens de dire n'est que pour vous seul ; je me garderais bien de parler de la sorte à d'autres qu'à vous. Et, si quelqu'un, en ma présence, attaquait M. l'abbé Fleury, je le défendrais, le mieux que je pourrais, et, du moins, je serais garant de la droiture de ses intentions. Personne ne m'a encore parlé contre ce dernier discours. Je vous expose naturellement et simplement mes doutes et j'exige que vous me marquiez votre sentiment sur ce sujet. Vous le ferez, j'en suis sûr, en juge équitable, et sans vous laisser prévenir par l'amitié que nous avons pour l'auteur.

B. — Villefranche, 22 mars 1716.

Une épître dédicatoire passablement bonne, à la tête d'un ouvrage tel que celui de M. Brossette, est, à mon sens, une épître très mauvaise. Il fallait un chef-d'œuvre, ou rien du tout ; et, M. B... a beau dire, l'épître et les vers seront toujours sur son compte. Ce qui me donne même quelque soupçon, malgré sa dénégation, c'est que, de la manière dont vous m'écrivez, il paraît approuver et les vers et l'épître. Si j'étais à sa place (et je vous conseille de le lui conseiller) je proscrirais cette prose et ces rimes et je mettrais plutôt, à la tête du livre, après le portrait de M. le Régent, une dédicace en style lapidaire. Vous savez que cette méthode n'est pas nouvelle et que les libraires de Hollande l'ont déjà observée. Je pense comme vous ; je trouve les vers détestables, non seulement dans le raisonnement, mais même dans l'expression. Par exemple, l'hémistiche *qu'il cherche, qu'il désire*, n'est-il pas une franche cheville ?... Mais j'en demeure là, car ils ne valent pas la peine d'être critiqués. Je vous prie de ne rien dire de ce que je vous écris à M. Brossette, car je craindrais que cela ne me fît tort pour l'exemplaire qui m'appartient de droit ; à peu près comme ce neveu qui perdit le château que son oncle lui destinait, pour avoir trouvé à redire aux bâtiments ; et, comme une faute doit toujours nous servir d'avertissement, souvenez-vous de ne point laisser mes lettres à l'abandon, comme vous fîtes l'an passé ; sacrifiez-les plutôt au dieu Vulcain.

B. — Villefranche, 23 mars 1716.

A l'article du 13 mars, ici, vous me donnez de la besogne, car il faut que je lise pour la première fois le nouveau discours de M. l'abbé Fleury, et que je le lise sans prévention. Je crois en pouvoir venir à bout ; puisque

quand je ne serais pas aussi bien que vous, de la secte des *Philalèthes (magis amica veritas)*, quand une inclination trop forte pour notre illustre ami me ferait entièrement pencher de son côté, vos réflexions judicieuses et qui me paraissent très fortes, seraient seules capables de me remettre dans l'équilibre. Ça lisons...

Non, mon cher ami, je ne puis encore me rendre entièrement à votre avis ; je crois bien qu'en raisonnant ensemble, nous nous rapprocherions beaucoup l'un de l'autre ; mais, peut-être, serait-ce comme les Asymptotes qui s'approcheraient éternellement sans jamais se joindre. Je n'entreprendrai pas de répondre à vos remarques ; la chose me serait difficile et je ne doute pas que l'auteur même n'y fût un peu embarrassé. Mais, je ne puis m'empêcher de vous dire que la lecture de ce discours n'a point fait sur moi d'impression mauvaise ; et, comment en pourrait-elle faire sur ceux qui sont véritablement amateurs de la vérité et pour qui seuls l'auteur travaille ? Il n'est point de bonnes choses dont on ne puisse abuser : l'Ecriture sainte et les Pères sont la source de toutes les hérésies ; le mensonge et la vérité peuvent quelquefois parler le même langage et je conviens que Saint-Cyran et Calvin adopteraient volontiers ce discours. Mais, de bonne foi, en demeureraient-ils là ? Ils ne se serviraient des réflexions de M. l'abbé Fleury que pour prouver que les beaux jours de l'Eglise sont passés. Et, qui est-ce qui le nie ? Mais, dites-vous, les personnes simples et illettrées en seront scandalisées ; mais, mon Dieu, il faut donc que ces sortes de personnes ne lisent point l'histoire, puisqu'elle n'est pleine que de faits affreux contre les ecclésiastiques, les prélats et même le chef de l'Eglise. Les Papes et les évêques, quelque relâchée que puisse être leur conduite, sont toujours les successeurs des apôtres ; et, en cette qualité, les catholiques conserveront toujours pour eux, *etiam dyscolis,* le respect qui leur est dû.

La discipline changera jusqu'à la fin des siècles, tantôt en bien, tantôt en mal ; qu'importe ? pourvu que le dogme subsiste toujours dans sa pureté et qu'on puisse démontrer, à tous les hérétiques, la perpétuité de la sainte tradition depuis Jésus-Christ jusqu'à nous. M. l'abbé Fleury, sans parler de sa modération et du respect avec lequel il s'explique, dit-il un mot qui ne soit pas vrai ? et Rome jalouse, Rome impérieuse, Rome attentive au moindre de ses droits a-t-elle encore osé toucher ni à son histoire, ni à ses discours ? Vous connaissez l'éloignement que ce sage auteur a pour le jansénisme ; cependant, si vous lisez les

endroits de l'Histoire où il fait l'analyse de quelques-uns des ouvrages de saint Augustin, où il parle de Hincmar, archevêque de Reims, ne diriez-vous pas qu'il favorise cette secte dangereuse ? Il en est pourtant bien éloigné. C'est ici la même chose, et ce que l'on dirait sur le dogme, il le faut dire sur la discipline. Mais, pourquoi réunir tous ces faits sous les yeux du lecteur ? Pourquoi rassembler tant de réflexions hardies ? Pourquoi ? Je vous avoue que je serais fâché qu'il ne l'eût pas fait ; car, il me semble qu'il aurait retranché la plus grande beauté de son ouvrage. Ces réflexions, enfin, peuvent servir tôt ou tard à ranimer la vigueur des pasteurs : à arrêter l'emportement d'un zèle mal entendu qui pourrait dans la suite faire prêcher de nouvelles croisades ; à exciter des missionnaires pieux et pleins de générosité à se mettre en état de travailler à la conversion des mahométans. Car, ne convenez-vous pas que ce qu'il dit sur ce sujet est parfaitement beau et de très bon sens ? Il détruit, dites-vous, plus qu'il n'édifie ; mais, en vérité, jusqu'à présent, qu'a-t-il détruit ? Entendons-nous parler des désordres que peuvent avoir causés ses discours ? Les jansénistes s'en servent-ils ? Et, plût à Dieu qu'ils osassent le faire ; ce serait une occasion au religieux auteur de leur faire voir quelle différence infinie il y a entre lui et eux, et comment un vrai catholique peut dire librement ses sentiments sans perdre le respect qu'il doit à l'Eglise. La fréquentation des sacrements est, sans doute, un des meilleurs moyens pour conserver la piété parmi les fidèles ; mais pensez-vous que quand les évêques feraient reparaître quelques vestiges des pénitences publiques, du moins à l'égard des pécheurs scandaleux, il en serait plus mal ?

Les pénitences publiques et la fréquentation des sacrements subsistaient également dans les premiers siècles de l'Eglise. Peut-être que dans les siècles suivants, les premières ont été en vigueur, tandis qu'on s'est relâché sur l'autre ; nous voyons aujourd'hui la fréquentation établie et les pénitences abolies. Fasse le ciel que le tout ne se détruise pas insensiblement et que les canons pénitentiaux soient plutôt rétablis, que si l'Eglise souffrait quelque chose en voyant diminuer la fréquentation des sacrements. Je vous écris à bâton rompu tout ce qui me vient dans l'esprit ; mais, comme ce n'est que pour vous seul, je ne m'embarrasse ni de l'ordre, ni de la manière dont je vous parle. Au reste, je connais bien que mes réflexions sont très faibles à l'égard des vôtres et

Je sens dans ce moment
Que ce que je vous dis vous touche faiblement. »

Cependant rapprochez-vous un peu de moi ; je me rapprocherai un peu de vous et M. l'abbé Fleury remplissant juste le vide qui restera entre nous, vous verrez que nous serons presque d'accord.

B. — Villefranche, 24 mars 1716.

J'ai lu toutes les pièces que vous m'avez envoyées et je vous en remercie. Je vous conjure de vous souvenir toujours du pauvre exilé, dans les ouvrages nouveaux dont on vous fera part ; je les garderai peu et vous serez toujours charmé de mon exactitude. Mais, ce n'est pas tout ; vous exigez de moi que je vous dise ce que je pense et j'y consens de bon cœur, à condition que vous me redresserez dans les faux jugements que je pourrai faire. Je vous dirai donc d'abord en général que je ne suis point satisfait de ces nouvelles productions de l'Académie ; et j'ai bien peur qu'avec le nouveau siècle, elle ne tombe en décadence. Hélas ! qu'êtes-vous devenu, génie de Bossuet, de Fénelon, de Fléchier, de Racine et de Despréaux ? Où est votre grandeur, votre fécondité, votre noblesse, vos grâces ? L'ode de M. de la Mothe sur la mort du Roi est beaucoup trop longue ; certainement, si elle était plus courte, elle serait moins mauvaise. Y a-t-il presque un brin de véritable poésie dans ces vingt-une strophes composées chacune de dix vers ? On voit bien que c'est un bel esprit qui travaille, mais on sent qu'il travaille avec peine ; qu'il sue pour arranger ses expressions et que, comme c'est plutôt l'art que la nature qui développe ses pensées, il répand souvent l'obscurité dans ses vers. Ce n'est pas un poète ; c'est un bel esprit qui fait des vers... Voyez-vous, c'est une chose très difficile que d'entreprendre de me satisfaire ; et, peut-être n'y a-t-il que vous qui ayez parfaitement réussi. Que sais-je même si, à votre égard, l'amitié ne me séduit point un peu ? Quelque résolution qu'on fasse, on penche toujours en faveur de ce qu'on aime. Il y a peut-être de l'injustice, qu'étant incapable d'arriver jusqu'au bon médiocre, j'exige cependant la perfection de quiconque se mêle d'imprimer ; mais, voici mon principe : ou n'imprimez point, ou donnez-moi des ouvrages accomplis. Le trouvez-vous trop mauvais ?

A l'égard du petit poème de M. Danchet, vous vous moquerez peut-être de moi, mais c'est à cette bagatelle que je donne la préférence. Les

vers en sont aisés et paraissent couler de source ; d'ailleurs, il y a beaucoup plus de poésie que dans le long ouvrage de M. de la Mothe. Bref, je garde une copie de ce poème [1] ; pour les autres ouvrages, je les aurai peut-être quelque jour dans quelque recueil imprimé, mais je ne voudrais pas perdre mon temps à les transcrire.

D. — Lyon, 29 mars 1716.

Il faut, mon cher ami, que je commence à votre exemple, cette lettre par un conte. Un soldat près de mourir ne voulait point se confesser. Il disait qu'il n'y avait point de miséricorde à espérer pour lui après les crimes qu'il avait commis. L'évêque qui en fut averti, alla lui-même l'exhorter et lui représenta que la miséricorde de Dieu était infinie ; que désespérer de sa bonté était le plus grand de tous les crimes. Non, Monseigneur, disait ce malheureux, après tous les péchés que j'ai faits, je ne dois plus attendre de pardon. — Et, qu'as-tu donc fait, lui dit l'évêque ? — Tous les crimes qu'on peut commettre, répondit le soldat. — Tu te trompes, dit le prélat, cela ne peut pas être. — Il n'est que trop vrai, disait le pauvre mourant. — Et bien, voyons, dit l'évêque, as-tu prêté de l'argent avec usure ? — Oh ! pour cela, non, Monseigneur. — Tu vois donc, poursuivit le prélat, qu'il y a des crimes que tu n'as pas commis ; cependant celui-ci est un des plus grands, Dieu le déteste dans la Sainte Ecriture. Cette raison toucha le soldat qui se confessa avec de grandes marques de repentir... Je pense que c'est M. l'évêque de Bayonne à qui la chose est arrivée.

D. — Lyon, 12 avril 1716. — Le Père de Montagne est un jésuite de Bordeaux, arrière-petit-neveu du fameux Michel de Montagne. Ce Père est éloquent et zélé. Il a un des plus beaux talents populaires qu'on puisse souhaiter dans un orateur chrétien. Ses sermons ne sont point composés avec art, remplis de pensées recherchées, d'un style élevé, tel que les Pères de l'Oratoire, pour la plupart, l'ont aujourd'hui ; mais,

(1) Pièce lue dans l'assemblée publique de l'Académie française, le 19 décembre 1715, par M. Danchet :

Invitation aux Muses pour célébrer le nouveau règne

Après de justes pleurs reprenez l'espérance
Et jouissez du sort qui console la France,
Muses, tournez les yeux vers cet astre naissant.
Dont l'éclat nous annonce un règne florissant. etc.

solides, nourris de l'Ecriture Sainte, pleins d'une morale exacte ; ils sont à la portée du simple peuple. Avec cela, il a les talents extérieurs de l'orateur : la voix belle, une prononciation rapide, un air pathétique, en un mot, il est le maître de la chaire. Sa Passion, qui dura près de deux heures, n'eut rien de fort recherché ; il ne dit rien que de commun, cependant il m'attacha et le temps ne me dura point. Il me paraît que c'est beaucoup de savoir prêcher les grandes vérités de l'Evangile d'une manière propre à attacher les auditeurs de tout caractère.

D. — Lyon, 22 avril 1716.

« Plein de la noble ardeur dont l'Ebre fut témoin,
Eclairé lui-même, orné par la science,
Il n'avait pas besoin de sa haute naissance :
Mais la France en avait besoin. »

Autre quatrain que M. Brossette m'a fait voir ce matin. L'auteur, dit l'ami de M. Brossette, est un académicien et un bel esprit. Vous voyez bien que ces vers sont destinés pour être mis au bas du portrait de M. le duc d'Orléans. Je croyais qu'on y avait déjà gravé ceux que je vous envoyai il y a quelque temps. Mais on ne s'est pas encore déterminé sur le choix. Je ne sais si M. Brossette en sera le maître. Il m'a dit que le premier quatrain était de M. de la Monnaie ; pour celui-ci il n'en sait rien, il le croit de M. de Fontenelle. L'en trouvez-vous meilleur ?

B. — Villefranche, 30 avril 1716.

Si M. Brossette en est le maître, je suis persuadé que vous lui conseillerez de ne se servir d'aucun des deux quatrains. Je ne sais lequel est le moindre ; mais, en vérité, les noms fameux de leurs auteurs ne m'ont point persuadé qu'ils fussent bons. Y a-t-il rien au monde de plus prose que ces deux vers : « *Il n'avait pas besoin de sa haute naissance, mais la France en avait besoin ?* » Trouvez-vous là *disjecti membra poetæ ?* Les vers qu'on laisse quelquefois par mégarde parmi la prose, sont ordinairement plus vers que ces vers faits exprès pour être vers.

B. — Villefranche, 24 avril 1716.

Voici une petite question étymologique sur laquelle vous me direz votre avis. D'où croyez-vous que vienne le mot de *simarre ?* votre sentiment sera le mien ; en attendant je vous dirai que je ne suis pas de celui

de Ménage : il fait à son ordinaire passer ce mot par trop de pays. Selon lui (au moins à ce que Furetière m'apprend, car je n'ai pas le dictionnaire étymologique de Ménage), *simarre* a passé des Persans aux Arabes, des Arabes aux Espagnols, des Espagnols aux Italiens et des Italiens aux Français. Pourquoi tant de détours ? puisqu'il vient beaucoup plus naturellement de Grèce en Italie et d'Italie en France συρμα, *syrma, simarre*. Tout git dans la transposition d'une lettre et rien d'ailleurs n'est plus ressemblant que le nom et la chose. Il s'ensuivrait seulement qu'il faudrait écrire simarre par un *y* ; mais cette difficulté ne doit faire, à mon sens, aucune peine et la prononciation a déterminé l'écriture.

Vous demanderez peut-être à quel propos, j'habille aujourd'hui ma lettre d'une simarre ? C'est à propos d'écrire un article et de vous dire les bagatelles qui m'occupent. J'ai trouvé ce mot en lisant le *Pallium* de Tertullien ! et ce que je viens de vous dire m'est d'abord venu en pensée.

D. — Lyon, 27 avril 1716.

M. Brossette m'a fait voir une lettre qu'il a reçue depuis peu de Rousseau qui est, comme vous savez à Vienne, auprès de M. le comte du Luc notre ambassadeur. Il lui demande avec empressement des nouvelles littéraires qu'il dit être fort rares en Allemagne. Il lui parle du discours de M. de la Mothe sur la mort du Roi. Il est fort mécontent de ce discours et en fait peu de cas. Il dit que l'épigramme, que vous avez vue dans les œuvres de Rousseau, *petits auteurs d'un fort mauvais journal, qui d'Apollon vous croyez les apôtres*, ne fut point fait contre les journalistes de Trévoux, mais contre ceux de Paris. Voilà à peu près ce dont je me souviens. Rousseau écrit fort bien et les lettres qu'il écrit à M. Brossette paraissent assez étudiées.

B. — Villefranche, fin avril 1716.

Je suis bien aise de savoir que l'épigramme *petits auteurs* a été faite contre les journalistes de Paris ; mais, elle ne m'en parait plus si bonne. Je ne suis pourtant pas janséniste, mais ce vers *qui d'Apollon vous croyez les apôtres*, avait un sel contre les jésuites, qu'il perd dès qu'on l'applique aux autres.

D. — Lyon, 7 mai 1716.

Venons maintenant aux articles de votre dernière lettre. Ménage écrit *Cimarre* et le fait venir de l'espagnol *çamarra*, et celui-ci du turc *samour*

qui signifie la peau de martre. Les Italiens disent *gammura*, que Ferrarius dérive de *Cameralis*, c'est-à-dire *Cubicularis*, rôle de chambre. Votre étymologie est ingénieuse ; il y en a une infinité dans Ménage qui n'ont pas tant de vraisemblance. Cependant, je ne crois pas que ce soit la bonne. Il y a plus d'apparence que ce mot a passé d'Espagne ou d'Italie chez nous, que de chez nous en ce pays-là. Je crois donc avec Ménage que les Espagnols l'ont pris des Arabes, et nous des Espagnols. Pour l'italien *Gammurra*, je ne suis pas assez versé dans la science des étymologies pour décider si *gammurra* et *gamarra* n'ont qu'une même origine. Ce *g* me paraît difficile à changer en *c*, ce qui me détermine en faveur de *çamarra* c'est notre *Chamarrer* qui en vient certainement.

D. — Lyon, 23 mai 1716. — J'ai souvent pensé comme vous, lorsque après avoir passé quelques jours ensemble, il faut enfin que nous nous séparions, que c'était là une image de la grande séparation qui arrivera à la fin de notre vie. C'est là une idée bien triste pour des mondains qui ne pensent jamais au siècle futur, ou qui ne sauraient y penser qu'avec horreur. Mais qu'on est heureux, quand on regarde tout cela d'un œil chrétien ! Quand nous nous quittons, nous espérons de nous revoir dans un mois, dans six semaines. Quand la mort nous séparera, ce ne sera pas non plus pour longtemps, peut-être pour quelques années ; et, qu'est-ce que cela par rapport à l'éternité que nous passerons ensemble ? *reposita est hœc spes in sinu meo.* Au reste, la morale chrétienne me paraît infiniment plus humaine que celle des stoïciens. Ils voulaient que le sage fût insensible, et Dieu ne condamne pas notre sensibilité pourvu qu'elle soit soumise. *Vos larmes, Josabeth, n'ont rien de criminel.* Et, je crois comme vous qu'il est plus parfait, par exemple, de sentir le chagrin que cause une séparation, et malgré cette peine d'aller où notre devoir nous appelle, que d'être entièrement insensible. Croirons-nous qu'Abraham allait sans émotion sacrifier son fils ? Jésus-Christ lui-même, notre maître et modèle, ne fut-il pas sensible à la mort de Lazare ? Mais, voilà qu'on m'appelle pour souper.

B. — Villefranche, 23 mai 1716.

Il faut un peu raisonner pantoufles ; mais, ce ne sera, mon cher ami, ni sur les pantoufles d'airain du philosophe Empédocle, dont parle Tertullien ; ni sur les riches pantoufles du délicat Aristide dont il semble

que le même auteur fasse mention ; ni sur les pantoufles modestes de Scipion dont parlent Cicéron et Tite-Live ; ni sur les ridicules pantoufles de Caligula qu'on trouve dans Suétone ; ni sur les pantoufles affectées dont le rusé Tibère se servait dans l'île de Rhodes, au rapport du même historien ; ni sur la figure des pantoufles grecques dont Perse a dit un petit mot ; ni sur l'étymologie du mot pantoufle ; ni sur l'origine des Crépides ou pantoufles romaines, pour savoir si elles viennent du grec κρηπίς ou du latin *crepitus* etc. Tout mon discours se réduira à vous prier d'envoyer promptement à ma femme les pantoufles ou mules qui sont commandées depuis longtemps chez son *sutor*, faute de quoi, il faudra qu'elle aille bientôt nu-pieds.

B. — Villefranche, 7 juin 1716.

Ce que j'entends le mieux et ce que j'aime le mieux dans Lucrèce, c'est le commencement de chaque livre. Il n'y en a point qui ne soit plein d'une politesse et d'un agrément infini. Je lisais hier la préface du quatrième livre où j'ai trouvé presque mot à mot l'original d'une pensée du Tasse.

Je trouvai aussi l'autre jour quatre vers au commencement du troisième livre qui me frappèrent par la ressemblance qu'ils ont avec la plus belle strophe que Rousseau ait jamais faite. Mais, je crois que pour celle-ci, c'est le seul hasard qui y a part, vous en jugerez :

Rousseau. — Montrez-nous, guerriers magnanimes,
Votre vertu dans tout son jour.
Voyons comment vos cœurs sublimes,
Du sort soutiendront le retour.
Tant que sa faveur vous seconde,
Vous êtes les maîtres du monde,
Votre gloire vous éblouit :
Mais, au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Lucrèce. — Quo magis in dubiis homines spectare periclis
Convenit adversisque in rebus noscere qui sint.
Nam veræ voces tum demun pectore ab uno
Ejiciuntur ; et eripitur persona, manet res.

Quoique le hasard seul puisse bien avoir produit cette ressemblance, je pense aussi que Rousseau, *qui sait le latin tout par cœur* et qui marque, par les infamies et les impiétés de ses ouvrages, avoir assez goûté la doctrine de Lucrèce, je pense, dis-je, qu'il pourrait avoir lu assez exactement ce poète pour en avoir tiré ses vers. Après cela, qu'il ait pris la strophe où il lui plaira, elle n'en est pas moins belle ; et quand il aurait voulu imiter Lucrèce, je ne l'en estimerais pas moins. La difficulté de bien traduire et de bien imiter, passe peut-être celle de bien penser, et celui, qui se trouve *même en imitant toujours original*, n'est pas au-dessous d'un bon original.

B. — Villefranche, 9 juin 1716. — *Dic mihi, per gratias, quæ possessio potest homini contingere vel honestior, vel tutior, vel jucundior, quam sincerorum, planeque γνήσιων amicorum. Alii fructibus prædiorum annuoque censu felicitatem suam metiuntur ; ego mihi pulchre locuples, atque ipso etiam Crœso videor beatior, qui diversis regionibus tam multos possideam amicos, et integritate spectatos et eruditione celebres et dignitate præcellentes. (Erasme, ép. L. 3 ép. 15).* Je ne suis pas si riche, mon cher ami, et cependant je me crois aussi heureux ; un seul ami tel que vous me tient lieu de tous ceux que possédait ce grand homme et puisque je suis sûr d'être maître de votre cœur, je me trouve certainement *ipso etiam Crœso beatior*. La visite que m'a faite ce matin M. Groslier de Servières m'a donné occasion de lire cette lettre d'Erasme. Il m'a mis sur le chapitre de son grand-oncle Jean Groslier, trésorier de France, et m'a dit que Moreri en faisait une mention très honorable. Nous avons lu l'endroit dans le Dictionnaire historique, et ensuite je lui ai fait grand plaisir en lui faisant voir, dans les éloges de M. de Thou traduits par Teissier, l'éloge de son oncle, en lui montrant, à la tête de Cœlius Rhodiginus l'épître dédicatoire adressée au même, et enfin en lui faisant lire dans Erasme la lettre dont je viens de parler et qui lui est écrite.

B. — Villefranche, 15 juin 1716.

... J'ai appris depuis peu, et c'est une anecdote que vous serez bien aise de savoir, que ce n'est pas M. du Bois qui a traduit les *Confessions* de saint Augustin, mais un certain M. de la Bonodière, élève de M. du Bois et véritable janséniste.

Je tiens cette particularité de M. Pélaboux qui m'a assuré en être très certain et l'avoir appris de M. de la Bonodière lui-même dont il a été longtemps ami.

Ce M. de la Bonodière remplirait bien cette page, si je voulais; et pourquoi non ? autant vaut-il parler de lui que d'autre chose. Vous aurez, du moins par son histoire, une preuve en main pour établir ces deux points : l'un, que le jansénisme n'est pas un fantôme et l'autre que les égarements du cœur sont une suite naturelle de ceux de l'esprit. La Bonodière avait étudié aux Jésuites à Paris et paraissait avoir dans sa jeunesse un beau naturel, beaucoup de piété et une dévotion tendre pour la Sainte Vierge. Il était fils d'un écuyer de Mlle de Guise ; et, comme il n'avait pas de grands biens, on le pourvut de bonne heure de quelques bénéfices.

Le célèbre M. du Bois qui avait occasion de le voir tous les jours parce qu'ils demeuraient tous deux au même endroit, lui trouva du génie et prit de l'inclination pour lui ; ce fut là l'occasion de tous ses malheurs. M. Pélaboux le connut aux Jésuites, où ils faisaient leurs classes ensemble et où ils contractèrent une amitié fort étroite ; de manière que lorsqu'ils furent séparés l'un de l'autre, ils ne laissèrent pas d'entretenir ensemble un commerce de tendresse et de s'écrire régulièrement tous les ans. La Bonodière ayant même résolu dans la suite de se défaire de ses bénéfices, il écrivit à son ami et l'invita de les prendre. Le pauvre Pélaboux ne songeait pas alors qu'il devait sortir des Jésuites et il s'est bien repenti depuis d'avoir refusé cette offre. Il y avait 24 ans que ces deux amis ne s'étaient point vus, lorsque Pélaboux fut obligé de faire un voyage à Paris (c'était en 1701 ou 1702). Son premier soin fut d'aller voir son ancien ami à l'hôtel de Guise; et, comme il ne savait point le changement funeste qui s'était fait en lui, il résolut de mettre en dépôt entre ses mains une somme assez considérable, et le lui proposa dès sa première visite. Mais, heureusement pour M. Pélaboux, à peine fut-il sorti de chez son ami, qu'il reçut un billet de Madame de la Bonodière, la mère, conçu en ces termes : *Gardez-vous, Monsieur, de remettre votre argent à mon fils, c'est un scélérat.* Cette dame était dans un petit cabinet joignant l'appartement de son fils et avait entendu la proposition que lui avait faite M. Pélaboux. Vous jugez bien que celui-ci profita de l'avis. Il alla voir le lendemain la Bonodière, mais sans argent, et lui dit qu'il l'avait remis à un autre. Cependant, M. Pélaboux avait fort envie de

s'éclaircir de la vérité de ce qu'on lui avait écrit et il ne fut pas longtemps à être satisfait, car M. de la Bonodière se découvrit bientôt lui-même.

Un jour que Pélaboux l'était allé voir, tu vas être surpris, (lui dit La Bonodière dans la suite de la conversation), je suis janséniste. — Janséniste ! s'écria Pélaboux, quoi ! tu crois les cinq propositions ! — Oui, dit l'autre, je suis janséniste et janséniste comme un diable. Ils disputèrent longtemps, mais la Bonodière ne se sentant pas le plus fort, je veux, dit-il à Pélaboux, te faire entendre un de nos plus habiles docteurs, et certainement tu seras convaincu. Ils convinrent, le jour fut arrêté et La Bonodière étant venu prendre M. Pélaboux, il le mena à l'hôpital Saint-Gervais qui est dans la paroisse de ce nom. Ils entrèrent dans un parloir où ils trouvèrent le fameux M. Rouland. Voilà, dit la Bonodière en s'adressant au docteur et lui montrant M. Pélaboux, un de mes amis qui mérite d'être des vôtres. Après les premiers compliments, le discours commença.

Il n'y avait à la grille que quatre demoiselles, savoir les deux demoiselles de Chamillard, dont l'une a épousé M. de la Feuillade et l'autre a été mariée en Portugal ; la sœur de M. de la Bonodière et pour la quatrième, M. Pélaboux ne s'est pas souvenu de son nom, mais il m'a assuré que c'était une fille de condition, fort riche et qui employait son revenu à faire des pensions aux illustres du parti. M. de la Bonodière en avait 100 écus par an pour sa part. Le discours commença donc et roula tout entier sur les matières de la grâce, où le pur jansénisme fut débité avec beaucoup d'éloquence. Quand il fut fini, le docteur demanda à son nouvel auditeur ce qu'il en pensait. — Monsieur, lui dit M. Pélaboux, cela me paraît fort beau ; mais, je pense que si je croyais tout ce que vous venez de dire, je serais un grand scélérat. A peine le mot fut-il lâché, que les demoiselles devinrent rouges de colère ; la Bonodière parut interdit et M. Rouland, tâchant de garder son sang-froid, représenta à M. Pélaboux qu'il n'entendait pas saint Augustin et lui offrit de l'instruire dans des conférences particulières. M. Pélaboux accepta d'abord la proposition ; mais, ensuite, il saigna du nez et n'osa pas s'exposer, non pas dans la crainte d'être convaincu, mais il appréhenda que s'il s'obstinait à disputer, on ne lui fit peut-être quelque mauvais parti. Je lui ai toujours reproché depuis ce temps-là qu'il avait été un franc innocent et qu'il fallait savoir feindre en cette occasion pour découvrir le secret de ces Messieurs. Cependant, il ne laissa pas de continuer encore pendant quelque temps à

voir le sieur de la Bonodière; mais, à la fin, comme il vit qu'il ne pouvait rien gagner sur lui, il le quitta brusquement et n'a jamais eu depuis aucun commerce avec lui.

B. — 15 juin. — Ce n'est pas sérieusement que vous me demandez où j'ai pris *tutte quelle pianelle;* vous avez d'abord pensé, j'en suis sûr, à Hofman, Martinius, Calepin, Vossius, Robert Estienne, etc... Vous jugez bien que je n'avais pas ce magasin de pantoufles dans mes recueils et encore moins dans la tête. Mais je venais d'en trouver quelques-unes enveloppées dans le manteau de Tertullien. Il n'y avait pas longtemps qu'en faisant lire ma fille aînée, j'avais vu celles de Suétone. Il me prit fantaisie d'en ramasser quelques autres et je les ai prises dans les boutiques que je viens de vous indiquer. L'article vous a fait rire; c'était tout ce que je voulais.

D. — Lyon, 20 juin 1716.

Je ne doute nullement que l'endroit du Tasse, *cosi all'egro fanciul*, etc., ne soit une imitation de Lucrèce; non, ce n'est point le hasard qui a produit une ressemblance si parfaite. Je pencherais même à croire qu'Horace a imité ce même endroit de Lucrèce, mais d'une manière un peu plus détournée, quand il a dit :

— « *Ut pueris olim dant crustula blandi*
Doctores, elementa velint ut discere prima. »

J'en suis sûr encore que Rousseau ne désavouerait pas que, *eripitur persona, manet res*, ne soit l'original de la belle strophe, ou plutôt de cet endroit, qui en fait tout le prix : *Le masque tombe, l'homme reste.* Mais, je suis de votre avis : il est aussi glorieux d'imiter de la sorte que de penser de son propre fonds.

D. — Lyon, 21 juin 1716. — Je viens de lire la lettre d'Erasme à Jean Groslier... Le passage que vous en avez extrait est beau et bien sensé; quiconque connaîtra le prix de la véritable amitié avouera qu'Erasme avait raison. Mais est-il bien possible qu'il eût tant de vrais amis? Si cela est, il pouvait se dire en effet *Crœso beatior*. L'application que vous faites de ce passage, mon cher ami, et ce que vous me dites à ce sujet me cause un plaisir sensible; non pas que la chose fût nouvelle pour

moi, il y a longtemps que j'en suis pleinement persuadé, mais on ne se lasse point d'entendre ce qui fait plaisir. Venez donc promptement à Orliénas *et ipso etiam Crœso beatiores erimus*, Jean Groslier écrivait à la tête de tous ses livres *Joannis Grolierii et amicorum*. Les Jésuites en ont quelques-uns dans leur bibliothèque.

D. — Lyon, 24 juin 1716. — Je suis aussi mécontent que vous du peu d'ordre que Fabricius a gardé dans la bibliothèque grecque. Je le disais à Paris à M. Kuster, qui fut de mon avis. Je pense encore que ces sortes d'ouvrages ne doivent point être donnés par pièces détachées, un volume après l'autre, mais tout d'un coup quand l'ouvrage est fini ; l'auteur est plus en état de voir quel arrangement demande la matière. L'ordre chronologique était ici le meilleur, avec une table alphabétique des noms à la fin. C'est ainsi qu'en a usé Guill. Cave, Anglais, dans son livre intitulé *Scriptorum ecclesiasticorum Historia litteraria*... Mais, j'espère qu'on refondra quelque jour en Angleterre cette bibliothèque grecque, comme on a fait la latine que vous avez vue chez moi. En attendant, nous voilà dans la nécessité d'accepter tous les volumes qu'il plaira à M. Fabricius de nous donner. Je viens de remarquer que le 7e vol. est dédié à un M. Fréderic Rostgaard, que j'ai connu autrefois très particulièrement. Il passa à Lyon, il y a quelques années, il vint me chercher, mais j'étais à la campagne. Il me laissa un petit traité qu'il avait fait imprimer en français sur la manière de dresser le catalogue d'une bibliothèque. C'est une brochure de trois ou quatre feuilles in-fo. Quand je le connus à Paris, il copiait, à la bibliothèque du Roi, les lettres de Libanius dont M. Fabricius lui parle dans son épître dédicatoire. Nous n'en aurions jamais tant fait, ni vous, ni moi. Ces messieurs les Allemands (car les Danois peuvent bien être compris dans ce genre), sont plus laborieux que nous, mais il me semble que leur érudition, quelque grande, quelque vaste qu'elle soit, sent toujours un peu le terroir.

D. — Orliénas, 1er juillet 1716.

... Le remède que prit ma femme fut presque inutile ; mais, du moins, elle n'en a pas ressenti de mauvais effets. Je tiens de feu M. Vaginey que, selon M. de la Monnière, le père, c'était là tout ce qu'on pouvait attendre de la plupart des remèdes. Quand la famille d'un malade s'impatientait de

le voir venir souvent sans rien ordonner, il ordonnait le remède qu'il croyait le moins nuisible. Et, comme il était fort homme de bien, il faisait, selon M. Vaginey, cette prière à Dieu « Seigneur, faites que ce remède ne fasse aucun mal à ce malade ; car pour du bien, il ne saurait lui en faire. »

D. — Orliénas, 4 juillet 1716. — *Accepi perbrevem epistolam tuam ;* si cette brièveté signifie votre prochaine arrivée, *bene est nihil amplius opto.*

6 juillet. — *Ducite ab urbe domum, mea carmina, ducite Daphim.*

7 juillet. — J'ai assuré que vous arriveriez aujourd'hui, serai-je bon prophète ?

B. — Villefranche, 31 juillet 1716.

Je viens, mon cher ami, d'acheter une rame de papier que je destine uniquement à vous écrire. Jugez combien vous recevrez de pauvretés, de niaiseries, de bagatelles avant qu'elle soit finie ! mais ce qui me console et ce qui m'empêchera toujours de me rebuter, c'est que ces bagatelles, ces niaiseries, ces pauvretés vous font plaisir. Au fond, je n'ai d'autre but en vous écrivant, et qu'importe par quel moyen j'y arrive ? *Meæ nugæ* sont de quelque prix auprès de vous ; *putas esse aliquid*, c'est l'effet de la véritable amitié, à peu près semblable à celui que produit l'amour. Mais, si c'est une faiblesse par rapport à l'amour, en fait d'amitié, c'est un beau défaut. Il me semble que voilà un assez joli exorde et que je puis bien finir ici cet article.

D. — Orliénas, 14 août 1716.

Vous trouverez dans ce paquet la copie d'une lettre qu'on m'a écrite. Ce n'est pas la bonté de l'ouvrage qui m'a engagé de prendre la peine de le copier pour vous l'envoyer ; ce n'est pas non plus le mérite de l'auteur, car il n'en a pas encore beaucoup, mais il me touche de fort près. Voyez si vous reconnaitrez dans ce petit essai un poète naissant. Pour les fautes, n'y regardez pas de près, on pardonne tout à un auteur de quinze ans. (*M. P. du Gas, aujourd'hui président à la Cour des Monnaies de Lyon.*) Je suis du moins persuadé que personne ne lui a aidé. Si, par hasard, dans le fond de votre cœur, vous vous avisiez de m'appliquer la fable de l'Aigle et du Hibou, songez que vous êtes père.

Après-demain, ce sera votre fête,
Ne rien offrir serait trop malhonnête ;
Et, pour le moins, il faut un compliment,
Bon ou mauvais, cela toujours s'entend.

Cependant, quel qu'il soit, il ne laisse pas de coûter beaucoup à d'aussi mauvais poètes que moi. Du moins, ne manquai-je pas de bonne volonté pour tirer quelques fleurs des épines de la philosophie. (*Il étudiait alors en philosophie et il était pensionnaire aux Jésuites à Lyon.*)

RONDEAU

Si je pouvais, que serais bien content !
Faire pour vous un gentil compliment ;
Un compliment aisé, poli, sincère,
Et tel enfin qu'il faudrait pour vous plaire.
Mais, tel gibier, mien ne fut nullement.

Voulus tenter. Dès le commencement,
Phébus, vers moi, s'en vint bien fort grondant,
Puis me soufflette et demande en colère
Si je pouvais.

Non ç'ai-je dit, mais ne gronderiez tant,
Si vous saviez que voulais seulement
Dire qu'ai fait tout ce que pouvais faire ;
Que si mes vers pour lui ne valent guère,
N'en puis pas mais, qu'en ferais autrement,
Si je pouvais.

AUTRE RONDEAU

En peu de temps, on ne fait guère
Des vers doux, polis et coulants,
Il faut de la peine et du temps
Pour bien traiter une matière.

De mauvais vers, c'est l'ordinaire
J'en ferais trois ou quatre cents
En peu de temps.

Ce noté, d'un juge sévère
Ne prenez l'air à contre-temps;
Et ne cherchez des ornements
Dans ces vers que je viens de faire,
En peu de temps.

Ne considérez pas, je vous prie, mes vers, mais plutôt ma volonté et le désir que j'ai de vous marquer le profond respect avec lequel je suis, etc... Pierre Dugas.

B. — Tarare, 9 septembre 1716.

Ma foi, il faut être fou pour partir avec le temps qu'il faisait ce matin. Nous nous sommes mis en chemin avant cinq heures, Mme d'Espiney, ma femme et ma filleule en chaise et moi à cheval. Le ciel était pris de tous cotés ; il y avait une apparence presque certaine d'une pluie longue et copieuse, mais qu'eussions-nous fait, tout était prêt, nous étions levés depuis trois heures, enfin *alea jacta est.* Nous n'avons cependant pas été trompés dans notre conjecture ; les cataractes du ciel se sont ouvertes, et grâces à Dieu, j'ai eu la pluie sur le dos l'espace de trois grandes heures. Je dis *grâces à Dieu :* 1° parce qu'il faut remercier Dieu de tout et qu'il ne tient qu'à nous de mettre à profit les maux même qu'il nous envoie *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* Mais en second lieu, c'est que malgré le chagrin que j'avais de me mouiller, je ne laissais pas d'être bien aise de voir tomber cette eau si désirée et si longtemps attendue. Ainsi donc, le bien public, le mien particulier et un parasol dont je m'étais heureusement fourni, m'ont aidé à passer chemin et à me mouiller avec moins de peine. Ces trois premières heures durant lesquelles je ne pouvais pas lire, ont été employées, partie à réciter quelques scènes de Racine, partie à rêver à la Suisse et partie à composer un compliment pour Marie-Anne lorsqu'elle verra son grand'oncle. La question sera de le lui faire apprendre et réciter de bonne grâce entre ci et demain.

Le voici, je ne le trouve pas mauvais, *et ma grande raison c'est que j'en suis l'auteur :*

Un long compliment à mon âge
Serait un peu trop affecté ;
L'innocente simplicité
D'un enfant est l'heureux partage.

Je sais faire un petit souris,
Réciter quelques mots appris,
Dire, en bagayant, je vous aime.
Mais je sais bien mieux sans détour
Vous embrasser avec amour.
Mon cher oncle, faites de même.

B. — Saint-Fonds, 2 octobre 1716.

Quid dicam hodie ? Une bagatelle, mais comme disait le pêcheur au petit carpillon) tout fait nombre. Je vais vous faire part de la lettre de remercîment que je viens d'écrire à Brossette, sur le présent de son Despréaux. Or sus, écoutez, ou plutôt lisez :

S'il n'est point de présent qui ne mérite un remercîment, que dois-je penser du vôtre, mon cher Monsieur, que j'appelle avec raison le présent des présents, *Et quod nullo pretio commutari posse existimo ?* Il est vrai que vous me faites espérer par votre billet, que j'aurai bientôt l'honneur de vous voir à Saint-Fonds ; mais je ne puis en conscience différer jusque-là et je vous écris au hasard de vous rendre moi-même ma lettre. Ne croyez pas cependant que je vous fasse exactement connaitre le plaisir que vous m'avez fait ; la reconnaissance que j'en ai, l'estime que je fais de votre ouvrage, tout cela ne se peut dire. Pour vous l'exprimer, il faudrait sortir du naturel, ou j'épuiserais les hyperboles de Balzac que je demeurerais encore au-dessous de mes véritables sentiments.

J'ai apporté votre livre à ma campagne et j'espère d'en faire mes plus chères délices, durant le loisir des vendanges ; *omnem spem delectationis nostræ, quam cum in otium venimus, habere volumus, in tua humanitate positam habemus.* Trouvez bon tout d'abord que je le lise pour moi, c'est-à-dire pour l'admirer et pour m'instruire. La seconde lecture sera pour vous ; mais alors, *tenez-vous bien ;* je vous le dis dans un sens tout contraire de celui de Scarron, car je ne vous louerai pas, mais je vous critiquerai de toutes mes forces. Je trouverai à redire à tout ce que je pourrai ; je vous ferai un procès sur la moindre bagatelle ; je chercherai *nodum in scirpo* et, bien différent de nos pères qui complimentaient sur la pointe d'une aiguille, je vous chicanerai sur une virgule. N'est-ce pas ainsi que vous le souhaitez ?...

Ma femme vous remercie de l'honneur de votre souvenir ; elle entre en part de ma reconnaissance et vous fait ses compliments très humbles.

Je finis ce billet : ayez pour agréable que ceci n'en soit qu'un, car je n'ai pas le loisir de rêver pour faire une bonne lettre. *Vale.*

B. — St-Fonds, 2 octobre 1716.

Ce qui me fâche c'est de n'avoir pas le goût, la délicatesse et l'érudition nécessaires pour remplir votre attente ; mais l'inclination à contredire et la malice *quæ supplet* quelquefois *ætatem* pourra peut-être aussi suppléer en partie le savoir qui me manque. Un misérable cordonnier sut bien donner un bon avis à un excellent peintre ; et pourquoi ne pourrais-je pas faire quelques remarques utiles ?

En tout cas, vous aurez toujours en main le proverbe *ne sutor ultra crepidam ;* je ne serai ni chagrin ni surpris que vous ne fassiez aucun usage de mes notes et elles seront toujours les très humbles servantes de celles des La Monnaye, des du Gas, des Saurin et même des Rousseau. Je vous attends avec impatience ; si vous tardez trop, cette lettre ira vous chercher et si vous différez encore, je vous irai quérir moi-même. Cependant, je m'amuse trop longtemps à causer avec vous et je perds des moments qui seraient mieux employés à lire mon Brossette.

B. — 4 octobre 1716.

Ce matin, en revenant de la messe, j'ai reçu votre dernière lettre : *Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum.* Sans doute, mon cher ami, nous devons regarder l'augmentation de notre famille comme une marque sensible de la bénédiction de Dieu. *Crescite et multiplicamini et replete terram ;* ce précepte subsistera dans toute sa force, tant qu'il plaira à l'Auteur du monde de conserver son ouvrage. Le mariage est aussi saint et même plus saint dans la loi nouvelle que dans l'ancienne. Il a l'honneur d'être élevé à la dignité de sacrement... suivant la parole de l'apôtre : la femme se sanctifiera toujours en mettant des enfants au monde.

... Si donc le mariage est saint et très saint ; si la naissance des enfants contribue à la sanctification de la femme, pourquoi, mon cher ami, pourquoi des hommes chrétiens, pourquoi vous et moi appréhenderions-nous la multitude des enfants ? Ils ont un père qui ne les abandonnera pas et celui qui a compté tous les cheveux de ma tête, sait mieux encore, dans les trésors de sa miséricorde et dans les entrailles de sa charité, le nom de tous ces petits rejetons qu'il a voulu faire naître.

Le nombre de mes enfants car mes réflexions me regardent encore mieux que vous) s'augmente tous les ans; ma fortune est médiocre et je n'ai pas de grandes espérances de la voir augmenter. N'importe, le nombre de mes enfants ne m'effraie pas et leur véritable Père aura soin de les nourrir. La divine Providence ne manque à personne; il est vrai que son ordinaire est quelquefois petit (c'est une pensée du bon Père Saint-Jure), mais tout petit qu'il est, il suffit à la nature qui ne demande jamais beaucoup. Nous mettons nos enfants au monde pour être citoyens du ciel et non pas de la terre; ne soyons donc que légèrement en peine de la manière dont ils passeront cette courte et misérable vie et songeons uniquement à les faire, autant qu'il sera en nous, les premiers princes du royaume éternel.

Le fils de tant de larmes ne saurait périr, disait un grand évêque à la mère d'Augustin; espérons de même que des vues si chrétiennes seront exaucées par celui qui les donne. Je sais que vous pensez toutes ces choses encore mieux que je ne vous les dis; mais, je vous assure que je vous parle du meilleur de mon cœur. Feu mon père, m'a-t-on dit quelquefois, étant précisement à l'âge où je suis, gémissait du poids de sa famille qui était fort nombreuse; et l'on croit que cette pensée chagrine pourrait bien avoir contribué à abréger ses jours. Son exemple, s'il plait à Dieu, me rendra sage. Je souhaite de lui ressembler en tout le reste et vous savez que je serais bien heureux si j'en pouvais venir à bout; mais, pour cet article, je suis si éloigné de ses sentiments que, des neuf enfants que le Seigneur m'a donnés, je pleure encore la mort des trois premiers..... Cependant, je m'aperçois que je babille un peu trop longtemps et que, peut-être, je ne sais ce que je dis; je vais relire cet article pour voir s'il n'y a point de coq-à-l'âne... Non, cela ne va pas mal, à une petite contradiction près, car si je suis persuadé que mes enfants naissent pour être citoyens du ciel, pourquoi pleurais-je la mort de ceux qui sont déjà arrivés à leur patrie? Vous accommoderez cela tout comme il vous plaira, car pour moi je n'ai pas le temps de vous dire de belles choses là-dessus.

B. — 6 octobre 1716.

A propos de sermon, je veux vous dire l'impertinence que j'ai faite ce matin, depuis six heures que je me suis éveillé, jusqu'à huit heures que je me suis levé. Il m'a pris fantaisie de rimer le bon mot du paysan, *je ne suis pas de la paroisse*; la difficulté était de trouver rime à *paroisse*.

o operosæ nugæ, o stultus labor ineptiarum, j'en ai rencontré une que vous n'auriez pas devinée, car elle est trop ridicule. Songez-y un peu avant que de lire :

Dans un certain village, un capucin prêchant
Faisait répandre à tous des larmes sans mesure.
Il n'était qu'un seul homme, à ce sermon touchant,
Dont les yeux fussent secs, dont l'âme parût dure.
« Cœur de pierre, lui dit son plus proche voisin,
Quoi ! tu n'es point touché par ce bon capucin ?
Prends plutôt un ognon, et sur tes yeux le froisse,
Que d'être ici tout seul aussi dur qu'un caillou.
Comment donc, reprit l'autre, es-tu devenu fou ?
Pour pleurer comme toi, suis-je de la paroisse ? »

B. — Saint-Fonds, 22 octobre 1716.

J'étais hier au soir à table auprès de Mme de M** qui, à son ordinaire, pour une mariée de deux ou trois ans, n'est pas mal dératée ; que faire ? étant si bien accompagné. J'aurais dit dans ce moment au hasard du repentir : Et que du Gaz nous laisse et tout dire et tout faire. Rassurez-vous pourtant ; nous ne fîmes rien du tout, mais nous en dîmes bien assez ; et, pour ne vous rien cacher, de bagatelles en bagatelles, on en vint à parler de vous. Ah ! dit Mme de M** avec un grand soupir, *M. du Gaz n'aurait pas ri. Non, sans doute*, lui dis-je, *et il aurait bien mieux fait ; je ne suis sage qu'en sa compagnie et il est depuis vingt ans le sujet de mon admiration et de ma confusion.* Quelqu'un nous entendit ; on continua à vous chapitrer de la sorte ; voyez comme vous fûtes *dénigré*. Au milieu d'un repas de noces, dans la plus grande force des discours *fescennins*, mettre sur le tapis la sagesse, non pas d'un disciple de Caton, mais d'un vrai sage de l'Evangile, n'y en avait-il pas assez pour déranger toute la joie ? Hé bien ! non, mon cher ami, nous n'en fûmes que plus gais ; mais, notre gaîté fut un peu plus réservée tant que nous parlâmes de vous. Il faut pourtant que je me fasse ici honneur de ce que je dis publiquement sur votre chapitre, et puisse cette lettre passer à la postérité la plus reculée pour conserver éternellement la louange la plus sincère et, en même temps, la plus solide qu'on puisse donner à un honnête homme. Quelqu'un qui vous connaît peu, ayant dit, toujours en parlant de vous : *Il est bien sérieux. — C'est ce qui vous trompe*, repris-je

sur-le-champ, *jamais la compagnie n'est plus gaie que lorsque le Président Du Gaz s'y trouve ; mais il a un art que tout le monde doit envier et qui est sûrement inimitable, c'est d'entretenir agréablement, c'est de faire tout le plaisir de la société, sans mêler dans ses discours ni le prochain, ni la galanterie.* Mme de M** approuva, elle dit *oui* de tout son cœur, elle enchérit encore ; mais, c'est assez parlé de vous ; ce sujet vous ennuie et moi aussi. Je vous ai dit jusqu'à présent la fin de mes folies et voici le commencement : M. et Mme de Layé furent épousés dans la chapelle de Mongré. Je m'allai malheureusement ressouvenir qu'il y avait onze ans et un mois que je m'étais marié dans la même chapelle ; aussitôt distractions sur distractions ; j'oublie ce que je dois faire et je fais ce que je ne dois point. Enfin, au commencement, sans le vouloir, et puis le voulant bien, voici le madrigal qui m'échappa :

C'est ici l'heureuse chapelle
Où je perdis ma liberté.
O souvenir aimable ! une chaîne si belle
Fit toute ma félicité.
Charmants époux qui venez l'un à l'autre
De vous unir, en ce lieu, pour toujours,
Puisse votre bonheur être semblable au nôtre
Et rien n'égalera le bonheur de vos jours.

D. — Orliénas, 18 novembre 1716.

« SIRE,

« Nous venons rendre à Votre Majesté les hommages de la Cour des Monnaies de Lyon et lui offrir les témoignages respectueux de sa soumission, de sa fidélité et de son zèle. Quelle joie, Sire, pour de fidèles sujets, d'être admis au pied du trône de Votre Majesté ! de reconnaître, au milieu des grâces les plus tendres, ces traits augustes qui inspirent le respect et l'amour ; et de voir déjà briller dans vos yeux le sang des rois et des héros dont vous êtes descendu ! Puisse le Ciel réunir en vous seul toutes leurs vertus et toute leur gloire ! et puisse Votre Majesté, Sire, faire pendant plus d'un siècle, le bonheur de ses peuples, la terreur de ses ennemis et l'admiration de tout l'univers. »

Vos désirs, mon cher ami, sont pour moi des ordres absolus ; voilà mon compliment au Roi que vous m'avez demandé ; demain j'écrirai celui que je fis au Régent...

19 novembre.

MONSEIGNEUR,

Notre Compagnie nous a chargé d'exprimer, s'il était possible, à Votre Altesse Royale son respect infini pour votre personne, son admiration pour vos vertus et sa parfaite soumission à vos ordres. Tous les peuples de ce royaume s'estiment heureux de vivre sous la régence d'un prince digne, par ses talents et ses vertus, du rang et de l'autorité que lui donne sa naissance. La France, Monseigneur, a les yeux attachés sur Votre Altesse Royale ; c'est sur vous seul qu'elle se repose dans un temps malheureux et difficile. C'est par vos soins qu'elle espère voir bientôt le commerce florissant, l'industrie ranimée, la campagne cultivée, l'administration de la justice rendue moins onéreuse aux peuples. C'est par vos soins qu'elle espère voir bientôt tous les fruits de la paix. Et, que ne doit-elle point espérer de ce courage héroïque qui vous a fait tant de fois exposer votre vie et prodiguer votre sang pour la patrie ? que ne peut point un génie supérieur, orné des plus sublimes connaissances, joint à une application infatigable au bien de l'Etat ? Si vos travaux sont grands, Votre Altesse Royale, Monseigneur, peut s'assurer qu'elle jouit dès à présent de la récompense que les héros se sont toujours proposée : c'est le respect, la reconnaissance et l'amour des peuples. »

B. — Saint-Fonds, 24 novembre 1716.

C'est toujours pour moi, mon cher ami, un nouveau sujet de plaisir, lorsque je prends la plume pour vous écrire. Il me suffit de penser que je m'entretiens avec vous pour préférer cette occupation à tout ce que je pourrais faire de plus agréable. Quelquefois je m'imagine tout ce que vous pouvez me répondre ; je songe quelquefois que peut-être nous nous rencontrerons précisément à la même heure et que, dans le temps que je vous écris, vous faites la même chose pour moi. Enfin, mon imagination toujours vive au sujet de notre amitié, vous offre quasi présent à mes yeux ; je vous vois, je vous parle, je vous entends, je vous réponds. Non, mon cher ami, l'union de Cicéron avec Atticus ne valait point la nôtre. Je vous préfère à Cicéron, sinon par l'éloquence, les grands emplois et les richesses, au moins pour la vertu solide et chrétienne, et surtout pour l'humble modestie que ce grand homme n'a jamais connue.

Et franchement, pour mon compte, je crois valoir un peu mieux qu'Atticus. Je lui abandonne la politesse, les grâces de l'esprit et ses biens immenses ; mais, je sens que j'ai droit de lui disputer les qualités du cœur et la tendre délicatesse de l'amitié. Vous savez que son indifférence, son attachement et sa lenteur à servir son ami nous a quelquefois mis en colère ; et certainement, ni vous ni moi ne pécherons jamais par aucun de ces trois endroits. Puisse le Ciel nous maintenir dans ces heureuses dispositions jusqu'à la fin de nos jours ; et, pour faire un souhait un peu plus humain, puisse cette fin être encore assez éloignée, pour nous faire jouir longtemps des plus véritables, des plus réelles et peut-être des uniques douceurs qu'on trouve dans la vie ! Nos femmes ne gronderont point, s'il leur plait, de ce que je dis ici ; au contraire, elles m'en doivent savoir bon gré, puisque je préfère l'amitié tendre et sincère à tous les biens de la vie et que la première et la plus parfaite de toutes les amitiés est celle qui règne entre deux époux bien unis. Elles entrent donc l'une et l'autre dans le souhait que je viens de faire. Mais, *humanum dixi propter infirmitatem*, rendons maintenant nos désirs plus chrétiens et pour nous élever au-dessus de la chair et du sang, souhaitons tous les quatre de nous voir unis dans l'éternité bienheureuse comme nous l'avons été sur la terre. Quand j'ai commencé cet article, je ne savais pas où il m'allait conduire ; mais, puisqu'il m'a mené jusqu'à la fin de la page en voilà assez pour aujourd'hui.

D. — Lyon, 28 novembre 1716.

J'ai lu un mémoire imprimé que M. Desmarets adresse au Régent et dans lequel il lui rend compte de l'administration qu'il a eue des finances pendant sept années et demie. Ce mémoire est sec et n'est proprement que l'extrait d'un compte. Je n'ai pas laissé de le lire avec plaisir et j'ai été bien aise de voir un détail des frais immenses que cette dernière guerre a coûté au royaume et des moyens dont on s'est servi pour avoir de l'argent. On a peine à concevoir comment l'Etat a pu soutenir une dépense si prodigieuse. M. Desmarets dit que n'ayant fait aucune gestion, qu'en vertu des ordres signés du Roi, il ne serait point obligé d'en rendre compte ; mais, qu'un motif d'honneur et le respect qu'il doit à S. A. R. le pressent également de donner ces éclaircissements sur l'état où il trouva les finances, lorsqu'il entra dans le ministère, sur la manière dont il les

a administrées et sur la situation où elles étaient à la mort du Roy. Je me contenterai de vous extraire un article de ce mémoire.

Les dépenses faites et ordonnées par le feu Roy pendant sept années commencées le 1er janvier 1708 et finies le 31 décembre 1714 ont monté à la somme de. . . . . L. 1.433.201.176

Ce qui revient, année commune, à 219.023.027

Les revenus ordinaires joints au dixième et à la capitation n'ont produit, année commune, déduction faite des charges ordinaires, que 74.000.000

Sur ce pied, il manquait tous les ans pour remplir toutes les dépenses 144.023.027

Pour trouver les fonds entiers des sept années, il fallait 1.008.161.189

D. — Lyon, 4 décembre.

Il faut que je vous fasse un conte qui vous divertira et que M. Cheinet, de qui je le tiens, m'a dit tenir d'original. Il y a un bourg en Forez, à quelques heures d'ici qu'on appelle St-Bonnet-le-Froid. Une montagne fort élevée qui est près de ce lieu, porte le même nom. Un homme de ce pays-là, qui a quelque relation avec messieurs de l'Académie des sciences, s'avisa de leur écrire, il y a quelque temps, que cette montagne s'était affaissée de 70 pieds. La chose parut surprenante. M. le duc d'Orléans, curieux et attentif sur tout ce qui regarde l'histoire naturelle, fit écrire à M. Meliand (intendant) d'envoyer sur les lieux des gens expérimentés et de s'informer exactement de la vérité du fait. M. l'Intendant donna cette commission à un ingénieur nommé de Ville qui est en ce pays-ci ; celui-ci eut assez de peine à entreprendre le voyage quoique assez court. Il représenta qu'il fallait porter des instruments pour mesurer les hauteurs, qu'il fallait faire des frais. M. l'Intendant l'assura qu'il serait payé. Il partit. Il fut descendre chez celui qui avait donné l'avis et qui fut fort surpris ; il ne croyait pas qu'un fait, qu'il avait écrit sans grand examen, dût attirer l'attention de la Cour. L'ingénieur le pressa de dire sur quelles preuves il s'était fondé. Il dit qu'autrefois, d'une fenêtre de sa maison, il voyait le sommet de la montagne au-dessus du toit d'une maison qui était à un quart de lieue de la sienne et qu'à présent, il ne pouvait plus le voir. Cela est bon, dit l'ingénieur, il faut examiner. Il fut à la fenêtre et reconnut que la montagne était cachée par la maison. Il fit appeler

plusieurs personnes du lieu qui assurèrent tous qu'ils avaient toujours vu la montagne de la même hauteur, autant qu'ils pouvaient en juger. L'autre assurait toujours qu'il avait vu la montagne par-dessus le toit de la maison. Il n'avait pas tort, car on fut sur les lieux et on reconnut que la maison avait été haussée d'un étage et d'un grenier.

B. — Villefranche, 14 février 1717.

Mademoiselle de M*** est donc folle d'aller au bal dans une année de grand deuil, d'y passer une partie de la nuit et d'y danser toutes les contredanses. Certes, elle a autant de légèreté aux pieds qu'à la langue :

Et s'elle a voix bien claire et saine
Encor moins à danser fut vaine,
Mais savait bien s'évertuer,
Sauter, virer et remuer ;
Et toujours comme coutumière
Dansait et chantait la première,
Car chanter, danser sont métiers
Qu'elle fait bien moult voulentiers.

Ainsi parlait le bon Guillaume de Lorris il y a plus de 400 ans ; et, comme vous voyez, *nil sub sole novum.*

B. — Villefranche 16 mai 1717.

Je suis bien aise que vous et Mademoiselle la Présidente ayez eu occasion de retraite ; vos cœurs durs avaient besoin de ces coups de marteau. Mais, maintenant que vous êtes convertis l'un et l'autre, vous prendrez la peine de me venir convertir moi-même.

D. — Orliénas, 5 août 1717.

Je commence, mon cher ami, la troisième lettre depuis mon retour de la *Louvesc*. A propos du nom de ce lieu célebre par le tombeau du bienheureux J.-F. Régis, le Père d'Aubenton, dans la vie qu'il a écrite du serviteur de Dieu, écrit toujours *La Louvesc*. Dans ma relation que je vous ai envoyée, tantôt je l'ai écrit de même, tantôt sans *u*, *la Lovesc* Cela est assez indifférent, me direz-vous ; j'en conviens, je ne laisserai pas de vous dire que sur les lieux on prononce la *Lóvès*, l'accent sur l'*o* et sans faire sentir l'*s* ni le *c* final. On prononce de même *Vanosc*, nom

d'un autre lieu, comme s'il était écrit *Vaneau ;* ce sont là des curiosités grammaticales qui pourraient avoir leur utilité pour ceux qui travailleraient aux étymologies et aux origines de notre langue.

D. — Lyon, 24 août 1717.

Notre assemblée académique fit hier four. M. l'Archevêque était à Neuville et comme nous ne nous trouvâmes que sept, nous crûmes qu'il fallait mieux renvoyer la dissertation que le P. de Colonia avait apportée, à une assemblée plus nombreuse. Nous causâmes donc librement, les deux PP. Jésuites, M. du Péron, M. Laisné et moi ; car M. de Fleurieu et M. de Glatigny le cadet s'en allèrent. Cette conversation qui dura près de deux heures me fit plaisir. Nous parlâmes d'abord des Juifs et nous convînmes tous que cette malheureuse nation est une preuve des plus évidentes de la vérité de notre religion. Ils sont les dépositaires des Saintes Ecritures, ils en assurent la vérité ; ils portent jusqu'aux extrémités de la terre ces preuves que leur obstination rend incontestables. Et pour moi, quand je considère qu'il ne reste pas un seul homme dans le monde qui professe la religion des Grecs et des Romains, nations si puissantes, si polies, si illustres ; et que, d'un autre côté, je vois les Juifs, répandus dans presque toutes les contrées du monde, conserver leurs livres, leurs cérémonies, leurs traditions, et cependant ne pouvoir se réunir et former un corps de nation, et n'avoir plus ni temple, ni sacrifices, je dis : *Digitus Dei est hic.* Voilà les réflexions que nous fîmes.

De là, nous passâmes à l'antiquité des temps. Le P. de Colonia tient fortement pour la chronologie des Septante. Il nous dit que lorsque le P. Mathieu Ricci, jésuite, homme d'un savoir étonnant et d'une mémoire prodigieuse, fut à la Chine, et qu'il annonça à ces peuples la vérité de la religion, la création du monde, le déluge suivant la chronologie de la *Vulgate*, les lettrés chinois lui firent voir qu'ils avaient, dans leurs annales, la suite de leurs rois et une suite non interrompue qui remontait 5 ou 600 ans avant le déluge ; qu'alors le P. Ricci se crut obligé d'embrasser la chronologie des Septante ; qu'il en écrivit à Rome où sa conduite fut approuvée. Le P. Lombard remarqua que le martyrologe romain suit les 70 dans la supputation des temps. On oppose le texte hébreu tel que nous l'avons aujourd'hui et qui est conforme en cela à la *Vulgate* ; la difficulté qu'il y aurait eue que des altérations aussi considérables et en si grand nombre se fussent glissées dans ce texte ; qu'il ne

s'agissait pas de chiffres dont les Hébreux ne se servaient pas, mais de mots écrits tout du long. Le P. de Colonia répondit à cela que l'altération n'avait été nécessaire qu'en cinq ou six endroits et qu'il était persuadé que les Juifs l'avaient faite par malice pour reculer le temps où le Messie devait venir ; que, selon leurs traditions, ce devait être dans le VIe millenaire et que, pour ôter cette preuve aux chrétiens, ils avaient fait cette falsification.

De là, nous passâmes à l'état de la Grèce sous les empereurs. M. Laisné avança qu'il n'y avait eu qu'ignorance depuis le IXe ou Xe siècle ; mais, le P. de Colonia cita les savants grecs qui avait paru au concile de Lyon et à celui de Florence. Il cita la fameuse Anne Comnène, Nicéphore Calixte, Eustathius et tous ces grecs qui se retirèrent en Europe après la prise de Constantinople, Calchondyle, George de Trébizonde, Lascaris, etc... Il dit avec raison que c'est à eux que nous devons le rétablissement des lettres. Avouez qu'une pareille conversation ne vous ennuierait pas.

B. — Villefranche, 24 août 1717.

J'ai bien perdu mon temps ce matin, j'ai été à la messe de M. Pélaboux ; au retour, je suis monté dans sa chambre où j'ai pris du thé. J'ai joué ensuite deux parties de trictrac et puis deux autres d'échecs ; et, me voici à près de onze heures dans mon cabinet, sans avoir travaillé de toute la matinée à me rendre meilleur. Il n'a pourtant tenu qu'à moi, car le jeu ne laisse pas d'avoir son utilité et il n'est rien peut-être de plus propre à modérer ses passions ; aussi, avons-nous dit quelquefois à Orliénas, *allons prendre une leçon de philosophie* et cela voulait dire, *jouons une partie de tric-trac.* Si nous voulions tout mettre à profit, il n'est pas jusqu'à nos récréations qui ne nous fussent très avantageuses.

D. — Lyon, 29 septembre 1717.

Je délibérais, hier, si je copierais les inscriptions pour notre statue équestre ; aujourd'hui, je ne délibère plus, je mets la main à l'œuvre, ce sera ma tâche. Il faut vous dire auparavant que je lus dans une de nos assemblées les inscriptions venues de Paris, que je vous ai fait voir. Elles furent blâmées d'une commune voix, et nous convinmes tous qu'il n'était pas difficile d'en faire de meilleures. M. Laisné mit le premier la main à l'œuvre et m'apporta les inscriptions que vous allez lire.

1re Face

Ludovico Decimo quarto
Franciæ et Navarræ Regi
Æternum hoc obsequii monumentum
Auctoritate et consilio F. de Neuville Villeroy
Proregis,
Prœfectus et ædiles Lugdun.
Pos. anno MDCCXIII
Perfec. anno MDCCXVII.

2.

Quod urbem hanc
Ejus inconcussam fidem expertus
Adventu suo quondam recreavit
Dehinc, suscepta commerciorum tutela,
Æquissimis legibus promulgatis,
Auxit, locupletavit

3.

Quod non minus moderatione et clementia
Quam virtute ac fortitudine
Prœcellens,
Quod vi mentis et animi constantia
Votorum suorum compos
Bello et pace magnus.

4.

Opus vivo Rege inchoatum
Mortuo demum absolutum,
Ut nihil hic gratiæ aut tempori
Sed quodcumque est, amori ac pietati
Datum intelligant.

A demain celles du P. de Colonia :

1re Face

Ludovico magno
Ad
Æternitatis memoriam,
Auctore

Fr. Villaregio Prorege
Merc. Prœfectus et Coss. Lugdun.
Pos.
Monumentum vivo Rege inchoatum an. MDCCXIII
Mortuo absolutum anno MDCCXVII.

2.

Conservatori suo
Quod
Junctis maribus, fundatis coloniis,
Re navali stabilita,
Bonis artibus remuneratis,
Commercium instauravit.

3.

Victori pacifico
Quod
Bellis amplius sexaginta
Feliciter confectis
Urbem pacavit.

4.

Adsertori publicæ securitatis
Quod
Extincta hæresi,
Legibus emendatis,
Adjectis Regno provinciis septem,
Extructis arcibus centum quinquaginta,
Imperii Gallici
Æternitatem stabilivit.

B. — St-Fonds, 5 octobre 1717.

Nous raisonnerons ensemble sur les inscriptions que vous m'avez envoyées ; je vous dirai seulement en général, que la moindre vaut mieux que la meilleure de Paris. Il serait à propos pour l'honneur de votre, car je n'ose dire, de notre académie naissante, que les inscriptions fussent de quelques-uns de ses membres ; et, ce serait effectivement une espèce de honte pour elle, pour la ville et pour la province, qu'on allât chercher de l'eau hors de la Saône. Je ne sais si je me trompe, mais je prendrais volontiers la 1re de M. Laisné et les autres du P. de Colonia.

B. — St-Fonds, 9 octobre 1717.

Je donne cet article au célèbre *Daniel George Morhof*; je dis célèbre parmi les Allemands, car je le crois assez peu connu en France. Cet auteur ne me paraît mériter ni le jugement trop désavantageux qu'en porte M. de la Monnaye, ni les louanges excessives que lui donne Jean Muller, son panégyriste. Il est allemand, c'est tout dire; car, selon M. Baillet, *les Allemands sont toujours Allemands*, et quand on nomme un auteur de ce pays, on peut dire, presqu'à coup sûr, *c'est un compilateur*. Le fameux Cellarius dont l'ouvrage sur l'ancienne géographie est si utile et même si nécessaire, n'a fait au fond que des collections, laborieuses à la vérité, savantes, judicieuses, recherchées, mais enfin ce ne sont que des collections. Quant au livre de Morhof, on peut bien dire qu'il a son utilité, mais certainement il n'était pas nécessaire et la République des Lettres pouvait fort bien s'en passer.

11 octobre. — ..... Il faut dans la République des Lettres toutes sortes de gens; il y faut des compilateurs aussi bien que des inventeurs; chacun y doit suivre son génie et bien examiner, *quid valeant humeri, quid ferre recusent*. Celles des Allemands j'entends leurs épaules sont fortes et par conséquent, ils font fort bien de se faire les crocheteurs des Muses.

B. — St-Fonds, 15 octobre 1717.

J'ai reçu depuis hier au soir la visite d'un fort galant homme que vous ne connaissez pas et qui mériterait bien cependant d'être connu de vous. C'est M. de Neuvéglise, l'un de ceux qui ont soin du collège de Thoissey. Il est venu passer quelques jours avec moi et j'en suis fort aise, car il y a beaucoup à profiter à sa conversation. Il y a déjà plus de quarante ans qu'il enseigne les mathémathiques et la philosophie; ce n'est point *servum pecus* qui suive aveuglément les traces d'Aristote ou de Descartes, de Platon ou de Malebranche. Il pense et pense doctement; et, quoiqu'il respecte les grands hommes que je viens de nommer et qu'il les reconnaisse pour ses maîtres, il s'est néanmoins tracé bien des routes nouvelles. Peut-être, ne voudrais-je pas adopter tous ses sentiments, mais je serais bien aise de les savoir. Ce savant homme qui est arrivé à l'Omega de la science, ne dédaigne pas de travailler encore sur

l'Alpha et il m'a apporté un petit traité de la manière dont il faut s'y prendre, pour montrer à lire aux enfants. Je le porterai à Orliénas et vous en jugerez...

B. — 20 octobre 1717.

A la fin je pars, et j'espère que rien ne m'arrêtera en chemin ; mais, je veux vous apprendre qu'on peut écrire, *etiam in viâ*, car j'ai résolu d'augmenter chaque jour cette lettre, d'un article jusqu'à ce que nous ayons le plaisir de nous embrasser.

Villefranche. — *1re station.* — Il en faudra faire plusieurs malgré moi, car je monte un cheval qui n'a pas encore cinq ans et je n'ose lui faire faire le voyage tout d'une traite.

B. — St-Didier, 21 octobre. — M. Goy. — *2e station.* — Je me suis arrêté ici en premier lieu parce que je l'ai promis ; 2° parce que j'ai voulu faire reposer mon jeune cheval ; 3° parce que je suis venu avec M. Bertin qui n'aurait pas voulu passer si près de son oncle sans le voir. Je suis dans une très jolie maison et avec de fort agréables gens ; et, peut-être, que si je n'avais pas encore plus de plaisir à vous aller voir, je succomberais à la tentation de séjourner ici, mais *trahit me major voluptas*. Il fait un vent épouvantable ; j'ai craint, dans le bois d'Ars, que ma chaise n'en fût renversée, Dieu veuille qu'il soit apaisé demain, j'aimerais beaucoup mieux une pluie médiocre. En cherchant un livre pour lire en chemin, la *Sagesse* de Charron m'est tombée sous la main ; je n'en ai pas été fâché, car je ne l'avais jamais lue, et les trente premières pages m'ont fait connaître que ce n'est pas un livre à mépriser. J'ai ouï dire autrefois que cet auteur était le singe de Montagne ; je n'en pourrais pas encore bien juger quant à présent. J'ai trouvé presque, dès le commencement, une bonne leçon sur le petit chagrin dont je vous ai parlé dans cette lettre, la voici : « Notre vanité n'est pas seulement aux simples pensées, désirs et discours, mais encore elle agite, secoue et tourmente l'esprit et le corps. Souvent, les hommes se remuent et se tourmentent plus pour des choses légères et de néant, que pour des grandes et importantes. Notre âme est souvent agitée par de petites fantaisies, songes, ombres et rêveries sans corps et sans sujet ; elle s'embrouille et se trouble de colère, dépit, tristesse, joie, faisant des châteaux en Espagne, etc. » Voilà ce qui n'arrive point au sage, *qui dominatur astris*, mais entre le

sage c'est-à-dire vous et moi, il y aussi loin que du Japon jusqu'à Rome. Bonsoir.

B. — Lyon, 22 octobre 1717. — *3e station.* — A mesure que je m'approche de vous, mon cher ami, je sens naître la joie dans mon cœur ; c'est à peu près comme ceux qui voyagent sur mer et qui approchent de ces îles charmantes dont l'odeur se répand au loin à l'entour. Si l'on savait dans le monde que j'écrivisse à une personne que je dois embrasser ce soir, on se moquerait de moi sans doute ; mais je répondrais comme Alceste, *tant pis pour qui se moquerait.* Je sens un secret plaisir de celui que vous aurez de reconnaître dans mon exactitude la sincérité de ma tendresse. Hé quoi ! ne sera-t-il donc permis qu'aux amants de s'écrire au moment qu'ils viennent de se quitter, ou une heure avant que de s'aller voir ? La vraie amitié doit prendre de l'amour tout ce qui en est raisonnable et je ne vois rien de plus raisonnable entre amis que de s'entretenir autant qu'on peut de vive voix et par écrit.

Voici le caprice de la nuit passée. J'ai dit en 36 vers qu'il faisait bien du vent et qu'il m'empêchait de dormir ; il ne valait pas la peine de tant parler pour dire si peu de chose. Vous en jugerez sans doute ainsi : *in multiloquio non deerit peccatum.*

1. Quel tintamarre à mon oreille
Me tient éveillé cette nuit ?
Il n'en fut jamais de pareille,
Jamais on entendit tel bruit.

2. Le plus terrible enfant d'Eole
Parti du climat africain,
Souffle jusqu'à l'arctique pôle
Et ravage tout en chemin.

3. Vouloir résister à sa rage,
C'est vouloir périr sûrement :
Ce qui s'oppose à son passage
Est renversé dans le moment.

4. L'humble roseau couché sur l'herbe
Est en parfaite sûreté ;
Tandis que le chêne superbe
Sur la terre est bientôt porté.

5. Telle est la juste différence
Que fait le grand maître des cieux ;
A l'humble, il donne récompense,
Il anéantit l'orgueilleux.

6. Mais, pendant que je moralise,
Le vent ébranle la maison ;
Plus d'un fourneau tombe et se brise,
Les tuiles pleuvent à foison.

7. Quel sifflement épouvantable !
Quel redoublement de fureur !
Le tonnerre est moins redoutable,
La foudre en l'air fait moins de peur.

8. Malgré pourtant ce bruit horrible,
Le sommeil doux et gracieux,
Vient enfin, d'un pas insensible,
Verser ses pavots sur mes yeux.

9. Frère impétueux de Borée,
Je me moque de vos efforts ;
Finissons... vite... rime en *Rée*...
Non... je ne puis... bon soir... je dors.

Je ne fais point de compliments à Mme du Gas ; et ma grande raison, c'est que je les ferai bien moi-même. Je ne vous dis pas non plus, *vale*, puisque je dois, au contraire, vous dire bientôt *ave ;* mais, je ne cesserai de vous répéter sans cesse, *sicut te amamus nos redama.*

B. — Villefranche, 12 novembre 1717.

Je n'ai trouvé dans mon chemin, mon cher ami, aucune aventure digne de vous être racontée et je ne vous écris que pour vous écrire. Hélas ! vous n'en faites pas tant et je n'oserais espérer de vous une pareille faveur. Vous êtes aujourd'hui en trop bonne compagnie, demain vous serez en voyage, après-demain vous l'aurez oublié, etc., hé quoi ! n'apprendrez-vous jamais, par mon exemple, qu'on trouve toujours un moment pour faire son devoir.....

Nous avons joué trop souvent *à la carpe* pour ne pas saluer votre chère épouse dans le style du jeu et sous nos noms de poissons.

Bonjour, bonjour, bonjour la carpe, ma commère,
Puissiez-vous vous porter fort bien, fort bien, fort bien ;
Aimez, aimez, aimez, compère Requien,
Autant, autant, autant qu'à lui vous êtes chère.

D. — Lyon, 16 novembre 1717.

Il s'est fait aujourd'hui deux mariages dans cette paroisse et dans une même maison..... Au reste, vous qui savez toutes les cérémonies que les anciens observaient dans leurs mariages, vous ne savez peut-être pas celles qui se pratiquent aujourd'hui. Pour moi, j'ignorais celles-ci que j'ai vu pratiquer cet après-dîner. Quand l'épousée arrive à la maison de son mari, elle trouve un balai sur le seuil de la porte ou sur la première marche de l'escalier ; il faut qu'elle se lève et qu'elle le range en un coin. Si elle y manque, elle est réputée fainéante et paresseuse. Outre cela, on lui présente de l'eau et du pain noir, sans doute pour lui apprendre qu'elle doit être sobre ; elle mange un morceau de pain et boit de l'eau. Dans quinze cents ans cela sera une antiquité, et Plutarque aurait raisonné sur ce balai si les Romains avait pratiqué cette cérémonie.

D. — Lyon, 8 décembre 1717. — Voici un livre dont je suis charmé, que j'ai depuis longtemps et dont je n'avais jamais lu que les 60 premières pages. C'est le discours sur l'histoire universelle de feu M. l'évêque de Meaux. Nous en faisons notre lecture des soirées ; c'est à mon sens un chef-d'œuvre. Le style en est grand et majestueux. La seconde partie surtout, qui contient des réflexions sur la suite de la religion, est un précis de tout ce qu'on a jamais écrit de plus fort sur la vérité de la religion, sur l'explication des prophéties, sur la sublimité des mystères, sur la liaison des deux Testaments, etc. Il parle entre autres du mystère de la Trinité d'une manière si grande, si élevée, si théologique, sans néanmoins se servir d'aucun terme de l'école, que j'ai peine à croire qu'aucun autre écrivain eût pu y réussir, ou même eût osé l'entreprendre. En un mot, je n'ai jamais rien lu qui inspire tant de respect et de vénération pour la religion. Comme vous l'avez lu sans doute autrefois, mandez-moi si vous en avez porté le même jugement.

D. — Lyon, 8 janvier 1718.

Nous verrons si vous continuerez à parler avec le même mépris des *Nouvelles littéraires* qui s'impriment à la Haye ; mais demain je vous

dirai pourquoi, car, pour aujourd'hui, je ne puis tourner la page. M. l'abbé Michel m'a prêté trois autres volumes des *Nouvelles littéraires*. Dans le 2e volume, article de Lyon du 14 juillet 1715, après avoir parlé d'une dissertation du P. Lombard, l'auteur ajoute : « M. de « Saint-Fonds, lieutenant particulier de Villefranche et un des acadé- « miciens, a lu des vers français sur l'application du Roi à détruire l'hé- « résie, composés par le jeune M. du Gas, âgé seulement de 14 ans et « qui est élevé au collège des Jésuites. Ces vers étaient dans une des « grandes affiches du Jeu de la Trinité dont ce jeune homme était. M. le « Président du Gas, son père, qui est de cette académie, a présenté ces « vers à l'assemblée : On y a remarqué un beau feu et le vrai génie de « la poésie. D'ailleurs, celui qui en fait la lecture, a bien donné les tons « qu'il fallait pour attirer à cet effet les suffrages des habiles gens qui « l'ont ouï, car il est lui-même un aussi excellent poète que savant et « habile magistrat. »

Hé bien! mépriserez-vous encore un ouvrage où l'on vous rend tant de justice ? Vous m'allez dire, je le devine par avance, que cet endroit confirme encore votre premier sentiment; et que, si le livre était à vous, vous placeriez là une de vos notes marginales. Epargnez-vous la peine de me dire tout cela ; car, si vous le pensez, vous êtes seul de votre avis. Concluons donc que tout livre a quelque chose de bon et que le vrai s'y trouve mêlé avec le faux, le solide avec le frivole. Par exemple, je ne voudrais pas qu'on eût mêlé l'éloge d'un jeune homme de quatorze ans, éloge peu mérité, avec les justes louanges qu'on vous a données.

B. — Villefranche, 26 janvier 1718.

... Maudits repas qui font tort à ma santé et à ma bourse ; car il est difficile de n'en être pas incommodé. Et puis, c'est le diable, il faut les rendre. Je ne vous dis point ceci par esprit d'avarice, je ne crois pas être trop sujet à ce vice et je ne suis pas même en usage et en réputation d'aimer à manger mon pain en cachette. Mes bons amis me font toujours plaisir, pourvu qu'ils veuillent que je les traite sans façon. Mais, franchement, ces repas où il faut un peu trop de délicatesse et de profusion me déplaisent pour cent mille raisons, entre lesquelles l'esprit de ménage pourrait bien entrer pour quelque chose.

Me meus ad subitas invitet amicus opellas
Hæc mihi quam possum reddere cœna placet.

Ou suivant l'imitation nôtre :

Veux-tu me faire un plaisir véritable ?
Pour me traiter ne te mets point en frais :
A l'ordinaire de ta table
Ajoute au plus un nouveau mets :
Ami, je n'aime point à prendre,
Un repas que je ne puis rendre.

Je le préyoyais, mon cher ami, le repas d'hier fut cohue des plus tuantes. Nous étions dix-neuf ; et de ce nombre trois fois plus grand qu'il ne fallait, il y en avait que je ne connaissais point, il y en avait que je connaissais peu, il y en avait que je n'aurais point voulu connaître. On fit grand'chère, on but *egregiè*, on dit maintes pauvretés, maintes grossièretés, maintes inutilités ; il vint des masques, on dansa, mais heureusement nous nous échappâmes au travers de la foule, ma femme et moi, sur les onze heures,

Avec un bon serment que si pour l'avenir
En pareille cohue on me peut retenir,
Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie.

Je remarque en écrivant ces vers de Boileau qu'il y a bien des *pour, pour l'avenir, pour punir, pour moi* ; ne font-ils point une espèce de cacophonie qui choque une oreille délicate et attentive ?

D. — Lyon, 24 janvier 1718.

M. du Péron a entretenu aujourd'hui l'assemblée sur une question de physique très difficile : sur le vide. Il a examiné si M. Descartes a eu raison de définir la matière par l'étendue ; si le vide est impossible ; s'il existe ; ce que c'est ; si l'on peut comprendre ce que c'est que le mouvement à moins qu'on ne suppose un espace qui est le lieu que les corps occupent. Il a conclu contre M. Descartes que nous avons une notion naturelle de l'espace, comme du temps ; que M. Descartes l'a eue lui-même cette notion, malgré tous ses efforts, et qu'il l'a supposée. Nous sommes convenus pour la plupart que l'espace, de même que le temps, est quelque chose que nous ne connaissons pas. Le P. Lombard a dit que c'était un rapport à l'immensité de Dieu comme le temps un rapport à son éternité. Nous n'avons eu de cartésiens rigides que M. Cheinet

et M. Rouvière. Mais, tous généralement sont demeurés d'accord qu'en ce point, comme en beaucoup d'autres, il fallait que l'homme confessât son ignorance. Pour moi, je suis charmé de trouver de si grandes difficultés dans les choses qui me paraissent être si fort à notre portée, et je m'humilie avec plaisir devant la grandeur infinie du souverain Etre. En effet, puisque les plus grands philosophes ne sauraient comprendre ce que c'est que le temps, le lieu, le mouvement, notre faible raison doit-elle avoir de la peine à se soumettre à l'autorité divine ? Doit-elle s'effaroucher des difficultés qui se rencontrent dans les mystères révélés? Il me paraît démontré, et M. du Péron l'a fait bien voir, que la définition de la matière donnée par Descartes ne peut se soutenir ; que l'idée qu'il donne du mouvement est fausse. Mais, il me paraît aussi bien démontré que nous n'en pouvons savoir rien de plus certain.

Pour suivre cette matière, j'ajouterai que M. du Péron se servit de la supposition ordinaire : Si Dieu, dit-on, anéantissait l'air et la matière subtile qui sont entre les quatre murs de cette chambre, et qu'il empêchât tout autre corps de remplir la place, qu'arriverait-il ? Les quatre murs, disent les cartésiens, se toucheraient parce qu'il n'y aurait rien entre eux. C'est là une réponse captieuse et sophistique ; c'est une pétition de principe. Les murs, ne changeant point de place, demeureraient dans la même distance. Que peut-on dire pour montrer l'impossibilité de cette supposition ? Cet effet passe-t-il la toute-puissance de Dieu ? Je fis une autre supposition qui embarrassa M. Rouvière et M. Cheinet. Supposons, leur dis-je, que Dieu n'eût voulu créer d'autres corps qu'un cube de matière d'une toise, par exemple, cela est-il possible ? — Il ne me paraît pas, dit M. Rouvière. — Je n'en sais rien, dit M. Cheinet. — Hé bien ! leur dis-je, ce cube pourrait-il être mu, pourrait-il changer de lieu, pourrait-il, du moins, tourner sur son centre ? — Vous m'embarrassez, dit M. Rouvière. — Bon, il sent la difficulté, interrompit M. du Péron. — Non, dit affirmativement M. Cheinet, il ne pourrait pas même tourner sur son centre. — Vous avez raison, lui dis-je, c'est bien là ce qu'il faut dire, suivant vos principes ; mais, cette conséquence où ils vous entraînent ne vous effraye pas ? En effet, sur quoi est fondée cette prétendue impossibilité à la toute-puissance même de Dieu, de faire tourner ce cube sur son centre ? D'un autre côté, s'ils admettent qu'il peut tourner, vous voyez bien que les angles d'un cube occuperont, en tournant, un

lieu qui était vide auparavant et laisseront vide celui qu'ils occupaient. Ou il faut dire que Dieu n'a pu créer une quantité finie de matière et que le monde est nécessairement infini. Conséquence que les théologiens ne souffriront pas.

D. — Lyon, 17 février 1718.

Voici le contenu de la lettre que M. le Régent écrivit à M. le Chancelier en lui ôtant les sceaux, et la réponse de M. le Chancelier, suivant la relation que M. l'Archevêque en a reçue : « Les intérêts de l'Eglise et de l'Etat m'obligent, Monsieur, de vous redemander les sceaux que je vous confiai, il y a près d'un an. Vous les remettrez à M. de la Vrillière. »

Voici la réponse :

« Monseigneur, je ne méritais pas l'honneur que vous me fites, il y a près d'un an, en me confiant les sceaux. Mais je mérite encore moins l'affront que vous me faites aujourd'hui en me les ôtant. »

14 février. — Le Parlement a eu audience sur ses remontrances. M. le Premier Président a porté la parole avec beaucoup de dignité. Voici une épigramme sur ce sujet que je retins hier pour vous en faire part :

A l'Echo, ce matin, je demandais comment
Tournera le gouvernement,
Après le beau discours du Président de Mesme ?
L'Echo m'a répondu : De même.

24 mars. — Voici ce que j'ai appris aujourd'hui, touchant la disgrâce de M. le Chancelier, et ce pourrait bien être la véritable cause. M. le duc d'Orléans l'envoya quérir, il y a quelque temps, et lui parla du danger où il était de perdre la vue, sur les suites de cet accident et sur les mesures qu'il y aurait à prendre. M. le chancelier dit à Son Altesse Royale qu'il faudrait, en ce cas, que Madame ou Mme la duchesse d'Orléans imitassent, autant qu'il se pourrait, son seing, et que, par là, on pourrait fort bien couvrir ce défaut sans que le public s'en aperçût. Ce conseil fit beaucoup de plaisir et on dit que ces deux princesses embrassèrent M. le Chancelier. Cependant, M. le Chancelier fit réflexion sur les suites de ce conseil. Il en parla à deux ou trois de ses amis du Parlement ; l'un des trois avertit M. le duc, qui fit du bruit. M. le duc d'Orléans fut irrité de voir le secret découvert.

B. — Villefranche, 28 avril 1718.

Vous ne connaissiez à M. Goiffon, mon cher ami, que la qualité d'excellent médecin, mais vous y joindrez désormais celle de mauvais poète. J'en ai la preuve en mains et vous en jugerez vous-même. Voici deux inscriptions de sa façon pour la statue de Bellecour. C'est la Saône qui parle dans toutes les deux :

1.

Annua thura Diis hic olim; gurgite bino
Semper nostra fluunt, o Lodoice, tibi.
Mitis ego pacem, celebrat celer ille triumphos,
Te, pace et bello, clamat uterque Jovem.

2.

Tous les dieux adorés jadis sur ces rivages
N'ont reçu des mortels qu'un encens mesuré;
Mais, à Louis-le-Grand, le nôtre réservé
Toujours coule à grands flots lui rendre ses hommages.
Tous vos dieux sont ici, rhéteurs, approchez-vous,
Dans ce fameux héros, vous les trouverez tous.

Vous pensez bien que je ne m'amuserai pas à faire la critique ni l'éloge de ces vers; je ne trouve rien qui leur soit comparable que ceux qui commencent ainsi : *Paix est du genre féminin, c'est une femme qui la donne.* Mais peut-être, vous êtes en peine de savoir d'où j'ai eu ces belles choses; votre curiosité sera bientôt satisfaite. L'auteur, comme vous savez, a passé ici quelques jours pendant que j'étais à Lyon. Il a donné une copie de ces vers à M. Pélaboux dans le dessein qu'il me les fît voir et apparemment que vous les vissiez aussi par mon canal. Si vous lui en parliez, je vous conseille de lui donner beaucoup de louanges sur son habileté dans la médecine.

B. — 12, 13, 14 mai 1718. — Selon toutes les apparences, j'ai rapporté aujourd'hui mon dernier procès et je commence à goûter le plaisir de la liberté. Oh ! que je vais avoir du temps pour ne rien faire, pour dormir la grasse matinée, pour vous dire souvent que si je ne vous ai pas écrit un tel jour, c'est parce que j'avais du loisir de reste. Car enfin, plus on a de temps plus on en perd, et parce que l'on croit toujours en avoir

assez, il se trouve à la fin qu'on n'en a plus. Ainsi la tortue qui avait parié qu'elle passerait le lièvre et la tortue gagna la gageure... On m'appelle... bon soir.

Allez, mon cher ami, ce que je vous disais dans le fragment qui précède n'était que pour rire ; plus j'aurai du temps et plus je m'entretiendrai avec vous. Au moins n'aurai-je plus l'excuse des procès et, grâce au ciel, je m'en sers pour la dernière fois. C'est, en effet, un maudit procès en droits honorifiques que je rapportai hier et dont le jugement fait enrager les deux parties, qui est cause des trois dates précédentes *mises en bloc.*

Je ne vous ferai point un détail de cette affaire quoique *cela pût toujours me faire remplir une page ou deux ;* mais je veux, si je puis, oublier jusqu'au nom du procès. Ce n'est pas que je prétende abandonner l'étude du droit, mais je veux cette étude sans épine et n'en cueillir désormais que les roses. Plus de palais, plus de chicanes, plus de procureurs, plus de criailleries, plus de paperasses, plus de griffonnage qui tue les yeux, plus de bruit qui étourdisse les oreilles ; *omnia hæc in malam crucem.* Et, en effet, si toutes ces choses allaient au diable (j'en excepte les procureurs, dont je souhaite la conversion, sinon... vous savez le reste de la chanson), si, dis-je, tout ce qui s'appelle chicane, rentrait dans l'antre affreux d'où il est sorti, le monde vivrait dans un parfait repos. C'est dans ces sentiments que je quitte le maudit métier, qui m'a occupé pendant 12 ans. *C'est ainsi qu'en partant je lui fais mes adieux.*

22 mai 1718. — Je viens de lire, en prenant du thé, quelques endroits des mandements de feu M. de Cambrai qui sont dans le journal des savants de 1714. En vérité, les autres hommes ne parlent point comme lui, il embellit la nature sans la farder ; sans perdre son aimable simplicité, elle devient sous sa main, riante et enchantée. Lisez, je vous prie, p. 245, ce qu'il dit sur la guerre et sur la paix...

Je n'ai jamais trop approuvé les comédies qu'on fait représenter au collège, mais apparemment j'ai tort puisque cet exercice est devenu si universel. Quoi qu'il en soit, le P. du Cerceau est louable d'avoir employé son génie poétique à composer des pièces propres pour les enfants et qui sont également agréables et instructives.

D. — Lyon, 21 juin 1718.

Le P. de Colonia nous lut hier une excellente dissertation sur les inscriptions ; il nous donna l'idée et le caractère de cette sorte d'ouvrages et il réduisit les qualités que doivent avoir les bonnes inscriptions, à trois principales : la simplicité, la noblesse et la brièveté. Il appuya ses règles par un grand nombre d'exemples tirés de la bonne antiquité et il en joignit aussi quelques modernes.

Celle-ci que vous connaissez du P. Zaccheri, que vous connaissez, ne fut pas oubliée :

Recuperatis Italiæ clavibus,
Propagatis regni finibus,
Templum Jani
Quod invitus aperuerat,
Victor clausit.

Il nous fit voir par les exemples de quelques inscriptions du bas Empire, combien le goût avait dégénéré et combien on s'était éloigné de cette noble simplicité ; cette dissertation mériterait d'être imprimée.

22 juin. — Vous vous contenterez aujourd'hui de peu de choses. Voici une épitaphe moderne que le P. de Colonia approuva fort et avec raison. Elle est du grand-père ou du bisaïeul du Premier Président de Bellièvre enterré à Saint-Pierre-le-Vieux. *Hic jacet... qui invidiam virtute provocavit, virtute superavit.* Muret étant à Rome, conçut de l'estime pour les Jésuites en lisant cette inscription sur leur collège : *Religioni et bonis artibus Gregorius XIII, P. M.*

2 juillet 1718. — Je ne vous ai pas encore rendu compte de ce qui se passa à l'assemblée de lundi dernier. Mgr l'Archevêque y assista ; c'était au P. le Lièvre à nous entretenir ; mais il n'était pas prêt ; il s'excusa sur ce qu'il croyait qu'il y en avait un autre à passer avant lui. Le P. de Colonia fut prié de relire la dissertation qu'il avait lue la dernière fois sur les inscriptions ; je vous en ai rendu compte. Mgr l'Archevêque ne l'avait pas entendue. Il critiqua une inscription que le P. de Colonia donne pour excellente et qui me parait toujours telle ; vous en jugerez. Henri III, roi de France, fit un vœu à Notre-Dame de Lorette pour obtenir des enfants. Il envoya, je pense, une statue d'or de la sainte Vierge et quelques autres

présents très riches dont je ne me ressouviens pas. Sur le piédestal sont gravés ces deux vers que le P. de Colonia y a lus :

Ut quæ prole tuâ mundum Regina beasti
Et regem et regnum prole beare velis.

Mgr l'Archevêque prétendit que c'était mettre en parallèle Jésus-Christ et l'enfant que le roi demandait ; le bonheur que la sainte Vierge avait apporté au monde et celui que le royaume recevrait de la naissance d'un prince. Le P. de Colonia se taisait par respect et modestie. Pour moi, sans m'écarter du respect, je pris la liberté de représenter que la différence infinie se fait assez sentir et qu'il n'était besoin d'aucune précaution pour la faire remarquer. D'ailleurs, que c'était moins un parallèle qu'un motif de confiance pour obtenir l'effet de la prière. Votre autorité seule peut diminuer l'estime que j'ai pour cette inscription ; mais, je crois que vous penserez comme moi.

D. — Lyon, 8 juillet 1718.

Je viens à la fin de votre lettre du mois de mai. A propos des comédies du P. du Cerceau, vous dites que vous n'avez jamais trop approuvé les comédies qu'on fait représenter dans les collèges. Pourquoi ? Je ne vois aucune raison qui puisse les faire condamner et j'y trouve de grands avantages pourvu que les pièces soient bonnes et utiles, telles, par exemple, que celles du P. du Cerceau. Outre les instructions que les enfants en retirent, ils peuvent se former par là à bien prononcer, à parler de bonne grâce, à soutenir les yeux des spectateurs. Le seul inconvénient que j'y vois, c'est que ce peut être une occasion de perdre beaucoup de temps ; mais on peut y remédier, et je sais qu'aux pensionnaires de ce collège on y remédie bien.

7 juillet. — Ils disent qu'à Rome, sous les yeux du Pape, en présence des cardinaux, cela se pratique et qu'on n'en est point scandalisé. Il vous souvient de ce jésuite espagnol, qui raisonnait de même sur l'usage du chocolat dans les jours de jeûne. Les Français voulaient lui prouver que c'était un abus, il répondait : « *Romæ omnes faciunt, Papa videt, cardinales vident et nihil dicunt ; et ego pauper theologus mihi frangerem caput !*

28 juillet 1718. — ... Je passai un temps considérable avec mon fils à lire du grec et quelques odes d'Horace. J'en ai usé de même aujourd'hui. Je suis persuadé, et vous serez de mon sentiment, que les moments les mieux employés de ma journée sont ceux que je donne à l'instruction de mon fils. Quand nous ne retirerions, vous et moi, d'autre fruit de nos études que celui d'être utiles à nos enfants, en leur servant de guides pour la conduite de la vie, en leur apprenant à bien penser, à bien raisonner, à réfléchir sur leurs lectures, et, tout en leur montrant partout Celui qui leur a donné l'être, qui nous les a confiés, en les accoutumant de bonne heure à tourner vers lui leurs regards, à le craindre et à l'aimer, nous ne devrions pas nous repentir d'avoir passé tant de temps sur nos livres. Vous ne pensiez pas à ce but, lorsqu'au séminaire de Saint-Sulpice vous donniez tant d'heures à l'étude. La Providence y pensait pour vous.

D. — Orliénas, 3 octobre 1718.

Vous avez lu les lettres de M. de Cambrai sur divers sujets de métaphysique et de religion. J'ai appris une anecdote sur cet ouvrage. La préface est d'un Ecossais, le même qui en a fait une sur le nouveau Télémaque. Cet étranger, encore protestant, mais ébranlé et touché de la grâce, passa en Flandre et s'adressa à un ecclésiastique pour lui proposer ses doutes. Celui-ci lui avoua qu'il ne se sentait pas assez fort pour le convaincre sur tous les points qu'il lui proposait et lui conseilla de s'adresser à M. de Cambrai. L'Ecossais y fut, mais il avoua à ce prélat qu'il ne venait pas avec entière confiance et cela pour trois raisons : 1° parce qu'il le croyait trop ami des Jésuites ; 2° parce que Rome avait condamné sa doctrine et qu'il ne pouvait se persuader qu'un aussi grand génie se fût soumis de bonne foi à sa condamnation ; 3° à cause des études auxquelles ce prélat s'était attaché. Je vous rends la chose fidèlement. Je dis d'abord, sur ce troisième article, que la réponse me paraissait facile, car je n'envisageai dans ce moment que l'étude des auteurs profanes. Je dis donc que l'emploi d'instruire les princes, ses élèves, l'avait mis dans la nécessité de faire ces études avec application. Mais, il me vient maintenant en pensée que l'Ecossais voulait peut-être parler de l'étude des auteurs mystiques. On ne m'éclaircit pas là-dessus. Quoi qu'il en soit... à demain.

4 octobre. — M. de Cambrai sut bon gré à l'Ecossais de son ingénuité. Il lui répondit sur le premier article que, s'il aimait les jésuites, c'était par rapport à l'Eglise et parce qu'il était persuadé qu'ils en défendaient la cause. Sur le deuxième, qu'il s'était soumis de bonne foi à sa condamnation, qu'il était persuadé qu'il avait tort et qu'on l'avait condamné justement. Enfin, sur les Etudes, que c'était une de ses faiblesses qu'il espérait que Dieu lui pardonnerait avec les autres. L'étranger, touché de la bonté et de la douceur du prélat et convaincu par la solidité de ses raisonnements, se jeta à ses pieds, fit abjuration entre ses mains et s'abandonna à sa conduite. C'est à lui qu'est adressée une des lettres de ce recueil, qu'on dit dans la préface ou dans le titre avoir été écrite à un homme engagé dans la religion prétendue réformée.

B. — Saint-Fonds, 24 octobre 1718.

Selon Horace, le goût du chapon et le goût du paon est précisément le même, *Carne tamen quamvis distat nihil hac magis illâ.* Il me souvient de la daube de paon que nous mangeâmes, il y a quelque temps, à Orliénas et il me semble que nous trouvâmes que le goût approchait plus de celui du poulet d'Inde que du chapon. Cette remarque est bien aussi importante que la moitié de celle de M. Dacier. J'aurais presque envie de la lui communiquer.

28 octobre. — Voici qui est plus sérieux et qui n'est pas moindre. M. de Loché m'a dit que venant lundi passé de Mâcon par la diligence, il se trouva avec un assez bon nombre d'anticonstitutionnaires qui mettaient la bulle en pièces et ne ménageaient guère le Pape. Un Anglais se trouva présent à la conversation ; il écouta assez longtemps en silence ; enfin, il prit la parole : « Messieurs, dit-il, il n'y a que deux mois que je suis catholique ; tandis que j'étais dans l'Eglise anglicane, je pensais comme vous et je m'exprimais de même. Depuis ma conversion, j'ai changé de pensées et je ne puis m'empêcher de regarder comme schismatique M. le cardinal de Noailles. » *Conticuêre omnes,* et l'on parla d'autres choses.

Je ne tarirai d'aujourd'hui sur ces contes plaisants ou sérieux. Un Gascon se trouvant de même, il y a quelque temps dans une diligence, y rencontra une dame de Trévoux qui déclamait vivement contre le

Souverain Pontife. Elle parla rapidement et longtemps ; il la laissa dire et quand elle eut fini : « Madame, lui dit-il, bent-on à Treboux de velle toile de Hollande et boudriez-bous m'en acheter six aulnes pour faire six chemises à une dame de mes amies ? La dame éclata de rire ; le Gascon soutint qu'il avait raison (allongez le conte, faites-le durer un quart d'heure). Monsieur, lui dit la dame, vous ne devez point disputer de ces choses-là, je les entends mieux que vous. — Oui dà, Madame, j'en suis bien aise, troubez von que j'entende aussi mieux que bous le fait de la Constitution et que je bous prie de n'en plus parler, car bous ne sabez ce que bous dites ». Jugez pour qui furent les rieurs.

B. — Villefranche, 1[r] novembre 1718.

Ma foi, je crois que je suis encore ivre du souper d'hier, car j'ai pris mon papier à rebours et je n'y ai fait attention que quand la date a été mise. Voulez-vous que je prenne une autre feuille ? Non, car les temps sont mauvais et le papier devient tous les jours plus cher. Il faut donc vous dire que l'Intendant partit hier après le dîner ; nous avions toujours été assez sérieux ; car, comment s'égayer avec des gens qu'on ne connait pas encore familièrement et qu'on monseigneurise, au moins dans les requêtes ? Moi (je me nomme le premier et cela est ridicule) Mignot, deux ou trois gentilshommes qui étaient là, nous étions presque sur le point de crever des bons mots qui nous étaient restés dans le ventre et de l'envie que nous avions eue maintes fois de rire. Heureusement le receveur des tailles nous proposa de manger les bribes des festins et de passer ensemble la grande fête du Suisse ; on fit un reversi, nous prîmes du thé, je vins vous écrire, nous allâmes souper et nous fûmes gais dès le premier morceau.

13 novembre 1718. — Connaissez-vous le nom de la belle Mme de Martel, autrefois Mlle Coulon ? Comme son histoire est assez répandue, je suppose que vous ne l'ignorez pas ; mais voici un trait assez plaisant dont je suis sûr que vous n'avez pas ouï parler, et je suis encore plus sûr que vous ne le croirez pas. Un homme inconnu vint trouver il y a quelque temps Mme de Martel et, demandant à lui parler en particulier, il lui dit qu'il venait lui faire une donation de vingt mille livres de rentes dont le principal appartiendrait à une demoiselle qu'il nomma.

Je reviendrai dans trois jours, dit-il, mais Madame, sur toutes choses, je vous prie de n'en parler à personne. Mme de Martel qui regarda sans doute cette proposition comme une folie, ne se fit pas un grand scrupule d'en parler ; elle alla ce soir même chez Mme la princesse d'Harcourt à qui elle raconta ce qui lui était arrivé. L'inconnu revint au jour marqué et reprocha d'abord à la dame son indiscrétion ; elle nia d'abord, mais elle fut obligée de convenir de sa faute, lorsque l'inconnu lui marqua l'heure, le lieu et la personne à qui elle avait révélé son secret. Cependant il lui dit que cela n'empêchait pas qu'il n'exécutât son dessein et, sur-le-champ, lui remit entre les mains la donation en bonnes formes. Et puis il lui dit : « Adieu, Madame, je vais à quatre mille lieues d'ici et j'espère d'y être dans vingt-quatre heures. » C'est M. de la Serée à qui on a écrit ces impertinences et qui nous les lût en présence de M. l'Intendant et des dames qui étaient venues à Villefranche. La conclusion de la lettre était qu'on croyait que c'était le diable et Mme de la Ferrière s'écria sur-le-champ : *Ah! l'aimable diable!*

D. — Lyon, 28 décembre 1718.

Vous souvient-il d'avoir lu dans les mémoires de Trévoux des dissertations du P. de Vitry, jésuite, sur quelques passages de Clément d'Alexandrie. Il est ici et le P. de Colonia l'amena hier à l'assemblée. C'est un homme très docte, qui a beaucoup d'esprit et de franchise ; mais, ce qui vous aurait fait encore plus de plaisir, il était ami intime de M. de Cambrai. Il a passé plusieurs années avec lui à Cambrai, en qualité de son théologien. Il ne parle qu'avec vénération et avec transport de ce grand prélat. Je vous laisse à penser combien je lui fis de questions, et combien je lui en ferai, car je veux l'aller voir. Au reste, il va à Rome pour y exercer l'emploi de réviseur des livres. Je vais donc vous dire sans ordre une partie des choses que j'appris hier de lui. Jamais personne n'a écrit avec tant de facilité que M. de Cambrai : il méditait bien sa matière, après quoi il se mettait à écrire avec tant de rapidité qu'il ne levait la plume de sur le papier que pour prendre de l'encre. Il n'effaçait, ni ne corrigeait, ni ne relisait. Quand il avait fini, il laissait là son papier ; le lendemain, sans savoir ce qu'il avait écrit la veille, il recommençait tout de nouveau le même ouvrage et quelquefois il le refaisait jusqu'à cinq fois différentes, et il s'arrêtait à la dernière manière, abandonnant toutes les autres.

M. Fromont qui est le janséniste de l'instruction pastorale en forme de dialogue, est M. Robert, chanoine de Mons, que M. de Cambrai convertit après un grand nombre de conférences dont ces dialogues contiennent le précis. Les jansénistes flamands ne sont point déguisés comme les nôtres ; ils disent à découvert ce qu'ils ont dans l'âme. M. Robert converti souhaita de procurer le même avantage au P. Quesnel et proposa à M. de Cambrai une conférence avec lui. Il l'accepta et le P. Quesnel aussi à qui M. de Cambrai promit toutes sortes de sûretés pour sa personne. Le jour était pris, mais malheureusement, dans ces entrefaites, M. de Malines fit arrêter le P. Quesnel ; ainsi, le projet échoua. M. de Cambrai eut une autre conférence avec un fameux janséniste flamand nommé Hennebel, dont ce prélat écrivit la relation que le P. de Vitry dit être la plus belle chose du monde. Il ne sait pas pourquoi on ne l'a pas imprimée. Je demandai pourquoi les œuvres spirituelles que vous avez avaient été imprimées en Flandre et non à Paris. Le Père me dit que le réviseur de Paris avait fait quelques difficultés et que M. le marquis de Fénelon, voyant cela, avait pris le parti d'envoyer le manuscrit en Flandre et de l'y faire imprimer.

B. — Villefranche, 1er janvier 1719.

Pour votre chère épouse, je ne fais que lui raconter ce que compère Requin a dit autrefois à la Carpe.

Elle a donc été nager en grande eau, ma commère la Carpe ; je l'en félicite de tout mon cœur et je suis ravi qu'elle ait été montrer à tous les gros poissons qu'on peut fort bien paraître dans l'océan du monde sans s'y laisser engloutir. C'est dans ce moment que je viens d'apprendre par M. Mignot, qui arrive de Lyon, que Mme du Gas était samedi à l'Intendance et qu'elle joua au reversi. C'est le fruit, j'en suis sûr, d'une pieuse méditation qu'elle a faite sur les devoirs de bienséance. Chose merveilleuse ! tandis que tous les gens du siècle devraient faire la résolution de se cacher pour jamais, il serait à souhaiter que ceux qui servent le Seigneur fissent celle de se montrer quelquefois. Oui, je le soutiens, une femme vertueuse et modeste, qui fait hautement profession de piété et qui va avec plus de répugnance aux grandes assemblées qu'à son oratoire, peut faire plus de fruit en se montrant de temps en temps au monde, qu'un Prédicateur en déclamant contre le monde. La vertu n'est donc pas si austère, pensera-t-on alors, on peut donc la pratiquer

dans tous les états ; pourquoi ne ressemblons-nous pas à une telle? etc. Que de réflexions ne peut-elle pas produire !

D. — Lyon, 8 janvier 1719.

Je vous dirai à mesure que je m'en souviendrai tout ce que j'ai appris du P. de Vitry. M. de Cambrai avait fait ses études de théologie et pris le bonnet de docteur dans l'Université de Cahors, en Quercy. Il vint ensuite à Paris et demeura quelque temps à Saint-Sulpice. Il passa dans les commencements pour janséniste dans l'esprit du P. de la Chaize, sur le rapport de quelques abbés. Car, me disait le P. de Vitry, c'est une étrange nation que celle des abbés qui cherchent à attraper des bénéfices. Ils cherchent tant qu'ils peuvent à se détruire les uns les autres. M. l'abbé de Fénelon ne voyait point le P. de la Chaize, ni même aucun jésuite ; il prêchait quelquefois et dirigeait M. le duc de Beauvilliers qui l'estimait et qui avait confiance en lui, le consulta sur quelques cas de conscience sur lesquels il consulta aussi le P. Le Valois qui se trouva d'un avis différent de celui de M. l'abbé de Fénelon. M. le duc de Beauvilliers engagea ce dernier à conférer avec le P. Le Valois. Ils se virent et convinrent ensemble sur le fait dont il s'agissait. Ce fut le premier j'suite qu'il connut, et ce Père conçut pour lui toute l'estime qu'il méritait. M. le marquis de Fénelon, son oncle, fort estimé à la Cour par sa sagesse et qui avait été fort considéré de la Reine-Mère, parla de son neveu et le fit connaître. M. le duc de Beauvilliers l'appuya ; il fut proposé pour être le précepteur des princes. Le P. Le Valois consulté rendit les témoignages les plus avantageux. Il faut remarquer qu'avant ce temps-là, on avait demandé pour lui au roi l'évêché de Poitiers et que le P. de la Chaize représenta au roi qu'il était janséniste et lui donna l'exclusion. N'admirez-vous pas là la conduite de la Providence qui le destinait à un plus grand siège et à des emplois dont il devait s'acquitter si dignement ?

M. de Meaux voulait que M. de Cambrai suivit, pour l'instruction des princes, la méthode dont il s'était servi, qu'il donnât les mêmes thèmes. D'ailleurs, il vit avec chagrin qu'on avait pour M. de Cambrai, qui était homme de qualité, des distinctions qu'on n'avait pas eues pour lui. Par exemple, M. de Cambrai mangeait avec les princes, il allait dans le même carrosse, ce que n'avait pas fait M. de Meaux avec Monseigneur. Cela montre que les plus grandes âmes ont toujours quelques faiblesses.

Il est très vrai que tous les jansénistes offrirent leur appui à M. de Cambrai dans le temps des disputes sur le livre des *Maximes des Saints*. Le fameux P. Gerberon lui écrivit que s'il voulait agir de concert avec eux, ils empêcheraient bien qu'il ne fût condamné à Rome, et qu'au cas qu'il le fût, on saurait bien le défendre. Mais ce grand homme aimait plus la vérité que sa réputation et était bien éloigné de se joindre aux ennemis de l'Eglise.

10 janvier 1719. — Les conférences continuent toujours le mardi. A la dernière, le P. de Vitry vint tenir la place du P. de Colonia et nous lut une dissertation bien écrite et bien raisonnée, où il examinait s'il était vrai que l'Eglise eût condamné autrefois le sentiment de ceux qui soutenaient qu'il y avait des antipodes. Il prouva deux choses : la première que l'Eglise n'avait jamais condamné cette opinion ; la seconde qu'elle aurait été justement condamnée, selon l'idée qu'on avait alors des antipodes, et que saint Augustin avait eu raison de la traiter d'erronée. Dans le système des anciens, même de ceux qui reconnaissaient que la terre était ronde, l'océan partageait la terre en quatre parties qui, selon eux, ne pouvaient avoir ensemble aucune communication, en sorte que les hommes, s'il y en avait, ne pouvaient être descendus d'Adam. Le P. de Vitry prouva cela par Cicéron, par saint Augustin et par plusieurs autres auteurs. Hier, il vint à l'Académie et, après que M. Brossette nous eut lu une dissertation sur le vaudeville, agréable, curieuse et bien écrite, le P. de Vitry nous fit part de quelques observations grammaticales dont il nous fit voir l'utilité par rapport à quelques passages de l'Ecriture, de saint Augustin, de Cicéron. Je vous en ferai part, mais je veux auparavant achever tout ce qui regarde M. de Cambrai...

12 janvier. — Je passai hier dans mon cabinet une bonne partie de l'après-diner avec le P. de Vitry et le P. Follard, régent de rhétorique. Je leur donnai du chocolat ; nous parlâmes de M. de Cambrai, nous raisonnâmes sur la littérature. Le P. de Vitry voulut voir dans la nouvelle édition de saint Clément d'Alexandrie que l'évêque d'Oxford a donnée et que j'ai, si l'éditeur avait fait quelques remarques sur les endroits qu'il avait observés. Il en trouva quelques-unes dans les notes, mais le P. de Vitry a un grand nombre de corrections qui n'y sont point.

D. — Lyon, 16 janvier 1719.

J'ai en mon pouvoir trente-huit lettres de M. de Cambrai, c'est-à-dire les copies, car les originaux sont en chemin pour Rome avec les ballots du P. de Vitry. Il avait prêté ces lettres à un jésuite de mes amis qui, prudemment et sans lui en rien dire, en fit promptement faire des copies qu'il m'a confiées. Il avoua dernièrement devant moi ce petit larcin au P. de Vitry qui n'en fut pas fâché. La plupart sont adressées au P. de Vitry lui-même et sont remplies de marques d'estime et d'amitié. Il avoue qu'après avoir été en commerce avec ce grand homme, encore plus aimable qu'il n'est grand, on est dégoûté des autres hommes.

Le P. de Vitry croyait que M. de Cambrai était un peu prévenu contre Cicéron et ne lui rendait pas assez de justice; qu'il avait été souvent aux prises avec lui sur ce sujet et l'avait même fait convenir bien des fois. Pour le P. de Vitry, il estime infiniment Cicéron.

Je vous ai promis de vous faire part de tout ce que j'aurais appris de lui à mesure que je m'en souviendrais. Par exemple, hier à l'Académie, sur ce que quelques inconnus s'étaient avisés de nous demander une décision sur une gageure qu'ils avaient faite, les uns soutenaient qu'il fallait prononcer *mercredi* et les autres *mécredi* sans *r*. Le P. de Vitry me conta que dans l'Académie de Caen, on avait demandé s'il fallait dire *je crais* ou *je crois*, et qu'un professeur en langue grecque avait dit sur-le-champ et sans réflexion : *Pour moi, je* CRAIS *qu'il faut dire je* CROIS. Cela fut trouvé fort plaisant.

19 janvier 1719. — Le P. de Vitry part demain; il est venu passer deux heures cet après-dîner dans mon cabinet. M. Aubert est venu pendant qu'il y était; je leur ai donné du chocolat. M. Aubert sentait une véritable inclination pour le P. de Vitry et il est fâché de son départ. Il trouve avec raison qu'il sait beaucoup et qu'il sait agréablement ; il a d'ailleurs les manières fort aisées. Il faut que je vous dise, pendant que cela me vient dans l'esprit, une épigramme qui fut faite à la Flèche, où il a fait quelque séjour. Mais l'épigramme est plus ancienne que lui, car elle est du temps d'Henri IV. Ce prince étant à la Flèche où il y avait beaucoup d'écoliers gascons, ceux du pays et des provinces voisines criaient *vivat* et les Gascons criaient *bibat* selon leur manière de

prononcer. Le bon Prince approuva ces deux acclamations et dit que l'une et l'autre étaient bonnes. On fit là-dessus ces deux vers :

Dum clamant pars una BIBAT, *pars altera* VIVAT
Pergite, ait, pueri; pergite, utrumque bonum est.

B. — Villefranche, 28 janvier 1719.

Oui, j'ai été au bal et si vous me condamnez, quelque prétexte que je puisse avoir, je ne prétends pas m'excuser. Je vous avoue même que je suis devenu d'autant plus coupable que je n'aime point à danser et que je ne le sais pas faire. Ma femme est bien aise d'y aller ; la compagnie m'entraîne et je suis, en cela comme en plusieurs autres choses, la dupe de ma complaisance. S'il fallait maintenant raisonner sur ce sujet, je ne saurais presque que vous dire ; le bal est-il permis ? est-il défendu ? *adhuc sub judice lis est.* Je conviens qu'il serait mieux de prendre toujours le parti le plus sûr, mais voudriez-vous que je défendisse absolument à ma femme d'y aller ? et, si elle y va, ne fais-je pas bien de l'y accompagner ? D'ailleurs, il faut bien, s'il vous plait, distinguer nos bals d'avec les vôtres. Premièrement, il n'y a point de jeu ; tout le monde s'y connaît ou peu s'en faut et si vous exceptez quelques masques qui déguisent leur sexe et que je condamne entièrement, je crois que ce n'est pas au bal que se donnent les rendez-vous les plus dangereux. Je ne prétends pas cependant en faire l'apologie. Je vous demande simplement si on peut s'y trouver licitement et s'y ennuyer pour l'amour de Dieu. Je sais qu'on a voulu insinuer autrefois à votre confesseur de vous donner pour pénitence d'y aller et je suis sûr que cette pénitence eût été grande pour vous. Quant à moi, quelquefois je m'y amuse, souvent j'y baille et j'en sors presque toujours avec plaisir.

D. — Lyon, 2 février 1719.

Je vais, mon cher ami, vous raconter un miracle de la grâce et une continuité de miracles de la Providence en la personne d'une jeune fille qui est sur le point de prendre l'habit à Sainte-Elisabeth. M. du Péron, qui avait entretenu cette demoiselle et qui m'a appris tout ce que je vais vous dire, m'a dit qu'il en avait été touché jusqu'aux larmes. Cette fille, née à Genève de parents très riches et qui avait même en son particulier un legs de quatre-vingt mille francs qui lui avait été fait par son oncle, entra en défiance, sur sa religion, dès l'âge de dix à onze ans, sans

avoir lu aucun livre de controverse et sur la simple lecture d'une traduction catholique du Nouveau Testament. Elle y remarqua des différences qui lui firent soupçonner de falsification la traduction de Genève ; elle proposa ses doutes à son père, elle ne fut pas contente de ses réponses. A quelque temps de là, son père l'ayant menée à la campagne, elle se trouva chez un bon curé dans le voisinage de Genève ; elle profita de quelques moments pour s'instruire et dès lors, elle résolut de quitter la maison de son père, pour pouvoir changer de religion. Elle s'échappe et s'adresse au curé qui l'envoie à Annecy et la fait mettre dans un couvent. Son père fit ses efforts pour l'enlever et il s'en manqua de peu en deux ou trois occasions qu'elle ne tombât entre ses mains, jusque-là qu'elle demeura une fois cachée entre deux matelas. Une autre fois, étant poursuivie, elle passa par un trou pour rentrer dans son couvent, où ne purent passer ceux qui la poursuivaient. Son père ne lui donnant rien, quelques personnes charitables payèrent sa pension.

Mais, comme cela ne pouvait pas durer longtemps, le même curé l'envoya à Lyon et l'adressa à M. Audry, vertueux ecclésiastique qui a écrit quelques ouvrages de controverse. Celui-ci la mit à la Propagation et quelque temps après à Sainte-Elisabeth où il trouva le moyen de payer sa pension et de lui fournir le nécessaire ; mais M. Audry mourut quelque temps après. La pension était payée six mois d'avance. Au bout des six mois, la pauvre fille se trouva fort embarrassée, mais la Providence qui prenait soin d'elle lui avait ménagé une ressource. M. Audry avait été précepteur du P. Gasparini, de Saint-Antoine, qui est supérieur à Lyon et qui arriva en cette ville peu de temps avant la mort de M. Audry. Celui-ci alla voir son ancien disciple et par la même occasion, il rendit visite à Mme de Pontsainpierre, la trésorière, sœur du P. Gasparini. M. Audry, dans la conversation, parla de cette demoiselle. Mme de Pontsainpierre souhaita de la voir ; on la lui amena ; elle prit inclination pour elle et paya sa pension pendant un an. Enfin, on prétend que les religieuses de Sainte-Elisabeth ont fait un vœu de recevoir une fille gratis et la Providence a fait tomber le sort sur celle-ci qui est sur le point de prendre l'habit. On fait une quête pour elle, c'est-à-dire pour fournir aux frais de sa réception.

Cette demoiselle a vu son père depuis sa conversion, mais dans le couvent, elle soutint sa vue avec fermeté. Son père la pressa sur son changement de religion et lui dit, entre autres : « Quoi ! vous jugez donc

que je serai damné! — Oui, mon père, lui dit-elle, si vous persévérez dans votre erreur. — Il est écrit, reprit le père, que celui qui juge sera jugé. — Il est aussi écrit, dit-elle sur-le-champ, que celui qui croira sera sauvé et que celui qui ne croira pas sera condamné ». M. du Péron dit qu'elle sait le Nouveau Testament par cœur.

D. Lyon, 12 février 1719.

M. Maischel nous parla sur une matière fort abstraite et fort métaphysique; sur la moralité des actes humains. Il réfuta la définition d'Hobbes; il trouva celle de Puffendorf insuffisante, aussi bien que celle de Grotius; il nous donna la sienne. Il traita ensuite de l'origine du mal. Il réfuta le système des Manichéens et fit voir contre M. Bayle que la raison a des armes suffisantes pour renverser ce système impie.

J'avais oublié de vous dire que M. Maischel, avant que d'entrer en matière, fit un exorde dans lequel il fit le panégyrique des Sociétés littéraires en général, et de la nôtre en particulier qu'il exalta beaucoup. Il témoigna le plaisir que lui avait fait le discours que M. de Fleurieu avait lu dans l'assemblée précédente. J'avais oublié de vous en parler. Il fut bon. C'est une dissertation sur les romans. Il les rangea en plusieurs classes, ou pour mieux dire en trois, car je m'en souviens précisément : romans de chevalerie, romans de bergeries et historiettes galantes. Il fit voir ensuite par plusieurs raisons qu'ils étaient tous condamnables et pernicieux. *Don Quichotte* ne fut point enveloppé dans cette condamnation, et cela par la raison que vous savez aussi bien que moi, beaucoup moins *Télémaque*. Ainsi, nous convînmes qu'il fallait excepter de la proscription tous les ouvrages qui avaient un but sérieux et qui, sous l'enveloppe de la fable, pouvaient servir à former les mœurs et à donner d'utiles instructions. Mais ce n'est pas encore assez; il n'est pas permis d'employer des noms connus et de mettre sur le compte de personnages vrais des aventures fabuleuses, parce que c'est tromper la postérité et donner occasion, dans la suite, de ne pouvoir plus distinguer le vrai du faux. Voilà le grand défaut où sont tombés les écrivains de nouvelles galantes ; mais ils ont encore plus péché contre la bonne morale. M. Maischel, après avoir entendu ce discours, prit la parole ; et, avec sa facilité de parler latin, il parla un demi-quart d'heure sur la même matière. Il nous vanta fort un auteur, qui a écrit en allemand une espèce

de roman qui a un but solide et qui porte partout à la vertu. Cet auteur s'appelle Loheinstein. Vous ne le lirez pas, ni moi non plus.

14 février 1719. — C'est M. du Péron qui nous a entretenu cet après-dîner. Il a parlé sur une matière du temps, matière intéressante : il nous a fait l'histoire des augmentations et des diminutions des monnaies qui ont été faites en différents temps de la monarchie française. Croiriez-vous bien qu'il y eut une diminution où les particuliers perdirent les trente-neuf quarantièmes, en sorte que tel qui avait auparavant quarante sols n'en eut plus qu'un. Il nous a donc fait voir qu'il y avait eu des changements dans les monnaies, plus prompts, plus considérables, plus onéreux que celui contre lequel on crie. Nous lui avons dit qu'il n'était pas à propos, pour l'intérêt public, que sa dissertation vît le jour.

B. — Villefranche, 18 février 1719.

Toutes vos réprimandes ne seront pas plus fortes que celles que je me fais à moi-même. Il est vrai que quand je pense que je ne suis pas le plus vieux de la troupe ; que tous ceux qui s'en mêlent sont gens de nom et de considération ; que je m'imagine Mme la duchesse du Maine, M. le Président de Mesme, M. de Malezieux, etc., se donner en spectacle ; que je réfléchis sur les représentations en usage dans tous les collèges et toutes les communautés ; que je me ressouviens qu'étant au séminaire à l'âge de 28 ans, nous avons fait plusieurs folies semblables, *quorum pars magna fui :* tout cela doit me rassurer un peu. D'ailleurs, nous lisons volontiers les pièces de théâtre ; nous les récitons ensemble ; nous ne nous ferions pas une peine à la campagne, si nous y étions sept ou huit, de les représenter. On m'a assuré qu'à Paris en vingt endroits différents, il y a tous les ans de très honnêtes gens qui en exécutent. Je me souviens d'avoir vu feu mon père, à mon âge, faire l'innocent tout comme moi. J'ai souvent demandé à des gens sévères, à M. de Fontenay lui-même, s'ils condamnaient de pareils plaisirs, lorsqu'il n'y a que d'honnêtes gens qui s'en mêlent et ils ont toujours dit que non ; enfin, *misce stultitiam consiliis brevem, dulce est desipere in loco.* Voilà tout ce qui peut servir à ma justification. Ne tournez point la médaille, s'il vous plaît et aidez plutôt le pauvre Laberius à se consoler de ses folies.

24 février 1719. — Le bal n'est pas un plaisir pour moi, ainsi, je vous l'abandonne de tout mon cœur et je n'ai aucune peine à le condamner.

Cependant, le sentiment auquel vous penchez, me paraît bien sévère. Car, enfin, vous décideriez volontiers qu'il y a presque toujours péché à y aller. Au fond, qu'est-ce que le bal? Une assemblée où l'on danse. Les assemblées sont-elles défendues? la danse est-elle criminelle? A la vérité, les circonstances peuvent changer la chose : le jeu, les mascarades indécentes, les rendez-vous suspects, les contredanses peu modestes, les libertés que se donnent les personnes de différents sexes, tout cela, je l'avoue, ne vaut rien du tout et, comme tout cela se trouve ordinairement joint au bal, le plus sûr et le meilleur est de n'y point aller. Si pourtant le fond n'en est pas absolument mauvais, vous ne sauriez dire qu'il soit absolument défendu d'y aller; autrement, combien de choses seraient défendues dans la vie! Sur ce principe, croyez-vous que Mme de G... ait fait un grand mal de s'aller divertir une heure ou deux? et quand elle ne s'en confesserait pas, lui en feriez-vous un grand scrupule? Pour Mme du S..., je penserais presque qu'elle a fait une action méritoire; elle s'est ennuyée au bal, elle n'a pas branlé d'une place; elle a eu peur néanmoins de s'y perdre; elle a fait, pendant qu'elle y a été, une méditation sur l'enfer. Si j'étais son directeur, peut-être l'obligerais-je à y aller quelquefois de la sorte; et, si j'étais le vôtre, je vous engagerais à l'accompagner. Un bal tout composé de gens comme vous serait bientôt aux yeux de Mme du S... même, l'image du Paradis. Mais c'est assez parler de bal, en carême.

B. — Villefranche, 3 mars 1719.

Il faut que je vous raconte une petite aventure qu'on vient de me dire et qui m'a fait rire. Notre prédicateur, prêchant ce matin sur l'obligation de soulager les âmes du Purgatoire, s'est élevé contre l'ingratitude des enfants qui oublient si aisément la mémoire de leurs pères, « de ces pères, disait-il, qui se sont sacrifiés pour faire la fortune de leurs enfants et qui se sont souvent privés du nécessaire pour leur donner le moyen de s'élever, d'acheter des charges considérables et de se tirer par ce moyen de la crasse de leur origine ». Or, vous noterez qu'il n'y avait sur le banc des magistrats que M. J..., lieutenant particulier dont le père était procureur et le grand-père paysan. Tout l'auditoire a fait sur-le-champ l'application et l'on a vu quelques personnes se tourner du côté de celui à qui ils jugeaient que la mercuriale pouvait convenir. Je n'étais pas au sermon, contre mon ordinaire, car c'est le premier du carême que j'aie

manqué. Mais, ce qu'il y a de plus plaisant, à mon sens, c'est que, au sortir du sermon, Mme M... a rencontré Mme S... qui lui a dit en l'abordant, *avouez, Madame, que vous venez d'entendre bien des capucinades.* Mme M... ne lui a répondu qu'en riant, car elle ne pouvait s'en empêcher. Pour moi, je crois que je lui aurais dit d'un air dévot et contrit, *Madame, nous venons d'entendre de bonnes vérités.* Notre prédicateur est le P. Patissier, cordelier.

D. — Lyon, 6 mars 1719.

Vous ne savez pas, sans doute, une chose que je vais vous apprendre. Le prince des Asturies a pour précepteur un jésuite français, le P. de Laubrussel, de qui j'ai lu un ouvrage intitulé : *De l'Abus de la Critique.* Il avait aussi pour sous-précepteur un autre jésuite de Dijon, qu'on nomme le P. Compasseur qui est revenu et qui a dit en passant ici que ce prince, à l'âge de 11 ans, soutient une conversation latine et s'exprime très élégamment. On ne lui parle que latin dans le temps de ses leçons. Un jour il était peu attentif, son précepteur l'en reprit : le prince, tirant son mouchoir de sa poche, lui dit : *Pater, sine paulisper dum nares emungam,* et, s'adressant aux deux jésuites : *Vos,* leur dit-il, *estis emunctæ naris.* J'ai trouvé ce trait fort joli. On dit que ce prince parle aussi bien français que s'il était né à Paris et qu'il a toutes les grâces du corps et de l'esprit.

7 mars. — Notre conférence s'est tenue aujourd'hui. Comme M. le Secrétaire se trouva absent et que personne n'avait la liste, on oublia d'avertir celui qui devait parler la semaine suivante ; c'était le P. Lombard qui ne s'y était pas attendu, de sorte que nous n'avons rien eu. On a demandé à M. Maischel s'il avait quelque chose à dire ; il a répondu que non, mais que la semaine prochaine, il dirait quelque chose si on voulait. Cependant, un moment après, il nous a dit qu'il pourrait bien nous faire une petite dissertation sur l'athéisme. Effectivement, il a commencé à parler avec la hardiesse et la facilité dont je vous ai déjà rendu compte. Il a examiné s'il y avait eu de véritables athées de spéculation, car pour des athées de pratique, c'est-à-dire, des gens qui vivent comme s'il n'y avait point de Dieu, il est convenu qu'il y en avait plusieurs. Il a examiné si Hobbes, Spinosa, Vanini, Bayle étaient des athées. Il a apporté ensuite les démonstrations de l'existence de Dieu, qu'il a réduites à trois genres, preuves métaphysiques, preuves morales, preuves historiques.

D. — Lyon, 18 mars 1719.

J'eus avant-hier la visite de M. l'Intendant, il demeura près d'une heure et demie dans mon cabinet. Nous parlâmes beaucoup d'*Œdipe;* après cela, du théâtre italien, en général. Il m'apprit quelques faits singuliers que je vous dirai à mesure que je me les rappellerai. Je commence par le plus particulier. Vous savez qu'il y a dans Paris une nouvelle troupe de comédiens italiens que M. le duc d'Orléans a fait venir en France. A la première proposition qu'on leur fit de la part de Son Altesse Royale, ils répondirent qu'ils savaient qu'on n'administrait point en France les sacrements aux comédiens et qu'on les regardait comme des gens excommuniés ; que pour eux, ils avaient pour règle de faire leurs dévotions tous les mois et qu'à moins qu'on ne leur donnât parole de ne les point troubler sur cet article, ils ne pouvaient venir. M. le duc d'Orléans pressa fort M. le cardinal de Noailles qui tint ferme et dit qu'aucun curé de Paris ne les recevrait. Enfin, par accommodement, il fut convenu qu'ils amèneraient leur aumônier et qu'il lui serait permis de leur administrer les sacrements. Cela a été exécuté; ils ont leur aumônier qui a part avec eux dans le produit.

M. l'Intendant m'ajouta que ces gens-là vivent très régulièrement et qu'il n'y avait point de libertinage parmi eux. Ils sont tous parents ou alliés. Un jour, se trouvant à ce spectacle avec M. le Président de Lamoignon, il causa quelque temps avec l'arlequin qui parle un peu français et qui est un jeune homme bien fait et qui a beaucoup d'esprit. Comme cet arlequin était sur le point d'entrer sur le théâtre pour ouvrir la scène, M. l'Intendant s'aperçut qu'avant que de baisser son masque il fit le signe de la croix. Il le dit à M. de Lamoignon qui ne voulait pas le croire; pour s'en éclaircir, ils le lui demandèrent quand la scène fut finie. Arlequin leur dit qu'il n'y manquait jamais et qu'avant de commencer, ils demandaient toujours à Dieu la grâce de bien réussir. Je lui demandai si le caractère de leurs pièces était conforme à cette régularité. Il me dit qu'il n'y avait rien de licencieux; cependant, il me semble que, sur le rapport de M. Mignot, vous en aviez jugé autrement. Beaubourg était un exemple de régularité parmi les comédiens français ; il devait jouer un rôle dans une comédie nouvelle composée par Dancourt. Il se trouva dans ce rôle une équivoque qui blessait l'honnêteté, Beaubourg déclara qu'il ne dirait point cela. Dancourt soutint qu'il le devait dire, qu'il ne

UNIVERSITAS BIBLIOTHECA LAVIENSIS

pouvait rien changer à son rôle, que la pièce était approuvée et permise par M. d'Argenson. Beaubourg tint ferme et supprima cet endroit ; aussi s'est-il retiré de la comédie depuis ce temps-là. Je convins avec M. Poulletier que si les pièces étaient entièrement conformes aux bonnes mœurs, je ne verrais aucune raison pour condamner le théâtre, ni pour interdire les sacrements aux comédiens. Si cette profession est absolument interdite, si ceux qui l'exercent sont excommuniés, un roi pieux peut-il leur accorder des privilèges et des pensions ? faudra-t-il une permission expresse du roi pour la quitter, cette profession, et pour cesser d'être excommunié ? Convenons donc qu'il faudrait s'appliquer à réformer le théâtre, et commettre des examinateurs d'une piété solide et gens d'esprit qui ne laissassent passer aucune pièce nouvelle qui ne fût conforme à ces règles. Voilà peut-être ce qu'aurait fait M. le duc de Bourgogne s'il avait régné, car je doute qu'il eût supprimé entièrement les spectacles. On dira peut-être que le théâtre n'est que toléré et, qu'à Rome et à Madrid, on tolère bien des professions plus évidemment criminelles ; mais, accorde-t-on des pensions aux femmes débauchées ? leur faut-il une permission des magistrats pour quitter cette vie infâme ? Je trouve une grande différence entre ces deux conduites et il me paraît que l'autorité publique en France approuve les comédiens et, qu'à Rome et à Madrid, on se contente de ne pas punir les femmes débauchées. Je n'examine pas si les raisons qu'ils ont d'en user ainsi sont sans réplique ; vous savez bien que le saint pape Pie V les chassa de Rome et que, comme on voulut lui représenter les inconvénients de cette rigueur, il répondit : « Hé bien ! demeurez ici avec elles, pour moi, j'irai habiter ailleurs ».

B. — Villefranche, 1er avril 1719.

« Les comédiens italiens font leurs dévotions tous les mois ; ils ont leur aumônier à qui M. l'Archevêque laisse la liberté de leur administrer les sacrements, cet aumônier a part au profit du théâtre. »

Et vous me dites tout cela sans y ajouter aucune réflexion ! Pour moi, je ne suis pas si retenu et je vous dirai que la conduite du prélat me paraît bien un peu *tartuffienne*. Quoi ! il refuse de recevoir les comédiens aux sacrements et, en même temps, il consent qu'il y en ait un de la troupe car il est bien de la troupe, puisqu'il a part aux émoluments ; il consent, dis-je, qu'il y en ait un de la troupe qui les administre ; je le vois bien, *il est avec le ciel certains tempéraments*, et Tartufe n'est pas le

seul qui pense de la sorte. Quand on aurait purgé la comédie de tout ce qu'elle a de mauvais (chose bien difficile pour ne pas dire impossible) ils regarderont toujours les comédiens italiens comme des farceurs, des bouffons, des histrions, des pantomimes dont le christianisme ne saurait approuver la profession. On ne saurait nier que tous leurs discours (n'y eût-il rien d'obscène, ce que j'ai de la peine à croire) sont pleins de servilité et c'est précisément ce que défend saint Paul à ceux qui ont l'honneur d'être marqués du signe de la croix.

D. — Lyon, 3 avril 1719.

J'avais déjà appris la mort de M. le Président de Meaux. Ces exemples-là sont des avertissements pour nous. Que faire pour nous précautionner contre une crainte si juste? Hélas ! nous le savons tous, veiller sur soi, être continuellement sur ses gardes, *nil conscire sibi, nulla pallescere culpa* ; se relever promptement si par malheur on vient à tomber. On demandait dernièrement en quoi consistait la félicité humaine en cette vie ? La voilà, je n'en sache pas d'autre : regarder la mort sans appréhension ; être presque à chaque instant, autant que la fragilité humaine le peut permettre, prêt à paraître devant Dieu, par une humble confiance en ses miséricordes et sans s'appuyer sur sa propre justice ; regarder avec indifférence la figure de ce monde qui passe ; user du présent selon l'ordre de la Providence, sans s'y attacher ; remplir les devoirs de son état ; cultiver ses amis ; conserver son âme en paix ; marcher en présence de Dieu ; se jeter dans son sein, selon l'expression de M. de Cambrai, comme un enfant dans celui de sa nourrice. Je vous entends, me direz-vous, il faut être un saint. Hélas ! oui, il n'y a que les saints d'heureux, même en cette vie. Et pourquoi ne le suis-je pas, moi qui parle ? Pourquoi ne travaillé-je pas à le devenir ? *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.*

12 avril 1719. — Aurai-je le temps de vous faire un conte que le P. de Vertilhac a fait à M. Cheinet? Ce Père se trouva dans un carrosse public, allant je ne sais où, car M. Cheinet ne retient pas ces petites circonstances. On lui avait recommandé en partant une femme de chambre qui allait joindre sa maîtresse. C'était une jeune personne bien faite et qui avait de l'esprit ; elle s'appelait *Toinette* ; elle était accompagnée d'une femme plus âgée. Dans la voiture étaient quelques officiers, honnêtes

gens. A la première dinée, une femme qui n'était plus jeune, mais à grands airs et à mine haute, joignit la compagnie. D'abord elle se mit à parler du Pape et de la Constitution, et d'un ton imposant elle fait main basse sur l'un et l'autre. Le P. de Vertilhac crut devoir garder le silence, mais avant le souper il trouva le temps de parler à Toinette, qui était assez bien instruite et qui avait surtout le bec bien affilé. Il lui expliqua en peu de mots les principes généraux sur cette matière, et lui dit que si cette dame tenait encore les mêmes discours, il fallait qu'elle prit la parole et qu'elle lui répondit comme il faut. Elle le promit ; cela ne manqua pas d'arriver. Toinette ne mangeait pas à la même table ; mais elle se tint derrière, et interrompant la dame : « En vérité, dit-elle, Madame, vous me scandalisez étrangement et vous ne parlez point comme une bonne catholique ; quand l'Eglise s'est expliquée, c'est à nous de nous soumettre. » La dame surprise et piquée se tourne et lui dit d'un air méprisant: « De quoi vous avisez-vous, ma mie, de vous mêler dans la conversation ? » Toinette réplique, la dame veut la faire taire. Les officiers trouvèrent que Toinette parlait bien et de bonne grâce ; ils prièrent la dame de la laisser parler. Elle continua, tout le monde fut pour elle ; on dit qu'elle avait raison et la dame fut outrée de dépit.

13 avril. — Ce n'est pas tout. Le lendemain, un religieux bénédictin arrive dans le cabinet où l'on dinait et, sachant qu'il y avait bonne compagnie, il fait demander si l'on trouverait bon qu'il ait l'honneur de manger avec eux. On y consent volontiers ; le Père arrive. Il met d'abord le Pape et la Constitution sur le tapis ; il raconte les nouvelles favorables au parti ; il dit que le Pape a été prévenu ou plutôt que la Constitution n'est pas son ouvrage ; qu'elle est remplie d'erreurs ; il déclame de son mieux. La dame était ravie d'avoir trouvé un tel appui ; quand un des officiers qui étaient présents, se met à appeler de toute sa force : Toinette, Toinette ! Elle vient : « Tenez, dit-il, voilà le Père qui vient de tenir tels et tels propos. Qu'avez-vous à dire à cela ?... » Toinette prend la parole et plaide pour la bonne cause. Elle parle avec vivacité, avec force. Enfin, elle dit au Père qu'il est honteux qu'un prêtre, qu'un religieux débite de telles erreurs. Tous les officiers félicitent Toinette de son succès. Le Père fut si confus qu'il abandonna le champ de bataille et alla dîner seul. On lui insulta encore dans sa retraite et les officiers disaient à Toinette : « Allons, accompagnez donc

le Révérend Père ». Ainsi finit la scène. Je souhaite qu'elle vous divertisse comme elle m'a diverti. Il me semble qu'elle tiendrait bien sa place dans l'*Esprit des nouveaux disciples de Saint Augustin*, que nous avons lu il y a quelques années. Surtout, je me figure qu'il était fort plaisant de voir le P. Bénédictin confondu par une servante.

D. — Lyon, 25 avril 1719.

Le troisième fils de M. Huber de Genève s'est converti à la foi catholique et vous remarquerez dans sa conversion un effet bien singulier de la divine Providence. Depuis quelques mois il était agité de troubles intérieurs sur le choix d'une religion. Un jour, se trouvant dans une rue du quartier Saint-Nizier, il vit venir à lui le Saint-Sacrement qu'on portait à un malade, suivi d'un grand nombre de personnes qui l'accompagnaient. Il ne voulait pas se mettre à genoux et, s'il ne s'y mettait pas, il craignait le murmure et l'indignation du peuple. Dans cet embarras, il prit le parti d'entrer dans une allée au fond de laquelle il se cacha. C'était justement là qu'on portait N.-S. Le prêtre entre, le peuple le suit ; M. Huber ne pouvant échapper, gagne les devants et monte jusqu'au bout de la maison. Le Seigneur l'y poursuit ; il se jette dans un réduit, il se trouva que c'était la porte du pauvre malade à qui on portait le Saint Viatique. Il fallut entrer ; il se cache à la ruelle du lit du malade ; là, il entendit l'exhortation que fit le vicaire au mourant ; il en fut touché, la grâce triompha. Il retourne chez lui et déclare à son père qu'il est résolu à se faire catholique. Le père menace, tonne, le fait partir pour Genève. Il en est sorti secrètement et il est allé à Marseille où il a fait abjuration. C'est de M. du Péron que je tiens ce fait et il m'a assuré qu'il était vrai, au pied de la lettre, dans toutes ses circonstances. Il m'a ajouté que le jeune homme, déclarant son dessein à son père, lui dit qu'il ne pouvait plus résister et que le bon Dieu l'avait poursuivi jusqu'à un quatrième étage. Avouez que la Providence est bien marquée dans cet évènement ; ne remarque-t-on pas visiblement le bon Pasteur qui poursuit la brebis égarée, qui l'atteint et la charge sur ses épaules.

D. — Lyon, 26 avril 1719.

J'ai à vous rendre compte de deux de nos assemblées, celle d'hier et celle du mardi précédent. Il faut commencer par la plus ancienne. M. de

Fleurieu nous parla sur l'origine et le progrès du luxe parmi les Romains et il nous fit voir combien les suites en avaient été funestes à la République. Son discours fut vraiment bon ; tout ce qu'on pourrait trouver à redire, ce serait le trop de matière qui aurait demandé un discours d'une plus grande étendue. S'il a recueilli lui-même tous les passages qu'il cita, il faut qu'il ait lu prodigieusement. Je crois bien, entre vous et moi, qu'il les trouva rassemblés quelque part, je ne sais où ; mais, ce qui est certainement de lui, l'ordre, le style, les liaisons, les transitions, tout était fort bon. Quelques-uns trouvaient qu'il n'aurait pas fallu citer tant de passages, je ne suis pas de leur avis. Si un pareil discours devait être lu dans une grande assemblée, dont les trois quarts, bien souvent, n'entendent le latin que fort imparfaitement, ils auraient raison ; mais dans une assemblée comme la nôtre, où tout le monde est présumé l'entendre, il me paraît que les passages bien choisis sont un ornement.

Hier, un baron allemand qui avait été amené par M. Maischel, jeune homme doux et poli et d'une belle physionomie, nous lut un discours dont vous auriez été surpris : car il était écrit nettement, exactement, et en bons termes. C'était sur les principes de la morale naturelle ; son but était de rechercher les vérités que l'homme peut connaître par la seule raison. Il établit fort bien les principes généraux, si vous en exceptez celui de la justice, qu'il posa sur la crainte de la représaille. Nous lui fîmes une objection sans réplique : c'est qu'il s'ensuivrait que celui qui n'aurait rien à craindre d'un autre, par exemple, un homme d'un enfant, n'aurait aucun moyen pour discerner le juste de l'injuste. Cependant cet homme ne sentirait-il pas qu'il ferait mal d'enlever à cet enfant l'habit dont il est couvert, ou ce qui est nécessaire à sa nourriture ?

Il faut donc en établir le fondement sur l'égalité naturelle entre les hommes, d'où résulte la grande règle *quod tibi fieri non vis*, etc.

28 avril. — M. Aubert, qui me vint voir hier au soir, n'approuve point que notre assemblée soit ouverte à tous les étrangers qui passeront en cette ville. A cela, je lui répondis que nous en avions admis d'autres et qu'on ne pouvait guère refuser ce plaisir à des gens qui ont de l'érudition. Il convint que cela était bon pour une fois ou deux : mais que M. Maischel vînt s'établir dans notre assemblée ; qu'il n'en manquât aucune, qu'il nous amenât ses compatriotes, c'est ce qui lui paraissait fort irrégulier. Je crois qu'il a quelque raison ; mais, pour mon goût

particulier, j'aime à voir ces étrangers, ils me font plaisir. Ils m'apprennent les coutumes de leur pays, la manière dont on y étudie ; ils me font connaître les hommes célèbres qui sont chez eux. Enfin, en voyant ces gens-là, il me semble que j'ai le plaisir de voyager, sans sortir de chez moi.

B. — Villefranche, 24 avril 1719.

Si vous n'avez pas encore fait un article dans vos éphémérides, de la mort de Mme de Maintenon, vous pouvez vous en dispenser, car M. Mignot me l'a apprise. On m'a même dit qu'on ne lui avait trouvé que vingt mille francs, c'est peu de chose pour une reine, disons mieux, pour la femme d'un roi, et qui était la maîtresse d'amasser des trésors infinis. M. Fléchier n'a pas cru que ce fut une louange indigne du grand Turenne, de dire qu'il n'était pas mort riche. Je crois que celui qui fera l'oraison funèbre de Mme de Maintenon si tant est qu'on en fasse une, car j'en doute et pour cause, ne devrait pas omettre une pareille circonstance.

D. — Lyon, 30 mai 1719.

Dans une lettre de M. de Cambrai au P. de Vitry, que je viens de copier, à propos de médailles, il condamne l'indifférence et même l'ignorance que les Romains affectaient pour les beaux-arts que la Grèce avait cultivés avec tant de succès. M. de Cambrai dit au P. de Vitry que sa passion pour les médailles ne l'étonne pas ; si j'en avais le loisir, ajoute-t-il, je deviendrais fou de votre folie. Ce grand homme estimait ces monuments de l'antiquité, mais je suis sûr qu'il n'aurait pas approuvé une excessive curiosité. Voilà la disposition où nous sommes, vous et moi. Si nous étions riches comme bien des gens que nous connaissons, nous aurions un médailler, nous serions bien aises d'avoir des suites complètes, d'avoir même des médailles rares, mais je ne sens pas que ce goût-là pût jamais aller chez moi jusqu'à la passion. Je juge de même de vous. J'estime fort tous les beaux-arts, la peinture, la sculpture, l'architecture, mais ce sentiment ne passe pas l'estime. Nous avons borné notre curiosité aux livres, c'est la plus utile et la moins chère. Je ne crois pas que l'amour-propre me séduise dans ce jugement.

31 mai. — J'ai lu avec plaisir les trois éloges qui sont dans le dernier volume de l'Histoire de l'Académie des sciences. Il faut convenir que M. de Fontenelle écrit très spirituellement et même quelquefois un peu

trop. Dans l'éloge de M. de Leibnitz, il y a des réflexions si fines qu'elles en sont obscures.

Il y en a d'autres qui me paraissent un peu trop badines dans un sujet grave. Après tout, cela est bien écrit et on le lit avec plaisir. Quelle était la religion de M. Leibnitz? On l'accuse, dit M. de Fontenelle, de n'avoir jamais été qu'un grand et rigide *observateur du droit naturel*, c'est-à-dire un bon déiste. J'ai ouï dire à un savant prussien qui passa ici il y a trois ou quatre ans, nommé M. Stosch, que M. Leibnitz n'allait jamais au temple. Où est maintenant ce grand génie, cet esprit sublime, ce héros des sciences? Il sera pendant toute l'éternité sous les pieds des hommes simples et grossiers qui ont servi et aimé Dieu.

Il faut que je vous dise un trait qui m'a paru merveilleusement exprimé dans l'éloge de M. Parent. *Il avait un grand fonds de bonté sans en avoir l'agréable superficie.* Cela est très joliment dit. Vous dirai-je ce que j'en pense? Je loue M. de Fontenelle sur sa manière d'écrire; mais, ce ne serait pas le modèle que je voudrais choisir. Il attrape à merveille le fin, le délicat, l'agréable, le joli; j'aimerais mieux le beau, le grand, le naturel, le touchant. En un mot, si j'avais à choisir, j'aimerais mieux être M. de Cambrai que M. de Fontenelle.

25 juin 1719. — Nous eûmes ici, mon cher ami, la veille de Saint-Jean fort bonne compagnie, mais cet honneur ou cet embarras ne dura pas longtemps. A propos, Mme Philibert est accouchée depuis huit ou dix jours, d'une fille, et cela n'est point hors de propos, car la petite fille s'appelle Jeanne; Mlle Philibert est sa marraine. On me fit voir, hier, une épître en vers du P. Aimé, jésuite de nos amis, adressée à M. Philibert; il fait l'horoscope de la petite fille. Il prédit à coup sûr qu'elle aura les vertus, l'esprit, le bon cœur, les agréments du père et de la mère, il prédit aussi que

Fille, elle aimera la parure,
Rubans, dentelles et dorure.

Il conjecture seulement qu'elle pourrait bien, connaissant la vanité des choses de ce monde, chercher un asile à Chazaut auprès de sa tante; il ajoute ensuite,

Peut-être, aussi que non fera
Et, comme sa bonne marraine,

Moitié sage, moitié mondaine,
De son salut, prendra souci
Comme l'on dit, coussi, coussi.

J'ai retenu ces vers pour vous en faire part, dût Mlle Philibert m'en bien gronder.

D. — Lyon, 4 juillet 1719.

Vous ne feriez pas mal de hasarder un millier d'écus dans cette nouvelle compagnie (1), mais je doute que vous puissiez y être reçu et je me fonde sur un article du nouvel éditeur. Il porte que nul ne sera admis à prendre de ces nouvelles actions, qu'il ne représente pour quatre fois autant d'actions sur le Mississipi ; et, sur ce pied-là, il n'y aurait que les intéressés dans cette compagnie qui pussent être admis dans la nouvelle. J'ai même ouï dire que M. Law, pour se rendre seul maître de ce commerce, lui et ses amis, a fait monter les actions sur le Mississipi à 140 pour cent. Si les choses sont sur ce pied-là et qu'il faille avoir pour quatre fois autant de ces actions avant que d'en prendre des nouvelles, quand vous en pourriez avoir par le moyen de vos amis, je doute que vous fissiez bien de les prendre sur ce pied-là. Ainsi, quand j'ai dit en commençant que vous ne feriez pas mal de hasarder un millier d'écus dans cette compagnie nouvelle, je l'ai entendu au cas que vous puissiez avoir ces actions pour leur juste valeur sans être obligé d'acheter celles du Mississipi à 140 pour cent. Il est encore bon de vous expliquer les réflexions que nous fîmes dernièrement, M. Philibert et moi, sur cette matière. Il me disait que, quelque génie qu'eût M. Law, il était impossible qu'une seule tête fût assez forte pour conduire un commerce qui embrasse l'Orient et l'Occident et dont chaque partie demande des soins infinis et une prévoyance sans borne.

J'ajoutai une réflexion que M. Philibert approuva, c'est que ce projet, pour être bien assuré, demanderait que son auteur fût immortel et qu'il fût bien sûr d'avoir toujours la même confiance du prince, le même crédit, la même autorité. Il faut semer à présent et semer abondamment, la dépense pour les préparatifs de toutes ces entreprises sera prodigieuse ; la récolte n'est pas prochaine. Le Mississipi est une nouvelle colonie qui n'est pas encore bien établie et qui, de longtemps, ne pourra

(1) La compagnie de Law.

envoyer en France une grande abondance de marchandises. Les vaisseaux qu'on expédiera à la Chine ne seront de retour que dans trois ans. Ce projet ne peut être bon et utile qu'autant qu'on l'exécutera à l'avenir, avec les mêmes soins, la même constance, la même assiduité. C'est par là que la Compagnie hollandaise a toujours été florissante. Au contraire, celle qui fut formée en France par les soins de M. Colbert, un des plus grands ministres que le monde ait vus, n'a pu se soutenir longtemps, et les intéressés y ont perdu considérablement. Qui nous assurera que les ministres à venir auront les mêmes vues qu'aujourd'hui M. Law. Le Roi sera majeur dans moins de 4 ans ; le projet dont nous parlons est appuyé sur deux têtes, celle de M. le Régent et celle de M. Law. Que l'une des deux vienne à manquer, l'édifice tombe. La compagnie de Saint-Malo où j'étais entré, ne devait durer que dix ans ; elle n'embrassait qu'un commerce borné ; elle était conduite par un petit nombre de gens habiles et expérimentés dans la marine ; elle était munie de l'autorité royale. Cependant, la voilà détruite au milieu de sa course et nous sommes heureux que les premiers succès nous tirent d'intrigue. Il y aurait de quoi parler trop longtemps sur un tel sujet ; je courrais peut-être risque, si je continuais, d'en parler comme un aveugle des couleurs. Mais, pour ce que je viens de vous dire, M. Philibert qui est au fait, a trouvé que j'avais raison.

B. — Villefranche, 4, 5 juillet 1719.

J'ai à répondre à trente articles de vos dernières lettres et j'ai, outre cela, je ne sais combien de choses à vous dire...

Je commence à espérer que Marie-Anne ne sera pas marquée, excepté au petit bout du nez où Mademoiselle a pris la peine de se gratter. Elle en est maintenant plus fâchée que moi, car la vanité ne laisse pas de se loger dans ces petites cervelles. C'est, je pense, de tous les défauts humains, celui qui se manifeste le premier et qui ne finit qu'avec la vie...

J'ai parcouru toutes vos dernières lettres et j'ai répondu presque à tout. Que vous dirai-je pour finir la page ? deux ou trois petits contes qui vous réjouiront. Le père de l'abbé des Mures (je vous en ai fait déjà plusieurs sur le chapitre de cet abbé) s'était marié en deuxièmes noces. Mgr l'évêque de Mâcon en parlait un jour à l'abbé et lui disait : « Votre père est fou de s'être remarié à son âge. — Oh ! Monseigneur, lui répondit-il, vous avez bien raison et si ma mère vivait elle l'en aurait bien empêché ! »

D. — Lyon, 6 juillet 1719.

Voici, mon cher ami, ce que j'aurais ajouté, hier, à ma lettre, si j'avais pu écrire encore après avoir rempli trois pages. Je fus voir lundi M. Poulletier pour lui dire adieu. Il était près de midi et demi ; je comptais ne faire qu'entrer et sortir, mais j'y demeurai demi-heure. Je le trouvai avec M. de la Ferrière et *Rabbi Letz* ; il fallut s'asseoir et causer. Il me demanda des nouvelles de Mlle Marie-Anne : Je sais, me dit-il, que ses enfants sont malades quoiqu'il ne me l'ait pas écrit. C'est un honnête homme, dit Rabbi Letz, il mérite bien que tous les honnêtes gens s'intéressent à ce qui le regarde. Outre l'esprit, le savoir et la probité, ce que j'estime en lui, ajouta-t-il, et ce qui est plus rare qu'on ne pense, c'est la bonté. Je lui suis obligé, dit M. Poulletier, d'avoir bien voûlu accepter l'emploi de subdélégué ; il s'en acquitte aussi parfaitement qu'on peut le désirer ; il exécute ponctuellement ; il rend un compte exact, jamais il ne m'embarrasse ; il entend à demi-mot ; il sait prendre sur lui, pendant que les autres ont toujours des difficultés à proposer. J'en excepte celui de Saint-Etienne qui fait fort bien et dont je suis très content. Mais, pour revenir à M. de Saint-Fonds, j'ai admiré, dit-il, que, ignorant le détail de cette sorte d'affaires, il y soit entré aussi promptement et aussi bien. Au bout d'un mois, il fut stylé à ce train-là, comme il l'est aujourd'hui. Voilà, dit Rabbi Letz, une preuve de la vérité du proverbe *Mitte sapientem et nihil dicas.* Je témoignai à ces Messieurs combien j'étais sensible au plaisir de les entendre parler de la sorte. « Je ne saurais, leur dis-je, entendre des discours plus agréables que ceux-là. J'assurai M. Poulletier du cas infini que vous faisiez de son estime et de son amitié. C'est la récompense qu'il se propose, ajoutai-je, pour tous les soins et toutes les peines qu'il se donne. Au reste, il n'a pas besoin de caution auprès de vous, mais je réponds qu'il ne fera jamais rien contre l'honneur et la probité et que vous apprendrez toujours l'exacte vérité de sa bouche ». M. de la Ferrière battit des mains, applaudit et joignit son suffrage.

B. — Villefranche, 16 juillet 1719.

Votre dernière lettre, mon cher ami, que je reçus hier au soir, m'a fait beaucoup de plaisir, et quasi plus de plaisir qu'à l'ordinaire ; je soupçonne que l'amour-propre pourrait bien y avoir un peu de part. Des

louanges délicates données en votre absence par gens que vous aimez et dont vous avez intérêt de vous attirer l'estime et la confiance, sont, en vérité, bien flatteuses. Mais ne craignez rien, j'espère que le cœur de votre ami n'en sera point gâté ; il se connait trop bien d'ailleurs, pour être surpris par des louanges exagérées. Et en même temps qu'il se réjouit du cas qu'on semble faire de lui, il ne saurait s'empêcher de rire de l'erreur publique quand il regarde *introrsum turpem.* Ce n'est pas qu'il ne se pique de droiture, de bonne foi et de vérité; mais ces qualités sont contrebalancées par tant de défauts qu'il se reproche tous les jours, qu'il n'y a pas, ma foi, de quoi en tirer vanité. Et vous-même, vous sauriez bien qu'en dire. Peut-être n'auriez-vous pas mal fait d'insérer quelques *mais* parmi les louanges ; comme ami, vous auriez été moins suspect, et tout ce qu'on aurait dit, c'est qu'il n'est point de vertu parfaite.

B. — 17, 27 juillet 1719.

Voici des nouvelles, mon cher ami, que vous saurez bientôt par les gazettes publiques et que, peut-être, vous savez déjà ; mais n'importe, je vous les dirai toujours, puisqu'elles me fournissent matière à parler. On écrit que Madame la duchesse de Berry est morte le 18 de ce mois ; d'autres lettres, dit-on, datées du 19, marquent seulement qu'elle était à l'extrémité. Cette illustre princesse, à la fleur de ses jours, au faite de la grandeur, dans le sein des plaisirs, idole d'une cour voluptueuse, *nunc it per iter tenebricosum, illuc unde negant redire quemquam.* Dieu veuille qu'elle soit mieux placée et qu'elle habite dans la lumière éternelle. *Lugete veneres cupidinesque.* Oh ! qu'il vaudrait bien mieux voir toutes les vertus en pleurs, bonne vie et courte ! Cependant, *pone custodiam ori tuo et ostium circumstantiæ labiis tuis.* Nous nous disons tout l'un à l'autre, mais il ne faut pas tout dire aux autres. Prenez garde, surtout, de ne jamais me reprocher ma liberté à dire tout ce que je pense ; une lettre seule chez vous, oui un simple *R* en dit plus que je ne pourrais faire en trente pages... Si Madame de Berry n'est plus au nombre des vivants, tant pis pour elle et ses officiers, car je pense que c'est particulièrement à eux que sa mort sera fatale. Le reste de la France pourra bien la voir *siccis oculis.* Quand on n'a vécu que pour soi, le monde ne se soucie guère de nous voir partir ; hélas ! à peine reste-t-il des larmes pour ceux qui lui ont été les plus utiles.

Dimanche dernier, 23 de ce mois, la foudre est tombée sur une tour

du château de Saint-Fonds et y a fait beaucoup de mal... il y a quelques années que le feu du Ciel tomba aussi sur la chapelle, mais il y fit très peu de mal. Il n'en est pas de même cette fois ; après tout, il faut remercier Dieu de ce que nous en sommes quittes pour cela, et surtout de ce que personne ne s'est trouvé autour de l'endroit qui a été frappé. Si nous suivions les superstitions des anciens Romains, ma maison serait désormais un lieu sacré, et il me faudrait chercher une autre habitation.

3 août 1719. — Si je ne suis pas fou, le Roi n'est pas noble. Vous vous hâtez de savoir ce que je veux dire et d'apprendre par quels traits j'ai donné des preuves de ma folie ; le voici, car je n'ai rien de caché pour vous, et quand je le voudrais taire, bientôt *prædicabitur super tecta.* Vous savez qu'il y a environ trois semaines que M. Poulletier vint ici faire un tour. Durant le dernier repas qu'il prit chez M. Mignot et où nous étions en assez bonne compagnie, la conversation s'égaya beaucoup et l'on parla longtemps poésie. Je ne sais qui s'avisa de dire que j'étais poète. Le mot fut relevé, on me demanda quelques-uns de mes ouvrages ; heureusement je n'en savais ou n'en voulus point savoir par cœur, et je n'en dis point. M. l'Intendant nous dit qu'il s'en était mêlé aussi quelquefois et nous récita même des vers de sa façon, qui étaient bons. Enfin, de propos à autre, M. Poulletier me défia de lui envoyer tous les quinze jours des vers et me promit de me répondre toujours sur les mêmes rimes. Je badinai sur le défi ; je me défendis en riant, ou pour mieux dire, je ne me défendis pas trop. Je regardais pourtant tout cela comme des discours qui passent et qui sont presque aussitôt oubliés que proférés. Vous jugez bien que je ne pensais pas à rimer et je suis même très persuadé que vous ne me l'auriez jamais conseillé. Cependant, il y a une huitaine de jours, me promenant seul hors de la ville, cette idée me revint, mon imagination s'échauffa ; j'eus la faiblesse de rimer et je fis la sottise d'envoyer mes vers. Ma femme n'était pas de cet avis, ni vous non plus, mon cher ami (car, quoique je ne vous voie pas, vous me conseillez toujours). M. Mignot, au contraire, et M. Pélaboux à qui je montrai mes vers, me le conseillèrent. Les voix, comme vous voyez, étaient partagées ; je décidai et ma petite drôlerie partit.

4 et 5 août 1719. — Une certaine sécheresse, qui rime bien avec paresse, me tient comme un homme endormi ; et je ne pourrais, mon

cher ami, de tout le jour vous rien écrire que sans bâiller vous puissiez lire. Moi-même, en écrivant ceci, j'ai bâillé trois fois, Dieu merci. Vous riez, mais c'est la vérité toute pure. Je vois pourtant qu'en écrivant, cette lettre marche en avant ; ranimons-nous, allons, courage, finissons, s'il se peut, la page. Oui, je commence à m'éveiller, il faut jusqu'au bout rimailler; et, notez que ma rime est riche et que, comme un saint dans sa niche, elle va, sans s'embarrasser, droit au bout du vers se placer. Au bout du vers ? c'est autre chose; ce que j'écris, c'est de la prose, et prose encore qui ne vaut rien, si vous en ôtez son soutien. Ce soutien, c'est rime et cadence ; l'une et l'autre, sans qu'on y pense, flattent l'oreille d'un doux son, sans qu'on en sache la raison. Ma foi, cher ami, c'est dommage que je sois au bout de la page, car je suis en fort bon chemin, et j'écrirais jusqu'à demain. Que dis-tu de ma boutade ? Que j'ai l'esprit un peu malade. Non, puisque le terme est trouvé, dès que l'ouvrage est achevé.

D. — Lyon, 31 juillet 1719.

Je reçus avant-hier une lettre du P. Hesseler de St-Antoine qui est à Rome. Il répond à une lettre de recommandation que j'avais donnée pour lui au P. de Vitry, jésuite. Il me marque que le Pape, ayant su que quelques bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur s'étaient rendus appelants de la constitution, il avait mandé le procureur général qu'ils ont à Rome et lui avait ordonné, de même qu'à son compagnon, de sortir de la ville ; qu'il leur avait permis, sur les instances que fit M. le cardinal de la Trémouille de rester dans l'état ecclesiastique. Leurs supérieurs, trouvant qu'ils y feraient une dépense inutile, leur avaient écrit de revenir en France, et c'était à eux que le P. Hesseler avait confié la lettre qu'il m'écrit. Mais, depuis et par un *post-scriptum*, il me marque que les bénédictins sont rappelés à Rome, en suite de l'arrivée d'un courrier de France qui apporta des ordres à M. le cardinal de la Trémouille, de faire savoir à Sa Sainteté que si elle faisait sortir les bénédictins, l'on rappellerait en France tous les procureurs généraux des autres ordres, que l'on y ferait des vicaires généraux et que les religieux n'auraient plus affaire avec Rome. Le Pape n'a pas voulu pousser les choses à l'extrémité.

1er août. — Le bon Père m'apprend encore que le cardinal de la Trémouille fut sacré archevêque de Cambrai par le Pape, dans l'église des

Chartreux, la dernière fête de la Pentecôte, et que, la semaine précédente, à la date de sa lettre, on avait reçu la nouvelle du sanglant combat où les Allemands furent entièrement défaits en Sicile...

Le bon Père Hesseler dit qu'il prie Dieu de bon cœur de nous donner sa sainte paix et de faire cesser toutes les brouilleries qui troublent l'Eglise au sujet de la constitution ; étant dans ce sentiment, dit-il, que si le Pape pouvait errer, j'aimerais mieux errer avec lui que de me tenir opiniâtre dans mes sentiments. Je lui sus bon gré de cette disposition. Ces paroles ont un très bon sens. Plût à Dieu que tous nos évêques pensassent de même.

D. — Lyon, 9 août 1719.

Il fallait une occasion comme le défi de M. Poulletier pour réveiller votre muse, car il me semble que vous l'aviez laissée dormir longtemps. Vous l'avez trouvée prête au besoin et elle vous a fort bien servi. Vous aviez tort de compter ma voix avec celle de Mme de St-Fonds dans la délibération sur l'envoi de vos vers : elle était seule de son avis et j'étais de celui de M. Mignot, de M. Pélaboux et du vôtre, sans avoir dessein de vous flatter, (*neque enim*, comme dit Cicéron, *blandi sumus inter nos*). Les vers de M. Poulletier sont bons ; on y remarque du génie et de la facilité, mais ce qui me plait davantage, c'est la justice qu'il vous rend et les sentiments qu'il marque pour vous. Je le féliciterai sur son talent poétique ; on voit bien que ce n'est pas là un coup d'essai et il faut être exercé au métier pour remplir aussi bien des rimes qui ne sont pas aisées. Je suis persuadé que vos vers lui ont fait plaisir. Vous le louez bien et par de bons endroits ; vous le louez en homme d'esprit. Il vous aime et fait cas de votre estime ; se voir louer *a laudato viro* est un plaisir si délicat que la plus austère vertu n'y serait pas insensible...

16 août 1719. — Je viens de voir M. Poulletier ; je l'ai trouvé seul, nous avons parlé vers. Je l'ai loué, je l'ai félicité sur son talent. Il a reçu les louanges en galant homme. Il se prépare à répondre à votre dernière pièce qu'il trouve excellente. Il a même compté combien de jours il lui restait de la quinzaine. Il dit qu'il ne trouve rien de si difficile dans la poésie que la rime et que, pourvu qu'on la lui fournisse, il la remplit assez aisément.

19 août 1719. — Je reçus hier la lettre que vous aviez remise à M. Charrier; la première page me divertit fort. Je m'aperçus aux deux premières lignes, de la mesure et de la rime, et je crus bonnement que ces deux vers vous étaient échappés. Voilà ce que c'est, dis-je, que d'être né poète, on fait des vers sans s'apercevoir qu'on en fait. Mais, en continuant de lire, ma surprise augmentait : Oh! oh! cela durera-t-il? Oui, vraiment, jusqu'au bout de la page. Est-ce pour épargner le papier ou pour me tromper que vous avez écrit ces vers comme de la prose? Non, c'est pour me faire rire; aussi, ai-je ri de bon cœur et pour la chose en elle-même et *quod te ridere posse intellexi*. J'ai eu lieu de conclure que vous et Mme de St-Fonds étiez en meilleure santé. *Mais combien de temps ces vers vous ont-ils coûté?* les avez-vous écrits tout de suite sans rêver, sans chercher la rime? Si cela est, *eris mihi magnus Apollo*. Pour moi, huit jours ne me suffiraient pas pour en faire autant; aussi seraient-ils faits, malgré Minerve.

26 août 1719. — Voilà le Parlement de Paris terriblement humilié! Quel coup de foudre! Quarante conseillers supprimés, de même que tous les présidents des enquêtes; les présidents à mortier ne posséderont plus leurs charges en titre d'office, mais seulement par commission et présideront aux chambres des enquêtes. Les conseillers qui monteront à l'avenir à la grand'chambre seront tenus de vendre leurs charges et ne serviront plus que par commission.

On donne cette nouvelle pour certaine; M. Bourtyl l'a mandée à M. Poulletier; M. le prévôt des marchands l'a reçue d'un autre côté. On dit même que l'édit est entre les mains du greffier du Parlement.

On m'a dit aujourd'hui que le nouvel édit contre le Parlement pourrait bien n'avoir pas lieu et qu'il avait été retiré; peut-être n'a-t-on voulu que faire peur et faire gronder le tonnerre sans lancer la foudre.

2 septembre 1719. — On ne parle dans la ville que du nouvel arrêt qui réunit les fermes générales à la Cie des Indes, laquelle s'engage à prêter au roi douze cents millions à trois pour cent. Mais, vous avez vu, ou vous verrez bientôt cet arrêt. Tous ceux dont le bien consiste en argent comptant sont désolés. Pour moi, voici une terrible taxe dont je sentirai bien le poids. La ville de Lyon va réduire toutes les rentes

qu'elle doit à quatre pour cent. Entre ma femme et moi, nous y perdons 600 livres de rentes, avouez que c'est là une terrible grêle; mais, quoi qu'il arrive, ne nous laissons point aller au chagrin. Dieu est le maître; il nourrit les petits des corbeaux, il aura soin de nous et de nos enfants. Ceux qui vivent dans l'opulence sont-ils plus heureux que nous? Non, sans doute, n'envions point leur sort; soyons contents de la médiocrité dans laquelle Dieu nous a fait naître. Les deux extrémités sont dangereuses; elles exposent à de rudes tentations. Pour moi, je sens très souvent la vérité d'une maxime que j'ai lue dans St-François de Sales: que nous pouvons, sans être réduit à la pauvreté, en avoir le mérite et la pratiquer réellement en mille occasions qui se présentent tous les jours. Par exemple, il vous manque certaines commodités dont jouissent les personnes plus aisées que vous; souffrez volontiers cette privation. Si nous entrions dans le détail, cela nous mènerait loin. Combien voyons-nous de personnes d'une naissance égale à la nôtre, ou même inférieure si vous voulez, qui sont mieux logées, mieux meublées, mieux servies, qui vont en carrosse pendant que nous n'allons qu'en chaise ou à pied.

7 septembre 1719. — Bois-St-Just a eu pour prix un livre dont les journaux n'ont pas encore fait mention et dont la lecture me fait plaisir. Ce sont d'anciennes relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahométans qui y allèrent dans le IXe siècle, traduites de l'arabe par M. l'abbé Renaudot, le même qui nous a donné depuis peu les liturgies orientales et un cinquième volume de la perpétuité de la foi. Il y a joint des remarques et des dissertations curieuses: cela est rempli d'érudition orientale. Certainement, ce livre mérite d'être lu; il est imprimé de l'année dernière.

B. — Saint-Fonds, 4 septembre 1719.

Vous me demandez combien de temps m'ont coûté les vers que je vous ai envoyés ces jours passés? 1° qu'ils soient bons ou mauvais, *le temps ne fait rien à l'affaire;* 2° puisque vous le voulez savoir, je vous dirai qu'ils ne m'ont guère coûté que demi-heure ou trois quarts d'heure, car il faut mettre plus que moins, de peur de mentir. Les deux premiers me conduisirent aux autres et je les écrivais les uns après les autres sans savoir ce qui devait suivre; je les écrivis tout de suite et en guise de prose, parce que, en effet, je ne les regarde que comme de la prose rimée. S'ils vous ont fait rire, j'ai atteint mon but, car je n'en avais point

d'autre, et ils m'ont fait rire le premier. Je ne comprends pas comment vous trouvez cela si difficile et je ne suis pas de l'avis de M. Poulletier qui ne trouve presque que la rime d'embarrassant : le tour, l'expression, la pensée, la noblesse, voilà ce qui est vraiment difficile, mais pour la rime,

Lorsqu'à la chercher, d'abord on s'évertue
L'esprit à la trouver aisément s'habitue.

5 septembre. — Or sus, pendant que j'en ai le loisir, reprenons vos anciennes lettres que j'ai apportées avec moi à la campagne et que je regarde comme mon *Comes rusticus*. Vous avez été diligent de trois pages (blanches à la vérité) cela est bien, vous aurez une image ou, si vous l'aimez mieux, je vous enverrai une douzaine de rimes quand la fantaisie me prendra. D'ailleurs, je ne suis pas trop content de vous et j'ai toujours sur le cœur votre paresseuse critique qui m'expose à mettre au jour de mauvais vers. Mais, patience, si je vous récompense d'un côté, je pourrais bien vous punir de l'autre ; et, s'il plaît au Seigneur, j'aurai ou (à votre exemple) je voudrai avoir tant d'affaires que je ne pourrai aller qu'à mon Saint-Didier, c'est-à-dire à Charlieu. Ce n'est pas, peut-être, par le plaisir que j'espère y avoir que je l'appelle ainsi ; mais *intelligenti pauca;* à bon entendeur salut ; qui vivra verra ; nous verrons beau jeu si la corde ne rompt ; plus fin que moi n'est pas bête ; *manet alta mente repositum ;* quelqu'un s'en mordra les doigts, à la pareille ; *trahit sua quemque voluptas;* adieu, paniers, vendanges sont faites ; *clavus clavum trudit;* suffit, je m'entends bien, le diable n'y perdra rien ; on s'arrache deux yeux pour en arracher un, la vengeance est le morceau des dieux. Il fera beau quand je m'y trouverai, je n'en démordrai mie, attendez-moi sous l'orme — l'homme propose et Dieu dispose, — *patientia opus perfectum habet;* heureux qui l'aurait, je pardonne, rancune tenant ; j'y perdrai mon latin ou j'en aurai raison ; promettez, autant en emporte le vent. On m'appelle pour souper : quand le vin est tiré il le faut boire. Sans rancune, adieu jusqu'au revoir.

B. — Saint-Fonds, 7 septembre 1719.

Vous n'êtes pas trop cornéliste, mais vous conviendrez que Corneille, avec tous ses défauts, passera toujours pour un de nos plus grands poètes. S'il était venu après Racine, peut-être aurait-il mieux valu que

lui ; car, enfin, joignez à Corneille l'expression et la régularité de Racine, quel homme ne feriez-vous point ? Et, il faut, en effet, qu'il y ait bien du beau dans ce poète, puisque malgré son tour de vers, souvent assez rude, ses expressions basses ou surannées, ses pensées gigantesques, ses compliments de la place Maubert, comme il vous plait de les appeler, il ne laisse pas d'être admiré et d'être réellement digne d'admiration. Pour la morale, il le faut avouer, ni Corneille, ni Racine, si vous en exceptez quelques pièces, ne l'ont pas tirée de l'Evangile : l'orgueil et la mollesse ne feront jamais un chrétien. Pour en revenir à Corneille, je le comparerais volontiers à Homère ; jamais poète n'a eu plus de défauts, jamais poète n'a été plus admirable.

12 septembre 1719. — Νὴ Δια φίλτατε, par ma foi, mon cher ami, n'en déplaise à Desmarets, Perrault, Fontenelle, La Motte, Terrasson, etc..., Homère est un admirable et un charmant auteur.

On dirait que pour plaire, instruit par la nature,
Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture.

Que les modernes Zoïles en disent tout ce qu'ils voudront, je n'ai qu'une seule chose à répondre : *omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*, Homère plein, selon ses critiques, de fautes contre le bon sens, plein de bassesses et d'ennuyeuses répétitions, Homère sera éternellement utile et agréable. Elle mourra, la critique et Homère ne mourra jamais.

15 septembre 1719. — Monsieur le Président, je vous félicite de votre nouvel engagement (1). De tous les masques du monde, celui que vous avez choisi est certainement le plus décent ; quelque éloignement que j'aie toujours eu pour ces sortes de confréries, je crois que si j'étais à Lyon, je suivrais votre exemple et je me déguiserais comme vous. Cependant souvenez-vous que l'habit ne fait pas le moine, ni la robe le pénitent et que, puisque vous en portez le nom, vous devez faire tous vos efforts pour *exprimere moribus quod nomine præfers*. Voilà-t-il pas gros Jean qui remontre à son curé ? Cependant gros Jean ne parle pas mal. Toutes les œuvres de piété sont excellentes, pourvu que celles qui sont de surérogation ne nuisent pas aux essentielles. Suivez la Congré-

(1) M. Dugas s'était fait recevoir dans la Confrérie des Pénitents.

gation, allez aux exercices de pénitence; mais, votre paroisse, mon frère, votre paroisse! c'est l'œuvre d'obligation, c'est l'œuvre de devoir, c'est l'œuvre essentielle. Tout est bon, tout est *ad pietatem utile*, mais il faut avoir ce que vous avez, et ce que tout le monde n'a pas, la science de discerner le positif, le comparatif et le superlatif.

23 septembre 1719. — Je finis hier la quatorzième année de mon mariage. Mon ami, nous devenons vieux, les années s'écoulent avec une rapidité étonnante, *labuntur anni*. Quatorze ans à venir semblent un siècle; quatorze ans passés ne sont qu'un songe. Il faut penser à faire son paquet et à mettre ses comptes en règle. Que de temps mal employé! que de temps inutilement employé! Dieu veuille que ces réflexions nous rendent plus sages. *Nous* c'est-à-dire moi, car vous n'avez pas les mêmes reproches à vous faire *præteritosque dies et tutus respicis annos*. Si votre humilité vous fait penser autrement, tant mieux, mais je voudrais bien n'avoir que vos *mea culpa* à dire.

Je verrai quand il me plaira les fables de La Motte; car il y en a un exemplaire magnifique en ce pays, tout en est beau :

Papier, dorure, image, caractère
Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

D. — Orliénas, 14 septembre 1719.

Je lis avec mon fils ainé le *Traité des Lois* de Cicéron et de *Salluste* avec le second. Je pris chez du Plain avant mon départ la nouvelle traduction du *Traité des Lois* dont le P. de Tournemine a parlé avantageusement. Nous la confrontons avec le texte; on peut dire, en général, qu'elle est très bonne. Il y a pourtant bien des endroits où nous la critiquons très justement. De tous les ouvrages de Cicéron, celui-ci est le plus difficile et cette traduction peut tenir lieu d'un bon commentaire. Cicéron remonte à la source du droit et il en établit admirablement les principes. Il fait voir invinciblement que l'idée du bon et du mauvais, du juste et de l'injuste, est fondée sur la nature, et n'est point arbitraire. Il a des traits sur la morale d'une si grande élévation qu'ils seraient dignes de saint Ambroise ou de saint Augustin. Par exemple, quand il prouve que la vertu doit être recherchée pour elle-même et sans aucune vue de l'utilité qu'elle peut nous apporter.

1er octobre 1719. — Le livre de l'abbé de la Charmoye mérite d'être lu. C'est M. de Messimieux qui me l'avait prêté, il y a déjà quelques années ; je ne sais pourquoi je ne l'ai pas acheté. Vous n'habillez pas votre nom à la romaine en faisant venir *Bottu* de *Bottulfus*. Cette terminaison vient des nations du nord; elle est tudesque, plutôt que latine ou gauloise. J'aimerais mieux *Bottusius* ou *Botto*, mais il ne faut pas remonter si haut pour chercher l'origine de nos noms. Je suis persuadé qu'il n'est guère de noms de familles qui aient cinq cents ans d'antiquité. Les seigneurs portaient le nom de leurs terres et la plus illustre noblesse est celle qui n'a pas d'autre nom que celui de la terre. Les autres n'avaient que leurs noms de baptême, on les distinguait par leur profession ou par quelque sobriquet tel que nos paysans en ont pour la plupart. Mais, à vous dire le vrai, je ne suis pas trop versé dans cette érudition.

B. — Saint-Fonds, 26 septembre 1719.

Le pauvre petit de Bois-Saint-Just, quel dommage! Si pour réciter de mauvais vers et de la prose médiocre il a perdu huit jours de ses vacances ! je lui pardonnerais d'en avoir versé des larmes! L'enlèvement de Briséis n'était pas plus sensible à Achille, et ce héros plus âgé en pleura bien. Et en ce cas, Mme du Gas touchée de l'affliction de son fils aurait fait comme la belle Thétis.

28 septembre. — Ce Law est un homme grand et généreux, il dîna ces jours passés à l'hôpital général et le lendemain, il envoya à cet hôpital, un présent de cinquante mille francs et le billet portait que tous les ans, tant qu'il vivrait, il s'engageait à faire une pareille gratification.

Avec quarante millions de nouvelles actions que ce même Law a fait nouvellement sur le Mississipi, il a trouvé le secret de mettre quatre cents millions dans ses coffres. La postérité ne le croira pas ; ces actions sont montées à près de 1100 o/o et c'est en les revendant qu'il a amassé cette prodigieuse somme.

1er octobre 1719. — Il faudra bien vous faire un journal de tout ce qui se passera en ce pays durant le séjour que doit y faire M. l'archevêque..... les précurseurs, c'est-à-dire les missionnaires de Saint-Joseph sont arrivés.

B. — Villefranche, 14 octobre 1719.

Ce fut hier le jour de l'entrée de M. l'archevêque dans cette ville, jour vraiment magnifique comme vous en allez juger. Les députés du clergé, en habit court, allèrent au nombre de six jusqu'à Anse où ils complimentèrent le prélat. Ensuite, il monta à cheval avec plus de trente ecclésiastiques qui l'accompagnaient et marcha jusqu'à la Fontaine où il trouva la noblesse à cheval qui venait au-devant de lui. Nous étions vingt-quatre au moins, car Crenage était du nombre ; il y a plus, il était à la tête et la compagnie l'avait prié de porter la parole. Il s'approcha donc et le chapeau bas, sans descendre de cheval, il dit : « Monseigneur, les gen-« tilshommes se hâtent de vous venir témoigner la joie universelle que « votre présence va répandre dans ces lieux. Il est juste que nous ayons « les prémices de l'honneur que notre ville reçoit aujourd'hui, puisque « rien n'égale notre dévouement parfait pour votre illustre maison. Nous « bénirons à jamais l'heureux jour qui nous permet de manifester au « dehors les sentiments dont nos cœurs sont pénétrés. Mais, qui pour-« rait les exprimer, ces sentiments ? Nous-même, Monseigneur, nous « avons de la peine à discerner quel est celui qui domine le plus en « nous, si c'est l'admiration que produisent en nous vos vertus, la ten-« dresse qu'inspire la qualité de père ou le respect dû au sang de « Villeroy et à la première place de l'Eglise de France. »

Voilà ce qu'on peut appeler un compliment à cheval ; cependant, prononcé d'un ton ferme, d'une voix haute et avec une respectueuse assurance, il plut. Le prélat qui avait toujours tenu son chapeau bas répondit aux gentilshommes, en général, d'une manière courte et gracieuse et comme Crenage l'allait quitter pour reprendre la tête de sa compagnie, il lui dit, en l'appelant par le nom qui lui est le plus ordinaire : « On reconnait bien M. de Saint-Fonds quand il parle, et il est bien difficile de lui pouvoir répondre ». Une révérence profonde et deux mots partis du cœur furent la réponse à cette politesse. On se mit en marche.....

..... L'élection entre, et le Président du Bost débite un compliment qu'il m'avait récité le matin et que je n'avais pas trouvé mauvais ; mais il le dit si bas que personne ne l'entendit et notre prévôt de la maréchaussée dit là-dessus un bon mot par hasard : *Je crois qu'il se confesse à M. l'archevêque.....*

..... On vient ensuite demander à M. l'archevêque s'il souhaitait de voir

passer la milice bourgeoise. La proposition lui fit plaisir; nous sortîmes tous à sa suite et il regarda avec admiration le bon air et la propreté tant des officiers que des soldats. Il n'y eut qu'un caporal qui parût un vrai soldat de la Vierge Marie; car, après avoir salué le prélat, il se mit à genoux et, obstiné comme Jacob, il ne voulut point partir que l'Ange du Seigneur ne lui eût donné sa bénédiction. Le trait nous fit rire un moment.....

..... La communauté des Procureurs qui n'avaient pu paraître la veille 3 octobre, parce que presque tous étaient officiers de la milice, cette communauté, dis-je, se présenta dans l'antichambre. Le prélat qui était en bonnet de nuit craignit de leur faire de la peine en paraissant en cet état. « Hé, Monseigneur (dit quelqu'un, peut-être était-ce Crenage) vous leur ferez encore trop d'honneur. » Les Procureurs furent donc admis et M. l'archevêque fut le premier qui parla pour leur faire excuse. M. le Doyen, personne très prudente, fit sa révérence où il ne paraissait pas qu'il eût appris à danser et il prononça sa harangue où il ne paraissait pas qu'il eût été en rhétorique.....

..... M. l'archevêque monta sur son trône où on lui ôta ses habits pontificaux et il parut en camail et en rochet. C'était bien le prélat radieux ; car, outre sa bonne grâce naturelle et son air doux et respectable, il avait sur sa poitrine sa croix de pierres précieuses et de diamants qui éblouissait tous les yeux. Aussi, comme les anges de l'Apocalypse ou d'Ezéchiel, était-on forcé de les baisser.

..... M. l'abbé la Croix dit la Messe que M. l'archevêque entendit à genoux ; et, immédiatement après, il monta en chaire où il parla une demi-heure. Son texte fut tiré de l'évangile du dimanche précédent, *surge, tolle grabatum et ambula*. Le discours fut une homélie sur ce texte, où il fit entrer l'explication des cérémonies de la visite. Il fut, ce discours, noble, simple, éloquent et des plus touchants que j'aie jamais ouïs ; et si, il n'y avait certainement rien de préparé, ainsi prêchaient les Chrysostomes, ainsi devraient prêcher tous les évêques. Et que dis-je les évêques ? ainsi devraient prêcher tous les ministres de l'Evangile... Je lui dis en sortant que s'il prêchait encore une fois, ma conversion était faite et que j'avais été touché jusqu'aux larmes. Je lui fis plaisir.....

B. — Villefranche, 11 octobre 1719.

Le 10 fut le jour du départ de M. l'archevêque pour aller à Belleville et les mêmes gentilshommes qui avaient été au-devant de lui, jugèrent

aussi à propos de l'accompagner lorsqu'il sortirait de la ville..... Au bout d'un quart de lieue, M. de Monchat vient nous prier de sa part de ne pas aller plus loin. « Nous ne recevons point de semblables prières, répondit Crenage, et nous marcherons jusqu'à ce que Monseigneur nous envoie un ordre précis de nous arrêter. » Au bout de deux cents pas, le prélat se mit au petit galop..... pour nous dire lui-même qu'il nous priait de ne pas aller plus loin. Il y eut eu de l'impudence à contester, nous tournâmes bride et Crenage se trouvant à la tête du cheval de M. l'archevêque, dit :

« Monseigneur, nous éprouvons, aujourd'hui plus que jamais, qu'il « n'est point de félicité parfaite dans la vie. Il est vrai qu'il nous reste « une consolation bien sensible et c'est le souvenir précieux de tout ce « que nous venons de voir, de tout ce que nous venons d'entendre. Mais, « quelle envie ne porterons-nous point à ces peuples fortunés qui jouis- « sent continuellement du bonheur que nous avons vu passer comme un « éclair et qui vivent sous les yeux d'un père qui sait descendre de sa « grandeur pour s'abaisser jusqu'à eux ! Oui, Monseigneur, image du « Dieu vivant qui vous a revêtu de son pouvoir, il semble que, possédant « toutes les vertus dans un degré éminent, vous preniez plaisir à faire « briller sur toutes les autres, la bonté, la douceur, l'humanité, la ten- « dresse paternelle. Aussi, Monseigneur, nous ne sommes plus indéter- « minés sur la préférence de nos sentiments et, conservant toujours tout « le respect, toute la soumission, toute la vénération dus à l'éclat qui vous « environne, nous osons dire que c'est l'attachement inviolable et la ten- « dresse la plus vive qui dominera désormais en nous. Nous sentons bien « que ces termes ne sont pas assez respectueux, mais nous sommes sûrs « que votre bonté ne vous permettra jamais de les condamner ; et d'ail- « leurs, Monseigneur, le cœur est bien hardi quand c'est lui qui parle. »

Crenage était touché en parlant et véritablement il parlait de cœur. Il crut voir que les yeux du prélat se troublaient un peu et cela était vrai. M. l'archevêque répondit presque aussi longtemps que Crenage avait parlé en témoignant d'une manière vraiment tendre, combien il était pénétré de tout ce que nous faisions pour lui. « Je sais, Messieurs, que « vous ne me deviez pas tout cela, et vous le savez bien vous-mêmes ; « aussi, le reçois-je avec une reconnaissance parfaite et toute mon ambi- « tion est de mériter véritablement votre amitié. » Nous saluâmes profondément et il partit comme un éclair.....

13 octobre. — M. l'archevêque qui avait couché à l'Ecluse, arriva à Belleville sur les dix à onze heures. Nous le reçûmes, M. Bertin et moi, à la portière de son carrosse, car je crois vous avoir déjà dit que le prélat devait descendre chez M. Bertin pour se reposer et pour prendre ses habits pontificaux. Dès qu'il fut sorti du carrosse, M. Bertin lui fit un petit compliment assez bien tourné; mais, vous en pourrez juger vous-même, car, comme il me l'avait répété plusieurs fois, je l'ai assez bien retenu pour vous en rendre compte. Il lui dit donc de telles ou semblables paroles:

« Monseigneur, voici sans doute le plus beau et le plus heureux jour « de ma vie, puisque j'aurai l'honneur de voir dans ma maison, non- « seulement le chef de la première Eglise de France, mais encore le « cœur et les délices des peuples. Si ces murs étaient sensibles, ils ne « pourraient retenir leur joie en voyant le fils de tant de héros qu'ils ont « eu l'honneur de renfermer, digne rejeton d'une famille consacrée au « salut des peuples et à l'éducation de nos rois. Ils vous témoigneraient, « Monseigneur, les sentiments respectueux de nos pères pour votre « illustre maison; heureux, si j'en peux donner aujourd'hui à votre « Grandeur de nouveaux témoignages. »

M. l'archevêque écouta ce petit compliment d'un air riant et y répondit d'une manière gracieuse.....

..... Le prélat s'habilla; il descendit, se mit sous le dais et fut harangué par le Prieur du chapitre de Belleville, bon homme du vieux temps qui l'assura de ses respects, de sa soumission, de son obéissance; de sa soumission, de son obéissance et de ses respects; de son obéissance, de ses respects et de sa soumission.....

..... M. Buron me dit qu'il était allé la veille au-devant de M. l'archevêque jusqu'à Rogneins (car M. Presle n'était pas en état d'y aller, la goutte le tenait dans son lit). La première chose que lui dit le Prélat après qu'il l'eut embrassé, c'est qu'il venait d'être touché jusqu'aux larmes du compliment que lui avait fait Crenage en le quittant et qu'il lui avait fallu faire effort pour ne pas pleurer. Il ne lui parla que de cela durant tout le chemin et M. Buron lui dit fort obligeamment pour Crenage. « Monseigneur, si vous le connaissiez, vous l'en aimeriez davantage, car il aurait eu bien de la peine à vous parler de la sorte s'il ne l'avait pas senti. » Enfin, je ne sais pas si M. l'archevêque se souviendra

aussi longtemps du complimenteur que le complimenteur se souviendra de lui ; mais, durant tout le premier diner de l'Ecluse, il ne fut question que de Crenage et de son adieu. Vous qui avez vu ce dont il s'agit, vous haussez sans doute les épaules de ce qu'on a pu faire attention à une si grande bagatelle..... Je n'ai vu personne de la suite de M. l'archevêque qui ne m'ait répété, *le cœur est bien hardi quand c'est lui qui parle.* Je ne sais pas ce que cette pensée a de si recherché et je ne vois que la vérité qui la puisse rendre recommandable.....

..... Pour Mme du Gas, je crois déjà sentir tout ce que produira en elle cette lettre énorme : il y a des endroits qui la réjouiront, il y en a qu'elle condamnera, il y en a où elle dira : il est toujours le même, ne se corrigera-t-il jamais ? Oui, ma chère et aimable dame, avec le secours de vos prières efficaces, j'espère que j'en viendrai à bout, ou tout au moins que je réserverai toutes mes malices pour vous faire rire. Mais, en priant Dieu pour moi, priez aussi pour le prélat qui est chargé de la conduite de ce diocèse. C'est un aimable homme, c'est un homme d'esprit, c'est un galant homme ; puisse *le scrutateur* des cœurs reconnaitre en lui qu'il est un saint homme.

Il fallait bien, mon cher ami, parler un peu à votre chère épouse, car elle aurait eu raison de se plaindre de moi si, dans le cours de ces onze feuilles, il n'avait pas été fait mention d'elle. Vous ajouterez ce que je n'ai osé lui dire directement, c'est qu'elle tient dans mon cœur le même rang que vous ; et si elle trouve l'expression peu respectueuse, vous lui direz que *le cœur est bien hardi quand c'est lui qui parle.* Je vous ai écrit avec tant de rapidité que vous aurez peut-être de la peine à déchiffrer mon griffonnage. Tant mieux, vous serez plus longtemps occupé de votre ami.

B. — Saint-Fonds, 14 octobre 1719.

Vous me parlez ici de la traduction des lois de Cicéron, et vous m'en parlez d'une manière qui me donne envie d'en faire présent à ma bibliothèque ; car, pour les éloges du P. de Tournemine, je les estime beaucoup, mais ils ne me feront jamais acheter un livre que je ne connaitrai pas d'ailleurs. Nous y avons été déjà attrapés : par exemple, à la traduction nouvelle de Virgile ; chez le bon Père, *nul n'a d'esprit que lui et ses amis ;* mais quand on a le bonheur de lui plaire, fût-on un nain, il ne tient pas à lui qu'on ne passe pour un géant. Les Jésuites eux-mêmes ne

le nient pas ; c'est du moins sur ce ton que m'en parlaient avant-hier les PP. Beaupoil et Pernety, et ils conviennent que c'est ce qui a le plus contribué à discréditer leurs journaux dans l'esprit de bien des gens.

B. — Saint-Fonds, 16 octobre 1719.

J'ai été et je suis sensiblement touché de la mort de Mlle de Bois-Saint-Just, non seulement parce qu'elle vous appartenait, mais parce qu'elle méritait bien par elle-même d'être aimée. Vous trouvez votre consolation dans les heureuses dispositions où, grâce à son bon naturel, au soin de son père et de sa mère, et plus encore à la miséricorde de Dieu, se trouvaient son esprit et son cœur. Je ne mets point comme vous la chose en doute, *que savons-nous ?* Mais je suis très persuadé qu'à l'égard de vos enfants et des miens, le Seigneur les a enlevés de ce monde afin que la malice ne corrompît point leur cœur. Je fais très sincèrement pour les miens la même prière que vous faites pour les vôtres, et j'aimerais mieux les voir au tombeau que s'ils devaient avoir le malheur de perdre l'unique bien que nous ayons sur la terre, la charité. Puissent ceux qui nous restent aller *de virtute in virtutem usque ad perfectum diem.* J'en aurais douze, s'ils étaient tous vivants ; mais, de ces douze, il ne m'en reste que trois, et encore n'espérais-je pas trop de les conserver. Il est certain que leur perte me serait infiniment sensible ; mais il faudrait bien faire de nécessité vertu et se soumettre tranquillement aux ordres du Souverain Maître. Quant à présent, il ne paraît pas que j'aie rien à craindre, mais il est bon de s'accoutumer à l'idée des malheurs, *tela prævisa minus feriunt.*

B. — Saint-Fonds, 18 octobre 1719.

J'avais déjà ouï parler de la fortune de M. de Courbeville ; elle pourrait bien être chimérique aussi bien que les espérances sur le Mississipi. Mais, à propos de Law et du Mississipi, il faut que je vous fasse part d'une petite pièce qu'on me donna hier ; c'est une fable sur le Roi des Abeilles ou *mutato nomine de illo fabula narratur.* Peut-être l'avez-vous déjà vue, et, en ce cas, ma peine de l'écrire sera perdue. Mais non, vous m'aurez toujours obligation de vous faire part de ce que je reçois de nouveau. *Lecteur, en feriez-vous autant ?*

LA PRÉVOYANTE ABEILLE

Le sage roi d'une ruche indigente
Prêt à mourir de faim avec tous ses sujets,
Faisait d'inutiles projets
Pour éloigner sa misère présente.
Il voulait emprunter aux ruches d'alentour
Quelques rayons de miel qu'il promettait de rendre
Dans peu : toutes à les entendre,
A peine en avaient pour un jour.
Si pourtant, disait-il, aurai-je aussi mon tour.
Et quelque mine qu'on en fasse,
Celle qui me refuse aujourd'hui ce secours
Recevra demain comme grâce
Le bien d'être admise à ma cour.
Là-dessus il rêve, examine,
Travaille, creuse et fait si bien
Qu'enfin il découvre un moyen
De s'enrichir et fonder sa cuisine.
Il fait sous main bruire de tout côté
Qu'on est menacé d'un été
Si chaud que tout le miel doit fondre.
Nostradamus l'a dit; qu'aurait-on pu répondre?
A ces mots, eussiez vu mainte abeille trotter
A son magot et s'inquiéter.
Chacun pense qu'à sa vue
Le miel déchoit et diminue;
Tout retentissait de leurs cris.
Quand la ruse eut assez ébranlé les esprits,
Il affiche qu'en prince sage
Et qui sait prévoir le danger,
Il a fait construire un grenier
Où, sans nul déchet ni dommage,
Tout le miel doit se conserver;
Permettant à chacun d'y porter sa chevance,
Moyennant un reçu dont on fait délivrance,
Payable à vue et sans retardement.
D'abord, toute la gent abeille,
Par un joyeux bourdonnement,
Applaudit au grenier, le croit une merveille;

Mouches en foule d'y porter
Billets sans nombre, de trotter;
Qui plus en a, plus en désire.
Un jour, il s'avisa de dire,
Voyez-vous bien là-bas ce laboureur
Défrichant ce grand champ pour le mettre en valeur?
Sachez que c'est moi qui l'emploie;
Avant un an, je veux que l'on y voie
Le romarin, le serpolet,
Enfin toutes fleurs à souhait.
Quiconque avec moi voudra faire
Un fond de miel aura part à l'affaire.
On voit bien qu'il en doit venir
Sans doute une richesse immense.
On le croit et déjà l'avare abeille pense
En sa cellule la tenir.
Le fond se fait; on fait construire
De riches et vastes greniers.
A peine peuvent-ils suffire;
Même on refuse les deniers.
Le bruit en va jusqu'aux oreilles
De quelques voisines abeilles
Qui demeuraient dans un autre canton.
Une vient; comment? que dit-on?
Que vous allez gagner, commère?
— Oui, reprit une actionnaire.
— Mais, vraiment, j'y veux mettre aussi.
— Bon; tout est rempli, Dieu merci.
On n'a plus d'actions à vous donner ici.
— Mais, du moins, cédez-moi la vôtre.
Si vous voulez, pour cent, je vous en donne deux.
— Oui-dà, très volontiers, dit l'autre;
Allons donc, tope, je le veux.
Enfin, tant elles trafiquèrent
Que jusqu'à cinq cents les actions montèrent.
Telle voit le profit qui crève de regret:
On me l'avait bien dit; que n'en ai-je autant fait?
Le plus sage ne sait que dire.
Mais l'an révolu vient détruire
Ces frivoles prétentions.

Il ne crût dans ce champ que ronces et chardons.
Alors, faisant à tous la nique,
L'abeille ferma sa boutique.
Plus de paiement, ni de crédit,
Et pour un qui gagna, tout le reste perdit.
O toi que la France révère
Comme son unique soutien,
Esprit qu'un feu divin éclaire,
Créateur qui fais tout de rien,
Par un dessein imaginaire,
Tu nous séduis tous pour nous plaire;
Ton génie est notre trésor,
Et tu sais nous montrer de l'or
Où tu ne vois qu'une chimère !

B. — Saint-Fonds, 22 octobre 1719.

Non, l'on n'y comprend plus rien et la postérité ne croira jamais tout ce qui se passe aujourd'hui. Je voudrais être à Paris et avoir pour les Mémoires le talent de M. le cardinal de Retz ; je laisserais à l'avenir une histoire incroyable. Que de simples particuliers prêtent douze cents millions au Roi ; que les papiers qui perdaient 60 et 70 pour cent gagnent aujourd'hui 4, 10, 14 et 20 ; que sur un nom en l'air (le Mississipi) on fonde toute sa fortune ; qu'on soit assez fou de donner dix pistoles pour en avoir une ; que toute la France, tous les Etats, bêtes et gens d'esprit, aient donné dans cette idée ; qu'un homme seul, un inconnu, un étranger ait fait changer tout le royaume de décoration en un an ; que, sans nom, sans titre, sans caractère, il se trouve à la tête de tout, etc. ; qu'en pensez-vous, mon cher ami ? ne seriez-vous pas fâché de mourir avant que d'avoir vu le dénoûment de cette grande pièce ? Voilà, *sans doute le trouble, à son comble monté*, attendons la fin et *voyons s'il se débrouillera sans peine.*

De la manière dont on parle de M. Law et dont M. Poulletier en parle lui-même, on peut bien dire de lui, *ministre passant tous les ministres passés et ce ne sera point trop dire les présents et les futurs.* Il ne vise qu'au grand ; tous ses desseins sont magnifiques ; il veut liquider l'Etat et mettre 400 millions dans les coffres du Roi au moment de sa majorité. Il ne songe qu'à soulager les peuples et à les faire vivre plus au

large; actuellement, il vient de faire enlever des impôts sur l'entrée des vins dans la ville de Paris qui se montaient à quatorze millions par an. Il veut mettre des bornes à Paris, permettre d'achever les bâtiments commencés et défendre d'en élever de nouveaux. Il veut achever le Louvre; il a, dit-on, acheté une rue entière de Paris, je ne sais si ce n'est point la rue de Richelieu.

Il est doux, modeste, affable, accessible; il préfère à son audience les pauvres aux riches, les petits aux grands: « Messieurs, dit-il, vous avez le temps d'attendre et ces malheureux sont pressés. » Tous ceux qui se présentent à lui sans recommandation sont écoutés favorablement; il se prévient contre les autres et leur dit : « Permettez-moi de douter de la justice de votre affaire, puisqu'elle a besoin d'être recommandée. » Il est par ses manières au-dessus du souverain; il ne faut que le trait que je vous ai déjà mandé à l'égard de l'hôpital général et qui est exactement vrai; il veut réduire les directeurs de cet hôpital à quatre commis et prétend que, des épargnes qu'il fera par ce moyen, il nourrira nombre de pauvres honteux. Il ne veut point du *Monseigneur*. C'est un des premiers calculateurs de France ou, pour mieux dire, du monde, qui sans plume, sans jetons, en rêvant un moment, ajoute, retranche, multiplie, divise les millions, etc. Je ne finirais jamais. Quelle idée, mon cher ami, formé-je dans votre esprit? Que pensez-vous d'un tel homme? pour moi je l'admire avec un respectueux silence, mais je dis toujours, attendons la fin et voyons le dénoûment de la pièce.

M. Law fait venir son frère à Paris, qu'on dit être aussi un homme d'un grand sens; il lui cède son hôtel tout meublé. Il va bientôt, dit-on, faire son abjuration et rentrer dans le sein de l'Eglise.

M. Bourtyl me disait hier que les étrangers et surtout les Hollandais craignent M. Law et qu'il a dit à ces derniers : « Messieurs, ne faites pas les mutins, je ne veux que deux fois 24 heures pour renverser toute la Hollande. »

Voici une nouvelle que je ne vous assure pas. Je la tiens de M. de la Ferrière qui soupait hier avec nous chez M. Mignot. Gacon, ayant présenté un sonnet à M. Law, celui-ci le remercia et lui demanda ce qu'il pourrait faire pour lui. — Monsieur, lui dit Gacon, je n'ai qu'un conseil à vous demander; voilà 40.000 fr. de billets d'Etat, que croyez-vous que j'en doive faire? Law les prend, entre dans son cabinet, en ressort et remet à Gacon pour cent mille écus d'actions sur le Mississipi. Le

souhaite que le fait soit vrai, et, de plus, je souhaite pour la République des Lettres qu'une fortune aussi subite fasse tarir aussi subitement la veine latine et même française du poète sans fard.

D. — Orliénas, 20 octobre 1719.

Cheinet me mande qu'il n'est plus question à Paris d'autre chose que des actions sur le Mississipi. Tout le monde s'en mêle, tout le monde en veut avoir et gens de tous états et même docteurs de Sorbonne, quoique la Sorbonne ait déclaré usuraire ce commerce d'actions..... Il faut être en faveur et avoir quelque protection pour être reçu à prendre une action. Gacon présente un placet à M. Law pour être reçu à en prendre une et M. Law, généreusement, lui en donna trois gratis ; c'est un présent de mille écus.....

M. Falconet s'est mis comme les autres dans le Mississipi. Il doit m'écrire, à ce que dit M. Cheinet, et m'instruire à fond des principes et des ressorts qui soutiennent et font agir la banque et la Compagnie d'Occident ; en un mot, des secrets qui ne sont connus que des sages Mississipiens, dont il est du nombre. Pour Cheinet, quoiqu'il ne se sente pas de disposition pour entrer dans ces mystères, il dit pourtant qu'avant son départ, il veut s'en instruire autant qu'il lui sera possible, afin que nous en puissions raisonner ensemble. Il me fera plaisir et M. Falconet aussi s'ils me mettent bien au fait sur cette matière ; car, je vous avoue que je n'y puis rien comprendre jusqu'à présent. D'un côté, je ne vois nulle raison solide qui puisse déterminer des gens sages à acheter ces actions onze pour un ; c'est tout ce que je pourrais faire si le Mississipi était aussi riche en mines d'or et d'argent que le Pérou et le Mexique l'étaient, lors de la première découverte, cependant on n'en parla pas ainsi, ni près de là. D'un autre côté, tant de personnes judicieuses, d'un excellent esprit, par exemple M. Falconet, se laisseraient-elles leurrer grossièrement ?

Je regarde tout ce qu'a fait M. Law jusqu'à présent, comme un enchantement. Liquider toutes les dettes de l'Etat, rembourser toutes les rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et cela sans charger le peuple de nouveaux impôts, sans faire de taxe sur les particuliers. Il est vrai que la refonte, l'augmentation et la diminution des espèces sont une bonne taxe qui enlève à ceux qui ont de l'argent comptant environ le tiers et peut-être plus de leur argent.

Mais, il s'en faut beaucoup que cela soit aussi dur et fasse autant crier le public qu'une dîme royale, une augmentation de capitation, une taxe d'aisés et pareilles drogues. Il faut que M. Law soit le premier génie du monde pour les finances ; ce qu'il fait me paraît même passer l'humanité.

22 octobre. — M. Falconet eut le plaisir d'avoir une longue conversation avec M. Law chez M. le duc de Bouillon et de le questionner à son aise. Il est charmé de son système et dit que jamais homme n'a eu de si grandes vues, ni si justes. Law prétend rendre la France l'empire le plus florissant de l'univers. (Il se sert du terme d'empire). La marine sera de plus de cent gros vaisseaux. Quand il parle, il ne fait point difficulté de dire, *je ferai*, *j'établirai*, et véritablement il est le maître. C'est toujours M. Cheinet qui parle. Il ajoute que M. Law se charge d'acquitter les dettes de la province de Languedoc et celles de la ville de Lyon. Cela n'est que trop vrai, car on le mande d'ailleurs..... ainsi voilà nos rentes qui vont avoir le sort des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Nous serons remboursés ou réduits à trois pour cent et nos rentes transportées sur la Compagnie d'Occident. Voilà une bonne taxe, mais que faire à cela ? Prendre patience et se soumettre à la volonté de Dieu. Cela n'empêchera pas que je n'admire le système de M. Law s'il vient à bout d'exécuter les grandes choses qu'il médite. Il n'est pas possible qu'il n'y ait des particuliers qui souffrent de ces grands mouvements. Je ne doute point que nous ne voyons dans peu une déclaration du Roi qui fixera l'intérêt légitime à trois pour cent ; tout ce qu'on fait conduit là naturellement. Nos immeubles en vaudront plus ; ainsi, en perdant d'un côté, nous gagnerons de l'autre.....

Le Clergé fait feu et flamme (c'est M. Cheinet qui parle) ; il ne veut point que le Roi se mêle de ses affaires. Cependant, la chose passera et le Roi seul sera leur créancier à trois pour cent. Les recettes générales sont jointes à la Compagnie d'Occident et cela a fait augmenter les nouvelles actions de 200 pour cent. J'ai passé aujourd'hui une heure (c'est toujours Cheinet) dans cette fameuse rue de Quincampoix. J'ai été témoin de ce commerce d'iniquité, dans un sens, puisqu'on y prête l'argent à dix pour cent par jour. A peine y peut-on mettre le nez entre deux personnes ! Non, je ne puis rien dire qui ne soit au-dessous de tout ce qui se passe ici. C'est une fureur, c'est un vertige qui passe toute expres-

sion et notez que celui qui cause ces transports si violents est l'homme du monde le plus froid qui n'agit et qui ne parle que par équations. Rigaud a fait son portrait et quatre graveurs sont après.

D. — Orliénas, 24 octobre.

Enfin, j'ai reçu aujourd'hui la lettre de M. Falconet que M. Cheinet m'avait annoncée. Il me parle en docte Mississipien et m'instruit à merveille sur le commerce des actions ; sur les premières qu'on appelle les mères, sur les nouvelles qu'on appelle les filles et les petites-filles. Les mères y furent données pour acquitter les billets de l'Etat ; elles montaient à cent millions. Pendant deux ans, elles ont langui, personne ne les recherchait ; peu à peu, elles se mirent à la mode, heureux qui en aurait fait provision quand elles étaient à 140 pour 100 ! C'était justement dans le temps que vous m'écriviez que vous aviez dessein d'y employer mille écus. Alors, pour contenter l'empressement du public, on créa pour 24 millions de nouvelles actions, ce sont les filles. Pour avoir une fille, il fallait déjà avoir quatre mères ; alors, ces mères montèrent à 200 pour cent. Le Roi prenait sur ces filles, c'est-à-dire sur chacune de ces nouvelles actions 10 pour cent. Sur ce pied-là, qui voulait avoir une de ces nouvelles actions, qui étaient de 400 fr. et 440 fr. avec les 10 pour cent, devait se pourvoir de quatre mères qui coûtaient le double de leur première valeur.

Bientôt, elles montèrent à 300 pour cent, c'est-à-dire au triple de leur première valeur. Alors, on créa 24 autres millions de nouvelles actions, ce furent les petites-filles ; mais, le Roi les faisait payer 200 pour cent et ne les donnait qu'à ceux qui représentaient cinq actions. Il fallait donc en avoir cinq pour être reçu à en prendre une sixième. Ces filles et ces petites-filles étaient payables en plusieurs termes de mois en mois. Il suffisait de payer le premier mois, en faisant sa soumission. Or, voici le profit immense qu'y ont fait ceux qui ont été assez heureux pour en avoir. Ils vendaient ces soumissions 7 à 8 cents pour cent quoiqu'ils n'eussent payé que le premier terme ou peut-être le second. On achetait chèrement, comme vous voyez, le simple droit de donner son argent. Le remboursement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville donna une nouvelle pointe aux actions. Cela est toujours allé en augmentant, c'est une fureur, dit M. Falconet, le prince, le grand seigneur, le savant en sont aussi occupés que le négociant.....

Vous parlerai-je encore du Mississipi ? Oui, il faut suivre cette matière elle est des plus à la mode, aussi M. Falconet me mande qu'il n'a pas grandes nouvelles à m'apprendre en matière de littérature et de livres ; que les lettres se traitent *inter contagia lucri*. Sachez donc qu'outre ces nouvelles actions que j'ai appelées, après M. Falconet et après les personnes versées en cette matière, les filles et les petites-filles, l'empressement devenant tous les jours plus grand et les actions étant montées jusqu'à mille pour cent, on créa tout d'un coup pour 40 millions de nouvelles actions sur le pied de mille pour cent. Concevez bien que c'est 400 millions qui entrent par là dans les coffres de la Compagnie et ces 400 millions étaient payables en dix mois.

Cela fut enlevé avec une rapidité qui invita la Cour à une seconde création, et tant de gens se présentèrent pour cette seconde qu'il se trouva 37 millions de plus qu'il ne fallait pour la remplir. Troisième création de 40 autres millions pour satisfaire tout le monde, malgré laquelle, dit M. Falconet, un nombre infini de personnes se présentaient encore, il y a trois jours, et demandaient des soumissions, comme le peuple romain *panem et circenses*.

Mais comme les 1400 millions produits par ces trois dernières créations suffisaient pour rembourser les rentes et les billets de l'Etat, et que d'ailleurs la trop grande quantité pouvait discréditer la marchandise, le Roi vient de déclarer aujourd'hui (c'est le 16 octobre) qu'il ne créera plus d'actions, de quelque nature que ce soit. Il faut vous ajouter qu'on ne recevait d'abord pour le payement de ces soumissions que des contrats de rente sur l'Hôtel-de-Ville, des billets de l'Etat ou d'autres papiers semblables ; enfin, on accorda la liberté de payer aussi argent comptant, mais moyennant 10 pour cent de plus, ce qui fit hausser les contrats de rentes, en sorte qu'il gagnaient 7 à 8 pour cent, de même que les billets de l'Etat, etc..... Dites la vérité, ne vous semble-t-il pas que je vous conte des fables? cependant je ne fais que vous rapporter ce que M. Falconet me mande. Je suivrai demain cette matière, car, il est bon que vous soyez bien au fait.

26 octobre. — Depuis que le Roi a déclaré qu'il ne créerait plus de nouvelles actions, les dernières créées gagnent 140 pour cent, c'est-à-dire qu'elles sont à 1140 pour cent, parce que le Roi les vend mille pour cent et le particulier qui a fait sa soumission, en la vendant y gagne 140 pour

cent. Comme on doit rendre incessamment plusieurs arrêts en faveur de la Compagnie, pareils à celui qui lui a réuni la recette générale, on ne doute pas que dans peu on ne voie monter les actions jusqu'à 2000 pour cent. Cependant on vend, on trafique, on négocie ces soumissions et c'est dans la rue Quincampoix que ce négoce se fait ; aussi n'est-il point à présent de rue plus fréquentée dans Paris. Vous avez vu que Cheinet l'appelle : cette fameuse rue.

Vous voilà au fait aussi bien que moi sur le commerce des actions ; mais mon embarras était de savoir par quel motif et sur quel fondement on paye ces actions onze et douze fois leur valeur et si les acheteurs espèrent être un jour remboursés sur ce pied-là. M. Falconet a prévu l'objection, mais il n'y satisfait pas pleinement. Il dit donc que comme les *dividendes* ou intérêts à partager grossiront toujours à mesure que la Compagnie deviendra plus puissante, ces actions seront l'effet qui rapportera le plus dans un temps où l'argent vaudra très peu partout ailleurs. On croit, pourtant, ajoute-t-il, qu'à la fin l'intérêt de ces actions sera fixé et qu'elles tiendront lieu de contrats de rentes. Mais où la Compagnie prendra-t-elle les fonds pour payer l'intérêt de sommes si excessives ? C'est à quoi M. Law pourvoit chaque jour par les réunions qu'il fait faire : voitures, postes, sel, manufactures, etc., tout cela sera joint à la Compagnie.

Ainsi, on ne compte pas beaucoup sur les trésors du Mississipi, mais le fond le plus assuré, c'est que l'argent qui s'écartait par différents canaux viendra désormais se rendre dans un seul et unique réservoir.

27 octobre. — M. Law porte pourtant ses vues plus loin et ne néglige pas le Nouveau-Monde. Il a établi une banque à Pensacola, port du Mississipi qu'on vient de prendre aux Espagnols et il prétend que tout l'or et l'argent de l'Amérique passeront par là, ou du moins la plus grande partie, parce que d'un côté les Espagnols mêmes l'y porteront pour éviter les droits d'indult qu'ils payent au roi d'Espagne, les frais et les risques de transport, et de l'autre, les nations de l'Europe qui négocient avec les Espagnols et qui tirent d'eux ces matières trouveront mieux leur compte à faire ce négoce avec nous. Pour assurer ce commerce, M. Law prétend avoir 100 vaisseaux armés l'année prochaine. Ces projets, dit M. Falconet, étonnent l'esprit humain. Les frondeurs les regardent comme des visions, mais du moins, ajoutent-ils, ce que nous avons vu et ce que nous

voyons doit suspendre le jugement des personnes sages. M. Law ne borne pas là ses projets ; il songe aussi à l'intérêt du royaume : il veut que les terres rendent dans peu un tiers plus qu'elles ne font, que la culture soit mieux entretenue et que le nombre des habitants augmente par l'avantage que trouveront les étrangers à venir s'établir en France.

28 octobre. — Questions à faire à M. Falconet. Où est le bureau de cette compagnie ? Qui sont les directeurs et les inspecteurs qui veillent à la juste distribution des profits? S'en fiera-t-on uniquement à la bonne foi du ministre ? Il faut qu'on ait une grande opinion de l'intelligence et de la probité de M. Law puisque tout Paris, toute la France court en foule et à l'envi lui porter son argent, sur sa parole et sans aucune précaution, car acheter une action, c'est acheter une espérance. Il a su gagner la confiance publique, ce qu'aucun ministre avant lui n'avait su faire. C'était là le point capital, c'est le grand œuvre, c'est la pierre philosophale. Mais, vivra-t-il toujours ? après lui trouvera-t-on un pareil génie ? trouvera-t-on la même probité, la même fidélité ? Cependant, voilà le Roi maître de tout l'argent comptant de ses sujets ou peu s'en faut ; voilà, si mon compte est bon, 1640 millions qui sont rentrés dans la caisse de la Compagnie ou dans les coffres du Roi, car c'est la même chose. Véritablement, tout n'est pas argent comptant, il y a beaucoup de papier. Comment les Français, autrefois si difficiles à donner leur argent, qui ne lâchaient que par contrainte et à regret quand le défunt Roi faisait des emprunts au denier seize, et qui regardaient ces emprunts comme de véritables taxes, (par exemple, ce qu'on appelait rentes provinciales furent des taxes sur les aisés dont le Roi promettait de donner l'intérêt et jamais le feu Roi n'a promis moins de cinq, souvent six et six et demi pour cent), comment, dis-je, ces mêmes Français s'empressent-ils aujourd'hui de donner de si grosses sommes, pendant qu'ils n'oseraient en espérer cinq pour cent ? Car, je vous demande, si celui qui achète vingt actions montant à 10.000 francs et qui en donne au Roi cent mille francs effectifs parce qu'elles sont créées à mille pour cent, je vous demande s'il espère avoir cinq pour cent des 100.000 francs ? Il sera bien heureux d'en avoir trois. Je ne parle pas de ce qu'y gagnent les particuliers qui les revendent, cependant cela augmente le capital de l'action pour celui qui l'achète. Enfin, ma grande question, c'est comment et par quels ressorts, M. Law a gagné cette prodigieuse confiance

et quelle est l'espérance de ceux qui recherchent ces actions avec tant d'avidité ? Je ne fais pas cette question à l'égard de ceux qui ne les prennent que pour les revendre promptement et qui sont presque sûrs du profit. Mais, mon embarras est pour ceux à qui elles resteront les derniers ; dans le fond, je ne m'en embarrasse guère, mais j'admire véritablement le génie de M. Law. Je ne sais s'il n'est point étonné lui-même du succès prodigieux de son système, s'il a prévu tout ce que nous voyons aujourd'hui, s'il s'y est attendu, si c'était une suite nécessaire de son système. Je dis que son esprit est supérieur à celui de tous les hommes vivants. Mais, voilà bien assez parlé sur cette matière ; vous diriez bientôt que la fièvre épidémique m'a gagné comme les autres.

D. — Orliénas, 31 octobre 1719.

Le P. de Vertilhac est ici, nous l'avons vu arriver cet après-dîner sur un cheval de louage, seul et sans suite, dans le temps où nous nous y attendions le moins... Je croyais qu'il amènerait avec lui quelque compagnon pour l'aider dans le travail de sa mission; il n'en veut point, à la bonne heure, nous en serons plus libres, il est homme sans façon. Il veut commencer la mission après les vêpres.

2 novembre. — Voulez-vous connaître sa famille ? car il est vif et plein de candeur, j'ai trouvé le moyen de lui faire dire tout ce que j'ai voulu. Son père qui est mort il y a quelques années entre ses bras, qu'il confessa, à qui il administra les derniers sacrements, était un gentilhomme de Touraine qui avait servi toute sa vie. Je ne sais si c'est dans la cavalerie ou dans l'infanterie ; je ne sais à quel degré il était parvenu dans le service ; tout ce que j'ai attrapé c'est qu'il était à la tête du régiment de Jonsac dans je ne sais quelle occasion qu'il me cita. Son oncle, frère de son père et du même nom que lui, est mort lieutenant-général des armées du Roi et gouverneur de Mons, si je ne me trompe ; il fut tué en escortant un convoi. Le P. de Vertilhac est l'aîné de douze garçons, sans aucune sœur. Il n'a que 44 ans tout au plus, et sa mère qui vit encore n'a que 16 ans de plus que lui ; elle l'a nourri elle-même et il est plein de tendresse pour elle et il paraît qu'elle a pour lui un attachement excessif, car il dit que cette raison l'oblige à s'éloigner autant qu'il peut de sa patrie. Sa mère s'oppose à ses travaux ; quoique remplie de piété, elle dit qu'il se tue et elle n'a pas tort. C'est ici, à

ce qu'il dit, un lieu de repos pour lui, il ne prêche que deux fois par jour.....

D. Orliénas, 13 novembre 1710.

C'est demain la clôture de notre mission qui a fait des biens inconcevables ; il n'est pas possible de vous l'exprimer dans une lettre, je vous en entretiendrai quelque jour. Nos curés en sont ravis d'admiration ; les paroisses voisines sont accourues en foule pour profiter de la mission. On fit hier la communion des filles et des femmes, il y en eut plus de mille; demain, ce sera celle des hommes, il n'y en aura guère moins. Les confesseurs sont charmés des dispositions où ils les trouvent ; ils disent qu'on révèle des choses qui n'auraient été sues qu'au jour du jugement.... Si j'ai fait quelque bonne œuvre en ma vie, c'est en vérité d'avoir procuré un si grand bien à ces pauvres gens.

Il faut avouer que le P. de Vertilhac est un admirable ouvrier, je n'en connais point de pareil. Pour en bien juger, il faut l'avoir suivi comme nous avons fait dans cette mission. Il se met à la portée des esprits les plus simples et les plus grossiers ; il instruit, il ébranle, il touche, il attire. Je ne sais comment il peut soutenir un si rude travail, prêcher deux fois le jour sans discontinuation et cela avec véhémence, et avec cela confesser dans les intervalles. Croiriez-vous bien que depuis qu'il est ici, il n'a pas mis le pied dans nos jardins et qu'il n'a fait d'autre chemin que d'ici à l'église et de l'église ici..... La seule récréation qu'il prend est de causer avec nous après le souper et il pousse quelquefois cela jusqu'à onze heures. Là il tâche de se dissiper un peu et de s'égayer. Il avoue que les grandes vérités qu'il médite pour les annoncer font sur lui une terrible impression et que, quand il ne trouve pas une conversation qui lui convienne et qui le distraise un peu, il est abattu et assommé.

14 novembre. — Je me trompais bien dans le nombre de ceux qui ont assisté à notre mission. Quinze cents hommes ont communié aujourd'hui, sans compter plusieurs femmes qui communièrent hier et aujourd'hui ; comptez sur trois mille personnes. Notre paroisse d'Orliénas n'a pas plus de 400 communiants, voyez quel prodigieux concours la mission nous a attiré. Dieu seul peut donner la persévérance ; mais pour les dispositions présentes, tous les confesseurs qui sont braves et honnêtes gens ne peuvent se lasser de dire combien ils sont contents. Ils n'ont

pas eu besoin de les exciter à la contrition, la plupart fondaient en larmes en se confessant ; les plus touchés sont ceux de qui on l'attendait le moins...

B. — Malfara, 28 novembre 1719.

J'arrivai hier ici (à Malfara près de Charlieu), sur les cinq heures du soir et j'étais parti du château de la Pierre (à Durette) avant huit heures du matin. La journée fut un peu fatigante ; car, outre la longueur du chemin, je le trouvai très mauvais et très désagréable. Je me désennuyai à mon ordinaire, en lisant, en rêvant ou en priant Dieu...

Je trouvai en arrivant M. Donguy en très bonne santé ; il me reçut d'une manière qui me fit connaître que ma visite lui était agréable. Nous nous promenâmes, nous soupâmes, nous causâmes. Je me retirai à onze heures du soir et je ne laissai pas, malgré ma fatigue, de me mettre en devoir de vous écrire ; mais, faute d'encre, il fallut quitter la plume. Bonsoir, il est minuit.

29 novembre. — Je m'y prends le matin, cela vaut mieux ; car, lorsque j'attends jusqu'au soir à remplir ma tâche et que je la remets à la dernière action de la journée, je vous avoue qu'il me faut faire quelque violence pour écrire. Vous m'en avez peut-être plus d'obligation, mais ce que je dis en vaut moins. J'entrais hier dans ma 45e année et j'ai eu le bonheur à pareil jour qu'aujourd'hui d'entrer dans le sein de l'Eglise. Il est vrai que je ne reçus pas les eaux salutaires dans toutes les cérémonies accoutumées ; ma marraine, madame votre mère, n'était pas sur les lieux. Je fus ondoyé avec la permission de l'archevêque et les cérémonies du baptême ne se firent qu'au mois de janvier. J'ai donc été plus de six semaines *anonyme*, mais je n'en étais pas moins chrétien et meilleur certainement que je ne l'ai été depuis.

Mon Dieu, quand on a un peu de religion, peut-on s'imaginer qu'il y ait d'autre bien véritable que celui d'être dans la grâce de Dieu ? Je le sens ce bien, je le comprends, je le souhaite, je dis volontiers à Dieu dans toute la sincérité de mon cœur :

Rends-nous seulement l'innocence,
Elle tient lieu de tous les biens.

Mais, ô faiblesse mortelle, m'entrainerez-vous toujours ?

J'avais bien résolu de consacrer ce jour à la prière, comme il est consacré au jeûne par le commandement de l'Eglise ; mais beaucoup de difficultés et un peu de paresse m'en ont empêché. Nous avons, il est vrai, un couvent de Capucins assez près d'ici ; mais les bons Pères sont interdits de la confession par M. de Mâcon ; car il est, comme vous le savez, un des prélats appelants. Le curé de la paroisse et tous les ecclésiastiques qui la desservent sont zélés anticonstitutionnaires, ou en connaissance de cause, ou par contagion. Je crois bien que n'étant point visiblement retranchés du corps de l'Eglise, ils peuvent validement administrer les sacrements, mais j'aurais quelque peine à les recevoir d'eux. Il reste, à la vérité, une maison de Cordeliers dont il n'y a encore qu'un religieux d'interdit ; mais il y a beaucoup de chemin à faire, mais ce chemin n'est pas beau, mais le temps est mauvais, mais il est un peu tard, mais ceci, mais cela, mais la véritable raison est que je suis paresseux. Il faut donc différer ma conversion jusqu'à mon retour à Villefranche... *Ah ! malheureux, quel mot est sorti de ta bouche ?* Je me rétracte, il ne faut pas différer ma conversion, mais il la faut préparer ou, pour en mieux parler, il faut me convertir dès à présent. Puisse la résolution que je forme en vous écrivant, être plus efficace que deux cents que j'ai prises en ma vie !

4 décembre 1719. — Dernière date de Malfara ; j'en pars dans deux heures. Si j'ai le temps ce soir, je vous dirai où je me suis arrêté.

B. — Anglure, 6 décembre.

J'aurais bien eu le temps, mais je n'en eus pas la volonté. Je suis à Anglure, c'est un château magnifique situé dans la paroisse de Mussie à trois lieues de Charlieu et qui appartient à M. le comte de Chenelette pour avoir épousé une cousine issue de germaine de feu ma mère. C'était la fille de M. Donguy d Origny, gentilhomme ordinaire. Je n'avais jamais rendu visite à des parents que je ne connaissais même pas ; encore faut-il quand on se trouve dans le voisinage reconnaître sa famille. Je vous entretiendrais plus longtemps en prose, mais j'ai peur d'oublier une quarantaine de mauvaises rimes qui ne sont pas pour vous et que je vais pourtant écrire ici pour m'en souvenir et les corriger ensuite avant que de les envoyer à celui à qui j'ai dirigé ma première intention. Ceci fut ruminé hier... (*suivent 250 vers*).

Je vous félicite de mon retour, car je ne rimerai plus. *A tel penchant*

chez moi je me refuse ; soins plus pressés occupent mon cerveau. D'ailleurs, il y a grande apparence que mon commerce poétique avec M. Poulletier n'ira pas plus loin. Il n'a pas répondu à mes derniers rondeaux, ce qui me rend heureusement quitte à son égard. *Iterum* donc, *iterumque* je vous félicite.....

J'ai transcrit l'épître pour M. Donguy et, en la transcrivant, j'ai un peu barbouillé l'original. Je vous fais mes excuses, mais si j'avais eu plus de temps je l'aurais bien barbouillé davantage ; les impromptus ne sont bons qu'autant qu'ils sont envoyés promptement. J'ai promis que je ne rimerais plus, en voici la preuve : *et tibi promitto quod numquam versificabor.*

B. — Paris, 5 janvier 1720.

Voici, mon cher ami, la deuxième lettre que je vous écris depuis mon arrivée en ce pays et la première depuis le commencement de l'année. Il faudrait, suivant l'usage, commencer par des compliments, mais cet usage ne me convient point et moins encore à votre égard qu'à l'égard de tout autre. Aimons-nous autant cette année que nous avons fait les années précédentes et songeons plutôt à nous donner des preuves de notre tendresse par des manières solides que par des protestations inutiles et souvent équivoques.

Le temps des grandes fortunes est passé ; il ne faut, tout au plus, songer qu'à glaner et encore n'est-il pas bien certain si ceux qui sont venus en ce pays les derniers, n'en seront pas pour les frais de leur voyage. La fureur qui a fait augmenter les actions et qui les a portées jusqu'à mille (c'est-à-dire jusqu'à deux mille, y compris ce que le Roi en retire) est beaucoup ralentie et bien des gens croient que le dernier règlement fait dans l'assemblée générale de la Compagnie, samedi passé, empêchera leur accroissement subit. Il fut dit qu'on afficherait chaque jour à la banque le prix où les actions auraient été la veille et que la banque les vendrait et les achèterait durant tout le jour sur ce même pied. M. le Régent dit à la vérité tout haut que c'était sans préjudice du commerce de la rue Quincampoix ; mais, il est évident que la fixation des actions à la Banque doit empêcher qu'elles ne montent à la rue Quincampoix. Par exemple, il était aujourd'hui affiché à la Banque qu'elle vendrait les actions à 940 et qu'elle les achèterait à 930.

D. — Lyon, 8 janvier 1720.

Je ne reçus, mon cher ami, votre lettre du 30 décembre, que vendredi dernier, 4 janvier ; je ne vous parle point de l'impatience avec laquelle je l'attendais, ni du plaisir qu'elle me causa, parce que vous le comprenez assez sans que je le dise.....

Votre voyage a donc été heureux, Dieu en soit béni ! Je sais bon gré à vos concitoyens de leur empressement à vous recevoir. Ils sont gens de mérite, puisqu'ils connaissent et qu'ils aiment le vrai mérite. *Crede mihi eum plurimis abundare virtutibus qui alienas sic amat.* Vous appelez Paris un enfer et la rue Quincampoix le Tartare. Vous avez raison et je trouve votre comparaison juste par plus d'un endroit.....

Aussi, ramasse-t-on tout l'or du royaume pour le porter dans ce gouffre où il se convertit en papier, mais *motus*.....

N'est-il pas vrai que ceux qui veulent s'embarquer sur cet océan n'iront pas prendre leur provision à 960 et encore moins à mille à la rue, tandis qu'ils les ont à beaucoup meilleur marché à la Banque. Il est vrai que comme la banque établie dans la rue de Richelieu est fort loin de la rue Quincampoix, ceux qui y négocient aiment quelquefois mieux donner 4, 5 et 6 pour cent de plus et n'avoir pas la peine d'aller plus loin. Mais c'est proprement là *incrementum latens* et il n'y a pas d'apparence, si le règlement subsiste, qu'on voie monter les actions extraordinairement comme elles ont fait ci-devant. Vous avez remarqué, dans l'affiche que je viens de vous rapporter, que la Banque prétend gagner 10 o/o en achetant à 930 et revendant à 940. Mais, ce qui paraît très sûr, c'est qu'elle pourra bien vendre, mais qu'elle n'aura jamais occasion d'acheter, parce que les vendeurs trouveront mieux leur compte à la rue Quincampoix et que ceux qui auront envie d'avoir des actions leur en donneront toujours au moins la somme fixée à la Banque. Vous penserez sans doute que comme ce règlement empêche les actions de monter rapidement, il les empêchera aussi de descendre avec précipitation. Je le croirais assez comme vous, à moins que la nécessité d'avoir de l'argent comptant, lorsque le temps des paiements approchera, n'oblige une infinité de gens de fondre une partie de leurs actions pour remplir les autres, car alors la crainte de tout perdre, faute d'argent, fera hâter de donner à meilleur marché et peut-être, dans ce temps-là, les actions baisseront-elles considérablement comme elles ont fait dans le milieu

du mois passé. Mais, il pourrait arriver aussi qu'elles ne baisseraient pas beaucoup, parce que la Banque est toujours prête d'acheter à dix pour cent de meilleur marché qu'elle ne vend. Toute la différence qu'il y aurait, c'est que la Banque, qui vend beaucoup et qui n'achète rien dans le temps que les actions montent à la rue Quincampoix, achèterait tout et ne vendrait rien dans le temps qu'elles baisseraient, c'est-à-dire vers les termes des paiements. Encore novice dans cette matière, je m'explique sans doute obscurément, mais il n'est rien d'obscur pour vous et vous me concevez sans peine.

Il était dit dans la création des actions que le Roi a vendu 1000 pour cent, que les paiements se feraient en dix mois, en donnant 400 francs par mois pour chaque action. Cet ordre a été changé et il a été ordonné que les paiements se feraient en trois termes de 1.400 francs chacun, qui, joints aux 400 francs qu'on a donnés en prenant sa première soumission, font justement la somme de 4.000 francs. Il y a déjà un terme passé et qui a dû être rempli au premier janvier; le second terme est au mois de mars, si je ne me trompe, et le troisième au mois de juin. Comme les sommes sont plus grosses et qu'il est plus aisé de trouver 400 francs que 400 écus, les actionnaires seront plus embarrassés à remplir et, par conséquent, il y en a grand nombre qui seront obligés de vendre une partie pour sauver l'autre.

Dans l'assemblée de la Compagnie dont je vous ai parlé, on annonça les dividendes au profit des actionnaires et ils sont de 40 pour cent et même 42 ; mais, il faut distinguer entre l'ancien et le nouvel occident. Les actionnaires de l'ancien occident qui ont eu leurs actions pour 400 francs pièce, une fois payées, se trouvent très avantageusement traités, puisqu'ils ont 200 francs de profit pour chaque action et que celui qui en a pris pour cinquante mille francs retire vingt mille livres de rente. Quant aux actionnaires du nouvel occident, la chose est bien différente : ils n'ont rien qu'ils n'aient entièrement rempli leur soumission. Il est vrai que le Roi leur laisse la liberté de devancer les termes ; mais, supposé qu'ils aient achevé de remplir, ce qui vaut 40 pour cent aux premiers ne leur vaut que quatre, puisqu'ils achètent 4.000 francs ce que les autres ont eu pour 400 francs. Et encore, supposé-je qu'ils ont les actions de la première main, car, pour ceux qui les ont prises lorsqu'elles sont montées à mille, c'est-à-dire lorsqu'elles ont doublé, ils n'ont que deux pour cent. Voilà une grande différence ; il est vrai que M. Law fit remar-

quer à l'assemblée que ces dividendes étaient infiniment au-dessous de ce qu'on devait espérer pour l'avenir, puisque la Compagnie, qui était obligée à des dépenses infinies pour les établissements qu'elle devait faire, tant dans l'intérieur du royaume que dans l'extérieur, retirerait dans la suite des profits immenses qui seraient à répartir entre les actionnaires.

Quand j'en aurai le loisir, je vous expliquerai tout cela plus en détail, selon les interrogations que vous me ferez et les lumières que vous souhaiterez d'avoir...

On vient de m'assurer que l'affiche de la Banque a changé cet après-dîner et que les actions sont à vendre à 940 et à acheter à 940. Si cela est, la règle commence à varier, puisque l'affiche n'est pas constante pour toute la journée ; et tant mieux, nous avons l'espérance de voir monter les actions...

Il y a quatre ou cinq partis à prendre sur le commerce des actions, je vais vous les dire en peu de mots : 1° Les trois quarts agiotent, c'est-à-dire sont perpétuellement occupés à vendre et à acheter dans la rue Quincampoix. Ce négoce est bon ; il y a plus à gagner qu'à perdre et bien des gens ont fait fortune en le suivant. Mais ni ma santé, ni mon inclination, ni mon honneur ne me permettraient de le suivre, et, quoique gens d'un assez grand nom s'en soient mêlés, je le vois rejeté par la plus saine partie. Vous direz un courtier le pourra faire pour moi ; mais, que je le fasse par moi ou par un autre, la chose ne m'en paraît pas plus noble ; 2° On achète des actions, non pas dans le dessein d'agioter, mais non aussi dans la volonté de les garder toujours. On espère qu'elles monteront à un, deux, trois ou quatre pour cent au-delà du prix qu'on en a donné et qu'alors on les pourra vendre. Et puis, si elles viennent à baisser, on en rachète, etc... Cela est bon, je ne condamne pas absolument cette conduite ; mais, pour la suivre, il faut être longtemps à Paris, il faut être toujours aux aguets ; cela tient un peu d'un honnête agiotage ; 3° On fait des primes et il s'en fait de deux manières. Par la première qui est la prime simple, celui qui convient avec vous commence par vous donner comptant ce que vous avez payé au Roi (c'est maintenant 2.000 francs pour chaque action) et puis il vous promet de vous donner, par exemple, 1.400 pour cent à un certain terme, comme vous diriez à Pâques. Vous avez pour sûreté de sa promesse l'action que vous gardez par devers vous ; mais aussi quand le terme est arrivé il

est maître ou de prendre votre action en vous payant le prix convenu, ou de vous la laisser en perdant sa prime, c'est-à-dire ce qu'il vous a donné d'introge. Vous voyez d'un coup d'œil le bon et le mauvais de cette espèce de convention ; 4° La seconde espèce de prime s'appelle marché ferme. Celui qui achète votre action ne vous donne point d'introge, mais aussi il ne peut reculer en arrière et, quand les actions baisseraient infiniment, il est toujours obligé de payer ce qu'il a promis. Cela est bon ; mais cela est-il légitime ? De plus, il faut prendre garde avec qui et comment on traite par rapport aux sûretés ; 5° Enfin, la dernière façon, celle qui me paraît la plus noble et que je prendrai peut-être pour moi, c'est de courir le hasard des actions, de rester membre de la Compagnie, d'achever de les remplir et puis de participer au gain ou à la perte qui en reviendra chaque année, lorsqu'on fera les dividendes.

6 janvier. — Les actions sont aujourd'hui affichées à mille; tous les Mississipiens sont dans la joie de leur cœur....

12 janvier. — M. Law qui a craint cette rapidité d'augmentation, a voulu l'arrêter, et voici le parti qu'il a pris pour ce sujet. Il a fait afficher que la Banque prendrait des primes, et que quiconque voudrait porter 1,000 fr. comptant recevrait une assurance d'avoir une action dans six mois, en payant la somme de dix mille livres, à la charge que, si on ne prenait pas l'action, les 1,000 fr. de prime seraient perdus. Tout le monde court à ces primes, et y court avec une si grande affluence qu'on est, à chaque instant, dans la crainte d'y voir arriver la scène tragique du Pont du Rhône... Chacun veut avoir de ces primes, et pour avoir de l'argent, chacun veut fondre ses actions : Voilà ce qui les fait baisser, et voilà ce que voulait M. Law. On est persuadé que quand les primes seront remplies et que la Banque sera fermée à cet égard les actions reprendront leur cours et augmenteront considérablement...

Vouloir raisonner avec sagesse sur tout ce qui se passe aujourd'hui, c'est vouloir *cum ratione insanire*. M. Law disait l'autre jour à une personne qui se plaignait d'être venue trop tard, que ceux qui venaient à la fin d'un grand repas trouvaient encore le vin de Champagne à boire. Il disait encore en parlant des gens de l'ancien système et qui ne veulent point se guérir de leur méfiance : ils ne veulent point d'actions à mille, ils en prendront à trois mille. Tout cela nous donne de l'espérance, mais tout cela ne nous donne point de vraie assurance. M. Law

convient lui-même qu'il a été surpris de tout ce qu'il voit et qu'il ne connaissait pas le génie du Français.

Si nous étions dans une république, rien au monde ne serait si beau, ni si sûr que le nouveau système, mais le changement de règne et de ministre fait trembler. Il est vrai qu'on se rassure par deux raisonnements bien fondés, le premier c'est de dire que les rois à venir trouveront un si prodigieux avantage dans ce nouvel établissement qu'il sera encore plus de leur intérêt que de celui de leurs sujets de le maintenir; le deuxième, qu'il sera plus difficile pour ne pas dire impossible) de le détruire, cet établissement, qu'il n'a été difficile d'en jeter les fondements. Enfin, on prétend, comme je vous l'ai dit dans une lettre précédente, que bientôt la seule manière de faire valoir son argent sera de s'engager dans la Compagnie des Indes.

B. — Paris, 14 janvier 1720.

On ne sait que penser de ces primes nouvelles (en termes de l'art appelées polices); il y a eu, dès le commencement une affluence infinie de monde pour en prendre, et les trois quarts et demi de ceux qui en voulaient n'en ont pas eu. On courait risque de la vie en allant à la Banque et un homme de considération y eut l'autre jour (avant-hier) un œil emporté hors de la tête. On va commencer demain à en distribuer à tout venant, mais je vois le zèle se ralentir très fort à cet égard.

On y a couru comme au feu, je vous l'ai déjà écrit, chacun en voulait, et cependant on ne les distribuait que par poids et mesure. Il a été un jour où l'on croyait le marché si bon que celui qui en avait une de la première main, y regagnait à la rue Quincampoix 60 pour cent de profit, c'est-à-dire que ce qu'il avait acheté 1,000 fr., il le revendait 1,600 fr. Cela paraît fabuleux, et cela est pourtant vrai.

Ces polices sont tombées, on m'a dit aujourd'hui qu'elles perdaient au lieu de gagner, et la Banque, qui en faisait tant la renchérie, en est maintenant prodigue et a même affiché aujourd'hui matin qu'elle ne vendrait ni n'achèterait plus d'actions qu'elle n'eût débité toutes ses polices. Elle a beau faire, tous les gens sensés sont rebutés... Il se pourra faire pourtant que ce seront les fous qui seront sages. Que n'avons-nous l'art de deviner ? Je vous avoue que si les risques qu'on court rendent les commerces permis, jamais commerce ne fut moins défendu que celui-ci.

D. — Lyon, 19 janvier 1720.

... J'admire, il est vrai, le génie de M. Law et j'ai confiance en lui. Notre Compagnie me chargea de faire la lettre qu'elle lui écrivit sur sa nouvelle dignité de contrôleur général. Je vous en envoie la copie ; ne la divulguez pas, je n'ai écrit que ce que je pensais.

Monsieur,

Monseigneur le Régent n'a écouté que sa sagesse et sa justice quand il vous a accordé le titre honorable d'un emploi dont vous exerciez déjà les plus importantes fonctions et pour lequel il semble que le Ciel vous avait fait naître.

Vous avez rendu, Monsieur, au Roi et à l'Etat, des services au-dessus de toutes récompenses; vous avez exécuté, par la force de votre génie, ce que les plus habiles ministres n'auraient osé penser et nous voyons sous nos yeux des prodiges qui nous paraitraient incroyables si nous les lisions dans l'histoire. La France, toujours charmée du vrai mérite, accoutumée à le voir honoré et récompensé, applaudit au choix du grand prince qui nous gouverne, et elle vous destinait depuis longtemps, par ses vœux et par ses suffrages, la dignité dont vous êtes revêtu. Nous nous estimerons heureux, Monsieur, si, au milieu des acclamations publiques, vous voulez bien distinguer nos voix ; et plus heureux encore si vous nous accordez l'honneur de votre protection. Nous tâcherons de la mériter par l'attachement inviolable, l'admiration sincère et le profond respect avec lesquels nous serons toujours, Monsieur,

Vos très humbles, etc.

B. — Paris, 19 février 1720.

Je suis en retraite, mon cher ami ; les plaisirs du carnaval m'avaient un peu dissipé et les embarras de Paris m'étourdissaient trop. J'ai cru que quelques jours de solitude ne pouvaient me procurer qu'un grand bien et je me suis enfermé depuis dimanche. Je vous donne maintenant en quatre à deviner le lieu que j'ai choisi ; Saint-Sulpice ? Non, j'aurais craint que mes anciennes idées de perfection ne se fussent réveillées et ne m'eussent rendu plus dévot que de raison. St-Magloire ? Fi, au diable, point de commerce avec les ennemis de la liberté, je suis trop amoureux de la mienne. Les Jésuites ? Non, ils sont bonnes gens,

mais ils ne sont plus en crédit. Saint-Lazare ? O mon Dieu, le Ciel m'en préserve ! leur figure me fait peur. Je vous avais bien dit que vous ne le devineriez pas ; c'est le cabinet de l'aimable Camille (1) où je me suis retiré. J'avais entrepris un ouvrage que je ne pouvais finir sans y travailler plusieurs heures de suite ; il était trop fatigant de venir tous les jours à pied du quartier de Saint-Sulpice à celui de Saint-Roch ; je me suis venu planter ici et je ne quitterai point que je n'aie achevé. *Trahit sua quemque voluptas ;* je vous avoue que je suis dans le centre de la mienne. Ici se retrace le souvenir des heures agréables que nous passions à Orliénas ; il est vrai que, quoique dans le sein de la plus grande ville du monde, j'y suis plus solitaire que dans votre campagne. Camille n'est dans son cabinet que quelques moments le matin et le soir ; j'appelle moment ce que l'aiguille de ma montre m'avertit être une ou deux heures, car rien n'est si rapide que le temps quand on jouit de ce qu'on souhaite. Le reste de la journée, je le passe dans mes exercices de retraite, dont j'espère vous faire part à mon retour.....

Il doit y avoir jeudi une assemblée générale de la Compagnie dont on nous promet des miracles ; ma foi, ils viendront à propos, car la confiance est terriblement tombée. Le système et, par conséquent, tout le royaume sont en danger.....

Artémire, d'Arouët, est tombée sans ressource, elle n'a paru qu'une fois et elle est retombée dans le néant. Madame était à *Polydore*, opéra nouveau qu'on représentait pour la première fois le même jour qu'on jouait *Artémire ;* le lendemain, Arouët lui alla faire sa cour. D'abord, elle lui demanda des nouvelles de son *Artémire :* « Madame, lui dit Arouët, permettez-moi de vous demander auparavant ce que vous pensez de *Polydore.* » — Ah ! dit-elle, il est détestable. — Eh bien ! Madame, répondit le poète, je vous supplie d'interposer votre autorité pour marier *Artémire* avec *Polydore* de peur de faire deux mauvais ménages..... »

Il ne faut plus songer à vendre à primes, il y a un arrêt qui le défend.

B. — Paris, 6 mars 1720.

On prétend qu'il y aura bientôt un arrêt qui ordonnera que les actions d'Occident entreront dans le commerce sur le pied de 10.000 livres

(1) Camille Falconet, médecin du Roi, fils de Noël et petit-fils de celui à qui Patin adressa plusieurs lettres.

chacune et qu'on pourra s'en servir comme des billets de banque pour vendre, acheter, payer ses dettes, etc.

Il vient de paraître un arrêt que je n'ai pas encore vu, mais qui augmente l'argent d'une manière étonnante : les écus nouveaux sont à 8 livres ; les louis neufs, à 48 livres ; les louis vieux, à 60 livres ; les écus vieux, à 10 livres ; les pièces de 20 s. de l'ancienne fabrique valent 30 s. ; celles de la nouvelle ne sont pas augmentées.

Si l'on se prêtait un peu au système et que les Français ne fussent pas également inconstants, il y aurait beaucoup à espérer dans ce nouveau changement d'affaires et dans ce règne de papier. Mais, la défiance s'est tellement emparée des esprits qu'on ne sait que penser de tout ce qui doit arriver. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'est fait des pertes immenses depuis que la peur a saisi la rue Quincampoix, et l'on peut bien avancer hardiment qu'il s'est plus perdu depuis un mois qu'il ne s'était gagné depuis six. L'avidité effroyable du gain a été cause de cette perte. Une infinité de gens ont fait des primes affreuses qui les ruinent sans ressource.....

De la Banque, à Paris, on admire sans cesse
La beauté ;
Mais, tous ces changements causent, de nos espèces,
La rareté ;
Et j'ai, de voir la fin de toutes ces promesses,
La curiosité.

Cette chanson n'est pas de moi.

B. — Paris, 12 mars 1720.

Il n'y a plus rien à faire à la rue Quincampoix ; elle est fondue sans ressource. Qui aurait pu prévoir ces changements inopinés aurait bien fait ses affaires en différant d'acheter. Je suis ravi et très ravi que vous n'y soyez pas pour beaucoup. Pour moi, j'en suis pour mon bon beurre ; la métaphore n'est pas noble, mais elle convient assez au terme de fondre. Les confiants espèrent toujours beaucoup de ces actions converties ; mais ma foi, quoi qu'on en dise, je crois qu'il y a toujours plus lieu de craindre que d'espérer. Le Ciel n'a pas permis que je profitasse du bon temps, lorsque j'en avais réellement envie. Je crois que celui qui a manqué de me servir en sera puni le premier, car je soupçonne qu'il

est très mal dans ses affaires ; j'en suis très fâché, mais c'est l'insatiable cupidité qui lui a fait tort.

On assure que cet argent qui est monté à un point où l'imagination de l'homme n'aurait osé le porter, il y a six mois, va retomber dès le commencement du mois prochain et qu'il retombera de mois en mois jusqu'à ce que le marc de l'argent soit réduit à 27 ou 30 livres. Et cela sera tout au plus tard au mois de décembre. Tant pis, dit M. le contrôleur général pour ceux sur qui les diminutions vont tomber, puisqu'il n'a tenu qu'à eux de les éviter.

Paris, 19 mars 1720. — Je pars sûrement le 24 de ce mois, mon cher ami; et la principale raison qui m'y détermine (outre les affaires que j'ai en province), c'est qu'il n'y a plus rien à faire en ce pays et qu'il y a tout lieu de craindre (si Dieu n'y met la main) que les choses n'aillent toujours de mal en pis. On donne, à la vérité, des lueurs d'espérance : on prétend que la Banque d'Amsterdam va s'unir à celle de France, que la diminution des espèces fera augmenter les actions, que les dividendes seront considérables, etc.; mais *de futuro contingenti non datur cognitio certa.*

B. — Villefranche, 15 avril 1720.

Recommençons nos jeux, dit une vieille chanson; ou en termes de palais, reprenons nos anciens errements, ou suivant une expression plus noble, rentrons dans la carrière. Sans figure, remettons-nous dans notre commerce épistolaire ; peut-être suis-je le plus diligent, tant pis, car nous aurions dû commencer au moins l'un quand l'autre. Je ne trouve rien de plus agréable pour moi que de m'entretenir avec vous, mon cher ami, et je ne doute pas que vous ne soyez sensible au même plaisir. Mais, après une interruption nécessaire et trop longue, il faut renouveler solennellement sa promesse. Je jure donc, par notre amitié mutuelle, de ne passer aucun jour, *quin linea ducta supersit*; vous faites volontiers le même serment, et je suis sûr qu'avant que nous le violions, *aut Ararim Parthus bibet aut Germania Tigrim...*

B. — Villefranche, 28 avril 1720.

Est-il vrai, mon cher ami, que vous n'avez plus la pauvre petite Marion ? On vient de me le dire et je veux encore en douter jusqu'à ce que j'en sois sûr par vous-même. Cette nouvelle m'a vivement touché

par rapport à vous et encore plus par rapport à Mme du Gas, car pour cette aimable enfant qui augmente le nombre des anges, je ne saurais plaindre son sort. Et comment pourrions-nous plaindre un sort auquel nous portons tous envie? Qui est-ce qui ne voudrait pas être mort à cet âge ? Voilà, sans doute, une réflexion solide et consolante qui essuiera bientôt les larmes de la pieuse mère ; cependant, vous savez combien je prends part à sa douleur et à la vôtre.

D. — Lyon, 11 mai 1720.

J'eus hier la visite du P. Honoré de Sainte-Marie, carme déchaussé ; ne vous en ai-je point encore parlé ? Il y a déjà quelque temps que je suis de ses amis. C'est un homme de vrai mérite. Ne connaissez-vous pas son ouvrage sur la critique ? Il y en a déjà deux volumes in-4° et il fait imprimer actuellement le troisième. Il a eu quelques difficultés avec son imprimeur et c'est là l'occasion de notre connaissance. Le P. de Colonia, dont il est fort ami, me l'adressa et me pria de lui rendre service, ce que je fis de très bon cœur. C'est, en vérité, un très savant homme, un bon homme, un homme de bien et un très grand antijanséniste. Vous l'aimerez sur ce trait. La première fois que vous viendrez ici, je veux vous le faire connaître...

12 juin. — J'ai appris aujourd'hui une belle réponse de M. le maréchal de Villars à M. le Régent. Il lui demandait s'il avait pris des actions. « Non, Monseigneur, répondit-il. — Mais vous en prendrez ? — Pardonnez-moi. — Cependant, cela est bon et il y a à gagner. — N'importe, je n'en prendrai pas. — Mais, dit le prince, vous n'aimez donc plus l'argent ? — Oh ! pour cela, je l'aime toujours, répondit le maréchal, mais j'aime à le prendre sur les ennemis de l'Etat, et non pas sur les sujets du Roi. » Je vous laisse sur la bonne bouche.

D. — Lyon, 26 août 1720.

L'Académie en corps, M. l'archevêque à la tête, a assisté cet après-dîner à une thèse d'humanité qui lui était dédiée, au Petit-Collège... Je n'ai pas appris là les deux couplets que je vais vous écrire :

Le Parlement qui est à Pontoise,
Dégoise
Contre notre Régent.
Il dit qu'il a pris leur argent;

Et puis qu'il leur a cherché noise.
Le Parlement qui est à Pontoise, etc.

Le Parlement fait pénitence,
Je pense,
De quelque gros péché.
Du testament qu'il a cassé,
L'ombre du Roi crie vengeance.
Le Parlement fait pénitence,
Je pense,
De quelque gros péché.

D. — Orliénas, 14 septembre 1720.

Il faut que je vous fasse part de deux bons mots que j'ai appris dernièrement. M. de Broglie fut envoyé à Pontoise pour faire enregistrer les édits concernant l'établissement des rentes provinciales. A son retour, M. le Régent lui demanda ce que faisait le Parlement. Il répondit que ces Messieurs se divertissaient à merveille et ne s'ennuyaient pas. « Si vous avez cru les mortifier, ajouta-t-il, vous vous êtes trompé. — Où fallait-il donc les envoyer? dit Son Altesse Royale. — A Fresne, répondit-il, où on s'est fort ennuyé. »

Un vieux seigneur dit un jour à M. Law qu'il ne voyait rien de nouveau ni de merveilleux dans son système. Il y a plus de trente ans, ajouta-t-il, que je le pratique : je fais des billets à tout le monde et je n'en paie point.

1er octobre 1720. — Connaissez-vous *pia Hilaria* R. P. Angelini Gazœi e Soc. Jesu ? ce sont plusieurs petites pièces en vers iambes ou scazons. Je l'avais prêté à Bois Saint-Just pour l'amuser, je me suis mis à le lire et il me divertit. Il est écrit assez purement ; il narre bien et ses sujets sont assez plaisants. Il pense comme vous sur les petits hommes.

D. — Lyon, 28 janvier 1721.

On n'a point encore lu de remarques à l'académie ; cependant, c'est sans blesser la règle établie. On est convenu qu'il y aurait un discours de 15 en 15 jours. M. Aubert commença lundi dernier et lut la dissertation dont je vous ai parlé. M. l'archevêque nous chargea de travailler aux inscriptions de notre statue équestre et destina la dernière à les

examiner. Voilà assez d'occupations, les remarques ne sont que subsidiaires. Venons aux inscriptions, mais il faut aller souper, ce sera pour demain.

29 janvier. — Avant l'arrivée de M. l'archevêque, on lut toutes les inscriptions qui avaient été envoyées de Paris, d'ailleurs, et que nos confrères avaient faites. Il y en avait plus de 20. On rejeta celles qui ne valaient rien, ou qui étant trop longues ne pouvaient convenir à l'espace qui est trop petit. Voilà ce qui gêne extrêmement, car le moyen de dire quelque chose et quelque chose de bon en quatre ou cinq paroles !

30 janvier.— Le résultat fut que le P. de Colonia, M. Lainé, M. Brossette, M. de Fleurieu et moi nous nous assemblerions un jour de la semaine pour revoir toutes ces inscriptions et faire notre rapport à M. l'archevêque chez lui, ensuite à la Compagnie lundi prochain. Nous nous sommes donc assemblés aujourd'hui. Après plusieurs contestations, on s'est arrêté à celles-ci : 1re face, *Ludovico Magno, ad æternitatis memoriam, votis communibus.* — 2e face, *Optimo et amantissimo principi, Franc. de Villeroy urbis et provinc. Gub.* — 3e face, *Publicæ felicitatis auctori Merc. Præp. Coss. et Cives Lugd.* — 4e face, *Monumentum vivo positum A° 1713, mortuo civium pietas nuncupavit A° 1721.*

Amantissimo de la deuxième face ne me plaît point, non plus qu'à beaucoup d'autres, mais il est fort du goût de M. le maréchal et de M. l'archevêque. Bien des gens s'imaginent qu'*amantissimus* signifie *qui est fort aimé* ; mais ils se trompent, sa signification est toujours active, *qui aime beaucoup*. On ne trouve pas assez de bienséance, entre nous, à marquer dans un monument public de cette conséquence que le feu roi aimait fort M. le maréchal. C'est moi qui ai proposé d'ajouter à la première *ad æternitatis memoriam* ; de même qu'à la troisième *publicæ felicitatis auct.*

4 février 1721. — ...M. l'archevêque assista hier à l'assemblée académique dans laquelle il fut encore question des inscriptions. Toute considération faite, il passa presque d'une commune voix qu'il fallait s'en tenir à celles que je vous ai déjà envoyées, à quelques petits changements près.

D. — Lyon, 17 février 1721.

M. Michalet vous a donc parlé de notre projet pour le soulagement des pauvres. Nous pensons, et c'est le sentiment commun, que la meilleure manière de les assister est de les faire travailler. Cela n'a pas besoin de preuves. Il ne s'agit, dans notre projet, que des ouvriers en soie qui font le plus grand nombre des pauvres.

Nous proposons de faire une société dans laquelle entreront tous ceux qui se trouveront de bonne volonté en fournissant au moins mille francs. Les fonds seront remis, par manière de société en commandite pour participer aux profits ou pertes, entre les mains de quelques marchands-fabricants qui auront assez de zèle pour entreprendre cette bonne œuvre. Nous en connaissons qui s'en chargent volontiers et qui sont gens d'honneur et de probité. Ils emploieront une partie des fonds à acheter des soies et garderont le reste pour payer les façons. On ne fera fabriquer que des damas unis, des taffetas pleins et tout ce qu'on appelle étoffes courantes qui ne sont point sujettes à la mode et dont le débit est sûr, sauf à attendre un temps favorable, un an, deux ans s'il le faut. Ces marchandises seront déposées dans un magasin commun. Il est clair que les soies étant aujourd'hui à très bas prix, la société ne saurait perdre ; il doit même y avoir du profit. Mais ce n'est pas ce que nous envisageons, nous nous contentons qu'il n'y ait pas de la perte et quand on devrait perdre 10 pour cent, ce qui n'est pas possible, n'est-on pas trop heureux de soulager les pauvres à si bon marché.

Ces ouvriers travaillant, voilà l'argent qui circulera, le marchand de drap, de toiles, le tailleur, le cordonnier, ceux qui ont des denrées à vendre en profiteront.

Je ne vous parle pas du nombre des personnes qui sont nécessaires pour préparer la soie et qui entrent nécessairement dans la manufacture des étoffes. Vous êtes, je pense, bien convaincu de l'utilité du projet ; mais vous me demanderez : « Où trouverez-vous les fonds ? » Je vous réponds qu'entre 9 ou 10 personnes à qui j'ai communiqué cette affaire, je me suis déjà assuré de dix mille écus. Cela donne lieu d'espérer que quand le projet sera connu, il se présentera nombre de personnes pour entrer dans notre société charitable. A demain le reste, je suis las d'écrire.

27 février 1721. — Revenons au projet. Il a beaucoup d'approbateurs, mais il a aussi des contradicteurs. Ceux-ci sont les marchands-fabricants à qui cette société fait ombrage ; ils craignent que, venant à s'étendre, elle n'attire une grande partie de leur commerce et que, si elle commence une fois, elle ne dure toujours. Ils craignent que, comme ce n'est point l'appât du profit, mais un esprit de charité qui nous fait agir et que la somme que chacun fournira sera modique, on ne fasse un grand amas de ces marchandises qu'on donnera ensuite à vil prix, ce qui causerait aux autres un préjudice considérable. Je leur réponds qu'ils n'ont qu'à entrer eux-mêmes dans cette société et qu'alors on ne fera rien que de concert avec eux ; que, comme nous ne voulons que le bien commun, nous ne voudrions pas causer du préjudice au commerce ; après tout, qu'on ne doit pas présumer que la société veuille donner ses marchandises au-dessous du prix courant ; que l'abondance de ses marchandises n'en fera pas baisser le prix, parce que nous ne serons pas pressés de vendre et que, d'ailleurs, dès que la crainte de la contagion aura cessé et que les passages seront ouverts, les pays étrangers demanderont plus de marchandises qu'on ne pourra leur en fournir. Au fond et ceci entre nous, le principe de cette opposition c'est la jalousie et l'intérêt. M. Quinson, marchand-fabricant, homme de bien et zélé pour notre projet, n'y trouve aucune difficulté ; il offre de l'entreprendre, lui seul, avec tel nombre de subalternes qu'il sera nécessaire pour conduire l'entreprise, mais pour accréditer notre commerce, nous serions bien aises d'y joindre trois ou quatre marchands de la première classe. Il est même difficile que M. Quinson tout seul se charge d'un si grand fardeau. Or, il est certain que nous ne trouverons personne qui veuille se joindre à lui. Il n'est pas agréable à la communauté parce qu'il a voulu établir ici une fabrique royale dont il a même obtenu le privilège, chose qui a causé un mécontentement général dans la communauté de cet art. Ils appréhendent que cette société ne serve de fondement à la fabrique royale. D'ailleurs, nous voulons une société en commandite pour participer aux profits et aux pertes ; M. Quinson le veut bien, mais les autres ne s'accommodent pas.

Un des plus considérables et qui est homme d'esprit me l'avoua il y a deux jours. Nous ne sommes pas bien aises, me dit-il, qu'on pénètre si avant dans notre commerce et que tout le monde sache au juste à combien

nous revient l'aune d'étoffe. Cependant il loua le projet, il convint même que, soit pour le soulagement des pauvres, soit pour le bien du commerce en général, il était d'une absolue nécessité de trouver quelque moyen de faire circuler l'argent que chacun garde serré dans son coffre sans vouloir le confier à qui que soit. Cent mille livres seulement, me disait-il, employées à faire travailler les ouvriers feraient un bien qu'on ne peut imaginer ; c'est un sang qui ne circule pas et qui, venant à circuler, porterait partout la santé et la vie, mais il me proposait un autre plan.

D. — Lyon, 31 mars 1721.

M. de Riverieux le conseiller qui est homme d'esprit, a pensé à faire des inscriptions pour notre statue. Voici son dessein ; la pensée n'était pas mauvaise mais elle péchait par l'expression ; il a été content de la manière dont je l'ai exprimée, jugez-en. Il croit que ces deux statues du Rhône et de la Saône qui ornent le piédestal méritent qu'on en fasse mention et que les inscriptions qui en parleront paraîtront plus justes et plus propres à ce monument. Il m'a prié de n'en pas parler encore, parce qu'il veut les faire voir à M. l'Archevêque.

1re Face
Quem rapidum victorem
Sensit Rhenus
Rhodanus stupet

2me Face
Quem Ganges et Indus coluere
Miratur Arar
Regni majestatem.

D. — Lyon, 11 avril 1721.

Lepidus es dans votre article du 3 avril ; il est court, mais il est drôle. *J'ai assisté à l'explication d'une énigme, où il y avait une belle et nombreuse compagnie..* Cela me faisait souvenir de la réponse de Louis-le-Grand (car il sera toujours *le grand* pour les vrais Français). On lui demandait un jour son sentiment sur un homme qui venait de jouer du clavecin devant lui ; il répondit : « *Il a une belle cravate.* » L'énigme ne valait rien, l'explication ne valait pas grand'chose ; mais, il y avait une belle compagnie. N'est-ce pas ce que vous avez voulu dire ? dites oui, car je serais fâché que cela ne fût pas.

B. — Villefranche, 16 avril 1721.

Vous avez beau prendre votre sérieux, je ne suis point de ces gens qui disent : écoutez, je vais bien vous faire rire ; et puis quand ils ont fini, on leur demande : où est donc le mot pour rire ? Je suis sûr que si vous ne riez pas entièrement, vous sourirez du moins ; du moins vous hausserez les épaules. Pendant que Bruyset faisait l'inventaire de la bibliothèque de M. de la Barmondière, il venait quelquefois dans mon cabinet ; je lui faisais voir mes livres. Parmi les autres, je lui montrai le dictionnaire historique sur lequel j'ai fait un assez bon nombre de remarques contenant des additions et des corrections. *Ah ! Monsieur, me dit-il, quel bien ne feriez-vous pas au public, si vous vouliez communiquer vos remarques pour une nouvelle édition de ce livre ?* Si Henri Estienne, Vascosan, Gryphe, Froben, etc., après avoir examiné attentivement mon ouvrage, m'avaient dit la même chose, peut-être y aurais-je fait attention ; mais, le nom du sieur *Bruyset* ne fait pas encore assez de *bruit* pour être joint à ceux de ces fameux libraires (pardonnez-moi cette turlupinade). Je me mis donc à rire ; nous n'en parlâmes plus et je ne croyais pas qu'il en fût jamais parlé. Point du tout cet innocent a été écrire sur ce sujet-là même à Mariette et je fus étrangement surpris, lundi dernier, lorsque je reçus la lettre que je vous envoie en propre original pour n'avoir pas la peine de vous dire ce qu'elle contient. Or sus, n'ai-je pas tenu parole ? et de bonne foi mon conte n'est-il pas risible ? Mais, après avoir bien ri, j'ai fait comme *Nicole*, il m'a fallu prendre mon sérieux malgré moi. Eh ! que diantre avait à faire Bruyset de m'attirer un pareil compliment ! C'est à vous uniquement à qui je demande conseil ; dois-je y répondre et qu'y dois-je répondre ? A ne vous rien déguiser, si mes remarques pouvaient me valoir quelques bons livres pour augmenter ma bibliothèque, j'en serais *moult* ravi et je les livrerais volontiers. J'ai eu la curiosité de les compter aujourd'hui et j'en ai trouvé environ 800 et si j'avais voulu être attentif à corriger ou à augmenter mon dictionnaire sur tous les livres que j'ai lus depuis seize ou dix-sept ans, il y en aurait bien davantage. Mais, en voilà assez sur ce sujet, je vous y laisse réfléchir et j'attends votre réponse décisive.

18 avril. — Je viens de recevoir et de lire votre lettre, mon cher ami, et je la relirai pour y répondre, mais il faut que je vous dise une chose

parce que j'ai l'objet devant les yeux, or *objectum movet potentiam.* J'ai eu occasion de chercher un mot dans les emblèmes d'Alciat commentés par *Claud. Minoem*, en français *Claude Mignault.* En prenant mon livre, je me suis souvenu qu'il y manquait un feuillet et, comme je n'aime pas les livres imparfaits, j'ai résolu de copier ce défaut de ma main. Ayez donc la bonté de m'envoyer votre exemplaire, sans quoi je ne puis rien; je le garderai peu, c'est-à-dire d'un de nos ordinaires à l'autre. Mon édition est in-8° de Paris 1602 ; quand la vôtre serait différente, il ne m'importe pas pourvu que j'y trouve ce que je cherche.

Si vous êtes maintenant curieux de savoir à quelle occasion j'ai eu besoin des *visions* d'Alciat, le voici :

J'ai trouvé dans le glossaire du patois bourguignon de M. de la Monnaie que le *Leodegarius Agathochronius* dont il est parlé dans la préface de Mignault n'est autre que *Leger Bontemps, auteur de plusieurs ouvrages de dévotion* rapportés dans la bibliothèque d'Ant. du Verdier et j'en ai voulu mettre la remarque à la marge de mon livre. C'est ce même glossaire qui m'a appris que le nom français du commentateur est *Mignault.*

21 avril 1721. — A propos d'inscriptions, vous ai-je mandé qu'aucune des nôtres ne sera admise ? M. le Maréchal veut qu'on y mette celles de M. de Boze qui valent moins à mon sens et je vois que tout le monde en juge de même. Celle de la 1re face est *Ludovico Magno regi, patri, héroï.* Cela n'est pas formé sur le modèle de la bonne antiquité, jamais on n'a donné le titre de *pater* à aucun prince sans lui donner un régime, *Patri patriæ, Patri exercituum. Heroï* me parait encore plus mauvais. Il a suivi l'idée française et l'usage que nous faisons du terme de héros ; encore, cela ne serait-il pas trop bon en français, mais en latin cela est barbare.

22 avril. — Je vous renvoie la lettre du sieur Mariette. Je vous assure que je n'ai pas trouvé le mot pour rire dans tout ce que vous me mandez à ce sujet..... Oui, je vous conseille fort d'envoyer vos remarques, à condition qu'ils vous donneront tout au moins un exemplaire de la nouvelle édition. Je n'hésiterais pas à votre place.

23 avril. — Saint François de Sales, étant avec son ami l'évêque de Belley dans une chartreuse, ils virent ces deux vers sous une image de la Sainte Vierge :

Tu mihi curarum requies; tu nocte vel atra
Lumen, et in solis tu mihi turba locis.

L'évêque de Belley fut frappé de la beauté de ces vers. Saint François de Sales lui demanda de qui il pensait qu'ils fussent. Il répondit qu'ils étaient apparemment de Prudence ou de Fortunat. — Non, dit le saint, ils sont de Tibulle. En effet, vous les trouverez au L. IV, carm. VII, vers. 2.

Le fameux Père Sirmond avait demeuré longtemps à Rome et il y avait contracté une étroite amitié avec le cardinal Baronius. Celui-ci, en mourant, lui légua son crucifix et écrivit au bas ce vers de Virgile, *et dixit moriens, te nunc habet iste secundum.*

Ce Père avait beaucoup aidé le cardinal dans la composition de ses annales; il le reconnait en quelque endroit, *Pater Sirmundus cui plurimum debent annales nostri.*

D. — Lyon, 20 mai 1721.

M. Pestalossi nous fit voir hier à l'assemblée une lettre honorable qu'il a reçue du premier médecin du duc de Lorraine et qui lui est écrite par l'ordre du Prince. Il lui témoigne la satisfaction que son livre sur la peste a donnée à Sa Majesté qui l'a lu d'un bout à l'autre. Mais, voici le meilleur; il lui marque que ce prince pour témoigner sa reconnaissance, lui envoya un bassin avec une aiguière d'argent, le tout aux armes de Son Altesse.

D. — Lyon, 16 juin 1721.

M. l'abbé Tricaut nous apporte aujourd'hui le discours de M. Boivin à l'Académie française, le jour de sa réception. Il est bon et sensé, mais il n'a rien qui frappe. Le discours de M. l'abbé du Bos qui lui répondit est meilleur; avec la même netteté et la même justesse, il a plus de vivacité et de brillant. J'en ai retenu un trait. Il loue M. Boivin sur sa modestie et sa politesse; il dit que, dans cette dispute sur Homère qui avait été si échauffée de part et d'autre, il avait su écrire avec tant de ménagements qu'il s'était attiré l'estime et l'amitié de ses adversaires. « Tel est, ajoute-t-il, le charme de la vérité qu'elle plait à ceux mêmes qu'elle blesse, lorsqu'elle n'emploie que ses propres armes et qu'elle s'abstient de lancer aucun de ces traits que nos passions veulent toujours lui prêter ».

Cela nous parut beau ; quelques-uns trouvèrent à redire au mot *blesse;* ils le trouvaient trop fort et soutenaient qu'il était impossible de plaire en blessant. Quelque autre répondit en citant ce vers d'un opéra, *l'Amour plaît quand il nous blesse.* Pour moi, je trouvai qu'il n'y avait rien à corriger et que la pensée était exactement vraie. En effet, l'amour-propre souffre toujours un peu quand on se voit convaincu d'erreur, mais on ne laisse pas d'admirer la vérité qui ménage notre délicatesse autant qu'elle peut.

21 juin 1721. — On a exécuté aujourd'hui à mort un officier de la ville, coupable d'une insigne prévarication : il avait fait passer en fraude des marchandises venant de lieux suspects et avait apposé faussement le cachet de la santé, comme si elles avaient été parfumées quoiqu'elles ne l'eussent pas été. C'est la compagnie de la Santé qui l'a jugé ce matin, il a été arquebusé. Je doutais que cette compagnie pût faire exécuter ces jugements-là en dernier ressort, dans les circonstances où nous sommes, je veux dire quand la peste n'afflige pas actuellement la ville. Car, dans ces temps-là, la nécessité, l'ordre et le bien public demandent une prompte justice.

Cependant, quoique le droit de vie et de mort n'appartienne à cette compagnie que par l'usage et les exemples de ce qui se passa dans la dernière contagion de 1628, ils n'ont pas laissé de faire exécuter le jugement. On m'a dit qu'on avait cru qu'il était besoin et pour la ville et pour les pays étrangers qu'on fît un prompt exemple.

Cet homme-là était fourrier et s'appelait Durand.

22 juin. — Je ne vous ai encore rien dit de la tragédie du P. Follard; je la trouve meilleure que son *Œdipe* de l'année dernière. Quelques jeunes gens, amis du P. Follard, ont tourné en chansons du Pont-Neuf quelques endroits de la tragédie. Au lieu d'en rire, il s'en est fâché et eux, au lieu de s'excuser, ont continué à chanter les couplets. Ils ont même intitulé leur recueil de couplets : *Agrippa-Colet tragi-farce ;* cela a causé une vraie brouillerie entre eux. Je condamne les jeunes gens qui devaient avoir plus d'égards pour le P. Follard, homme de mérite. On dit que le principal auteur de ces couplets est le jeune de Billy ; Michon, Glatigny le cadet sont aussi mêlés dans cette affaire. On m'a récité quelques-uns de ces couplets qui sont tournés assez plaisamment. J'ai dit

mon sentiment là-dessus à mon fils qui est de leurs amis. C'est là un trait de légèreté de jeunes gens.

B. — Villefranche, 24 juin 1712.

Je m'en rapporte volontiers à votre sentiment sur la tragédie du P. Follard. Je serais pourtant bien aise d'en juger par moi-même, si la chose est possible. Eh! pourquoi non? peut-il vous refuser quelque chose? engagez-le à vous la prêter pour me la faire voir et je vous promets de battre des mains dès le titre. Il est beau d'approcher de Corneille et d'écrire des choses dignes d'être avouées d'un si grand auteur, mais ne serait-il pas bon qu'il y eût aussi quelques traits dignes de Racine. Sur l'*Œdipe* que j'ai lu et sur ce que vous me dites de cette dernière pièce, parlerai-je mal en disant que le P. Follard me parait plus homme d'esprit que poète?

Lorsque le ballet ne fait point corps avec la pièce, il est beaucoup mieux de le mettre à la fin; mais, entre nous, ne serait-il pas beaucoup mieux de le supprimer? J'aimerais mieux une petite pièce comique que ces danses qui ne me paraissent pas trop convenir à un théâtre religieux. Et si c'est votre avis, je voudrais que vous donnassiez ce conseil à celui qui sera chargé de la tragédie pour l'année prochaine.

25 juin 1721. — J'ai fait mon compliment à M. Poulletier sur sa pension; il m'en a remercié, mais assez froidement et, franchement, s'il ne fait mieux, je commence fort à m'ennuyer. Il m'écrivit l'autre jour pour me demander l'état des dépenses que j'avais faites au sujet des déclarations, et ce que je pensais que mes commis pourraient mériter de récompenses. Je fis réponse que mes dépenses ne consistaient qu'en quelques bâtons de cire d'Espagne, quelques feuilles de papier, quelques aunes de petits rubans, une bouteille d'encre et peut-être une douzaine de plumes; que ces bagatelles ne méritaient pas d'être mises en ligne de compte et que si ce qui m'était destiné se réduisait à ce remboursement, je n'en demandais rien, trop heureux d'être, à ce prix, utile au public. Qu'à l'égard de mes commis, je suivrais ce que j'avais eu l'honneur de lui dire dans une précédente lettre, qu'ils me touchaient de trop près pour oser dire mon sentiment sur la récompense qu'ils pouvaient mériter; que peut-être la modestie me ferait dire trop peu, et que je dirais peut-être trop par la longueur et l'ennui du travail; qu'ainsi je m'en rapporterai à mes confrères les subdélégués à qui, sans doute, il avait

écrit sur le même sujet, ou plutôt à lui-même, qui connaissait mieux qu'aucun autre le prix du temps et du travail, surtout des personnes qui ne sont pas tout à fait du commun. Et je finissais par ces deux vers que vous connaissez, mais que j'ai un peu parodiés :

Pourvu que ton grand cœur en décide lui-même,
J'en espère un heureux succès.

Point de réponse à cela et je n'attends rien ; aussi me restera-t-il le droit de me plaindre et de dire pis que pendre de qui il me plaira.

D. — Lyon, 4 juillet 1721.

Vous seriez d'avis de retrancher tout à fait le ballet des pièces qu'on représente au collège, vous avez raison. Les Jésuites le souhaiteraient aussi, mais savez-vous que c'est ce qui fournit à la dépense nécessaire en multipliant les acteurs ? Sept ou huit personnages d'une tragédie ne suffiraient pas, et les parents trouveraient la somme un peu trop forte ; il n'y aurait qu'un expédient, c'est que la ville fît la dépense. Pour moi, si j'avais voix au chapitre, j'y donnerais de bon cœur les mains, afin d'abréger la longueur du spectacle qui, par là, devient ennuyeux. Un Père Talon, jésuite, qui enseignait autrefois la rhétorique à Paris, avait besoin, en pareil cas, d'un grand nombre d'acteurs pour fournir aux frais. Il pressait les parents de ses écoliers de consentir que leurs enfants fissent des ballets ; les mères lui donnaient leurs paroles, mais à condition que leur fils serait roi. Il le promit à toutes, et pour leur tenir parole, il mit sur la scène tous les rois du Japon.

B. — Lyon, 2 août 1721.

Je sors à peine d'Orliénas,
Et déjà je pense, du Gas,
A reprendre le doux commerce
Dans lequel, presque tous les jours,
Notre tendre amitié s'exerce...
Deux épouses de même humeur,
Semblables d'esprit et de cœur ;
En faut-il, ami, davantage
Pour nous donner un témoignage
Que notre amitié durera
Jusques à la fin de notre âge

Et même, encore, par delà ?
Non, jamais rien ne peut la rompre,
Ni, par conséquent, interrompre
Ton φίλτατε, mon *me ama*.
Ranimons-nous donc, cher du Gas,
A suivre cette aimable route.
Mes lettres te plaisent sans doute
Et sans les tiennes, tristement
Je passerais plus d'un moment
Dans le séjour de Villefranche
Où la Fortune me retranche.
Je suis presque au-delà d'Hulin (1)
Et j'ai déjà passé la rivière;
Je n'ai plus assez de chemin
Pour prendre nouvelle matière.
Finissons en baisant la main
Au tendre objet de ma tendresse;
Dis-lui que, quoique je me presse
D'arriver avant l'huis (2) bouché,
Mon bidet encore n'a bronché.

Que dites-vous de cette saillie ? Vous en rirez, mais ne vous en moquerez pas, puisque mes bagatelles vous paraissent toujours quelque chose. Ce dont vous pouvez être sûr, et que vous connaitrez bien sans certificat, c'est que, avant de sortir de chez vous, je n'avais pas songé à vous écrire.

D. — Orliénas, 2 août 1721.

Je pensais déjà, mon cher ami, à monter dans mon cabinet pour vous écrire, quand Rochette est arrivé de Lyon et m'a rendu votre lettre. Quand j'ai vu des vers, j'ai d'abord cru que c'était l'épitre de M. Poulletier que vous nous aviez récitée ici et que vous aviez trouvé du temps à Lyon pour la transcrire. Mais quelle a été ma surprise quand j'ai vu que celle-ci était faite pour moi : et faite en si peu de temps. Nous avons admiré, ma femme et moi, la prodigieuse facilité que vous aviez à faire de bons vers ; mais nous sommes plus charmés de l'amitié sincère qui est si vivement exprimée. J'ai pensé plus de quatre fois aujourd'hui au vers

(1) Oullins, village sur le chemin de Lyon à Orliénas.
(2) On fermait les portes à midi au temps de la peste de Marseille.

d'Horace *nil ego contulerim jucundo sanus amico.* Horace n'avait pas autant de raison que moi de s'exprimer de la sorte : pouvait-il avoir un tel ami ? Mais quel agrément si nous étions à portée de passer toute notre vie comme nous avons passé ces douze ou treize derniers jours ! il ne faut pas attendre de bonheur parfait ici-bas. Après quelques moments d'une joie douce et innocente, succède l'amertume de la séparation; mais il faut du moins suppléer, par nos lettres assidues, à cet inconvénient. Votre exhortation m'anime à m'acquitter de cet agréable devoir avec plus d'exactitude que je n'ai fait encore. Autre résolution qu'il faut faire, c'est de nous voir le plus tôt qu'il nous sera possible et de surmonter tous les obstacles qui pourraient s'y opposer. Ma femme est bien aise que le bidet n'ait pas bronché ; elle souhaite qu'il ait fait de même le reste du chemin jusqu'à Villefranche. Elle est sensible, comme elle le doit, aux traits qui la regardent dans votre lettre et vous en fait mille remercîments ; ses sentiments pour vous sont parfaitement conformes aux miens...

8 août. — J'arrive de chez M. Poulletier, qui est charmé de votre lettre. Il me l'aurait fait voir, mais il l'avait prêtée à Mme de Curys. Je lui ai parlé de celle que vous m'avez écrite, il a voulu la voir ; heureusement, je l'avais sur moi ; il l'a lue et l'a fort louée. Aussi, le mérite-t-elle bien... Il a fallu que j'expliquasse à M. Poulletier « ton φίλτατε, mon *me ama.* »

8 août 1721. — On a fait à Paris des réjouissances étonnantes pour la convalescence du Roi. Ce jeune prince demanda au curé de St-Germain-l'Auxerrois qui l'était allé voir, ce qu'on disait de lui dans Paris. Il lui répondit : « Sire, la joie de votre peuple est égale à la consternation où l'avait jeté votre maladie ». Le Roi répondit : « Cela me fait plaisir, je n'ai jamais fait de mal à personne et j'espère que je n'en ferai jamais... »

B. — Villefranche, 10 août 1721.

...Je suis bien aise que M. Poulletier ait été content de ma lettre. Cela me fait quasi croire qu'elle était bonne, mais je ne l'en quitte pas pour son approbation, il faut qu'il réponde. Pour celle que je vous ai écrite, elle ne valait pas la peine d'être montrée, car elle avait été faite trop en courant, et s'il y a quelque chose de passable, ce sont les sentiments vifs et sincères qui y sont exprimés..... *Vale mi Laurenti* puissiez-vous être

consumé des feux de l'amour qui empêchèrent votre patron de sentir l'ardeur des charbons enflammés. *Vale iterum et nos ama.* Il faut mettre dans la lettre en vers *nos ama* pour ôter *l'hiatus* et pour dire la vérité.

D. — Orliénas, 29 août 1721.

J'ai eu ce matin la visite du P. Pernety qui m'a donné de vos nouvelles. Il voulait savoir ce que je pensais des inscriptions qu'il m'avait envoyées, car j'avais fait la sottise de ne lui faire aucune réponse, je lui ai dit à peu près qu'elles n'étaient pas excellentes. Il y a pourtant un distique sur la Saône qui n'est pas mauvais :

Quam bene sistit Arar longos hoc limite cursus!
Nil quod miretur postea littus habet.

B. — Saint-Fonds, 4 septembre 1721.

Comme j'attends quelque chose de passable pour répondre à la lettre de M. Poulletier, vous me ferez plaisir de lui dire, quand vous le verrez, que j'en ai été charmé, que je reconnais franchement qu'il réussit mieux en rimes forcées que moi en vers libres, etc. Voilà le sujet, vous l'amplifierez comme vous jugerez à propos.....

. . . . . .

Dans le temps même que je vous parlais de la réponse que je dois à M. Poulletier, j'étais détourné par une pensée que j'avais dans la tête. Je n'ai eu ni paix, ni repos qu'elle n'ait été rimée ; la voici, si vous la trouvez passable, mandez-le-moi dimanche au plus tard, afin que je puisse l'envoyer lundi.

Cher Poulletier, pour louer ton épître
Faudrait de vers t'envoyer un essaim ;
Mais, j'ennuierais par un si long chapitre
Vaut mieux pour toi ne faire qu'un dizain,
Phébus lui-même approuve ce dessein :
« Près de ses vers les tiens n'ont point de grâce,
« Me disait-il ; faut lui céder la place ;
« Tu n'atteins point à son rang distingué ;
« Et vous serez, même sur le Parnasse,
« Lui l'intendant, toi le subdélégué. »

Si cela ne vaut rien, il le faut supprimer ; si cela est passable, corrigez-le.

Vous savez que je suis docile, mais faites-moi réponse dans le temps que je vous l'ai dit, car je pars lundi après-dîner pour Charlieu, en prenant néanmoins le chemin de l'école.

D. — Orléans, 7 septembre 1721.

Je vis hier, M. Poulletier et je m'acquittai de votre commission. Je lui dis que vous aviez été charmé de sa réponse ; je tournai cette pensée de plusieurs façons, enfin je suis sûr que je le persuadai. Il me dit qu'il avait reçu deux de vos lettres et que vous ne lui en parliez pas ; il ajouta qu'il savait que vous aviez fait un quatrain sur ce qu'il ne vous répondait pas assez tôt. Il demande que vous le lui envoyiez ; il assure qu'il y répondra. Venons au dizain, vous pouvez l'envoyez hardiment, il est très bon. Mais, si je me contentais de cette réponse laconique, vous diriez, il a lu mes vers à la hâte et sans beaucoup de réflexion. Il faut donc un peu de critique, vous serez encore mieux convaincu de la bonté de vos vers par le peu que j'ai à dire. *Phébus lui-même approuva ce dessein.* Il faut mettre un point et non pas seulement une virgule après ce vers, car le sens est fini. *Tu n'atteins point...* j'aimerais mieux *point n'atteindras...* cela me paraît plus doux et plus marotique. Cependant *tuum esto judicium.* Je ne fais que proposer, je ne décide pas, la différence est légère. *Et vous serez, même sur le Parnasse,* j'aimerais mieux *toujours serez même sur le Parnasse.* Voilà tout ce que j'avais à dire, je vais envoyer ma lettre à la poste et mettre au-dessus *en diligence,* on croira que c'est quelque affaire bien pressée.

B. — Saint-Fonds, 2 septembre 1721.

Vous êtes un aimable homme ; votre diligence à me répondre m'a fait un vrai plaisir. J'ai envoyé, ce matin, l'épigramme selon les corrections que vous avez faites et que j'ai toutes approuvées.

(Pendant le voyage que je fis à Charlieu et qui dura plus de 15 jours, j'écrivis une lettre de six feuilles à mon cher ami. J'en transcris ici quelques extraits qui ne contiendront pourtant que des bagatelles amusantes. Je la commence par le quatrain suivant, parce que M. D''' dans une lettre que je reçus de lui à Charlieu, avait débuté par ces mots : *j'ai manqué deux jours à vous écrire ;* et moi-même effectivement j'étais tombé dans le même défaut.)

11 septembre 1721. — En écrivant ce prolixe discours,
Où tant de mots se suivent à la file;
N'ai commencé par *j'ai manqué deux jours,*
Car n'ai voulu te dérober ton style.

A la Verpillière, près de Saint-Symphorien-de-Lay. — C'est d'ici, mon cher ami, d'où je commence ma carrière épistolaire et, si le diable ne s'en mêle, elle ne sera point interrompue jusqu'à mon retour. J'ai pris véritablement le chemin de l'école, car pour neuf lieues que j'aurais eues à faire, j'en fais 18 bien comptées. Je partis lundi de Villefranche pour aller coucher à l'Isle où Mme de Bussières m'attendait; il n'y eut rien d'extraordinaire dans cette première journée. Je ne fis point de vers en chemin, je ne sais pourquoi, car j'étais à cheval, j'étais seul et je m'ennuyais comme un chien; car, vous savez que, suivant ma maxime,

C'est une infaillible méthode
Pour voyager sans se lasser;
Composez une épître, une ode,
Vous arrivez sans y penser.....

12 septembre. — Je fus hier interrompu et tant mieux pour vous; car, de la manière dont je m'y prenais, j'allais faire une critique plus ennuyeuse que l'ouvrage; c'est beaucoup dire et je me serais peut-être si fort écarté de mon chemin que j'aurais eu bien de la peine à le retrouver. Tandis que nous n'en sommes pas loin, reprenons notre route — diner à l'Arbresle. Nous y fîmes bonne chère, car nous avions bon appétit. Notez le *car*, il est essentiel, *et mieux que Bergerac* l'appétit l'assaisonne.....

Nous rentrons en carrosse; un peu plus de gaité durant le chemin; mon chagrin n'était plus si vif; mon argent était retrouvé; je commençais à badiner, à faire des contes, à réciter des vers. *Ah! Monsieur, je sais que vous les faites à merveille; faites-en, je vous prie, pour moi, tout à l'heure. Tarare, Tarare,* lui dis-je, et en le disant, nous arrivâmes en effet à Tarare. Nous nous y ennuyâmes raisonnablement, car il n'était encore que six heures.

..... Nous sommes enfin sur la montagne de Tarare. Oh! le bel ouvrage, digne vraiment des anciens Romains! J'y vis la Croix où on lit en grosses lettres les noms du Roi, de M. le maréchal de Villeroy, de M. Méliand et de M. de la Bussière et tout cela suivant la figure de

rhétorique qui s'appelle, si je ne me trompe, *miosis* ou diminution. Le nom de M. de Ville, qui a conduit l'ouvrage, y est aussi ; par ma foi, il mériterait d'y être seul, ce travail lui fera un honneur immortel.....

14 septembre. — Je l'avais bien prévu, la pluie me retint hier ; je partirai aujourd'hui après la messe, si le même obstacle ne m'arrête. Cependant, avant que tout le monde soit levé, je m'occupe à vous écrire. M. Buron nous fit hier, en soupant, un conte qui me parut plaisant et digne d'être mis en rimes. Cette nuit en dormant j'en ai fait la fin, et comme les idées qui se présentent durant le sommeil s'effacent aisément, je vais vite écrire mes vers, de peur de les oublier. Si, bien éveillé, il me prend la fantaisie d'achever le conte, j'en mettrai le commencement dans un autre article. Il n'y a pas trois semaines qu'un abbé, ayant prêché dans une paroisse qui n'est pas éloignée d'ici, une dame se plaignit vivement du prédicateur et prétendit qu'il l'avait apostrophée dans son sermon et l'avait peinte un peu trop au naturel. Je suppose que la plainte fut donnée à l'évêque ; car, il est permis aux poètes de créer des circonstances et je continue ainsi :

Et d'abord, le prélat justement irrité,
« Qu'on mande promptement, dit-il, ce personnage,
« Que son sermon par lui-même apporté,
« Soit à l'instant représenté ;
« Qu'il ne tarde pas, s'il est sage.
« Quelle sottise, ô ciel, quelle témérité !
« En peut-on penser davantage ? »
Le prêcheur cependant obéit au message
Et, de son évêque en courroux,
Avec une humble contenance,
Reçoit la vive remontrance.
« Hé bien ! quoi ! répondez ; voyons, que direz-vous'
« Votre âme en ce moment n'est-elle pas confuse ?
« Voilà, Madame, parlez-lui ;
« Si vous avez la moindre excuse,
« Nous vous pardonnerons aujourd'hui. »
— « Eh ! plût à Dieu que ce fût une faute,
« Dit le prêcheur ; je n'aurais pas
« La confusion la plus haute
« Que puisse un orateur essuyer en ce cas.

« Je dirais, il est vrai, c'est vous, non point une autre,
« Sur qui ma morale a porté.
« Je devrais supprimer ce portrait peu flatté ;
« De mon côté, j'ai tort ; profitez-en, du vôtre.
« Je n'ai pu dans mon cœur, retenir enfermé
« Le zèle du Seigneur dont j'étais animé.
« Enfin, d'un tel aveu quel mal pouvait s'ensuivre ?
« Si, peut-être, j'étais comme indiscret blâmé,
« Comme zélé prêcheur je serais estimé.
« Mais, non, par la morbleu ! tenez, voilà le livre,
« Voyez, depuis trente ans mon sermon imprimé. »

Voilà, à mon sens, un trait aussi original qu'on en puisse rencontrer ; mes rimes ne le sont pas moins dans leur genre et, puisque j'ai eu la faiblesse de les rêver, je devrais avoir, au moins, la prudence de *ne pas les montrer aux gens*. Mais, un autre *soi-même* ne doit pas être mis au *nombre des gens*. *Satis*, bonjour ; demain, apparemment, nous daterons de Malfara.....

18 septembre 1721. A Malfara, près de Charlieu. — Je suis dans la plus charmante solitude du monde et avec le plus aimable de tous les ermites ; mais notre ermitage est assez fréquenté, et gens de tout sexe et de tout âge viennent volontiers visiter ces lieux dévots. Nous eûmes, lundi dernier, six pèlerins qui vinrent demander le couvert, et entre ceux-là, il y en avait plusieurs de votre connaissance : Mme du Sauzay et son beau-frère l'abbé de Saint-Rigaut, M. et Mme de Foudras, vos alliés et assez proches parents de M. votre fils. Comme la piété n'est point opposée à la joie, la conversation fut gaie ; on se promena, on joua, on fit bonne chère. La règle fut un peu dérangée en faveur de l'hospitalité ; on mangea beaucoup, on but d'autant, on se coucha fort tard ; mais, dès le matin, nous rentrâmes dans les exercices de notre retraite et les folies du monde servirent d'entretien moral à la récréation des ermites. Il est bon de temps en temps de faire l'expérience de ces folies, pour apprendre à les mépriser, et ce n'est que dans cette vue pieuse qu'on donne encore aujourd'hui à dîner à une compagnie assez nombreuse. Il le faut avouer, on trouve des maisons plus grandes, plus spacieuses, plus ornées ; mais on n'en trouve guère où il y ait plus de propreté et de goût. Ici, chaque chose est arrangée et chaque chose est précisément à sa

place. La politesse du maître se répand sur tout ce qui lui appartient ; le maître semble fait pour la maison et la maison pour le maître. On vient toujours ici avec plaisir et l'on n'en sort qu'avec peine. Nous passons le temps aussi agréablement seuls qu'en compagnie ; nous avons nos heures pour tout ; nos plaisirs tranquilles se varient en cent façons et ce qu'il y a de plus charmant, c'est qu'ils ne nous laissent, le soir, ni dégoût ni remords.

19 septembre 1721. — Voici le commencement du conte dont vous avez vu la fin ci-dessus :

Certain abbé prêchant la Magdeleine,
D'un style vif, naturel et brillant,
Avait d'une femme mondaine
Fait un portrait si ressemblant,
Qu'une dame de l'auditoire
Ne douta pas un seul moment
Que ce ne fût sa propre histoire
Qui du sermon faisait tout l'argument.
La morale, loin de lui plaire,
La mit en étrange colère :
Elle court chez l'évêque, expose amèrement
Le sujet bien fondé de son ressentiment.
« Me voilà désormais la fable de la ville,
« Grands et petits vont me montrer au doigt ;
« Ah ! Monseigneur, est-ce ainsi que l'on doit
« Abuser du saint Evangile ?
« Oui, je suis presque au désespoir ;
« Ou vengez-moi vous-même, ou bientôt je fais voir
« Jusqu'où peut aller le courage
« D'une femme offensée et sensible à l'outrage. »
Le prélat, à ces mots, justement irrité, etc...

22 septembre 1721. — ... Puisque nous sommes sur les bagatelles, il faut encore en mettre une ici. Il y a deux ou trois jours que mon oncle me disait que mon petit bidet mériterait bien d'être immortalisé par quelques vers à sa louange, puisque c'était lui qui me servait de Pégase et que je ne rimais guère que quand je l'avais entre les jambes.

Petit bidet allant un amble doux,
Soit par colline ou par campagne rase,

Seront de toi tous tes pareils jaloux,
Car t'ai nommé, non sans raison, Pégase.
Aussi sur toi je fais gentille phrase,
Jolie épître, enjoués madrigaux,
Contes plaisants. Tu fais nargue aux chevaux
Les plus fameux qui vivent dans l'histoire,
Et seras mis loin devant tes rivaux,
Grâce à mes vers, au temple de Mémoire.

Cette tirade est assez longue. Serviteur très humble.

Tarare, 24 septembre 1721. — La date vous avertit que je suis en chemin; et ce soir, j'arriverai chez moi...

Quoiqu'on soit en compagnie, on ne cause pas toujours, et il y a quelques moments où l'on rêve. Voici un dizain que j'ai fait dans mes moments de rêverie ; je ne veux pas le retenir, parce qu'il n'en vaut pas la peine; mais je veux vous l'écrire, parce qu'il servira toujours à remplir la page. Je le fais sur le compte d'une dame qui osait estimer Rousseau et le mettre au-dessus de tous les poètes :

Pour exprimer gaillardement un mot,
Le grand Rousseau, comme on dit, est unique.
En ce point seul il surpasse Marot ;
A La Fontaine il peut faire la nique.
Femmes surtout, par sentiment pudique,
Disent qu'il est même au-dessus du beau,
Que près de lui ne suis que vermisseau.
Ont bien raison; jamais sur le Parnasse,
Ne puis atteindre au rang du grand Rousseau,
Car en mes vers obscénité n'a place.

Villefranche, 26 septembre 1721. — Enfin, mon cher ami, me voici de retour. Je vais écrire mon dernier article et clore ma lettre. Je la trouve assez longue. Dieu veuille que vous ne la trouviez pas trop. On a beau être bien reçu partout où l'on va, il me semble qu'après tout on n'est jamais si bien que chez soi. Malgré toutes les hyperboles que j'ai pu mettre ci-devant sur les charmes de la maison de M. Buron, sur les douceurs que j'ai trouvées dans celle de M. Donguy, croyez-moi, je trouve encore plus de douceurs et de charmes dans la mienne. Ce que je dis ici n'a point de rapport à ce qui vous regarde ; quand je suis chez

vous, je suis chez moi et, par conséquent, aussi bien que je puisse être. Que ne pouvons-nous à jamais réunir nos deux familles !

D. — Orléans, 3 octobre 1721.

Oui, certainement, je vous sais gré du chagrin que vous eûtes de passer si près de nous sans nous voir... Quel remède à l'ennui qu'un tome de *Cyrus !* Voilà un vers que j'ai fait sans y penser. C'était sans doute M. de Bussières, et non pas vous qui aviez fait choix de ce *Comes rusticus*. A quelque chose malheur est bon. Vous avez fait sentir à cette jeune dame le ridicule de cet ouvrage et l'inutilité, pour ne pas dire le danger de pareilles lectures. J'ai lu autrefois quelques pages d'un volume de *Cyrus* ou de *Clélie*, je ne saurais me souvenir duquel des deux, tout ce que je sais, c'est que c'était la description du pays de Tendre. Je n'eus jamais la patience d'aller jusqu'au bout ; je ne sais rien de plus fade et de plus rebutant que ces conversations où l'on raffine sur la galanterie, où l'on fait l'analyse des sentiments, et où l'amour est mis dans l'alambic pour en tirer la quintessence. Ces livres-là sont fort propres à faire des précieuses...

L'aventure de votre argent aurait fait soupçonner un Gascon d'avoir oublié de prendre sa bourse en sortant de chez lui. A propos de Gascon, vous souvient-il de celui qui criait, au sortir de la comédie, dans le temps d'une grosse pluie : « Je gage que mes gens auront oublié d'apporter mon manteau ! » — « Monsieur, lui dit un homme qui passait, je suis de moitié avec vous. »

8 octobre 1721. — Revenons à la suite de ma réponse à votre lettre. Voyons où nous en sommes, au conte du prédicateur que vous avez mis en vers ; il est fort plaisant et je suis charmé qu'il soit vrai. Il méritait d'être ajouté à ceux que vous avez embellis par vos rimes. Maintenant, pour vous dire mon sentiment avec toute la candeur qu'exige notre amitié, je vous dirai que je suis beaucoup plus content du commencement que vous avez fait après coup que de la fin par où vous commençâtes. Je ne trouve rien du tout à changer ou à corriger dans ce commencement. Il expose bien le sujet, il est vif, naturel, gracieux, coulant ; mais la fin languit et ne se soutient pas. Plusieurs endroits paraissent forcés et ne pas couler de source comme le commencement :

Quelle sottise, ô ciel, quelle témérité !
En peut-on penser davantage.

Retranchez ces deux vers qui ne sont point nécessaires pour la rime et qui n'ajoutent rien au sens. Pour mieux faire, supprimez, si vous m'en croyez, la réprimande de l'évêque qu'on imagine assez. Après ce vers : « Qu'il ne tarde pas s'il est sage », je me contenterais de dire :

Le prêcheur sur-le-champ obéit au message,
Et de son évêque, etc.
Avec une humble, etc.
Reçoit la vive remontrance.

Peignez en deux vers la joie de la dame qui était présente ; ou dites, si vous voulez, que l'évêque n'en disait pas assez, à son gré. Je supprimerais aussi toute la réponse du prédicateur et je lui ferais dire : « Pardonnez, Monseigneur, je ne savais pas que Bourdaloue, Massillon ou Cheminais il n'importe ont fait le portrait de Madame », et cela en présentant le livre. L'évêque pouvait même dire : « Voyons ce beau sermon. » Il me semble que le conte en serait plus piquant. Vous faites jurer, *par la morbleu*, ce pauvre prédicateur devant son évêque ; cela ne convient pas *à son humble contenance*. Voyez si mon idée vous accommode. Le conte est excellent et mérite que vous y mettiez la dernière main.

D. — Orliénas, 12 octobre 1721.

Vous serez surpris, mon cher ami, de me voir commencer cet article par des vers. Eh ! quoi, direz-vous, est-il devenu poète ? Non, ils sont pourtant à moi en quelque manière puisque *pater et filius una et eadem persona censentur*. Ils sont donc de mon fils et il y a longtemps que vous les auriez, si M. Brossette ne m'avait gardé la seule copie que j'avais. Mon fils, qui est ici, s'en est souvenu, il me les a copiés et je vais les transcrire pour ne pas vous donner l'embarras de me les renvoyer. Vous reconnaîtrez à ce trait la tendresse paternelle ; je n'examine pas si les vers sont bons, s'ils sont dignes d'être envoyés à un aussi bon connaisseur et qui sait à quel coin se marquent les bons vers. Il suffit qu'ils soient de mon fils et vous pouvez, en revanche, m'envoyer hardiment ceux que votre fils fera un jour ; au reste, ils sont tels qu'ils sont sortis de sa plume, je n'y ai rien changé ni corrigé. C'est pour mon père que les premiers furent faits, le jour de saint Louis.

I

De ma tendresse, en ce beau jour,
Je voudrais vous offrir quelque marque sincère ;
Mais comment vous faire ma cour ?
Et quel bouquet pourrait vous plaire ?

II

Entre les fleurs que Flore nous fournit,
Et celles qu'on cueille au Parnasse,
Je sens partager mon esprit,
Et le choix, encore, m'embarrasse.

III

Malgré l'éclat de leurs vives couleurs
Les fleurs meurent dans la journée ;
Et, sans avoir l'éclat des fleurs,
Mes vers n'en ont pas la durée.

IV

A ces vers, cependant, je sens que malgré moi,
Une certaine complaisance
Me fait donner la préférence ;
De l'amour-propre c'est la loi.

V

Vous jugerez de leur mérite ;
Ne soyez point un juge rigoureux
Et sachez que s'ils passent vite,
L'amour qui les produit durera bien pour eux.

Mon père parut n'approuver pas tout à fait qu'il s'adonnât à la poésie, soit qu'il craignît que ce goût ne l'emportât et ne le détournât des occupations plus solides et plus nécessaires, ou qu'il ne succombât quelquefois à la tentation de faire quelques chansons ou quelques épigrammes satiriques. Ce n'est pas à moi qu'il le témoigna, mais à ma mère qui nous le dit. Là-dessus, mon fils fit le rondeau suivant :

I

Pour quelques vers qu'en badinant
Je compose, et Dieu sait comment,
Lorsque l'occasion m'invite ;

Pour un poète prosélyte,
Dois-je être pris ? Nullement.

II

De refuser un compliment
A gens que j'aime infiniment,
C'est bien la peine ; j'en suis quitte
Pour quelques vers.

III

De ceux-là j'en fais aisément
Une vingtaine en un moment.
Ma tendresse seule m'excite,
Et, sans qu'aucun transport m'agite,
Mon cœur suffit facilement
Pour quelques vers.

D. — Orliénas, 17 octobre 1721.

A propos d'une thèse d'humanités, où je m'étais ennuyé parce que je n'y avais rien appris de nouveau, vous me dites obligeamment que je dois m'ennuyer souvent, et vous ajoutez humblement pour vous que vous ne vous ennuieriez pas si souvent, et qu'il y a peu de jours que vous n'entendiez dire quelque chose que vous ne saviez pas. J'ai bien des réflexions à faire sur ce que vous dites là. 1° Ce n'est pas d'aujourd'hui que je me suis aperçu que j'ai beaucoup plus de vanité que vous, ou pour parler plus correctement, que vous êtes modeste au souverain degré et que je ne le suis point. Je dois me corriger de ma vanité, mais vous devez mettre aussi des bornes à votre modestie. Vous vous défiez quelquefois trop de vous-même, et cette défiance vous empêche d'entreprendre des choses qui seraient très aisées. Combien de fois vous êtes-vous excusé de parler dans notre académie, sur ce que vous me disiez que vous ne croyiez pas pouvoir rien dire qui méritât l'attention d'habiles gens. Prenez garde que cette humilité ne serve de voile à la paresse. Je vous ai souvent parlé de la plaisante idée de M. Villemot quand il me disait qu'il ferait volontiers une neuvaine pour avoir un peu de vanité. Il entendait, sans doute, cette confiance et cette liberté noble qui est si bien caractérisée, d'après Gratien, dans les *Mémoires de Trévoux* du mois d'août. Ce point-là m'a paru très important et touché avec une délicatesse infinie. —

2° Quand vous dites qu'il est peu de jours que vous n'entendiez dire quelque chose que vous ne saviez pas, cela peut être vrai dans les choses de fait. Par exemple, comme la plupart des conversations roulent sur le prochain, on y apprend souvent des choses qu'on ne savait pas et qu'il aurait quelquefois mieux valu ne pas savoir. Vous pouvez encore apprendre quelques traits d'histoire moderne que vous n'aurez pas lu, quelque anecdote curieuse. Encore ce dernier article est assez rare, et tant pis, car vous m'en feriez part. Mais qu'à Villefranche vous appreniez tous les jours dans la conversation quelque chose de bon, d'utile et qui mérite que vous en chargiez votre recueil ou votre mémoire, et que vous ne sussiez pas déjà mieux que ceux qui en pourraient parler, pardonnez-moi si j'ai de la peine à le croire!... Oh! je comprends bien que si nous étions à Paris, et que nous fussions en commerce avec certains savants du premier ordre, nous éprouverions ce que vous dites là. En voilà assez pour aujourd'hui.

D. — Orliénas, 18 octobre. — J'ai encore quelque chose à dire sur la même matière, c'est que je conviens qu'on peut, si l'on veut, apprendre quelque chose de nouveau de toutes sortes de gens, de quelque état et de quelque condition qu'ils soient. C'est un avis que je tiens de M. l'abbé Gallois et une adresse qu'il mettait en pratique quand il était obligé de converser avec des gens dont l'entretien, sans cela, lui aurait été à charge : c'est de mettre l'homme de guerre sur son métier, le marchand sur le négoce, l'artisan sur sa profession. De cette manière, je conviens que vous apprendrez quelque chose de nouveau, même d'un cordonnier, d'un paysan. Mais cela est un pis-aller, et ces choses nouvelles ne vaudront pas l'ennui que vous aurez essuyé. Vous auriez appris plus de choses utiles et avec plus de plaisir dans votre cabinet.

B. — Saint-Fonds, 3 octobre 1721.

Inventaire des livres que j'ai portés à la campagne. *Athénée.* Deux raisons m'ont obligé à mettre ce livre à la tête des autres : la première pour me fournir matière à vous écrire quand mon esprit sera stérile ; la deuxième, pour continuer à le lire. J'en suis, pour la lecture, au septième livre, et pour les extraits que je vous en fais, au quatrième. *Le Dictionnaire grec de Constantin.* C'est le compagnon d'*Athénée*, car je ne suis pas assez habile pour faire marcher celui-ci tout seul. Mes deux gros

volumes d'*Adversaria*, l'un plein, l'autre presque à moitié ; le plein pour le relire de temps en temps, celui qui est à moitié pour continuer à le remplir... Un *rudiment* pour commencer à donner quelques leçons à ma fille, mais en cachette et sans qu'elle sache que sa mère en sache rien ; car si elle est assez heureuse pour devenir savante, il faut, s'il se peut, qu'elle le sache seule et qu'elle puisse dire *secretum meum mihi*. La science n'est bonne dans une fille qu'à cette condition... *Les trois premiers tomes des Lettres à Atticus de Mongault*. J'en suis presque à la fin du premier volume, et ce sera apparemment de ce livre dont je lirai le plus souvent. J'en ai lu aujourd'hui deux lettres qui me prouvent que Pompée était un fat. Le bel *Horace* d'Elzévir. Il est inutile de dire pourquoi je porte cet auteur : un homme de lettres ne doit point marcher sans lui... *Biblia;* ce livre est aussi bien placé le dernier que le premier, puisqu'il est l'alpha et l'oméga. *Imitatio Christi*; je suis bien aise que vous sachiez que je ne suis pas dépourvu de dévotion.

B. — Villefranche, 6 octobre 1721.

Ma précaution n'a pas été inutile; je suis venu ici ce matin, croyant de retourner à Saint-Fonds avant dîner; mais comme je ne savais pas ce qui pourrait arriver, j'ai toujours apporté avec moi la lettre commencée et j'ai bien fait, car je me suis trouvé engagé à dîner ici presque malgré moi, et comme toutes mes affaires sont finies, je vais m'amuser à vous écrire en attendant qu'on vienne m'avertir que la soupe est servie. Vous ne devineriez jamais par qui j'ai été invité; c'est par le bon M. Ragache, notre maître de musique; il m'a prié de si bonne grâce et avec tant d'instance que je n'ai pu lui refuser. Nous serons quatre : le musicien, le receveur des tailles, un commis pour les vins et le subdélégué. Qu'en dites-vous? ces quatre personnages, rassemblés dans une ville de province, vous donnent-ils l'idée d'une conversation élégante ? Je crois qu'il y en aurait assez pour faire une assez bonne scène dans une comédie.

Hier, en me promenant avec ma femme et un paysan qui sait à merveille trouver les truffes, j'en ramassai environ trois livres d'assez belles. J'en ferai encore chercher et si j'en trouve à peu près autant, je crois que c'est un présent qui ne déplaira pas à M. Poulletier; mais il faudrait les accompagner d'une lettre un peu galante et c'est justement au besoin que mon Apollon me manque.

Cette chienne de verve me fournit d'assez jolies choses quand je ne lui

demande rien (pardonnez-moi cette *verve poétique*, c'est pour confirmer votre jugement que je parle de la sorte) et quand je voudrais qu'elle me servit à propos, il ne lui plait pas de rien dire. Vous en allez juger : voici les misérables vers qui sont sortis de ma cervelle la nuit passée. *Du creux de ma cervelle un trait naïf j'arrache.* C'est la Motte qui est l'auteur de ce vers ; il est bon de vous en avertir, sans cela vous l'auriez cru tiré de la *Pucelle.* En voici donc qui lui ressemblent à peu près :

« Quand j'ai cueilli moi-même en mon truffier
Ce fruit nouveau, j'ai dit, à Poulletier
Faut l'envoyer ; la chose est assez rare ;
Et maintenant, du lieu qui le produit,
Malaisément on retire ce fruit.
Donc sans tarder, courrier, portez-le vite.
Mais puis-je offrir quantité si petite ?
On en rira ! Pour qui rira, tant pis !
Je soutiens, moi, mon présent de grand poids,
Car le présent par le cœur se mesure,
Et rien ne vaut le cœur dans la nature.
Ainsi pensait jadis le bon Marot,
C'est lui, du moins, de qui je tiens ce mot,
Qu'un seul bouquet donné d'amour profonde,
C'était donner toute la terre ronde.
Or, ce qu'ai mis ici dans ce paquet
Vaut pour le sûr un peu mieux qu'un bouquet ;
Et quant au cœur, hardiment puis le dire,
Il est à toi plus qu'au roi son empire. »

Il me semble voir maintenant s'élever en vous un grand combat entre votre jugement et votre goût d'un côté, et de l'autre votre amitié et votre penchant à approuver. Aussi, que diantre n'êtes-vous plus près de chez nous ! Sur ce mauvais canevas vous m'auriez fourni mille jolies pensées que j'aurais rimées. Mais attendre votre réponse et laisser gâter mes truffes, c'est tout un. Or je crois qu'il vaut mieux envoyer de bonnes truffes et de mauvais vers, que, *vice versa*, de bons vers et de mauvaises truffes....

Ce M. Ragache est honnête homme, puisqu'il m'a donné le temps de vous écrire un article qui, pour la longueur, vaut une lettre entière...

D. — Orliénas, 24 octobre 1721.

Cicéron vous servit donc de voiture pour aller de St-Fonds à Villefranche le 7, et la voiture était si douce que vous trouvâtes le chemin court. Il faut avouer que c'est un charmant auteur. Il se montre tel qu'il est dans ses lettres à son ami : on n'y voit pas la moindre affectation et on a le plaisir de découvrir jusqu'au fond du cœur l'un des plus grands hommes que Rome ait jamais eus. Jamais lecture ne m'a tant fait de plaisir que celle-là et je suis bien aise qu'en cela, comme en tout le reste, nous nous trouvions du même goût. Ces lettres m'ont donné plus d'estime et d'affection pour Cicéron que je n'en avais auparavant ; on reconnaît qu'il aimait sincèrement la vertu.

B. — St-Fonds, 19 octobre 1721.

M. et Mme Mignot, MM. les abbés Mignot, Colin, Lacheron, Lespinasse, Boyer, M. de Montauzan sont partis aujourd'hui, mais *uno avulso non deficit alter;* Mlles Simonard et de Corcelles sont venues à leur place, et pendant que nous dînions, Mme D. F. est arrivée avec sa fille à la mamelle, son fils aîné qui la tenait par sa robe et son précepteur qui la suivait.

O ciel, longtemps ainsi faudra-t-il que je vive ?
Je ne puis être seul ; l'un s'en va, l'autre arrive :
Et quelles gens, bon Dieu ! des femmes, des enfants,
Accompagnés de leurs pédants.
Aimable Cicéron, instructif *Athénée,*
Racine, Fénelon, Horace, *Don Quichotte,*
Je ne puis plus passer avec vous la journée ;
Il faut, à votre place, entretenir un sot.
Mon destin, cher ami, n'est-il pas bien à plaindre ?

B. — Villefranche, 1er novembre 1721.

Bonjour et bonnes fêtes ! Vous les passerez plus régulièrement que moi, car M. Poulletier est encore ici et n'en part qu'à 11 heures. Je vous écris cet article pendant qu'il va entendre la messe..... Je reçus, hier au soir, votre lettre du 24 octobre (car elle n'a que cette unique date), j'y répondrai exactement ; en attendant je vous dirai que la fin de la dernière page m'a fort mortifié. Eh ! quoi, vous n'avez pas reçu ma lettre

du 10-24 octobre ? *Sans mentir, je vous plains, vous perdez une belle pièce...* Ne raillons point, s'il vous plaît, sur la gasconnade ; ma lettre était très longue, *ergo* selon vous très bonne. Mandez-moi, je vous prie, si par quelque heureux hasard elle ne se sera point retrouvée. Savez-vous bien qu'il me fâcherait fort qu'elle eût été livrée au bras séculier et que quelqu'un eût été assez curieux pour la lire. Je ne garde aucune règle en vous écrivant, je parais toujours devant vous en robe de chambre et souvent *detracta veste*. Eh ! quoi, dirait-on, est-ce là cet homme qui s'est fait quelque réputation par son esprit et par sa vertu ? Nous ne le connaissions pas encore *intus et in cute*. Faites-moi savoir surtout si la lettre perdue était celle où j'avais mis la traduction du *Vexilla regis*. Cela m'importe à savoir. Il y avait encore d'autres bagatelles que je vous renverrai, au hasard que dans la suite vous les eussiez en double. J'embrasse avec respect votre chère épouse et avec beaucoup de tendresse toute votre famille. *Vale et me ama.*

D. — Orliénas, 17 novembre 1721.

Il faut que je vous raconte un divertissement que nous prîmes, hier au soir, et que je trouve un peu dangereux maintenant, quand j'y fais réflexion. On avait pris un renard en vie dans sa tannière et on l'apporta au logis dans un sac, à 8 heures du soir. Il faut vous dire que la cuisinière de ma mère voulut aller tâter au travers du sac s'il était bien gros ; il la mordit bien serré. Après le souper, mon fils proposa de lâcher le renard dans la salle que vous connaissez ; mon père et ma mère y donnèrent les mains. On ferma les portes et les fenêtres, on sortit toutes les chaises, on mit le lit à repos au milieu de la salle. Ma femme, qui n'est pas hardie, sortit. On lâcha le renard qui se mit à faire le tour de la salle pour chercher à s'évader ; ensuite il grimpait par les coins et faisait des sauts jusqu'au plancher ; il renversa des chandelles ; passa au travers du feu, renversa une corbeille où étaient les pipes de mon père, sur une table assez élevée ; il mordit de rage un livre qu'il fit tomber et une corbeille. Il pouvait fort bien sauter au visage de quelqu'un et le défigurer. A la fin, Mallessard le chasseur le prit par la queue et l'assomma d'un coup de bâton. J'ai trouvé ici en arrivant votre lettre écrite en partie de Belleville ; j'en suis fort content, elle est bien nourrie. Voilà nouvelle matière à réponse, je satisferai à tout.....

D. — Orliénas, 19 novembre 1721.

L'usage d'introduire des gladiateurs dans les festins était commun chez les Romains. N'avez-vous pas acheté comme moi un petit livre fort bon du jésuite Cantelius, intitulé *de Republica Romana?* Vous y verrez une planche où cet appareil est représenté. Quoique ce plaisir paraisse barbare et opposé à toute humanité, je suis persuadé, comme vous, qu'une infinité de gens, encore aujourd'hui, en feraient leurs délices. Les Anglais n'ont-ils pas des spectacles qui approchent assez de cette cruauté? Est-ce que naturellement, comme vous dites, nous sommes tous un peu Iroquois? Non, je ne crois pas qu'il en faille chercher la raison dans cette disposition du cœur humain qui, à mon sens, n'est pas celle du plus grand nombre des hommes. *Sed quibus ipse malis careas, quia cernere suave est.* Voilà la véritable raison selon moi; preuve de cela, c'est que parmi le peuple, les femmes par exemple qui assisteront au supplice d'un criminel, verseront des larmes, seront touchées de la plus vive compassion et cependant voudront voir le spectacle. Est-ce par cruauté que nous prenons plaisir à lire une tragédie? Non, nous sommes attendris, nous pleurons sur les malheureux, nous sentons une secrète envie de les voir délivrés et cependant nous voulons voir la catastrophe. Qu'on me dise qu'une histoire, qu'une tragédie me touchera jusqu'aux larmes, qu'elle est triste, que le dénoûment est tragique, je la lirai avec plus d'empressement. Sera-ce pour me repaître comme les Iroquois du sang d'un malheureux? Non, la cruauté dont je lis le trait me fait horreur et cependant je lis ce récit avec plaisir. L'âme veut être émue; l'indolence est de tous les états celui qui est le plus à charge. Je suis pourtant persuadé que ces Romains, par l'assiduité de ces spectacles, s'accoutumaient à la cruauté, comme les chirurgiens s'accoutument à voir couler le sang, mais en cela ils détruisaient peu à peu la disposition nouvelle du cœur humain. Le P. Malebranche a si bien expliqué les ressorts de la compassion; cette disposition est naturelle au plus grand nombre des hommes. C'est l'habitude qui dès l'enfance endurcit les Iroquois. J'avoue pourtant qu'il peut y avoir des nations plus féroces et plus dures les unes que les autres...

D. — Orliénas, 24 novembre 1721.

J'ai un peu laissé ma réponse à quart. Socrate se promenait pour

chercher de la sauce pour son dîner et nous, nous avons été nous promener cet après-dîner jusqu'à la source d'une petite rivière qu'on appelle la Mouche, dont le cours n'est pas long car elle tombe dans le Rhône à un demi-quart de lieue de sa source. Dans ce petit espace, elle fait moudre quatre moulins ou battoirs ; elle ne tarit jamais et ne déborde jamais ; on y voit toujours la même quantité d'eau. Notez encore qu'elle ne gèle jamais. Auprès de la source est une croix de pierre et, auprès de la croix, une chaire de prédicateur aussi de pierre ; à l'entour, est une place capable de tenir un nombreux auditoire. Comme cet endroit confine à trois paroisses, Oullins, St-Genis, Irigny, les habitants de ces trois paroisses s'y assemblaient tous les ans, le mardi de Pâques ; un Récollet montait en chaire et y prêchait et les paysans s'enivraient de vin qu'on y conduisait sur des chariots. Feu M. de Saint-George abolit cette fête au grand regret des paysans. Bonsoir.

Orliénas, 28 novembre. — ..... Nous raisonnions dernièrement M. du Péron et moi sur cette matière. Il disait, et je crois qu'il a raison, que chacun doit s'attendre qu'il lui arrivera deux fois par jour, un jour portant l'autre, quelque chose de chagrinant, ne fût-ce qu'un verre cassé, une sotte réponse d'un domestique, etc. Or, un coup quand il est prévu est paré plus facilement. Nous ajoutâmes beaucoup de choses sur ce sujet, tirées de la philosophie et surtout de la religion. Mais les dames disaient qu'il n'est pas possible de réformer son tempérament : on ne peut pas le changer, mais on peut le corriger. Madame du Péron ne pouvait pas goûter que son mari lui dit : cette personne vous a dit quelque chose de dur et de choquant, qu'est-ce que cela vous fait ? Cela ne vous blesse qu'autant que vous le voulez. Enfin, nous convînmes tous qu'on devait penser que ces sortes d'accidents, selon la raison humaine, ne sont pas un grand mal et sont même un bien selon la religion. Mais la pratique est difficile.

B. — Belleville, 2 novembre 1721.

A Belleville, où je suis venu passer chez M. Bertin, avec ma femme, ces deux jours de fête, je pourrais dire trois si j'étais chasseur, car en cette qualité, il faudrait fêter la Saint-Hubert, comme le Suisse fête la Saint-Martin. J'ai apporté avec moi votre dernière lettre pour la relire avec plaisir et y répondre à loisir. Je relis donc avec un très grand plaisir les vers de Monsieur votre fils, j'y reconnais un poète naissant ou, pour

me servir de ses termes, un poète prosélyte qui laisserait bientôt les plus fameux de ce temps (exceptons-en Rousseau...) s'il voulait se faire une occupation de ce qui ne doit être qu'un jeu pour les honnêtes gens, car vous le savez, *un honnête homme une fois en sa vie, etc.* Je n'approuve donc pas la sévérité de Monsieur votre père sur cet article ; certes je n'ai garde, je me condamnerais moi-même et je suis charmé de la manière dont Monsieur votre fils s'excuse dans son rondeau.

B. — Villefranche, 3 novembre 1721.

Je ne sais si vous connaissez M. de Beaumont. C'est un fort honnête gentilhomme qui a du bien à Ecully et que j'ai vu quelquefois chez Mme Ferrus? La dernière fois que je revins d'Orliénas, j'allai coucher à Ecully chez ma sœur ; M. de Beaumont y vint dîner le lendemain, il avait un chapeau de paille qu'il avait fait lui-même. Cette manière de coiffure me parut assez plaisante et je témoignai en badinant que je ne serais pas fâché d'en avoir un semblable pour la campagne. Il n'en fut pas dit davantage et l'on parla d'autres choses. J'appris entre autres, de M. de Beaumont lui-même, que tous les mâles de sa maison prétendent avoir le don de guérir les maux de rate et que cette vertu fut accordée à l'un de leurs ancêtres par saint François de Paule, lorsque ce saint vint sous sa conduite à la cour de Louis XI. Le bon gentilhomme n'est guère plus persuadé de ce don miraculeux que vous et moi, mais il ne laisse pas de toucher ceux qui se présentent (et il se présente beaucoup de monde) en disant : *Beaumont te touche, Dieu te guérisse.*

Pour revenir maintenant au sujet de ma folie, il faut vous dire qu'étant de retour à Villefranche, je reçus, quelques jours avant la fête de saint Louis, une lettre de M. de Beaumont par laquelle il me mandait que mon chapeau était fait, mais qu'il fallait que je le vinsse recevoir au chapitre assemblé qui se tenait chez lui le jour de saint Louis, dont il portait le nom, et que M. le Précenteur, grand-maître de l'ordre, me le mettrait lui-même sur la tête. Je fis une réponse fort polie pour m'excuser et on en fut si content qu'on me manda que mon absence n'avait pas empêché que je fusse reçu, que mon chapeau avait paru à la place qui m'était destinée et que tout le chapitre, orné de la même coiffure, avait bu à la santé du nouveau confrère. Je crus qu'une telle honnêteté méritait un remerciment. J'écrivis donc une seconde lettre dont on fut encore plus satisfait, et enfin ma sœur, en venant voir ses vendanges, m'a apporté ce

merveilleux chapeau avec une lettre de M. de Beaumont où j'étais loué à bout portant. Il fallait que vous sussiez toute cette histoire badine pour comprendre mes vers encore plus badins. Voici donc ce que je fis en partie un soir au coin du feu, en partie une nuit à côté de ma femme, et je vous dirai encore, non sans rougir, que j'ai envoyé mes vers à M. de Beaumont. Je suis bien sûr qu'il ne les trouvera pas mauvais, mais je crains qu'il ne les montre à gens qui s'y connaissent un peu trop pour mon honneur. Et pourquoi donc vous les envoyer ? Pourquoi ? parce que de tous les gens d'esprit qu'il y a au monde vous êtes celui que je crains le moins et dont j'estime pourtant le plus le jugement. Je suis convaincu que ce que vous approuvez est bon et je ne suis jamais fâché quand vous me condamnez. Cependant lisez et préparez-vous à rire du sujet, de l'ouvrage et de l'auteur ; vous ne ferez précisément que ce que je fais actuellement moi-même en écrivant.

Au grand fabricateur de l'ordre des chapeaux,
Profès reconnaissant j'adresse cette lettre !
Heureux si je pouvais y mettre
Tout ce que sent mon cœur d'un bienfait si nouveau.

Je l'avais vu cet aimable confrère,
Il me pardonnera de l'appeler ainsi ;
Mais, je puis désormais, sans être téméraire
Le traiter hardiment de confrère et d'ami.

Je l'avais vu coiffé de la paille légère,
Qu'en forme de chapeau sa main avait tissu.
C'est, me dit-il, le noble caractère
De l'ordre dans lequel tu peux être reçu.

Es-tu gai ? sais-tu boire ? as-tu le cœur sincère ?
C'est tout ce qu'exigent nos lois :
Dans peu de jours nous aurons le grand-maître
Qui te couronnera de l'œuvre de mes doigts.

Il parle, et dans mon cœur aussitôt je sens naître
Le désir d'être admis dans cet ordre fameux.
Oui, lui dis-je, Beaumont, je suis ce qu'il faut être,
Gai, sincère, buveur ; exauce donc mes vœux.

C'est assez, reprit-il, je te reconnais digne ;
Et presque sur-le-champ, sans avoir postulé,

Je suis, par une grâce insigne,
Reçu tout d'une voix au chapitre assemblé.

Me voilà donc enfin, membre de ce chapitre
Si distingué par plus d'un titre,
Où brillent l'épée et la mître
Où le grand-maître est le grand Précenteur,
Où le grand dompteur de la rate,
Grâce à son talent pour mêler une natte,
Remplit le noble emploi de grand fabricateur.

Et quel autre que lui méritait cet honneur ?
La paille, sous ses doigts, artistement s'arrange ;
Une vile matière en chef-d'œuvre se change ;
Ce que lui seul sut inventer,
Il le peut seul exécuter.

Aussi n'est-ce qu'à lui que l'on est redevable
De la fondation de l'ordre vénérable,
Ordre pour jamais mémorable,
Où sous un chapeau, préférable
Au chapeau de Fortunatus,
Dans les doux plaisirs de la table
Préside le puissant Bacchus.

Qu'on ne me vante plus ni l'ordre de Méduse,
Ni l'ordre ancien des Costeaux,
Tout doit céder à l'ordre des chapeaux.
Travaille sans relâche, ô ma fidèle muse,
A l'immortaliser par les vers les plus beaux.

Je veux que sans cesse tu chantes
De ces chapeaux les qualités charmantes,
De ces chapeaux de couleur d'or
Qui feront désormais mépriser le castor,
De ces chapeaux où l'art surpasse la nature,
Dont jamais n'approcha le bonnet de Mercure ;
Et plus brillant cent fois que le fameux bassin,
Dont le grand chevalier de la triste figure
S'empara sous le nom de l'Armet de Mambrin.

Sur cette aimable coiffure,
Il est de quoi parler sans fin ;

En pourrait-on compter tous les usages ?
On compterait plutôt les plantes d'un jardin,
Les flots de l'Océan, les sables du rivage,
Les étoiles du ciel et les fleurs du printemps.

Fait-il froid? fait-il chaud? a-t-on pluie ou beau temps?
Ecran, puis éventail, parasol, parapluie,
Chapeau de toutes les saisons,
Il est utile en cent mille façons.

La tête, sous son poids, n'est point appesantie,
L'esprit est toujours libre et gai ;
Jusqu'aux ressorts de l'âme il pénètre sans peine,
Et par une puissance et secrète et soudaine,
Il répand dans les cœurs un contentement vrai.

La joie au plus triste il inspire ;
Couvert de ce chapeau paraissez devant lui,
Fût-il accablé par l'ennui,
Il ne peut s'empêcher de rire.

Tel était, j'en suis sûr, le chapeau qu'Apollon
Portait, lorsqu'en main la houlette,
Il conduisait, au millieu d'un vallon
Les troupeaux du monarque Admète.

Sous la figure de maçon,
Tel était son chapeau, tel celui de Neptune
Quand ces grands dieux, compagnons de fortune,
Bâtissaient les remparts du roi Laomédon.

Dans leurs joyeuses promenades,
Bacchus et toutes ses Ménades
Ornaient leur chef de semblables chapeaux,
Quand cet aimable dieu, lassé de ses conquêtes,
Célébrait les pompeuses fêtes,
Et venait dans les bois goûter le doux repos.

Vous le portez, sans doute, au sommet du Parnasse,
Chastes sœurs, ce chapeau qui me donne l'audace
De composer sans votre aveu
Ce langage divin que je connaissais peu.

Oui, je suis armé d'une force secrète
Et poussé malgré moi d'un transport inconnu,
C'en est fait, je me sens poète.
Telle est de ce chapeau l'admirable vertu :
Il a rendu féconde une stérile verve
Et m'a fait aujourd'hui rimer malgré Minerve.

B. — Belleville, 6 novembre 1721.

Je l'avais bien prévu, je suis encore à Belleville ; j'en sortirai demain, mais ce ne sera pas pour aller coucher chez moi, car je suis engagé à une visite chez M... C'est une espèce d'honnêteté que je ne puis refuser de lui rendre, car il est nouveau marié et je ne l'ai point encore vu chez lui depuis son nouvel engagement. Il est heureux en femmes, du moins selon son idée, et souvent le bonheur de ce monde consiste dans l'imagination.

Il disait de sa première femme que, quand on lui aurait ouvert toutes les portes de Lyon pour choisir, il n'aurait pas pu mieux rencontrer. Il ne cesse de dire de celle-ci qu'elle est bien gentille et bien aimable. Des yeux moins prévenus que les siens n'en jugent pas tout à fait de même ; mais les amants voient toujours autrement que les autres. Lucrèce l'a dit et Molière après lui ; l'un et l'autre étaient instruits par l'expérience du monde et cela même est fondé sur la nature du cœur humain.

B. — Villefranche, 28 novembre 1721.

Mme de M*** est toujours ici et je m'ennuie beaucoup ; c'est pourtant une fort bonne femme, mais c'est tout, et toute bonne femme qui n'est rien davantage m'ennuiera toujours. Hier après le souper je voulus lire une comédie, mais ma femme s'endormit, Mme de M*** bâilla et moi je fermai le livre. Après dîner, j'ai entrepris la tragédie d'*Esther*, la même chose est arrivée ; j'ai insensiblement baissé la voix et je me suis tu. On m'a dit, pourquoi ne continuez-vous pas ? parce que cela me fatigue. Et un quart d'heure après je suis monté dans mon cabinet, sous prétexte d'affaires, où j'espère de rester jusqu'à la nuit.

Chemin faisant en revenant de Lyon. **B.** — 16 janvier 1722.

Souvenez-vous, mon cher ami,
Que vous êtes fort en arrière ;
Et qu'à près d'un mois et demi,
Vous me devez réponse entière.

Si vous étiez plus diligent
Et qu'il me plût d'aller moins vite,
Chacun ainsi de pas changeant,
Nous aurions bientôt même gîte.

N'en déplaise au fameux Boileau,
Sans être à côté de Voiture,
On peut, sur le double coteau,
Se distinguer du sieur de Pure.

Poulletier, votre ami du Gas,
Cheinet, Lespinasse, Brossette,
Tant d'autres ne trouvent-ils pas
En vos vers l'esprit de poète.

Non que Gacon mérite en tout
D'être méprisé de la sorte :
Il a des morceaux de bon goût
Mais chez lui le mauvais l'emporte.

Mais comme toujours, pour la fin,
On garde la meilleure chose ;
Venons à ton épouse enfin.
Ciel ! quel sujet je me propose.

De l'éclat de tant de vertus
Ma muse paraît étonnée ;
Pour les chanter, même Phébus
Demanderait plus d'une année.

En peut-on faire le détail ?
En peut-on peindre l'étendue ?
N'entreprenons pas ce travail,
Notre peine serait perdue.

Je ne dis que ce que je sais,
Sans aucun désir de te plaire ;
Et mon témoignage est très vrai,
Car je suis témoin oculaire.

Elle est blâmable en un seul cas
Et non sans raison tu t'en fâches ;
Mais rien n'est parfait ici-bas,
Et le soleil même a ses taches.

Le peu de soin de sa santé
A tout moment nous désespère ;
Elle est à plaindre en vérité
Si sa ferveur ne se modère.

Use en ce seul point du pouvoir
Qu'aux maris donne l'Ecriture ;
Puisqu'en ce seul point son devoir
S'écarte un peu de la mesure.

Grand Dieu ! qu'il est beau de pécher
Par ces excès dignes d'envie ;
Daigne cependant empêcher
Qu'ils n'abrègent sa belle vie.

Augmente en son cœur ton amour,
Donne à son corps force nouvelle
Et que cent ans en ce séjour
Elle nous serve de modèle.

Voilà, mon cher ami, les vœux
Que fait pour toi mon cœur sincère ;
Ce seul bien peut te rendre heureux,
Et rien sans lui ne peut te plaire.

Si j'abuse de ton loisir
Par cette ennuyeuse lecture,
La fin au moins t'en fait plaisir.
Par où pouvais-je mieux conclure ? (1).

D. — Lyon, 18 janvier 1722.

J'ai dîné aujourd'hui chez M. l'archevêque, chose assez rare pour moi. Hier au soir, il m'envoya prier de me trouver ce matin chez lui, à onze heures, pour une affaire importante... Voici de quoi il s'agissait, mais n'en dites rien, car la chose doit être tenue secrète. M. l'évêque de Langres a publié un mandement par lequel il fait défense aux ecclésiastiques de son diocèse d'aller, en qualité de notables, aux portes des villes, et cela à peine de suspense. Dijon dépend de son diocèse, et c'est principalement par rapport à cette ville qu'il a fait ce mandement. Mais, deman-

(1) Cette épître a 400 vers, nous n'en donnons que quelques strophes.

derez-vous, quelle raison a-t-il eue? Il prétend que c'est contraire aux privilèges du clergé qui est exempt de guet et garde et autres fonctions publiques. Le Parlement de Dijon a rendu un arrêt par lequel il déclare le mandement abusif. La Cour, informée de l'affaire, a extrêmement blâmé M. de Langres, et on a été sur le point d'agir contre lui par les voies extrêmes. Mais M. le chancelier a mieux aimé se servir des voies juridiques et s'adresser à M. l'archevêque, métropolitain de Langres, pour l'engager à recevoir l'appel des ecclésiastiques contre qui M. de Langres pourrait prononcer des censures pour ce fait. M. l'archevêque jugea à propos de nous faire assembler pour avoir notre avis, avant que de répondre à M. le chancelier qui a donné beaucoup d'éloges à M. l'archevêque, à MM. les comtes, sur ce qu'ils n'ont fait aucune difficulté d'aller eux-mêmes garder les portes de la ville et donner un exemple qui aurait dû être suivi de tout le monde. M. l'archevêque était fort disposé à recevoir l'appel des ecclésiastiques de Langres et nous fûmes tous de même avis là-dessus. Mais ce parti ne peut avoir lieu que dans le cas où M. de Langres ferait rendre dans son officialité quelque jugement contre ces ecclésiastiques, ce qui peut-être n'arrivera pas. Alors, selon la procédure ordinaire, l'appel serait porté à l'officialité métropolitaine. Je proposai un autre parti, qui fut agréé : c'est qu'il fallait engager quelques ecclésiastiques de Dijon à présenter requête à M. l'archevêque, par laquelle ils exposeraient que, désirant montrer leur zèle pour l'utilité publique, ils étaient disposés d'aller aux portes s'acquitter du devoir de bons citoyens. Mais que, craignant en même temps de manquer de respect au mandement de leur prélat qui le leur défendait, ils s'adressaient à Sa Grandeur, comme au supérieur légitime de leur évêque, pour le supplier de révoquer ces défenses et les décharger des peines portées par le mandement. La Cour aura par là une plus prompte satisfaction, et M. l'archevêque fera un acte de juridiction qui lui fera honneur. Alors ce sera lui-même et non l'official métropolitain qui répondra à la requête. Cet avis fut goûté de M. l'archevêque et de tous ceux qui étaient là. Je ne sais s'il sera du goût de M. le chancelier.

20 janvier 1722. — Je reçus hier votre paquet, que les muses elles-mêmes avaient pris soin de former. Ne croyez pas que je veuille parler de la musique de Clérambaut ; c'est de votre magnifique épître. Quelle fécondité, quelle facilité, quelle variété ! Le naturel, le gracieux, l'enjoué,

le grave, tous les caractères s'y rencontrent ; et les nuances pour passer de l'un à l'autre sont ménagées avec autant d'art que si cet ouvrage vous avait coûté un mois de travail. Je l'ai lu à ma femme et à mon fils ; leur modestie en a souffert. Ma femme surtout eut une grande frayeur ; je lui dis que j'allais la lire à M. l'archevêque. Elle me pria, me pressa, me conjura de supprimer l'endroit qui la regarde ; mais malgré ses prières je l'aurais lu si j'avais trouvé l'occasion favorable, ce qui ne se rencontra pas. Je voulais du moins la lire au P. de Colonia, à M. Brossette, etc., mais l'assemblée académique se sépara trop brusquement. Nous étions à l'archevêché où M. l'archevêque nous avait fait inviter de nous rendre à cause de la goutte qui l'empêchait d'aller au gouvernement. Il nous témoigna même qu'à l'avenir il désirait qu'on s'assemblât chez lui ; je ne sais si cela durera. M. de Fleurieu ouvrit l'assemblée par un discours de remercîment sur l'honneur qu'on lui avait fait de le nommer pour directeur. Il y joignit des exhortations à reprendre les exercices académiques avec une nouvelle ferveur ; ensuite, on commença à lire le *Dictionnaire*.

D. — Lyon, 27 janvier 1722.

Mme de Sévigné écrivait à M. de Bussy, au sujet de leur raccommodement après quelques légères brouilleries, *nos liens s'allongent quelquefois, mais ils ne se rompent jamais.* Cette pensée est jolie ; elle me rappelle celle de Cicéron, *dissuendæ magis quam discindendæ amicitiæ.* L'auteur des *Agréments du langage*, assez mauvais livre que le titre me fit acheter, s'est avisé de critiquer cette pensée de Cicéron, et fort mal à propos à mon sens. Je me souviens qu'il n'en donne aucune raison tant soit peu passable. La pensée me paraît belle, juste et naturelle. Qu'en dites-vous ? J'aurais proposé ces remarques à l'académie et je le ferai une autre fois. Je chercherai même, si j'en ai le loisir, la critique de l'auteur des *Agréments*, et je la critiquerai.

B. — Villefranche, 22 janvier 1722.

Je crois que ma fille partira demain pour Lyon ; je la confie à M. Noyel qui a la bonté de la mettre avec lui dans la chaise... Ma femme vous demande pardon de la liberté qu'elle prend ; elle est honteuse au-delà de tout ce qu'elle peut vous dire de l'embarras continuel qu'elle vous cause. Quand vous n'avez pas le père et la mère, vous avez les enfants ; en vérité

(c'est toujours ma femme qui parle n'y a-t-il pas d'indiscrétion dans notre procédé? Non, Madame, il n'y en a point; je pense tout autrement que vous, et M. et Mme du Gas me remercieront de l'occasion que je leur donne de me faire plaisir. *Et vraiment voire* ma fille manquerait-elle de gite? ne pourrais-je pas la donner à Mme de Ferrus ou à Mme Bertin? Et mon cher ami ne doit-il pas me savoir bon gré de la préférence que je lui donne! — Mon mari, vous êtes un extravagant! — Ma femme, vous êtes une innocente; vous ne savez pas ce que c'est que l'amitié. Ce dialogue ne finirait jamais, laissez-moi, s'il vous plait, achever ma lettre..... Elle est finie pour le présent, car Mme Noyel sort de mon cabinet, qui m'avertit que son mari n'ira à Lyon que la semaine qui vient. Mais *quod scripsi, scripsi*; c'est toujours autant de fait et vous n'aurez qu'à joindre cet article à ce que je vous dirai sur le compte de ma fille, la veille de son départ.

23 janvier. — Je n'étais point sorti hier de toute la journée; j'avais même gardé ma longue barbe pour résister à la tentation que j'aurais pu avoir sur le soir de quitter mon cabinet. Il est vrai que depuis deux heures jusqu'à sept j'eus toujours quelques visites; enfin, celle de Mme Noyel fut la dernière et je comptais que je serais à moi-même jusqu'à l'heure du coucher. Point du tout. A peine Mme Noyel fut-elle sortie, qu'on vint me dire, de la part de ma femme qui jouait chez M. Mignot, qu'on m'attendait à souper chez lui. Je vous avoue que cette invitation me fut désagréable, non que je fuie le plaisir, mais celui-là ne m'accommodait pas pour le présent et je préférais la tranquille douceur de ma retraite. Je fis réponse que je n'étais pas en état de sortir, que je semblais un sauvage et que je ferais peur aux dames. On me répliqua qu'on voulait me voir en quelque état que je fusse. Je baissai la tête et j'obéis. J'allai donc m'ennuyer à voir jouer pendant une heure et à rester à table pendant trois. Nous revinmes à une heure après minuit. Je me suis levé à neuf, ne voilà-t-il pas une journée perdue? et par la paresse avec laquelle je l'ai commencée et par les sornettes que je vous écris à présent, car je crois qu'on ne peut guère mieux perdre le temps qu'en écrivant de pareilles choses.

24 janvier. — Je vous remercie de la relation que vous me faites de votre conférence avec M. l'archevêque; je la tiendrai secrète jusqu'à ce

que la chose soit devenue publique par quelque action d'éclat, suivant l'intention de la cour. Le conseil que vous avez donné me paraît fort judicieux et l'on ne saurait mieux faire que de le suivre. J'ai vu l'arrêt du Parlement de Dijon qui déclare abusive l'ordonnance de l'évêque de Langres. Voilà, en peu de mots, tout ce que je peux répondre sur ces deux articles qui contiennent deux grandes pages.

... Mais, sans mentir, vos louanges sont si violentes que je craindrais, de tout autre que de vous, qu'elles ne tinssent un peu de l'ironie. Je suis de l'avis de Mme du Gas, mais par un autre motif; vous ne devez point lire mon épître en pleine académie et je vous supplie très instamment de ne le point faire; vous me feriez quasi le même tort que l'impression de mon chapeau m'a faite. Mes vers ne sont pas beaux; mais, fussent-ils dignes de Chapelle ou de Chaulieu, croyez-moi, il faut craindre les oreilles des poètes jaloux. Je consens que vous les communiquiez au P. de Colonia, au P. Lombard, à M. Brossette, à Cheinet, mais arrêtez-vous là et point d'*et cœtera*, s'il vous plaît.

D. — Lyon, 29 janvier 1722.

Je viens d'embrasser votre chère fille et je ne puis commencer cet article par un sujet plus intéressant. Elle est arrivée en parfaite santé et je la trouve embellie depuis que je ne l'ai vue. Vous avez raison (et je réponds à l'article où vous me parlez des compliments de Mme de St-Fonds sur ce sujet), vous avez raison, dis-je, d'en penser comme vous faites et de croire que j'aurais tenu à injure d'envoyer Mademoiselle votre fille ailleurs que chez moi, par la crainte de m'incommoder. Cette confiance est à mon sens une des plus grandes preuves d'amitié qu'on puisse donner. Celui qui pense et agit de la sorte et qui a cette bonne opinion de ses amis est disposé à en faire autant pour eux dans l'occasion. Il vous souvient bien que cette réflexion est de Lucien dans son *Toxaris*, mais je la trouve juste et sensée et je l'adopte...

B. — Villefranche, 9 février 1722.

J'ai lu les dissertations de M. Goiffon sur la peste et je serais bien aise de voir les réponses de M. Pestalossi. Puisque celui-ci a soumis son ouvrage à votre correction, on n'y trouvera pas sans doute des phrases risibles. Je ne suis pas trop content du style du premier, il est diffus et embarrassé, et en le lisant il me semblait de l'entendre parler. A l'égard de

son sentiment *des insectes ailés*, il ne me paraît pas hors de vraisemblance, mais il faudrait un bon microscope pour les voir...

11 février. — J'ai dîné en ville, aussi je ne me suis mis ce soir à table que pour la forme; j'ai mangé un seul morceau et comme je veux aller veiller chez M. Mignot, j'ai quitté avant le dessert pour venir faire auprès de vous acte de comparution. C'est la bonne Mme D. qui s'est mise en frais pour nous régaler ma femme et moi. D'abord, elle nous a donné une soupe assez bonne avec deux ragoûts passables; la soupe levée on a servi un petit bouilli de ménage; trois plats ont succédé, un chapon gras, un rôti de veau et un ragoût au milieu. Je croyais le dîner fini quand on a apporté à chacun sa grive et un nouveau ragoût; des cardes, des côtelettes de veau et une oreille de cochon ont paru ensuite. Une dinde rôtie a fait la clôture, puis on a servi le dessert, des liqueurs et du café. Voilà l'ordre du festin, voici la compagnie. Je ne compterai point ni ma femme, ni moi, quoique la fête fût pour nous. Mais nous avions une dame qui est en âge d'avoir de la raison, qui n'a jamais ressemblé à Vénus ni aux Grâces et qui n'est rien moins que coquette; son mari, beau de visage et trop beau pour être agréable; Mademoiselle leur fille âgée de 14 ans et qui peut aller à la ceinture de ma fille âgée de dix ans; deux Révérences du même ordre que celui que les Lapons prirent pour une bête; enfin Mme D., la reine du festin. Qu'en dites-vous? Ne me suis-je pas bien diverti?

D. — Lyon, 8 février 1722.

Je n'ai pas eu le temps de vous dire ce qui se passa à la dernière assemblée académique. M. de Billy parla pour la première fois, dans une autre conférence, au sujet des mots français en *aon* qu'on prononce *an* comme *Laon, paon;* le P. de Colonia dit qu'il croyait qu'il fallait prononcer ainsi le nom d'une célèbre maison de Lorraine de *Craon* et dire *Cran*. M. l'archevêque dit qu'il se trompait et que toute la cour appelait *Mme de Craon* une dame de ce nom qui était venue en France avec Mme la duchesse de Lorraine.

18 février 1722. — M. Brossette lut hier votre épître en vers et M. Cheinet la lut aujourd'hui. Tous deux l'ont applaudie et ont admiré l'abondance et la facilité de votre rime. Ils ont été aussi très contents de se voir nommés dans vos vers avec distinction. Tous deux disent que

vous avez dépeint Gacon d'après nature en quatre vers. Vous serez peut-être surpris qu'ils eussent été jusque-là sans avoir lu votre épître. La vérité est pourtant que c'est la première fois que j'ai trouvé l'occasion de la leur faire lire.

20 février 1722. — M. Constant l'avocat, que je n'ai pas vu depuis plus d'un an, m'envoya dernièrement un petit livret in-16 qu'il me marqua avoir emprunté exprès pour me le faire lire et qu'il dit être extrêmement rare. Je l'ai trouvé très bon et très utile et je voudrais pouvoir en trouver un pour vous et pour moi. Le titre est *Méthode pour commencer les humanités grecques et latines par M. le Fevre de Saumur.* Comme il n'est pas sûr qu'on puisse le trouver et que les avis qu'il donne vous seront d'une utilité pressante, je vous ferai un extrait de ce que j'ai remarqué de singulier. Vous me saurez plus de gré de cela que de toute autre chose que je pourrais vous écrire. Cette méthode est proprement l'histoire de la manière dont il s'y est pris pour instruire un fils qu'il avait et qui mourut à l'âge de 14 ans. Il avait lu à cet âge deux fois l'*Iliade* d'un bout à l'autre et rendait raison de tout. Il savait de même l'*Enéide*, *Térence*, *Phèdre*, les *Métamorphoses d'Ovide*, *Salluste*, la première comédie de Plaute, les deux premières d'Aristophane et les trois premiers livres de Tite-Live; outre Eutrope, Aur. Victor, Julien, les fables d'Esope et les cinq livres historiques du Nouveau Testament en grec, sans compter les verbes hébreux qu'il apprit vers sa treizième année. Cependant (chose qui vous surprendra), il ne voulut lui parler ni de grec ni de latin qu'il n'eût atteint sa dixième année. Lui-même, M. le Fevre, dit qu'il en avait douze quand il commença *Musa*. Jusque-là, il se contenta de lui apprendre à bien lire et à bien écrire, c'est-à-dire à écrire légèrement, car il ne veut pas qu'un enfant se peine extrêmement pour avoir un beau caractère. Si l'on veut, dit-il, qu'il se perfectionne dans cet art, il faut attendre la quinzième ou seizième année. On fera plus alors en un mois qu'en quatre ans dans un âge moins avancé. Ce grand soin de bien écrire rend d'ailleurs les enfants paresseux et nuit à la vivacité de l'esprit. Le même jour qu'il lui fit décliner le premier nom latin, il commença à lui montrer à lire le grec; il veut que les grammaires qu'on donne aux enfants soient bien imprimées et, en général, que tous les auteurs qu'on leur fait lire soient de belles éditions. Quand il fut aux verbes, il lui fit remarquer que quiconque sait bien le premier verbe, doit savoir tous les

autres en moins de cinq jours ; ce qui se trouve vrai. Il ne laissa pas de le tenir environ un mois et demi à lui faire répéter les noms et les verbes et à l'y affermir par des questions qu'il lui faisait, par exemple : où est *audivisset ? audire ?* ne se trouve-t-il point en plus d'un ou deux endroits ? Il faut ensuite présenter à l'enfant chaque jour deux ou trois lignes de latin et l'interroger sur chaque mot en particulier, à quel cas, à quel genre, à quel temps, etc. ; il avertit en passant qu'il ne faut point manquer, à chaque conjugaison, de donner trois exemples à l'enfant, un actif, un passif, un déponent. Notez, quand je vous ai parlé de deux ou trois lignes de latin, il ne s'agit pas encore de les faire expliquer à l'enfant, mais seulement de lui faire remarquer par l'inflexion, par la terminaison, si c'est un nom, un verbe, un adverbe, une préposition. Cependant, de peur que cet exercice ne chagrinât et n'ennuyât l'enfant, il le divertit pendant toute la première semaine à lui apprendre la mythologie et quelquefois leurs entretiens là-dessus duraient jusqu'à quatre heures par jour, et l'enfant prenait un fort grand plaisir à ces contes. Le lendemain il lui faisait répéter ce qu'il lui avait dit la veille et il trouvait tout cela bien peint dans son imagination. Pour le divertir davantage, ses narrations des aventures des dieux de la fable étaient moitié sérieuses, moitié comiques. Enfin, une des choses qu'il recommande le plus c'est d'ôter de ces commencements d'étude l'ennui et le chagrin. Le maître passe ensuite à la doctrine des prétérits ; il prit pour cela la grammaire de Vossius, il effaça tous les composés à l'exception de ceux dont la signification est différente de celle que le simple a en français. Il écrivit à la marge la signification de chaque verbe avec le régime latin du verbe et il interrogeait son écolier sur le prétérit, le supin, la signification et le régime de chaque verbe. Cet exercice dura un peu plus d'un mois. A la seconde répétition, il effaça tous les verbes dont la signification est la même en latin qu'en français, ou du moins il passa dessus un trait de crayon. Par là, le nombre des verbes était réduit à la quatrième partie et l'écolier pouvait aisément répéter le restant chaque jour. Outre l'exercice du jour, il ne manquait pas de l'interroger quand on le mettait au lit, persuadé que c'était le temps le plus propre pour graver ces idées dans sa mémoire. Une chose qu'il recommande le plus c'est les caresses et les petites louanges ; c'est ce qui donne beaucoup de courage aux enfants bien nés. Ici, la grammaire est achevée, car il avait appris la syntaxe, c'est-à-dire le régime des verbes, en apprenant

les prétérits. Il va venir à la pratique. Ici, il blâme fort l'usage de commencer par la composition ; quand on apprend l'hébreu, l'arabe, l'espagnol, commence-t-on, dit-il, par composer ? Dans toutes les langues, il n'y a que trois degrés : 1° entendre, 2° composer, 3° parler sur-le-champ ; c'est l'ordre naturel. Il faut des matériaux pour faire un bâtiment et c'est donc par la traduction qu'il faut commencer ; prendre un livre dont le style soit clair et facile et la matière historique et fabuleuse. On l'attachera d'abord sur trois ou quatre lignes qu'il traduira avec le secours qu'on lui donnera. Je ne continuerai pas à vous donner l'extrait de cet ouvrage parce que j'espère pouvoir vous donner le livre dans peu de temps. M. Aubert m'a dit cet après-dîner qu'il voulait le faire imprimer et je l'ai fort exhorté à exécuter ce dessein. Je dois le lui porter demain, du consentement de celui qui me l'a prêté.

D. — Lyon, 23 février 1722.

Nous avons eu une assemblée académique cet après-dîner..... Le P. de Colonia a entretenu la compagnie par la lecture d'une dissertation qui doit être placée à la tête de ses nouvelles recherches sur l'histoire de Lyon, auxquelles il travaille et qui contiendront bien des choses curieuses. Cette dissertation renferme ce qu'on sait du premier siècle de notre ville de Lyon, c'est-à-dire depuis sa fondation jusqu'à son embrasement. Les aqueducs sont de ce temps-là ; il en a fait voir la grandeur et la magnificence, On y frappait la monnaie et il s'en trouve aujourd'hui dans le cabinet des curieux. Le Père croit que c'est Antoine qui fit bâtir les aqueducs par ses soldats. Il a parlé de l'or qu'on trouvait alors dans notre voisinage ; on en trouve encore aujourd'hui dans le Rhône. Nos vins étaient estimés. Je passe bien des choses dont je ne me souviens pas. Ses preuves sont tirées des inscriptions, des médailles de Strabon au quatrième livre de la Géographie.

24 février.— M. de Jussieu que vous avez vu à Paris est en cette ville ; il m'est venu voir cet après-dîner accompagné de M. Bertin et de M. Vaillant. Il n'y a que deux ou trois jours qu'il est ici et il compte de repartir vendredi. Il est venu uniquement pour accompagner sa mère qui avait fait le voyage de Paris pour le voir. C'est un homme vraiment célèbre et qui fait honneur à notre ville. Nous avons causé un quart d'heure debout ; il n'a pas voulu s'asseoir. Il m'a dit une nouvelle que

vous serez bien aise de savoir. On a planté dans l'île de Cayenne des arbres de café qui ont parfaitement réussi. M. de Jussieu en a reçu des grains qui sont aussi beaux et aussi bons que le café d'Arabie. Dans quelques années nous aurons le café à meilleur marché. Il m'a dit avoir conseillé à Messieurs du conseil de marine d'y faire planter aussi des arbres de poivre. Il ne doute pas qu'ils n'y réussissent.

B. — Villefranche, 23 février 1722.

Continuons ma réponse, j'en suis au 9 février. M. Aubert a tort et il sera seul de son avis. Les remarques historiques, philosophiques, critiques, les bons mots, les traits d'érudition, les exemples choisis et rapportés un peu au long sont agréables, utiles, en quelque façon nécessaires dans un dictionnaire de la langue. Il me semble que je prouverais aisément ces trois points. C'est le sentiment de M. l'abbé Fleury et de toutes les personnes de bon goût, donc M. Aubert seul excepté ne tire pas à conséquence. Je suis trop bon pour adopter toute la malice que vous pourriez découvrir dans ce petit trait. La remarque, au reste, touchant le droit du Roi pour la nomination des abbayes de filles est dans la première édition de Trévoux en trois volumes. Vous me ferez un sensible plaisir de me faire part de toutes les remarques curieuses que vous ferez dans la lecture du dictionnaire ; si elles sont dans le mien, tant mieux pour moi, si elles n'y sont pas, je les trouverai dans vos lettres.....

27 février. — M. Lespinasse me fit hier présent d'un livre dont le titre vous réjouira : *Le Roman de la belle Hélène de Constantinople, mère de saint Martin de Tours en Touraine et de saint Brice, son frère ;* à Lyon chez Benoît Rigaud, 1579. Savez-vous bien que je ferai la folie de le lire.

Puisque M. l'archevêque l'a dit, il faut, n'en déplaise au P. de Colonia, prononcer *Craôn*. Le prélat est juge compétent de ces sortes de choses.

11 mars 1722. — Je suis un peu envieux du plaisir que vous avez eu de voir M. de Jussieu. Je l'avais vu souvent à Paris et il m'avait même donné à manger, et je vous assure que si je l'avais su à Lyon j'aurais été tenté de faire le voyage exprès pour l'amour de lui. La raison qui l'a conduit en province me touche. J'aime à voir dans les hommes savants

les sentiments de piété et de tendresse ; et vous m'avouerez qu'il faut qu'ils soient encore bien vifs pour obliger un homme aussi occupé que lui à quitter Paris et à faire en hiver, exprès pour accompagner sa mère, un voyage de deux cents lieues en comptant le retour.

Oui sans doute, c'est un grand avantage pour la France d'avoir l'arbre à café à sa disposition, mais jusqu'à ce que nous l'ayons éprouvé, je ne voudrais pas me flatter d'avance, ni conclure que nous en aurons le café à meilleur marché. Peut-être cessera-t-on d'avoir recours à l'Arabie, et en ce cas le café n'en deviendrait guère plus abondant dans le royaume, et les droits excessifs qu'on ne manquera pas de mettre sur cette espèce de denrée, la rendront aussi chère qu'elle est aujourd'hui. Jugez-en par le tabac.

D. — Lyon, 9 mars 1722.

..... L'après-dîner l'académie..... Mon fils a entretenu l'assemblée sur le style épistolaire. Il en a marqué les différences d'avec le style oratoire ; il a divisé les lettres en lettres d'affaires, de compliments, de recommandation et familières; il a marqué succinctement le caractère qui convient à chacune de ces différentes espèces. Il s'est excusé sur ce que son âge et son peu d'expérience ne lui permettaient pas de traiter des points d'érudition tels qu'ils conviendraient à une assemblée aussi savante. Son discours n'était pas mal écrit ; il y avait de la politesse. Je n'y ai pas touché, au reste, je n'y ai même rien corrigé ; j'ai vu qu'il pouvait passer tel qu'il était. Il a duré près d'une demi-heure en le lisant lentement.

B. — Villefranche, 19 et 20 mars 1722.

J'aurais mieux aimé que vous m'eussiez fait part du discours de M. votre fils que de m'en faire l'extrait. Puisque vous l'avez trouvé bon, il me semble que vous auriez bien pu l'engager à me l'envoyer ; je l'en prie de tout mon cœur et je lui promets d'avance que je le trouverai excellent. Ce n'est point par flatterie ni par prévention que je parle de la sorte, mais ce qu'un père tel que vous loue modestement, mérite à coup sûr de l'être beaucoup.

D. — Lyon, 27 mars 1722.

Nous avons été assemblés ce matin chez M. Poulletier pour juger une affaire... Il nous a donné à dîner... M. Poulletier a parlé à table de vos

vers avec éloge. Il dit qu'il ne saurait s'engager à vous répondre sur les mêmes rimes, et qu'il n'y aurait pas moyen de remplir celles du conte. Il ne censure pas aussi sévèrement que vous les poésies de l'abbé Vergier, quoiqu'il ne les loue pas du côté de la morale. Pour votre conte, il dit qu'il n'est pas une dame qui ne puisse le lire. Deux ecclésiastiques, dont M. G... en est un, ont pensé de même. Après cela, vous voulez que je vous dise mon sentiment; je dois garder le silence; vous savez que je suis délicat; peut-être direz-vous scrupuleux sur cette matière...

28 mars 1722. — Le nouvel *Œdipe* du P. Follard est imprimé, mais il n'est pas encore ici. On dit que l'imprimeur en a donné à l'auteur 1200 l. et que le privilège porte qu'il ne pourra être joué par les comédiens. J'ai vu une copie de l'épitre dédicatoire à M. l'archevêque. Elle est aussi en vers, et en vers marotiques; ils m'ont paru de même caractère que ceux que vous m'avez transcrits, c'est-à-dire bons. Je n'ai aucun indice qui puisse appuyer le soupçon que vous avez conçu, qu'il pourrait bien imiter l'abbé d'Olivet. Appréhendez-vous pour lui qu'il ne se laisse séduire à la gloire du bel esprit. J'espère qu'il y résistera; la tentation est dangereuse; mais encore une fois, je n'ai rien ouï dire qui puisse appuyer ce soupçon. Il ne manque pas d'ennemis ou d'envieux. Voici un trait qui vous en fera juger; on écrivait de Paris que les comédiens lui avaient offert cent pistoles pour être dispensés de jouer son *Œdipe*. Cela est bien malin.

3 avril 1722. — M. Brossette a interrompu cet article, qui aurait été plus long sans sa visite... Il m'a dit qu'il avait vu des poésies abominables de l'auteur du *Philotanus*. Dans quel siècle sommes-nous? Faut-il que le vice perde toute honte et paraisse à découvert aux yeux du public. Vous ai-je mandé qu'on m'avait prêté le premier volume des *Lettres persanes?* Vous connaissez cet ouvrage de réputation, sans doute. Après avoir lu les 50 premières pages, je m'en suis tenu là et j'ai renvoyé le livre. Il y a bien du venin, et contre la religion et contre les mœurs; le peu que j'en ai lu m'en a fait juger ainsi. Gens qui en ont lu davantage m'ont confirmé dans ce jugement. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que le poison n'est pas mal préparé. Je vous avoue franchement que je fis réflexion que la vie était trop courte pour lire tous les bons livres, et que je pouvais beaucoup mieux employer mon temps.

D. — 14 avril 1722.

Etant notable à la porte de Veize.

M. Poulletier m'a prêté une critique manuscrite de la tragédie de *Romulus*. Cette critique est une espèce de farce jouée par les danseurs de corde. Elle est intitulée *Pierrot Romulus*. Je l'ai parcourue et j'ai été choqué de l'esprit licencieux qui règne dans ces sortes de pièces. C'est une raillerie de l'amour respectueux de Romulus pour Hersilie, fille de Tatius, roi des Sabins ; cela ne respire que le pur libertinage. Faut-il s'étonner que les mœurs soient aussi corrompues qu'elles le sont ? On rend les bonnes mœurs ridicules et le vice paraît sous les couleurs du bon air. Je hais et je déteste ces sortes de production, *iniquitatem odio habui et abominatus sum*. Sauvons-nous, mon cher ami, de la contagion du siècle. Puissions-nous, hélas ! en sauver nos enfants. Je ne perds aucune occasion d'inspirer ces sentiments à mon fils, et je tâche d'ôter à mes conseils ce que les leçons ont d'austère et de rebutant pour les jeunes gens. J'ai lieu de croire que la contagion ne l'a pas gagné. Dieu veuille l'en préserver toujours par sa grâce. Vous n'envisagez encore que de loin ce péril pour M. votre fils, mais moi, j'en ai deux qui sont *in medio discrimine...*

D. — Lyon, 28 avril 1722.

... Ce sera demain que mon fils aura cet honneur (de se faire recevoir avocat . Jour solennel au Palais, puisque M. Pupil sera reçu et installé le même jour dans sa charge de lieutenant-général... Ce sera lui qui fera prêter le serment à mon fils et, comme les réceptions d'avocats sont censées faites à l'audience de la cour des monnaies, nous sommes convenus de laisser à M. Pupil l'honneur tout entier, je veux dire de présider à la cour des monnaies et à la sénéchaussée. Pour cela, nous autres présidents plus anciens, nous n'entrerons sur les rangs qu'après que mon fils aura prêté serment ; alors commencera l'audience de la sénéchaussée. J'en suis fort aise ; j'aurais eu à rougir de m'entendre louer par M. Aubert et par M. de Glatigny. Je serai dans la lanterne, à couvert par des jalousies contre les traits qu'on décochera.

29 avril 1722. — Tout cela s'est exécuté comme je vous disais hier. M. Aubert a fort bien parlé, mais succinctement. Et, en effet, il ne convenait pas de s'étendre davantage. Vous pouvez vous figurer qu'il a dit

des choses très flatteuses sur mon père et sur moi, sur ce qu'on devait attendre de mon fils. Il a fini en disant qu'il serait inutile de vouloir faire le portrait des personnes parfaitement connues de ceux qui lui faisaient l'honneur de l'écouter ; d'ailleurs, qu'il y réussirait mal avec une main tremblante et des couleurs usées. Il a touché avec grâce le plaisir qu'il ressentait de voir, après une si longue absence, ce barreau où il avait l'honneur de parler si souvent. Il faut avouer que M. Aubert était né avec le talent de la parole ; on trouverait, à la vérité, bien des choses à corriger si l'on voyait par écrit les discours qu'il prononçait. Mais la manière de débiter sauve tout cela ; l'inflexion de la voix, le ton, un moment de silence forment souvent la suite et la liaison d'un discours et en cachent les défauts. M. Aubert plaça aussi dans son discours l'éloge de M. Pupil et celui de M. de Fléchères.....

B. — Villefranche, 7 mai 1722.

Félicitez-moi de la bonne nouvelle que j'ai reçue de Paris depuis deux ou trois jours. Est-ce quelque arrangement gracieux sur les papiers ? est-ce le gain de quelque procès ? serai-je payé en plein de ma déclaration ? Bon, belles bagatelles que tout cela ! Non, mon cher ami, mais la personne que j'ai chargée de mes commissions à Paris, à la place de M. Falconet, m'a mandé qu'elle avait enfin retiré mon Bayle. Ainsi, il ne tient plus qu'à moi de le faire venir et c'est à quoi je vais travailler incessamment. La même personne m'a écrit que la *Milice française* du P. Daniel se débitait ; je vous en avertis parce que je crois que vous avez souscrit. Mais, contre la promesse signée, contre le droit des conventions, contre la bonne foi, le bon Père fait exiger cinq livres de chaque souscripteur pour leur délivrer l'ouvrage. Je suis quasi tenté de me faire janséniste et de dire qu'il n'y a qu'un.... halte-là ! ma plume, et songez *quis, cui, de quo loquatur*. Quelqu'un m'a dit en ce pays qu'il y avait eu des souscripteurs qui ont refusé de payer l'augmentation et qui ont menacé de s'en plaindre à M. le chancelier ; ceux-là dit-on, se sont exemptés du monopole. J'écrirai aussi à mon ami de faire beaucoup de bruit ; mais, après tout, de payer les cinq livres plutôt que de faire un procès. Je crois que vous prendrez le même parti, la somme ne vaut pas le bruit qu'on pourrait faire.....

13 mai 1722. — *Mentiris impune*. M. Aubert n'a point flatté le

portrait du père ni celui du fils. Je suis persuadé, au contraire, que son pinceau est encore demeuré bien au-dessous de son sujet ; mais j'ai tort de m'emporter, votre expression peut se prendre en un bon sens. *Flatter et dire des choses flatteuses* ne signifient pas la même chose. On ne flatte point sans mentir et l'on peut dire des choses très flatteuses et en même temps très vraies. Je sais bon gré à M. Aubert et du plaisir qu'il s'est fait de présenter M. votre fils et de la manière dont il s'en est acquitté. Pour cela seul, je lui pardonne tout le reste ; je me réconcilie avec son caractère et je veux bien souffrir son goût. *Domine* ne soyez pas assez négligent pour laisser traîner cette lettre sur votre bureau ; quelque curieux pourrait jeter les yeux dessus, ce curieux pourrait être indiscret et vous en comprenez les conséquences. Il faut avouer, M. Aubert est de ces hommes qui ne devraient jamais ni vieillir ni mourir. Voilà un grand éloge et qui doit bien me faire pardonner le trait de malice qui m'est échappé. Je ne pense pourtant pas en trop dire et je crois pouvoir le prouver démonstrativement. Il a le talent de la parole, il s'énonce avec grâce, il charme par le son de sa voix ; hélas ! devinera-t-on cela quelque jour dans les recueils de sa façon ? Il devrait donc ne jamais écrire et toujours parler. Un homme qui a fait un bon livre peut mourir quand il lui plaît, sa réputation subsiste après lui. Il n'en est pas de même de celui qui a besoin absolument du secours de la prononciation. Il faut qu'il parle s'il veut plaire et qu'il se garde bien de se faire lire. Or, pour parler toujours, il ne faudrait jamais mourir. M. Aubert ne devrait donc jamais mourir. *Quod erat demonstrandum.*

D. — Lyon, 10 mai 1722.

J'appris hier de M. l'archevêque un fort joli trait de M. le comte de Clermont. Ce prince est, comme vous savez, frère de M. le duc et n'a que dix-sept ans. Il avait de fort beaux boutons de manche de diamants et beaucoup plus beaux que ceux du Roi. Le Roi les remarqua, les considéra et dit : « Ils sont plus beaux que les miens ». M. le comte de Clermont s'approcha de l'oreille du Roi et lui dit : « Sire, je prie V. M. de ne pas me déceler, ils sont faux ». Avouez que c'est là un trait digne d'un habile courtisan. Celui qui gagna quatre parties de suite aux échecs à Philippe II n'en savait pas tant.

Notre jeune Roi est absolu et parle en maître. En voici deux exemples. Il était allé voir Mme de Ventadour et avait dit qu'il voulait être

seul. M. le duc de Chartres se présenta à la porte et on le laissa entrer. — Que venez-vous faire ici, Monsieur, lui dit le Roi ? — Vous faire ma cour, sire, répondit-il. — J'avais dit que je voulais être seul, dit le Roi. M. le duc de Chartres prit congé et se retira. Ce n'est pas tout, le Roi envoya ses gardes en prison ; il voulait leur ôter la bandolière, mais il se laissa fléchir aux prières de Mme de Ventadour et de M. le maréchal de Villeroy. Ils ne furent qu'un jour en prison.....

M. Bontemps, le fils, que le Roi aime, avait fini son quartier. Le Roi lui dit qu'il voulait qu'il demeurât auprès de lui. Il lui représenta qu'il n'avait point de chevaux pour le suivre, ni de table, son quartier étant fini. Eh bien ! dit le roi, j'y mettrai ordre. En effet, il ordonna à l'écuyer de tenir toujours deux chevaux prêts pour Bontemps et à M. le duc, comme grand-maître de la maison du Roi, d'avoir toujours un couvert pour lui...

1er juin 1722. — M. Aubert a entretenu aujourd'hui l'assemblée sur la question, si les anciens se servaient d'étriers à cheval. Le croiriez-vous ? ce sujet m'a paru curieux et intéressant et la dissertation était pleine de traits agréables. Les Grecs et les Romains ne se servaient point d'étriers. Les grands seigneurs avaient un écuyer qui leur aidait à monter à cheval. Il s'appelait chez les Grecs Αναβελους et chez les Romains, *strator*. Polybe dit que Massinissa, quoique âgé, montait à cheval ἄνευ αναβελεος Pour les Grecs du commun, il y avait dans tous les chemins publics, d'espace en espace, des bancs pour aider ceux qui avaient besoin d'avantage pour monter à cheval. Il nous a cité une épitaphe ancienne d'une mule.

D. — Lyon, 16-17 juin 1722.

Je m'étais flatté que nous aurions le plaisir de vous voir. Vous m'aviez chargé de vous avertir du jour où mon fils devrait plaider, je l'avais fait par ma dernière lettre et je comptais que vous arriveriez lundi au soir. Quand le soir fut arrivé, j'espérai que vous arriveriez le lendemain matin et que vous aviez voulu éviter la chaleur du jour ; mais vos affaires sans doute, ne vous ont pas permis de nous procurer ce plaisir.

Je ne vous dirai pas, comme le Gascon, sans mentir vous avez perdu une belle pièce, mais je vous dirai avec la sincérité qu'on doit à un ami, que mon fils s'attira des louanges et qu'à mon jugement, il les méritait. Il parla avec toute l'assurance d'un avocat expérimenté, il mêla des traits

fins et délicats dans son plaidoyer et ces traits étaient véritablement de lui; il en dit même quelques-uns sur-le-champ. Enfin, il défendit bien sa cause. Vous trouverez peut-être que j'en dis trop pour un père, mais je sais à qui je parle, c'est à mon ami, qui approuvera ou qui excusera du moins ma prévention. M. de Glatigny son adversaire commença, mais sans pouvoir entrer bien avant dans sa cause. Il plaça dans son exorde un trait poli et obligeant pour mon fils et pour moi. La cause fut continuée à samedi. Mon fils répliquera en peu de mots ; je vous manderai le succès, car je n'espère plus que vous soyez ici pour entendre la réplique.

19 juin. — Mon fils a gagné sa cause ce matin avec dépens. Il a été obligé de répliquer sur-le-champ, c'est-à-dire sans avoir eu le temps d'écrire sa réplique et de l'apprendre. Il a parlé sur de simples notes et ne s'en est pas mal tiré. Il n'a pas parlé avec tout l'ordre, toute la justesse qu'on aurait pu désirer ; mais il a parlé un bon quart d'heure tout seul, sans demeurer court. Et pour moi, j'aime mieux qu'il ait fait cet essai que s'il avait eu le temps d'apprendre par cœur un discours plus arrangé. Je n'ai pas voulu opiner, j'ai craint que mon penchant ne me séduisit. L'affaire était assez délicate, cependant il a gagné tout d'une voix à une seule près. Les conclusions de M. de Glatigny (l'avocat général) étaient contre lui.

B. — Villefranche, 26 juin 1722.

Je commence à répondre à votre dernière lettre qui me fût rendue avant-hier au soir. Et comme vous me mandez que vous partez incessamment pour la campagne, j'en suivrai l'ordre sans examiner ce que j'aurais de plus pressé à vous dire, si vous restiez encore quelques jours à Lyon.

Mme Noyel est véritablement de mes amies et mérite d'être des vôtres ; car, c'est une dame fort estimable, à cela près qu'elle ne joue point du tout. Si elle savait faire une partie de reversis, elle vaudrait son pesant d'or. J'approuve tout le mal que vous avez pu dire de moi ensemble, car vous ne l'avez fait qu'à bonne intention ; l'amitié vous a peut-être séduit, mais tant mieux pour moi. L'ouvrage de votre imagination influera sur votre cœur et vous m'en aimerez davantage en me connaissant tout autrement que je ne me connais moi-même. Ce langage ne tient-il pas un peu du Phébus ?

Vous savez que nous nous ressemblons du côté de la vue et si vous passez quelquefois pour incivil, froid, dédaigneux, on me croit souvent très malhonnête dans le temps que je me tue à faire des honnêtetés, car je salue quelquefois d'un côté quand on me regarde de l'autre. C'est ce qui m'a déterminé à porter toujours mon chapeau sous le bras et à faire une inclination de tête à tous ceux que je rencontre. Ainsi, le petit peuple, et ce n'est pas peu de gagner l'affection de la multitude, est charmé de mes honnêtetés, tandis qu'un honnête homme que je ne vois pas de l'autre côté de la rue, se plaint de ma fierté ; en quoi certainement il a grand tort.

1er juillet 1722. — Vous auriez tort de me savoir mauvais gré de n'avoir pas été à Lyon pour entendre M. votre fils ; l'espèce d'impossibilité où je me suis trouvé m'a causé une mystification sensible. La manière dont il s'en est acquitté ne me surprend point : j'aurais été bien plus surpris s'il n'avait pas réussi au gré de tout le monde. Il a tous les talents et toutes les grâces nécessaires pour plaire et je suis sûr qu'il l'emporterait sur le plus ancien et le plus célèbre de vos avocats (vous m'entendez) au moins pour la justesse et pour l'exactitude. Je ne loue point, vous savez que ce n'est pas trop mon défaut ; mais je dis simplement ce que je pense et comme je le pense.

13 juillet 1722. — J'ai appris une petite histoire qui pourra faire rire Mme du Gas ; il ne faut pas négliger de vous la raconter. Un honnête ecclésiastique, originaire de Franche-Comté, fort connu de M. Goy et de M. Bertin et qui est ici aumônier des Religieuses de la Visitation, alla ces jours passés à Lyon. Il eut envie d'entendre le concert de M. Poulletier, et M. du Soleil, frère de Mme Constant, l'y introduisit. Il se trouva placé près de Molesme, l'apothicaire, à qui il demanda quel était ce groin peint en cramoisi qu'il avait devant les yeux. — Qui ? dit Molesme. — Vous ne voyez pas ce masque ? dit l'autre, en lui montrant Madame l'Intendante. — Comment, dit Molesme, ce masque ! C'est une belle dame qui a de beaux traits. — Ma foi, reprit notre ecclésiastique, je ne vois pas ces traits au travers du rouge dont ils sont couverts. Vous jugez bien que Molesme fut fort scandalisé de ce discours. Il l'alla redire à un jeune homme du concert qui vint en faire la réprimande à M. Bertaut je ne voulais pas le nommer, mais le nom m'est échappé et lui dit qu'il allait faire rapporter à Mme Poulletier les belles choses qu'il

venait de dire. — Monsieur, répliqua Bertaut, si vous voulez qu'elle le sache, personne ne fera mieux la commission que vous et je vous conseille de vous en charger. Le dialogue finit là et n'eut aucune suite. Je finis aussi ma lettre.

D. — Lyon, 27 juin 1722.

On avait représenté sur le feu d'artifice du Pont-de-Pierre le sacre de Clovis et non celui du Roi. Je n'ai pas lu l'inscription, mais il n'est pas possible qu'elle soit aussi plate qu'on a voulu le faire entendre, du moins si c'est le P. de Colonia qui en est l'auteur, comme il y a bien de l'apparence, car on s'adresse toujours à lui pour cela. Si j'étais à sa place, je me déchargerais de cette commission et je la renverrais aux jeunes régents. Notre ami par sa bonté et sa facilité s'avilit véritablement. Il ne sait pas refuser ; on lui demande des inscriptions, il les donne. Les mauvais critiques, dont le monde est rempli, ne manquent pas de censurer et de mépriser. Ils croient par là se donner un relief d'esprit. Là-dessus, ils apprécient le mérite du P. de Colonia infiniment au-dessous de sa juste valeur. Il m'est arrivé bien des fois de prendre son parti et de redresser les mauvais jugements qu'on en portait. En effet, je leur disais que juger d'un homme par ces endroits-là, c'est juger par ses cheveux et par ses ongles, je dirais même par les oreilles de ses souliers. Convenons qu'il y a plus à perdre qu'à gagner à se livrer au public. Si le P. de Colonia se communiquait moins, s'il prodiguait moins son érudition, s'il ne faisait ni vers, ni inscriptions pour les feux d'artifice, il lui resterait de quoi s'attirer la vénération du public. Mon fils vient de me dire l'inscription du feu du Pont-de-Pierre :

Hinc ubi jam firmata virum te fecerit ætas
Munera cœli
Accipies, felixque caput sacrabis oliva.

Il n'y a point de vers français. L'inscription ferait croire que c'est le sacre du Roi qu'on avait représenté. Mais, peut-on dire pour cela qu'on ait brûlé le Roi ? ne représente-t-on pas dans les feux d'artifice la Paix, la Religion, la Justice, prétend-on les brûler pour cela ?

2-3 juillet. — En vérité, je suis en peine quand je suis obligé de donner à mon fils des livres qui puissent l'instruire, former son goût et lui inspirer l'amour de l'érudition. Les uns sont secs, rebutants, mal écrits ;

les autres sont pernicieux pour les mœurs. Quel dommage que Bayle et M. de la Monnaye n'aient pas eu autant de piété que d'érudition et de talent à la bien mettre en œuvre. Un jeune homme profiterait infiniment de ce que ces auteurs ont de bon, mais il serait dangereux que le mauvais ne fît une plus profonde impression.

4 juillet. — Il est vrai, nous nous ressemblons assez du côté de la vue. La femme de chambre de ma femme disait dernièrement qu'on admirait mon honnêteté, que je saluais jusqu'aux domestiques ; on aurait pu ajouter même les carrosses vides.

B. — Villefranche, 17 juillet 1722.

Je viens de relire la fin de votre pénultième lettre, à laquelle je n'avais pas achevé de répondre. Le sieur Coignard ne m'avait pas paru un grand grec, *quantum mutatus ab illis*, les Estienne, les Froben, les Vascosan, etc... Quelle impertinence d'estimer un livre par l'antiquité de son impression, c'est-à-dire que des heures de deux liards du quinzième siècle vaudraient leur pesant d'or. Ce n'est pas là mon goût ; j'aime mieux un bon livre nouvellement imprimé, bien correct, en beaux caractères, qu'un manuscrit de mille ans. Je ne dirais pas cela aux Baluze, aux Morin, aux Simon, aux Monfaucon, ils me traiteraient sans doute d'ignorant, et ils auraient raison. Mais vous savez qu'on n'aime pas toujours à passer pour ce qu'on est.

Vous avez pris sérieusement ce que je vous disais en badinant au sujet du feu d'artifice. J'avais bien toujours cru qu'on ne m'avait pas parlé exactement et qu'il y avait du plus ou du moins. Je suis très content de l'explication que vous m'avez donnée et encore plus de ce que les inscriptions n'étaient pas en français. Vous avez raison, le P. de Colonia aurait dû renoncer il y a longtemps à ces sortes d'occupations ; il est capable de se faire valoir par tant d'autres endroits qu'il a tort de s'appliquer à la chose qui lui convient le moins. Il est bien sûr que ni vous ni moi ni tous les gens de bon sens ne jugeront pas de son mérite par ces bagatelles ; mais le peuple est un étrange animal et on lui doit quelque chose. Avec toutes les vertus possibles, on se rendrait ridicule aux yeux du public, si l'on n'avait pas soin de se rogner les ongles ou de dégraisser ses cheveux, jusqu'aux oreilles de ses souliers (je suis votre comparaison). Il faut avoir soin de ne paraître pas extraordinaire.

D. — Lyon, 9 août 1722.

Deux quartiers de cette ville ont fait bénir de nouveaux drapeaux et ont demandé des symboles ou devises au P. de Colonia. C'est à lui qu'on s'adresse s'il y a un chat à fouetter, comme dit le proverbe. Il me paraît qu'il a réussi très heureusement dans ces deux devises. Pour le quartier de la rue Neuve, *Prisca fides, nova si regio.* Pour la rue du Plat d'argent, *Clypeus fiam si bella inventur.*

Mon fils aîné m'a présenté ce matin un rondeau pour bouquet; le voici, il remplira une partie de cet article :

Qu'un avocat doué d'un grand talent
Dans cette ville est un homme excellent,
Quand, de la veuve embrassant la défense,
Contre la force il soutient l'innocence,
Et fait trembler le plaideur insolent.

Qui mieux jamais, pour l'honneur travaillant,
Sut à l'honneur son intérêt mêlant,
Mettre à profit ses soins et sa science,
Qu'un avocat ?

Mais, s'agit-il de faire un compliment,
C'est un poisson hors de son élément ;
Un compliment n'est de sa compétence,
Et c'est en vain qu'il rumine et qu'il pense ;
Il n'est jamais, même en complimentant,
Qu'un avocat.

S'il n'était pas de mon fils, je ne l'aurais pas copié. Mais la raison qui me l'a fait copier vous le fera lire avec indulgence.

11 août 1722. — Le P. Cottin qui m'est venu voir cet après-dîner, m'a dit s'être trouvé à dîner chez feu M. de Crillon, archevêque de Vienne, avec un conseiller au parlement de Grenoble, bon juge, habile magistrat. Le discours roulait sur la Constitution, puis sur l'infaillibilité du Pape. Le conseiller se récria sur ceux qui soutenaient ce dernier sentiment et dit qu'il lui paraissait insoutenable ; comment, dit-il, on veut que le Pape ne puisse pas faire un péché véniel ? M. l'archevêque de Vienne ne put s'empêcher de dire tout bas au P. Cottin : « Entendez-vous cette bête ? »

D. — Orléans, 1er septembre 1722.

J'ai cru que vous seriez bien aise de voir le manifeste de M. le Régent sur la relégation de M. le maréchal de Villeroy dans son gouvernement de Lyon et vous trouverez, je pense, mon article d'aujourd'hui bien rempli par là. Je trouve que c'est un grand éloge de ce seigneur ; on loue sa fidélité, son zèle, sa probité.

« L'autorité royale n'est comptable qu'à Dieu de ses desseins et de l'exécution de ses projets. Cependant les Rois et les dépositaires de leur puissance veulent bien quelquefois par bonté, manifester les raisons qui les font agir. Il est de certaines circonstances où la sagesse les sollicite de renoncer à leurs droits pour confondre les mal intentionnés et ne pas scandaliser les faibles. Telle est la conjecture présente : le maréchal de Villeroy, gouverneur de S. M. vient de recevoir un ordre pour aller dans son gouvernement. Il serait triste qu'à l'occasion de cet éloignement, le public pût soupçonner la fidélité et le zèle de ce maréchal pour son maître. Il faut rendre justice à la droiture de ses intentions. Mais, en même temps, ce gouverneur trop prévenu de la dignité de son emploi, affectait un air d'indépendance que l'autorité souveraine et ceux qui en sont dépositaires ne doivent point tolérer. Ses prétentions ne convenaient ni à Sa Majesté, ni à l'honneur des premiers de son sang. Il voulait, pour ainsi dire, s'élever un trône particulier pour s'opposer à la régence, comme si l'autorité royale pouvait être divisée. Sans toutes les indiscrétions qui n'attaquent point la probité du maréchal, nous aurions la satisfaction de le voir auprès du Roi ; mais, les bonnes intentions ne suffisent pas dans les places importantes. Il faut savoir mesurer ses démarches et se soumettre à l'esprit du gouvernement qui ne se propose que la gloire du Roi et le bonheur de ses sujets. »

3 septembre. — Je trouvai encore le temps, hier, d'aller au concert, mais il n'y avait pas moyen de s'en dispenser. M. le Maréchal y fut pour la première fois. Il y mena Mme Poulletier, mais il voulut se divertir ; il la fit attendre dans son carrosse et dit qu'il fallait auparavant demander l'agrément de la compagnie pour la faire entrer. Il vint, en effet, le demander : tout le monde répondit par une profonde révérence, après quoi, il l'alla prendre et l'amena. Vous souvient-il de ce que Cicéron écrivait à Atticus, qu'il s'était réjoui en lisant sa lettre *et quod ipse vidi*, disait-il, *et quod te*

videre posse intellexi. J'étais bien aise de voir que M. le Maréchal pût badiner. Une chose ne plut pas à Mme Poulletier, où je me suis bien trompé, et certainement je ne me trompe pas, car elle s'en est plainte à ce que j'ai su. Il n'y avait dans la salle que deux fauteuils, M. le Maréchal prit l'un et M. l'Archevêque l'autre ; Mme Poulletier était sur une chaise de bois. Tout cela, s'il vous plaît, *inter nos...*

4 septembre. — M. le Maréchal demanda dernièrement à un homme qui s'en retournait à Paris, lieu ordinaire de sa résidence, quand il reviendrait en ce pays-ci. Cet homme qui a pourtant de l'esprit à ce qu'on dit, lui répondit, dans un an et je serai charmé de vous y rendre mes devoirs. La réponse ne dut pas plaire. Disons la vérité, on n'a pas le loisir de peser toutes ses paroles. On m'a raconté encore que l'autre jour chez M. Poulletier, M. le Maréchal jouait au lansquenet et que mon père était de la partie. Ce seigneur proposa à un honnête homme de cette ville qui entra dans le moment de prendre couleur. Il s'en excusa et dit qu'il ne jouait plus ce jeu-là. — Comment, dit M. le Maréchal, deux joueurs comme du Gas et moi, ne vous engagent pas à vous mettre de la partie? — Il est vrai, répondit-il, que ce sont-là deux joueurs de la vieille roche. — Oh! pour dire le vrai, dit M. le Maréchal, on aurait de la peine à en trouver deux plus vieux.

9 septembre 1722. — Voici un quatrain qu'on m'a fait voir tantôt :

Villeroy, ton exil met le comble à nos maux ;
Quand, pour les soulager, on demande aux échos,
Qui des deux perd le plus, l'État ou Villeroy?
D'une voix languissante, ils répondent: le Roi.

16 septembre. — On a raconté que les pages du Roi s'étant assemblés, avaient résolu d'exiler leur gouverneur ; qu'ils lui avaient signifié qu'ils ne doutaient pas de sa droiture et de sa probité, mais que sa sévérité et ses manières impérieuses ne les accommodaient pas. Cette raillerie, dit-on, n'a pas plu à la Cour ; on a ôté le justaucorps à cinq ou six. Vous souvient-il de Sancho qui s'étant avisé de railler son maître, reçut un coup de sa lance sur le dos, et bien appliqué. — Eh! Monsieur, lui dit-il, ne voyez-vous pas que je raille? — Et c'est parce que tu railles que je ne raille pas moi, repartit le chevalier de la triste figure.

D. — Orléans, 21 septembre 1722.

Je veux vous faire part d'une expression qui me parut juste et belle. Mme de Ponsaimpierre, mère de M. du Péron, femme qui a beaucoup d'esprit, me parlait de sa belle-fille que nous avons laissée malade d'une grande fluxion et qui souffre autant par l'inquiétude sur la durée de son mal que par le mal même.

Elle me disait donc qu'elle était naturellement disposée à se tourmenter et à mettre tout au pis et qu'elle lui avait dit quelquefois : « Hé, Madame ! pourquoi voulez-vous toujours prendre le tison du côté qui brûle? »

Je remarquai cette façon de parler qui est juste et qui peint vivement. Cela me fait souvenir de Mme la comtesse de Soissons qui me parlant un jour de feu M. le premier président de Harlay qui était fort de ses amis, me disait qu'il était un peu fagot d'épines, c'est-à-dire qu'on ne savait par où le prendre.

Les expressions figurées et surtout les métaphores ont bien de la grâce quand elles sont bien choisies. Cicéron l'a marqué il y a longtemps. Il veut pourtant qu'on en use avec discrétion comme du bien d'autrui ; *verecunde utamur alienis*. Il ne faut pour cela qu'une imagination heureuse et un esprit juste. Notez ces deux points-ci, comme disait La Fontaine, au sujet de sa fille qui voulait choisir un mari, *point froid et point jaloux*.

B. — St-Fonds, 19 octobre 1722.

Je ne couchai hier à Saint-Fonds que quatorze personnes étrangères, et j'espère que je les y coucherai encore ce soir. Or, fussent-ils les quatorze où Malherbe voulait que fussent les dix, non je ne leur souhaite pas tant de mal, mais je voudrais bien qu'ils me laissassent en repos. Ce n'est pas la dépense que je plains, quoique *pas moins* il y aille bien de la pitance ; mais c'est ma cervelle que je voudrais épargner et qui ne peut résister à tout ce tumulte. Il faut pourtant vous faire rire ; je trouvai hier encore le temps de répondre sur les mêmes rimes à une épître que m'avait envoyée le sieur Tissier, jeune homme de vingt-sept ans, employé dans les aides, et neveu de M. Mallet, de l'Académie française. Je vous envoie l'épître et la réponse pour vous faire un peu bailler ; c'est la légère et l'unique punition que vous aurez pour m'avoir soupçonné

de paresse aussi cruellement que vous avez fait. Voici donc les rimes données le 17 octobre.

24 octobre 1722. — Bouts rimés à remplir sur les égarements du pécheur :

Proverbe	Malherbe	Sac	Grillon
Oison	Cloison	Bac	Bévue
Foison	Poison	Charrue	Papillon
Herbe	Adverbe		

Bon, me dis-je, voilà de la besogne pour moi; l'ouvrage sera grotesque, car les rimes sont assez impertinentes par rapport au sujet. Aussitôt dit, aussitôt fait. Je vous envoie ce qui sortit de ma cervelle en moins d'une heure.

Le pécheur insensé, comme dit le proverbe,
Dans ses égarements est plus sot qu'un oison :
Des plaisirs idolâtre, il en cherche à foison,
Sans songer au serpent qui se cache sous l'herbe.
A peine quand j'aurais le talent de Malherbe,
Peindrais-je les horreurs de l'épaisse cloison,
Où son âme, à longs traits, avale le poison
Qui la blesse..... (1) (aisément on devine l'adverbe).
En proie aux passions, comme une ville au sac,
Il s'avance sans peur vers le funeste bac
Où tombent à la fin le sceptre et la charrue.
Hélas ! c'est bien alors que pris comme un grillon,
Il reconnaît trop tard sa fatale bévue
Et souffre justement le sort du papillon.

D. — Orliénas, 8 novembre 1722.

Une histoire que je tiens de Mme de Messimieux, mérite de vous être contée. M. l'abbé Anisson fut en Angleterre avec son frère, lorsqu'il y alla, par l'ordre de la cour, pour convenir des articles du traité de commerce. Etant à Londres, ils firent partie avec quelques amis d'aller voir une maison de campagne. Ils étaient douze dans trois carrosses et il y avait deux laquais derrière chacun des carrosses. Ils marchaient à une très petite distance les uns des autres, quand un homme seul, à

(1) Mortellement.

cheval, vint se présenter à la portière du premier carrosse et fit signe avec un pistolet, qu'il lui fallait de l'argent. Ils se regardèrent tous et mirent la main dans la poche. Il regarda ce qu'on lui donnait et fit signe que ce n'était pas assez. On ajouta quelque chose, cela alla à quelques guinées et il fut content. Il alla au second carrosse et fit la même cérémonie, ensuite au troisième ; on lui donna partout et il se retira. Ainsi, les trois carrosses furent volés par un homme seul, sans que personne fît la moindre résistance et sans même que les laquais descendissent. Quand ils furent arrivés, ils se moquaient les uns des autres et riaient de leur aventure. Tout bien compté, ils conclurent qu'ils avaient bien fait, et qu'il aurait été fort désagréable que quelqu'un de la compagnie eût été tué dans une partie de plaisir. C'est M. l'abbé Anisson qui l'a conté lui-même.

30 novembre 1722. — On m'a appris une nouvelle fâcheuse pour tous les honnêtes gens qui s'intéressent à la sûreté publique. La diligence de Paris qui arriva à Lyon samedi dernier, fut volée, à une journée de Paris, près de Villeneuve-la-Guerre, par cinq hommes. Il y avait huit personnes dans le carrosse, trois valets derrière, deux postillons et le cocher. Ils blessèrent dangereusement le premier postillon d'un coup de sabre et lui dirent, après l'avoir regardé plus attentivement : « Ce n'est pas à toi que nous en voulions, ton heure n'est pas encore venue. » Ils allèrent au second et lui dirent : « C'est toi, coquin, qui nous fit manquer la diligence en tel temps, » et le tuèrent d'un coup de pistolet. Ils menacèrent le cocher de le tuer s'il faisait le moindre mouvement ; ils firent mettre pied à terre et coucher sur le ventre tous ceux qui étaient dans le carrosse et les valets de même ; ensuite ils volèrent à leur aise et prirent ce qui les accommodait. Ils laissèrent deux barres d'argent, qui étaient dans le panier. Ils prirent 300 louis d'or à un nommé M. l'Enfant, qui est de nos voisins, à Lyon, et c'est lui qui a fait la plus grosse perte. Un chevalier de Saint-Louis, qui était de la compagnie, les pria par grâce de lui laisser sa croix, en leur disant qu'elle lui avait coûté 30 ans de services ; ils la lui laissèrent. On croit que le vol peut monter à trente-sept ou trente-huit mille livres...

1er décembre. — Nous venons de recevoir une lettre de M. l'abbé Cavelat, contenant des nouvelles. Il y a un grand détail du vol de la diligence, entièrement conforme à ce que je vous écrivis hier, à cela près

qu'on ne fait monter le total du vol qu'à 27 mille livres. Si ces voleurs disent la vérité, ce sont les mêmes qui volèrent la diligence il y a quelque temps, car ils dirent que leur première entreprise valait mieux que cette dernière. Une circonstance plaisante qu'ajoute M. l'abbé Cavelat, c'est qu'il y avait dans le panier une caisse adressée à Mme Poulletier, où était un habit en dorure ; comme ils sentirent les manches pesantes à cause des plombs, ils crurent qu'il y avait de l'or et les coupèrent, de sorte que Mme Poulletier a reçu sa robe sans manches. Autre circonstance, c'est qu'après le vol qui dura deux heures, les voleurs eurent l'honnêteté d'offrir de l'eau-de-vie à la Compagnie en leur disant qu'ils avaient eu bien peur. M. l'abbé Cavelat ajoute qu'un commis qui apportait la recette de Bretagne à Paris, consistant en 80 mille livres, a aussi été volé par trois hommes quoiqu'il fût escorté de deux gardes. Le commis et les gardes ont été tués par les voleurs.....

6 décembre. — Je parlai hier chez M. le Maréchal à M. le Pescheux, secrétaire de M. le duc de Villeroy qui s'était trouvé dans la diligence volée. Il m'avoua qu'on se fait du mauvais sang en pareille occasion et qu'il y eut des moments bien critiques, cependant qu'il n'avait jamais cru que ces gens-là voulussent les tuer. Il remarqua que leurs armes étaient parfaitement en état et brillaient à merveille au clair de la lune. Celui qui le fouilla lui rendit un louis et son valet les ayant priés de lui rendre son épée en leur disant : « Messieurs, si vous saviez à qui mon maître appartient, vous la lui rendriez ; ils demandèrent à qui ? Il répondit : « A M. le duc de Villeroy ». Ils la rendirent. La plus indigne action qu'ils firent, c'est de tuer d'un coup de pistolet en s'en allant le postillon qui leur avait aidé à défaire le panier.

16 décembre 1722. — On va prendre ici le deuil pour la mort de Madame. M. le Maréchal et M. Poulletier porteront des pleureuses. Les dames du beau monde se mettent toutes en grand deuil et soutiennent qu'on n'oserait paraître autrement, même à la messe. Cela me fait rire et je leur demanderais volontiers « si elles appréhendent qu'on ne leur rende quelque mauvais office à la Cour ? » On m'a dit, à ce propos, que M. le duc de Villeroy étant ici, il y a quelques années, vit un gentilhomme de cette province en deuil (il y avait alors un deuil à la cour pour la mort d'un prince) et lui demanda de qui il portait le deuil. C'est du

Prince..... répondit le gentilhomme. Vous avez raison, dit M. le duc de Villeroy, il vous considérait fort ».

B. — Villefranche, 9 decembre 1722.

..... Il m'est arrivé deux très fâcheuses affaires, dont je ferais peut-être mieux de ne rien vous dire, puisque vous n'y pouvez apporter aucun remède et que je ne ferais que vous affliger par la part sincère que vous prenez à tout ce qui me touche. Mais, écoutez, ne soyez pas trop affligé parce que je ne le suis guère moi-même. Je ne sais si c'est christianisme, philosophie ou naturel, ces trois points pourraient bien y contribuer, mais je regarde avec assez d'indifférence toutes les choses de la vie ; et, dans les mauvaises nouvelles, j'ai bientôt pris mon parti. La soumission à la volonté de Dieu, l'inutilité du chagrin, l'in portance de conserver sa santé, voilà mes trois motifs et plût à Dieu que je n'eusse que le premier, car, enfin, mon cher ami, c'est un grand secret de savoir faire de nécessité vertu, et de mettre à profit pour le ciel, les malheurs qui nous arrivent en ce monde. C'est assez prêcher, venons au fait.

J'ai eu depuis mon retour des nouvelles de ma liquidation et j'ai appris que mes quatre actions ont été annulées. Pouquoi ? je n'en sais rien et je ne puis comprendre la raison qu'en a mandée le notaire à M. Bourtyl ; voici les termes de sa lettre : « Les actions du sieur Bottu de St-Fonds ont été annulées parce qu'elles regardent le compte ouvert du sieur Falconet que je ne connais pas.....

11 décembre. — Avez-vous compris quelque chose à la raison pour laquelle on m'a mandé que mes actions avaient été annulées ? Je crois que c'est pour vous, aussi bien que pour moi, du haut allemand..... Voilà le premier sujet de chagrin que j'ai eu, venons au second.

Mon procès est perdu. Votre procès ? en avez-vous un ? me direz-vous. Quoi, mon cher ami, vous ne vous souvenez pas que je vous consultai au coin de mon feu sur un remboursement de 800 francs que j'avais fait à l'église pour une pension que je lui devais ? Je l'avais engagé au bailliage et on avait bien jugé en déclarant la consignation bonne. Ma foi, ils m'ont tondu à Paris et j'ai été condamné par arrêt. Cette nouvelle n'est pas trop nouvelle, car j'en étais déjà instruit, lorsque j'allai à Orléans. Eh ! pourquoi ne vous en dis-je mot ? parce qu'en allant chez vous, j'avais chassé de ma mémoire, comme mauvaises pensées, toutes

les idées qui pouvaient me chagriner. Mais, ces chiennes d'idées, je les ai bien trouvées à mon retour. Car, enfin, il faut payer les frais ; et, à combien croyez-vous qu'ils se monteront ? bagatelles, ils passent un peu 1000 francs mais cela ne vaut pas la peine d'en parler *et hæc sunt* les deux points des lamentations que je vous avais promises ; je ne les fais pourtant pas tout à fait sur le ton de Jérémie.

B. — Villefranche, 27 janvier 1723.

Dieu soit béni, me voilà arrivé, mon cher ami ; mes chevaux m'ont traîné d'un pas plus tranquille et plus lent que ne l'était, jadis, par des bœufs, un monarque indolent. J'ai éprouvé, aujourd'hui plus que jamais, que c'est un grand secret de savoir s'occuper et d'aimer à lire. Sans cette ressource, je me serais ennuyé à la mort durant près de sept heures d'un chemin que je devais faire naturellement en 4 heures et demie. Je me suis arrêté aux deux Amants où j'ai causé avec ma sœur, tout au plus l'espace d'un bon quart d'heure. En rentrant dans ma chaise, j'ai récité les litanies de la Ste Vierge ; au sortir du faubourg, j'ai lu quelques chapitres de la sainte Ecriture et, comme j'étais en arrière de plusieurs jours, j'en ai lu pour une semaine entière. Cette occupation m'a conduit un peu plus loin que la montée de Balmont et presque jusqu'à la maison de la Chaux. J'ai achevé ensuite le poème de la Grâce de M. Racine dont il me restait deux chants à lire... Cette lecture finie, j'ai pris les Mémoires de Trévoux du mois de décembre et j'ai achevé ce qui me restait à en lire. L'auteur écrit bien, finement et malignement et sa malice est d'autant plus mauvaise qu'il semble qu'on ne saurait s'en plaindre. Il annonce l'ouvrage du P. Lafiteau sur les mœurs des sauvages. On propose des souscriptions pour ce livre ; si le dessein en est bien exécuté, il me parait très bon et, s'il en est encore temps, je vous conseille de prendre une souscription pour vous et pour moi. En finissant cette lecture, j'avais passé les Echelles. Mon chapelet m'a conduit jusqu'au pont d'Azergue. J'ai fini le jour avec la nouvelle description de la France et j'ai appris plusieurs choses que je ne savais pas.

B. — Villefranche, 4 février 1723.

Un grand souper au logis, M. et Mme Mignot, mais Madame ne vint pas, car elle était malade, ou, ce que je croirais plus volontiers, elle feignait de l'être. Il la faut pardonner, la bonne dame, elle n'est bien que

chez elle; partout ailleurs, elle est d'une humeur de chien et souvent, durant un repas entier, ne desserre pas les dents. M. Mignot ne lui ressemble pas, il se réjouit de tout et partout et met tout le monde en train. Voici le nom des conviés : l'indolente Mme de L.; l'aimable Mme Noyel; la babillarde Mme B.; la précieuse Mlle de M. et la jolie Mlle de la Barmondière; l'aveugle B.; le finet L.; l'ivrogne M. et le receveur Noyel. Joignez à cela, ma femme et moi et vous trouverez justement le nombre de douze. M*** n'était pas invité, il ne le fut qu'à la place de Mme Mignot, car je n'aurais pas été assez indiscret pour mettre treize personnes ensemble; j'en sais trop les impertinentes conséquences.

Les poulardes, quoique gardées huit jours, se trouvèrent bonnes; la langue de Zurich admirable... Le repas fut gai et long; nous nous mîmes à table à huit heures et demie et nous en sortîmes à minuit. M. Mignot rit; M. de L. railla; Mme B. babilla, son mari étonnà; M*** but; Mme de L. mangea sans parler; Mlle de M. parla sans manger; Mlle de la Barmondière ne parla ni ne mangea. Que vous dirais-je de plus? On causa beaucoup et l'on ne dit pas grand chose, à peu près comme je viens de faire dans cette page.

J'allai hier au bal, mon cher ami, chez M. Mignot avec ma femme et mes enfants. Nous y avons passé la nuit; nous ne nous sommes couchés qu'à sept heures du matin et nous avons passé au lit la plus grande partie du jour. Ma femme eut la folie de masquer ses enfants et j'eus la faiblesse de le souffrir. Je ne dansai point, le spectacle m'amusa quelques moments et je m'ennuyai la plus grande partie du temps, ainsi *per quæ peccavi per hæc et punitus sum*. Ma faute est d'autant plus grande que c'est une rechute, car j'y avais déjà été dimanche dernier avec la même compagnie, mais nous n'y restâmes qu'une demi-heure et nous ne fîmes point de mascarades. Voilà ma confession, imposez-moi maintenant la pénitence et si vous voulez que je vous en inspire une très raide, ordonnez-moi de retourner encore au premier bal qui se donnera et d'y veiller jusqu'à sept heures du matin.

Il est quelquefois bon de connaître le goût et l'inclination de ses enfants; les miens se livreraient volontiers au plaisir et surtout ma fille. Elle souffrit sans peine qu'on la tînt pendant plus de six heures pour la friser et pour la masquer; elle veilla toute la nuit sans paraître avoir la moindre envie de dormir; elle remarqua avec soin comment on dansait et ne se tira pas mal de deux contredanses quoique ce fût la première

fois de sa vie. Savez-vous bien ce qui me fait beaucoup de peine? le commun du monde se moquerait de moi, mais vous conviendrez que j'ai raison : je la trouvai trop jolie sous la parure. Que l'amour du monde, la vanité, se joignent à cela, n'est-ce pas le plus grand danger que puisse courir une jeune personne? Si pourtant les grâces extérieures et les bonnes qualités de l'âme pouvaient un jour lui servir de dot, ce serait un grand bien ; mais on ne prend guère une fille pour ses beaux yeux.

9 février 1723. — L'assemblée d'hier chez M. Mignot n'était pas un bal dans les formes, mais une veillée composée des plus honnêtes gens de la ville. Je n'y fus point, grâce à mon rhume qui ne fait que croître et embellir. Je ne m'en couchai pas cependant de meilleure heure, car j'attendis que ma femme fût de retour et elle ne revint qu'à deux heures après minuit. Quelle folie! (direz-vous, en parlant de moi, s'entend). J'en conviens, mais je ne m'étais levé qu'à 11 heures, je n'avais point sommeil et je faisais une lecture qui m'instruisait utilement et m'amusait beaucoup. C'est l'histoire de France du P. Daniel que j'ai entrepris de lire tout entière.

B. — Villefranche, 10 février 1723.

Le P. Girardot a commencé aujourd'hui sa carrière pénible. Il nous a fait un bon et utile sermon sur l'utilité du jeûne. Sa composition est nette et naturelle, son discours est nourri des passages de l'Ecriture et des Pères, ses pensées sont bonnes sans être recherchées et son style me paraît à la portée des plus simples. S'il continue de même, je crois qu'on sera content de lui et que son auditoire ne sera pas grêlé. Il a quelque chose d'affecté dans sa manière de prononcer ; son geste tient un peu du déclamateur et il paraît trop s'écouter en parlant ; mais, ce sont là des bagatelles et qu'il faut même lui passer par l'impossibilité où il serait de s'en corriger, car l'habitude est formée à 67 ans et volontiers, à cet âge, on ne change pas de manières. Il me vint voir l'autre jour et je lui ai rendu visite cet après-dîner ; il loge chez M. Pelaboux, jadis son confrère en Ignace et maintenant son bon ami. Sa conversation est variée, aisée et amusante et je m'accommoderais fort d'un homme comme lui en ce pays. Savez-vous qu'il fait quelquefois des vers, *voire* des impromptus? En voici un échantillon qu'il m'a raconté.

Dans le temps qu'il était à Bordeaux, il alla entendre le P. de la Blandinière, fameux prédicateur de l'Ordre de la Merci, et qui avait eu l'honneur de prêcher devant le roi. C'était un sermon pour une profession ; le bon Père disait de fort belles choses, mais au second point il demeura court et si court qu'il fallut descendre de chaire. Il y eut même une circonstance très désavantageuse pour lui, c'est qu'ayant fait quatre pas pour s'en retourner, il crut s'être remis et remonta en chaire, mais dame Mémoire (comme dit M. de la Motte) le servit mal et il fallut redescendre une seconde fois. Cependant le P. Girardot remarqua plusieurs abbés et parmi eux des religieux même de la Merci qui se moquaient du prêcheur et riaient à ses dépens ; il en fut indigné et dit à l'oreille d'un de ses amis :

Prédicateurs qui riez tous
De la chute de Blandinière,
Apprenez qu'on ne tombe guère
Lorsque l'on rampe comme vous.

D. — Lyon, 6 février 1723.

J'appris dernièrement de M. de Flechères, un bon mot de feu M. Garnier, habile médecin et de mes amis, mais brusque au souverain degré. Une dame de ce pays-ci lui vantait le mérite de M. Goiffon qu'elle ne connaissait pourtant que de réputation. « On dit qu'il connaît bien les simples, dit-elle, — il ne les connaît pas tous, puisqu'il ne vous connaît pas, répondit M. Garnier. »

14 février 1723. — ..... M. Maischel est ici ; il arriva hier en cette ville avec trois comtes allemands dont il est gouverneur..... M. Maischel me surprit hier quand il me dit qu'il n'était pas connu de M. l'Archevêque. Je m'imaginais que ce prélat l'avait vu ici lorsqu'il fréquentait nos assemblées ; mais, il était alors à Paris et je ne m'en souvenais pas. Cependant M. Maischel n'avait pas laissé d'écrire de Reims à M. l'Archevêque qui lui fit réponse. Sans doute, il s'autorisa de l'honneur qu'il avait d'être agrégé à notre académie, savez-vous bien que cette qualité lui a fait grand honneur dans le Wurtemberg ?

D. — Lyon, 21 février 1723.

Voici une nouvelle, mon cher ami, qui ne sera plus nouvelle pour vous quand vous recevrez ma lettre. Et peut-être la savez-vous déjà, car

la Renommée porte encore plus vite les mauvaises nouvelles que les bonnes. Vendredi au soir, il arriva un courrier de cabinet adressé à M. Poulletier qui apporta une lettre de cachet pour M. le Maréchal par laquelle le Roi lui ordonna de continuer à demeurer dans son gouvernement pour le bien de son service jusqu'à nouvel ordre. La date de cette lettre est remarquable. « *Le 16 février depuis notre majorité.* » Je suis persuadé que le maréchal a senti vivement ce coup ; il a pourtant dit que cela ne l'étonnait pas et qu'il s'y attendait bien. Il était au concert quand on vint lui dire qu'il était arrivé un courrier de cabinet ; il sortit après néanmoins que le concert fut fini, mais tout aussitôt, et fut chez M. Poulletier. On lui dit qu'il venait d'aller chez lui ; il prit le parti d'attendre qu'il revînt ; en effet, il ne tarda pas. Pendant cet intervalle, on lui avait proposé une partie de quadrille et il l'avait acceptée. Après avoir lu la lettre de cachet, et l'avoir ensuite fait lire tout haut devant ceux qui étaient là, il dit ce que je vous ai dit plus haut et il ajouta « cela ne nous empêchera pas de faire notre partie. » On m'a dit qu'il avait dit depuis je ne sais devant qui le premier acte du Roi depuis sa majorité a été de m'exiler.

22 février. — Je me trompai hier quand je vous dis que ces mots « *depuis notre majorité* » étaient ajoutés à la date de la lettre de cachet. C'est un commentaire, mais cela n'est pas dans le texte.

Nous avons eu cet après-dîner notre assemblée académique : la séance a été bonne et bien remplie. D'abord, M. de Billy a lu une dissertation sur les libations que faisaient les anciens dans leurs sacrifices et dans leurs festins et, par occasion, sur leur manière de boire à la santé. Il y avait de l'érudition. J'y aurais voulu un peu plus de choix, d'ordre et d'élégance. Mais, à tout prendre, cela n'était pas mauvais.

Ensuite, M. de Bussy a récité de mémoire son ode *sur l'homme*, un peu réformée. Elle a plu : on a loué le feu poétique et la force des expressions. Je me suis aperçu de quelques corrections qu'il a faites sur nos avis. Il y aurait encore bien à retrancher avant que de la faire imprimer ; mais, telle qu'elle est, on trouve de quoi louer.

M. de Fleurieu a lu ensuite quelques lettres de M. Danchet de l'Académie française à M. le maréchal de Villeroy avec les réponses qu'il y a faites par ordre de M. l'Archevêque. Je vous en dirai demain le sujet, car aujourd'hui il est trop tard pour l'entreprendre.

M. Maischel est venu à l'Académie et nous a amené deux de ses comtes du Saint Empire, chose dont quelques-uns ont un peu murmuré tout bas, disant qu'il faudrait demander en pareil cas l'agrément du directeur. J'ai été bien aise que nous ayons eu de quoi soutenir notre réputation devant les Allemands.

D. — Lyon, 24 février 1723.

M. le marquis de Rochebonne pensa être empoisonné dernièrement d'une manière assez singulière. Il se trouva mal la nuit ; il fit lever son valet de chambre et lui ordonna de lui faire du café promptement.

Ce valet courut à l'office où il savait qu'il y avait du café moulu, dans un pot de terre. Il y avait du tabac grené dans un pot tout semblable ; le valet se trompa et prit le tabac. Il le jette dans l'eau, le fait bouillir, le vide et le porte à son maître, qui en avala une petite cuillerée. Il s'écria aussitôt : « Ah ! quelle boisson est-ce là, je suis empoisonné. » Il eut des maux de cœur épouvantables, on envoya quérir M. de la Monière. Comme on n'avait pas encore reconnu l'erreur, M. de la Monière voulut goûter de ce café. Il en avala fort peu et néanmoins en fut incommodé.

Quand on eut reconnu que ce n'était pas du café, on fut au pot et on reconnut ce que c'était. Je crois que M. de Rochebonne en a été quitte pour un vomissement.

28 février. — Je fus voir hier Mme de Villeroy (aux Carmélites) qui m'édifia beaucoup par la manière dont elle me dit qu'elle avait parlé à M. le Maréchal au sujet de la lettre de cachet. Quelque fermeté, me dit-elle, qu'il fasse paraitre, il sent vivement ce comble de disgrâce ; car elle me dit que les termes étaient mortifiants. Le Roi dit : « Aussitôt après ma majorité, je ne perds pas un moment pour vous faire savoir que mon intention est que vous demeuriez dans votre gouvernement sans en passer les limites, jusqu'à nouvel ordre ». Mme de Villeroy dit là-dessus à son père qu'à regarder la chose humainement, ce coup était sensible et sans consolation ; mais, qu'il fallait tourner les yeux du côté de Dieu et qu'il trouverait que ce qui était un mal selon le monde était souvent un grand bien. Elle lui parla sur ce ton-là et elle me dit qu'il l'avait écoutée non seulement sans peine, mais même avec plaisir.

D. — Lyon, 2 mars 1723.

Un autre livre que je lirai avec plus de plaisir et qui contient cinq volumes in-12, ce sont des mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. C'est l'ouvrage d'une dame qui a été attachée toute sa vie à cette reine. Il est imprimé en Hollande et tout récemment, puisque le titre porte *Amsterdam 1723*. On pense à le réimprimer ici, pourvu qu'il n'y ait rien qui ne puisse être toléré. M. Aubert m'a prié de l'examiner, parce qu'il n'a pas le loisir de le faire lui-même. Jusqu'à présent, je n'y vois rien qui doive empêcher l'impression. Mais, je vous prie, ne dites rien de cela à qui que ce soit. Le libraire qui pense à l'imprimer ne voudrait pas être prévenu par un autre. S'il l'imprime, je tâcherai, si je puis, de vous en ménager un exemplaire.....

Je suis content des *mémoires pour servir à l'histoire de la Reine-Mère*. Ils sont curieux et je crois qu'on peut en permettre l'impression. Ils ne sont pas bien écrits ; souvent, la phrase pèche contre la construction, il est aisé de juger que c'est bien une femme qui les a écrits.

D. — Lyon, 8 mars.

Avant-hier, M. le Maréchal eut la bonté de nous lire, à M. de Fléchères et à moi, les lettres qu'il a écrites au Roi, la première après cette dernière lettre de cachet. Elle est courte, soumise et respectueuse, mais tendre. Il lui dit que, quelque douloureux qu'il soit pour lui d'être éloigné de la personne sacrée de S. M., il obéira à l'ordre qu'il lui donne de rester dans son gouvernement avec la fidélité et la soumission qu'il lui doit. La seconde est sur sa convalescence, elle est pleine de sentiments. La troisième est une félicitation sur sa majorité. Elle est vraiment belle ; il lui donne des avis pour bien gouverner son royaume et l'exhorte dans les termes les plus touchants à gouverner ses sujets selon la loi de Dieu, avec des sentiments de religion et de piété, à être bon et juste envers tous et compatissant pour les malheureux. Il lui représente ce qu'il doit aux sujets du monde les plus fidèles et les plus affectionnés à leur prince, qu'il doit mettre toute son application à les rendre heureux ; que c'est le seul moyen d'être véritablement grand et aussi heureux qu'on peut l'être sur la terre. Il lui propose l'exemple du feu Roi comme un modèle qu'il doit suivre. » M. le Maréchal, en nous lisant ces lettres, avait les larmes aux yeux et deux ou trois fois, sa voix fut entrecoupée

par les sanglots. « Vous jugez bien, nous dit-il, qu'on ne peut rappeler ces idées sans être attendri. » Je fus touché véritablement et vous l'auriez été. Au reste, il supporte la disgrâce avec constance et dignité. Mes respects à votre chère épouse...

B. — Villefranche, 4 mars 1723.

Quand M. Perrachon de Saint-Maurice eut acheté la terre de Varax, il fit effacer les armes des comtes de Bourgogne qui étaient sur la porte et il fit mettre les siennes où l'on voyait une cigogne, je ne sais en quel champ. Dès le lendemain, on écrivit au-dessous les quatre vers suivants :

Lève les yeux et tu verras
Ce nouveau comte de Varax,
Qui d'un vieux comte de Bourgogne
A fait un comte à la cigogne.

L'épigramme serait meilleure, si l'on pouvait écrire *conte* pour *comte*.

Vous savez peut-être déjà les vers suivants, mais comme je ne les avais jamais ouï dire, ils ont été nouveaux pour moi. On proposait (dit le P. Girardot) un fort bon parti au célèbre Des Barreaux et voici ce qu'il répondit sur-le-champ :

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose ;
Mais cependant ne pressons rien,
Prendre femme est étrange chose,
Il faut y songer mûrement ;
Gens sages en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y penser toute sa vie.

B. — Villefranche, 13 mars 1723.

Le mariage de Mlle de la Barmondière avec M. de Sainte-Colombe, se fit hier, sur les six heures du soir, dans la chapelle de Mongré, au grand contentement des deux parties et peut-être des parents du cavalier. Mais tous, tant que nous étions, du côté de la Demoiselle, nous ne pouvions voir, sans serrement de cœur, cette victime menée à l'autel pour être toute sa vie sacrifiée à la solitude et au silence ; heureuse encore, si elle trouvait quelque consolation dans l'abondance de toutes choses, dans les

charmes de sa retraite, dans la propreté et la commodité de sa demeure, dans le caractère d'esprit du petit nombre de ceux avec qui elle doit passer le reste de ses jours.

Mais c'est tout le contraire : un bien très médiocre, une maison rien moins que belle et très mal meublée, une belle-mère qui a beaucoup de conduite mais qui est, dit-on, vive et hautaine, un mari qui paraît plein de douceur, mais d'un génie tout au plus du commun, un oncle grand chasseur et puis c'est tout. Hélas ! pauvre enfant, en sortant du couvent, vous avez bien quitté la bonne part, pour vous livrer à un essaim de soucis et de chagrins. L'ennui d'être avec une mère dont je ne dirai rien par respect et de peur de blesser la charité, l'a déterminée à vouloir absolument cet établissement. La voilà, si vous voulez, comtesse ou marquise ; mais, c'est bien payer cher un vain titre que de le payer de toutes les douceurs et de tout le repos de sa vie. M. de Sainte-Colombe qui craignait toujours qu'il n'arrivât quelque obstacle qui rompît une seconde fois son mariage et sans retour, ne voyait que l'heure de le finir. Il a caché à tout le monde qu'il avait eu un ou deux accès de fièvre ; qu'en est-il arrivé ? la fièvre l'a repris ce matin avec un point au côté. On craint que ce ne soit une fausse pleurésie et que la maladie ne soit dangereuse. Je vous avoue que quoique j'aime bien Mme de Sainte-Colombe, s'il en mésarrivait, je serais au désespoir, car ce serait une maison ruinée de fond en comble et l'augment gagné emporterait tout ce qu'il y a de clair et de liquide. Mme de la Barmondière me disait ce matin : « Je ne sais si je devrais me réjouir intérieurement de la mort de mon gendre ? » Je lui ai répondu : « Non, Madame, et je suis sûr que vous en seriez vous-même très affligée. »

Entre nous, je n'en suis pourtant pas trop sûr, car qui est-ce qui résiste à la joie secrète de voir gagner à sa fille dix mille écus pour une nuit et de la voir en même temps délivrée des horreurs de la campagne et des bois.

D. — Lyon, 24 mars 1723.

Je suis bien aise quand j'ai quelque chose de curieux à vous dire et rendre un article intéressant. J'ai dîné aujourd'hui avec M. Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie, vicaire apostolique de la Chine. J'attendis le retour de M. le Maréchal qui était allé entendre la messe aux Capucins, quand M. l'Archevêque est arrivé qui nous a dit que ce patriarche devait

venir dîner avec M. le Maréchal. En effet, il est venu peu de temps après, et avant que M. le Maréchal fut rentré. L'envie m'a pris d'y dîner pour entendre parler ce patriarche, mais je n'ai pas été fort satisfait, car il ne parle presque point. La raison de cela est qu'il ne sait point le français, du moins pour le parler et que, de tous ceux qui étaient là, aucun ne parle italien. Si j'avais pu le joindre tête à tête, j'aurais pu me faire entendre et encore mieux entendre ce qu'il m'aurait dit, mais je ne me suis pas avisé d'aller parler italien en public. Ce patriarche est un grand homme qui ne paraît pas avoir quarante ans, bien fait de sa personne et d'un air modeste. Ses cheveux sont noirs et courts, tels que M. Rigolet les aurait approuvés ; mais j'ai douté si c'étaient ses cheveux ou une perruque qui imitait le naturel. Il était en habit brun avec des boutonnières d'or et une croix d'or comme la portent nos évêques. M. le Maréchal a donné à deviner à la compagnie, le nombre des soldats qui montaient tous les jours la garde au palais de l'empereur de la Chine à Pékin ? Cent mille hommes. Le patriarche le lui dit hier et le confirma devant nous. Il lui a demandé si on faisait bonne chère à Pékin ? Il a répondu que les sauces y étaient fort mauvaises, car il dit ou écorche trois ou quatre mots de français. M. l'Archevêque m'a dit qu'il avait eu hier une heure de conversation avec lui en mauvais latin, autant que j'en puis juger par ce que m'a dit M. l'Archevêque, ne voulant pas s'expliquer. Je doute que le patriarche soit favorable aux Jésuites ; mais il m'a l'air d'un homme très circonspect, il pourrait bien ne s'être pas ouvert. M. l'évêque de Castres, qui a dîné aussi chez M. le Maréchal, a parlé au patriarche un moment avant le dîner avec M. l'Archevêque. Comme on était assis en cercle et que j'étais assez éloigné, je n'ai pu entendre ce qu'ils disaient en latin. J'ai seulement entendu que M. de Castres répondait *Caute, prudenter*. Il rapporte le corps du cardinal de Tournon. Il vient de Lisbonne par terre et s'en va à Rome.

M. l'évêque de Castres est homme d'esprit et d'un caractère fort aimable ; je le connaissais de réputation et j'avais beaucoup entendu parler de lui au feu P. Basset. Je lui en parlai et il me dit qu'il s'en souvenait fort et que c'était un très bon religieux... Il est gai et sans façon. Il paraît avoir plus de 60 ans ; il s'appelle Beaujeu et il est provençal... Après le dîner, pendant que M. le Maréchal dormait, nous parlâmes de cette nouvelle secte de Montpellier, dont je vous ai déjà entretenu. Ce prélat nous fit voir une lettre qu'on lui avait écrite sur ce sujet et il ajouta les

circonstances qu'il avait apprises de la bouche de M. de Roquelaure ; les circonstances sont les mêmes que je vous ai marqué. Il ajoute qu'il y avait dans la troupe un fameux prédicant nommé Besson qu'on savait être dans le pays et qu'on cherchait. Il voulut se sauver par une porte de derrière, mais il y trouva des soldats qui l'arrêtèrent. Il se mit à genoux et leur présentant la Bible il leur défendit, de la part de Dieu, de mettre la main sur lui ; mais ils n'eurent point d'égards aux défenses. Le prélat nous assura qu'il n'y avait point d'ordures dans cette affaire malgré le bruit qui en avait couru. Il est persuadé que c'est là une assemblée de calvinistes et pas autre chose ; que les branches de palmes et de lauriers, ces ornements bizarres, la piscine, les aubes n'étaient qu'une momerie pour jeter de la poudre aux yeux et cacher le véritable sujet de leurs assemblées, au cas qu'ils vinssent à être découverts. Je profite de l'occasion de votre cafetier pour vous envoyer cette lettre...

B. — Villefranche, 4 avril 1723.

...Oui, la demoiselle a voulu le mariage, mais je ne sais pas si maintenant la dame en est contente... Je suis ravi que la sottise de M*** soit cause que je ne m'en suis point mêlé et que je n'ai pas même assisté à la signature des articles.

D'un côté, les parents du cavalier se plaignent de ce qu'il s'est fermé la porte de tous les nobles chapitres et quasi de Malte ; et de l'autre, les parents de la dame sont fâchés de voir une fort aimable personne réduite à garder les dindons dans un séjour fort peu agréable, dans une maison délabrée et rien moins qu'abondante. Il faut que je vous dise à ce sujet un bon mot de Mme Mignot : quelqu'un de ces nobles campagnards lui disait qu'il était bien fâcheux que M. de Sainte-Colombe se fût fermé la porte de St-Jean : « Oui, dit-elle, mais il doit être bien aise aussi de s'être fermé celle de l'hôpital ». Vous jugez bien que cela n'est que pour vous, pour Mme la présidente et pour qui vous jugerez à propos, car vous êtes discret.

B. — Villefranche, 6 avril 1723.

... Pendant que nous étions au P..., M. et Mme de Courbeville y vinrent aussi faire leur première visite. J'avais déjà vu M. de Courbeville dimanche dernier à la messe, mais c'était la première fois que je voyais madame. Elle n'est point changée ; toujours même humeur, même

caractère, même douceur, même tranquillité, même paix, même gaîté... Je suis persuadé que si elle avait à choisir, elle ne prendrait pour sa demeure ni Charlieu ni l'affreux château de Montrenard ; mais, soumise aux ordres de la Providence et contente d'être avec son mari, elle se trouvera bien partout. Ce n'est pas sans connaissance de cause que je trouve Montrenard affreux ; j'y passai hier en allant au P..., car il est sur le chemin et n'en est pas éloigné d'un quart de lieue... J'avais donc envie de profiter de l'occasion et j'entrai par curiosité dans la maison. Je ne puis vous dire autre chose, sinon que c'est un grand bâtiment presque ruiné et qu'il n'y reste de logeable encore y faut-il faire beaucoup de réparations qu'une grosse tour carrée, à cinq étages, en comptant le rez-de-chaussée, et où il n'y a qu'une chambre à chacun. On monte au premier par un petit degré pratiqué dans l'épaisseur du mur, droit comme une échelle, obscur comme l'entrée d'une cave, si bas qu'on court risque de se casser la tête, si on n'a soin de la baisser en montant et en descendant, et si étroit qu'il est impossible que deux personnes puissent y monter de front. A l'égard des autres étages, on ne peut y aller que par un escalier de bois et y entrer que par une trappe. Voilà l'agréable Louvre où M. et Mme de Courbeville doivent bientôt se loger. Qu'en pensez-vous ? une prison et cela, n'est-ce pas la même chose ?... Il fallait, en vérité, être bien mal dans ses affaires pour se résoudre à venir habiter une pareille demeure. Je ne sais si M. de Courbeville se fera beaucoup d'amis en ce pays. Il est galant homme, il est aimable, mais il a trop de vivacité ; il est chaud dans la dispute, entier dans ses sentiments, opiniâtre à soutenir ce qu'il a avancé et quelquefois dur et aigre dans ses réponses. Je connais déjà certaines personnes avec qui il aurait dû se ménager préférablement à toute autre, et avec qui, néanmoins, il est en froid par sa faute. Cependant :

C'est l'amitié qui fait les douceurs de la vie ;
Tout devient sans elle ennuyeux ;
S'ils en étaient privés, quoique objets de l'envie,
Les grands seraient bien malheureux.

Et à plus forte raison les petits ; car enfin un grand seigneur, un homme riche sait bien que si on ne l'aime pas, on en fera du moins semblant. Mais ceux qui sont réduits à l'étroit doivent gagner les cœurs par leurs bonnes manières, ou se résoudre à n'avoir point d'amis ; et, mon cher

ami, qu'y a-t-il de plus triste dans la vie ? Voilà ce que j'avais à vous dire à l'occasion de mon voyage. Demain, je reprendrai la suite de vos lettres, sauf à l'interrompre quand il se présentera quelque autre sujet.

B. — Villefranche, 7 avril 1723.

M. Maischel fait la matière de cet article. Je l'aime, ce bon garçon ; je voudrais bien que vous puissiez le convertir. Comment donc, la qualité d'académicien lui a fait grand honneur dans le Wurtemberg ; augmentez l'honneur à proportion de l'éloignement et jugez à quel point il serait à Pékin ! Ça, mon cher ami, la main sur la conscience, n'avez-vous point ri de cet excès d'honneur ? et n'avez-vous point pensé à la fable des bâtons flottant sur l'onde ? Certains objets se grossissent terriblement dans l'éloignement. Juste Ciel ! Quelle petitesse quand on s'approche...

Je fais ici réflexion que si nos lettres passent à la postérité et que, si quelque auteur d'histoires ou d'annales veut y chercher des faits historiques touchant la ville de Lyon, ce que je vous écris pourrait faire du tort un jour à notre savante académie. Voilà déjà une épithète qui pourra servir de correctif ; en second lieu, on trouvera dans vos réponses de quoi relever le mérite de cette assemblée ; et puis, quand on dira : Le Président du Gas en était, cela suffit, il vaut lui seul une Académie entière. Que si l'on ajoute le P. de Colonia, auteur de tant d'ouvrages imprimés, le P. Follart, nouveau Sophocle, M. Lainé, grand antiquaire, le P. Lombard, profond théologien, M. Aubert, jurisconsulte célèbre et éloquent avocat, M. du Péron, homme d'un si grand sens et d'une érudition non commune, M. Cheinet, bon philosophe, M. Brossette commentateur de Despréaux, M. Michon, parfait musicien et second Baron en fait de déclamation, M. de Fleurieu, écrivain poli et d'un esprit si cultivé, M. de Glatigny, avocat général et orné des grands talents que demande son emploi, M. de Glatigny, son frère, qui marche si dignement sur les pas de M. Aubert, M. Pestalossi, digne fils d'Esculape, le jeune M. du Gas qui suit les vestiges de son père et qui fait espérer qu'un jour il l'atteindra, M. de Billy, avocat de grande espérance, M. l'abbé Mignot, poète aisé et gracieux, sans parler de ses autres qualités, M. Maischel, docte allemand, M. Tricaut, dont la mémoire est remplie de faits curieux et savants ; quand on saura, dis-je, que tous ces gens-là étaient membres de l'Académie de Lyon, que pensera-t-on d'un misanthrope qui veut diminuer le mérite d'une assemblée où l'on avait

même la bonté de le souffrir? Vous voyez comment je sais me corriger et donner des armes contre moi. Après cela, dites que je suis trop difficile.

B. — Villefranche, 8 avril 1723.

Spem vultu simulat premit altum corde dolorem. Cette citation convient à la conversation que vous aviez eue la veille avec Mme de Villeroy. Vous vous en souvenez, car on n'oublie pas ordinairement des choses si marquées. Je suis édifié de la fille et encore plus du père. Car, enfin, la première, en bonne religieuse, faisait son métier et son devoir; mais il est beau qu'un aussi grand seigneur que M. le Maréchal, disgracié sur ses vieux jours par un prince qu'il aime tendrement et dont il avait lieu d'attendre un autre traitement et qui, peut-être, ne s'était pas préparé à ce coup par des réflexions chrétiennes, soutienne cependant, par des principes de christianisme, une disgrâce aussi mortifiante.

Vous avez dîné le 1er mars en bonne compagnie et vous avez fait bonne chère; vous fîtes la même chose deux jours auparavant. Bien vous en soit; si la chose vous arrive souvent, vous pourriez bien devenir compagnon d'Horace *in grege Epicuri*. M. P... et M. de Fleurieu ont fort bien parlé dans le compliment et dans la réponse au service de la charité; tant mieux pour leur réputation. Je ne suis pas surpris du second, ni même du premier; on a bientôt arrangé ou fait arranger deux ou trois phrases et, pourvu qu'on les récite de bonne grâce, c'est le tout. Vous avez manqué l'Académie; on ne peut pas être au four et au moulin; le four convient fort bien au dîner, car vous aviez sans doute de la pâtisserie :

Je ne fais point, de peur d'être malin,
L'application du moulin.

B. — Charlieu, 9 avril.

Il n'est que six heures et trois quarts du matin, je n'ai encore fait que m'habiller à moitié, et prier Dieu brièvement et tièdement, et ma première occupation ensuite est de vous écrire. Il ne manquerait plus maintenant que de vous dire des choses plaisantes, nouvelles, curieuses, et de les savoir tourner dans ce style agréable, naturel et léger qui réjouit, qui charme, qui enlève. Savez-vous bien que je ne voudrais pas prendre pour modèle ni Pline, ni Balzac, ni Fontenelle, ni même Voiture. Et ma plus grande raison n'est pas que je ne les imiterais jamais parfaitement

et que je ne serais qu'un singe très contrefait, mais c'est, qu'à Voiture près, ils sont tous sortis de la nature et n'ont pas connu le véritable style qui convient au genre épistolaire. Et Voiture lui-même, tout naturel qu'il est, parait souvent mettre du rouge et des mouches. Je voudrais écrire à mon cher ami, comme Cicéron écrivait à Atticus. Quelle noblesse et en même temps quelle simplicité ! Il a de l'esprit sans affectation ; ses grâces sont toutes naturelles et, bien différent du chevalier d'Her, les sentiments dont il est plein partent véritablement de son cœur. Il ne me fâcherait pas encore d'écrire comme Mme de Sévigné. Si les attraits de son visage, pour parler le langage de La Fontaine, servaient aux Grâces de modèle, les charmes de son esprit y répondaient parfaitement, et ses lettres, peut-être, sont les meilleures que nous ayons en notre langue. L'imitera qui pourra; pour moi, *je parle tout droit, comme on parle chez nous*. J'aime mieux être mauvais original que mauvais copiste et, si je ne peux parvenir jusqu'à plaire en écrivant, il me suffit de vous donner par mon assiduité, par mon exactitude, par la longueur du temps que j'emploie à m'entretenir avec vous des preuves réelles et sincères de mon attachement et de ma tendresse. Je me repose un moment, le changement d'occupations me réjouit...

Comme vous faites mention de M. (Tissier), je vous prie de le saluer de ma part quand vous le verrez... *Inter nos*, maintenant que vous le connaissez, qu'en dites-vous ? N'a-t-il pas de l'esprit, mais un peu moins qu'il ne croit en avoir ? A-t-il eu assez de discrétion pour ne point laisser échapper un bout d'oreille et vous laisser apercevoir ses sentiments cavaliers sur les choses du monde qui demandent le plus de soumission, de respect et de réserve ? Convertissez son cœur et puis vous viendrez à bout de son esprit. Il en a assez pour douter et trop de confiance pour décider; mais, je ne lui trouve ni assez de lecture, ni assez de jugement pour bien raisonner, ni assez d'humilité pour croire simplement et se soumettre. Le funeste commerce des jeunes libertins et débauchés lui a fait un tort infini. Dieu préserve nos enfants d'un pareil malheur et bénissons nous-mêmes la Providence de nous avoir procuré une éducation si différente... J'ai eu quelquefois avec lui des conversations assez vives sur la religion; je n'ai pu souffrir les propositions qu'il avançait avec autant de témérité que de confiance ; je lui ai parlé, dans ces cas-là, d'un ton sérieux, ferme et peut-être trop animé. Votre douceur réussira mieux et sa conversion est un digne objet de votre zèle.

Je viens de parcourir pendant plus d'une heure la Turquie et la Perse, avec le voyageur Paul Lucas... Cette lecture fait une partie de ma récréation; je dis, une partie, car ma récréation dure ici toute la journée. Je n'ai point de femme qui gronde à mes oreilles, point d'enfants qui me rompent la tête, point de domestiques qui m'inquiètent, point d'affaires qui me brouillent la cervelle. Je dors, je bois, je mange, je cause, je me promène, je lis, je vous écris; je trouve cette manière de vie assez douce. Cependant, il le faut avouer, né pour ainsi dire pour l'esclavage, j'aime ma chaîne et je m'y rattache toujours avec plaisir. Je suis bien aise, après quelques jours de repos, de retrouver ma femme qui a un tendre attachement pour moi et qui mérite par mille endroits que j'en aie pour elle; des enfants d'un excellent naturel que je regarde comme de jeunes plantes aisées à cultiver et que je prends un grand plaisir à instruire; des domestiques que je puis quelquefois gronder à mon aise lorsqu'ils ne me servent pas à ma fantaisie (car vous avez beau dire, vous autres, Messieurs, qui êtes nés avec un caractère tranquille, il faut que les gens bilieux se purgent de temps en temps, et nous serions malades si nous ne le faisions pas); des affaires, enfin, ou pour la famille ou pour le public, ou pour ma satisfaction particulière et qui font l'occupation d'un honnête homme. D'où viens-je? par où ai-je commencé? à quoi bon vous dis-je tout cela? ma foi, je n'en sais rien, je cause pour causer et je dis, suivant ma bonne ou mauvaise coutume, tout ce qui me vient à la tête et, selon votre patience ordinaire, vous aurez la bonté de le souffrir.

B. — Charlieu, 10 janvier 1723.

Le beau mot que vous me dites : *De toutes les provisions qu'on a accoutumé de faire quand on se met en ménage, je n'en connais point de plus nécessaire qu'un grand fonds de douceur et de complaisance.* Je vous réponds que je profiterai de l'avis, que je le prends pour moi et que je veux méditer ce point-là un quart d'heure chaque jour; mais, *Domine, Domine*, qu'il est aisé de parler de la sorte à ceux qui sont nés doux, tranquilles et naturellement complaisants. Vous ne faites que suivre le penchant de la rivière et à peine vous est-il nécessaire de remuer de temps en temps les bras pour vous soutenir. *Moi, prompt, bouillant, impétueux*, je suis sans cesse obligé de résister au torrent qui m'entraîne et, quels que soient mes efforts, mon penchant m'emporte plus souvent que je ne voudrais. Or, si moi-même, âgé de 47 ans, capable de faire des

réflexions, voulant sincèrement me corriger, y travaillant même avec soin, j'ai pourtant tant de peine à en venir à bout, que voulez-vous que fasse la jeune personne qui vous a donné occasion d'avancer votre maxime ? Elle n'est pas dans l'âge où l'on réfléchit aisément, peut-être ne sait-elle pas le faire, peut-être ne l'a-t-elle jamais fait ? et jusqu'à ce que le temps ait mûri son esprit, combien de chagrins seront essuyés ? combien de larmes seront versées ?...

B. — Villefranche, 11 avril 1723.

Oui, sans doute, *mens sana in corpore sano ;* la paix de l'âme et la santé du corps voilà les véritables richesses. Je ne voudrais pas avoir tous les biens de M. Philibert et souffrir ce qu'il souffrait quand vous écriviez l'article du 23 mars. Je vous dirai plus : je ne sais si je ne me trompe point moi-même, mais il me semble que je n'envie pas cette fortune immense. Hé, mon Dieu ! de quoi nous guérit-elle ? Sachons nous contenter de ce que nous avons, c'est le véritable bonheur puisque c'est la source de la paix inaltérable.

B. — De Pramenou, 14 avril 1723.

Je vous écris, mon cher ami, à onze heures et demie du soir, fort fatigué d'un rôle de tailles que j'ai fait ce matin et d'une longue promenade cet après-dîner. J'ai, d'ailleurs, fort envie de dormir, ainsi je ne vous entretiendrai pas longtemps. J'aurais pourtant bien de quoi remplir une feuille et au-delà et pour ne pas tout oublier entre ci et demain, voici un assez bon mot que j'ai appris et dont je veux vous faire part. Le comte de Roquelaure, frère de celui qui a épousé la sœur du comte de la Salle — car je ne parle plus que comte depuis que j'ai passé vingt-quatre heures et plus avec le comte de Pramenou et le comte de Chateaugay — le comte de Roquelaure donc, se plaignant au Roi de ce qu'il n'avait pas été fait brigadier et trouvant le Roi inflexible : « Sire, dit-il, quand j'ai eu l'honneur d'entrer au service de Votre Majesté, je comptais bien d'y mourir, mais je ne croyais pas ce que ce fût de douleur ». Il obtint ce qu'il souhaitait. Bonsoir.

D. — Lyon, 31 mars 1723.

M. le Maréchal était hier de belle humeur. On lui fit voir une belle housse de cheval d'un velours gris brodé en plein, en or et en argent ; je crois que le brodeur ou le dessinateur voulait faire voir la beauté de son

travail. « Je vous assure, dit M. le Maréchal, qu'au premier carrousel dont je serai, j'en ferai faire une pareille ». L'ouvrier montra ensuite une autre espèce de broderie sur du taffetas et dit que c'était le devant d'une écharpe de femme. M. le Maréchal dit que quand il se marierait, il ferait présent à sa femme d'une pareille écharpe, mais qu'il voulait prendre du temps pour songer à cette affaire. Me voilà au bout de mon rôle, je n'ai plus rien à vous dire.

10 avril 1723. — M. le Maréchal a ici un petit-fils, c'est le comte de Prado, portugais, dont la mère est fille de M. le Maréchal. Le père de ce seigneur fut assassiné à Lisbonne, il y a quelques mois. Vous avez pu voir cela dans la *Gazette*, il s'appelait le marquis Das Minas ; celui-ci est un homme de trente-huit ans qui a quelque air de M. l'Archevêque. On dit qu'il est marié et qu'il a un fils de huit à dix ans. Il était disgracié depuis deux ans, il avait même été mis en prison, mais son Roi le rappelle et lui pardonne. La cause de sa disgrâce était le refus qu'il fit, de même que plusieurs autres seigneurs, de rendre au nouveau patriarche de Lisbonne les honneurs que le Roi voulait qu'on lui rendît, entre autres d'arrêter les carrosses quand celui du patriarche passerait. J'ai eu l'honneur de lui faire la révérence ; il vient de Paris et s'en retourne en Portugal. Je ne sais s'il sera longtemps à Lyon.

D. — Lyon, 11 avril 1723.

Le P. de Colonia doit prononcer, mardi prochain, à Trévoux, l'oraison funèbre de feue Madame la princesse, mère de Madame la duchesse du Maine, devant le parlement et toute la noblesse de la principauté. Il m'a dit qu'il aurait bien voulu pouvoir se décharger de cette commission par le peu de temps qu'il a eu pour se préparer ; qu'il y avait eu quelques moments où il avait désespéré d'en venir à bout, mais qu'enfin la chose était faite. Il m'a récité l'éloge qu'il fait dans la pièce, de Madame la duchesse du Maine ; l'endroit était délicat, car elle n'est pas fort bien avec le Régent, comme vous savez, mais il s'en est fort bien tiré. Il la loue sur les talents de l'esprit, sur l'étendue de ses connaissances et la délicatesse de son goût. On lui avait recommandé de ne pas oublier cet éloge et cela encore plus particulièrement que celui du prince.

13 avril 1723. — Le P. Follard fut reçu hier à l'Académie. Il prononça son discours qui fut bon, mais d'un goût assez singulier : il commence

par le récit de l'agrément qu'il avait trouvé à Paris dans la communication qu'il avait eue avec les savants les plus distingués. Il s'étendit fort sur cette communication ; il en vanta les avantages et les douceurs et il tomba sur son sujet en disant que ce qu'il avait perdu et ce qui causait ses regrets, il le retrouvait dans cette savante assemblée ; il fit les éloges du protecteur, des académiciens en général et de quelques-uns en particulier, en les désignant sans les nommer. Les PP. de Colonia et Lombard, MM. de la Tourette, de Glatigny l'aîné, Brossette ne furent pas oubliés. Il me demanda en sortant si je ne m'étais pas reconnu, je lui répondis que non, mais que cela n'était pas étonnant puisque dans le portrait qu'il avait voulu faire, il avait sans doute plus consulté son amitié que la vérité. M. de Glatigny, le fils, à présent directeur, lui répondit par un discours juste et poli. M. l'Archevêque prit ensuite la parole et dit quatre mots gracieux et obligeants.

16 mai 1723. — J'appris hier de M. le Maréchal un bon mot dont je vais vous faire part. Il avait perdu la veille dix louis d'or à quadrille. M. de Rochebaron en avait gagné la plus grande partie ; M. le Maréchal qui ne se trouva pas assez d'argent sur lui, ne le paya pas sur-le-champ. Hier, le voyant dans sa chambre, il dit tout haut, j'aperçois là mon créancier et mit la main dans sa poche pour le payer. M. de Rochebaron lui répondit qu'il avait bon crédit. « Mon père m'a dit souvent, lui dit M. le Maréchal, voulez-vous conservez votre crédit? n'en usez guère. »

23 mai. — ..... M. le Maréchal a suivi aujourd'hui la procession du Saint-Sacrement, immédiatement après le dais, monté sur un petit cheval. Il mettait pied à terre à tous les reposoirs et remontait ensuite. Les avis sont presque toujours partagés sur les nouveautés. Quelques personnes ont pensé qu'il vaut mieux n'aller point à la procession quand on ne peut pas y aller à pied ; d'autres ont cru que c'est un grand bien d'édifier le public et qu'il n'y avait rien d'indécent dans cette allure. L'année passée, M. le Maréchal saluait le Roi de la même manière : le Roi était à pied et M. le Maréchal, à quelque distance, était monté sur son petit cheval. On glosa à Paris et M. le Maréchal a voulu sans doute faire voir, en suivant la même méthode, qu'il n'avait rien fait sans y avoir bien pensé. On demandait s'il aurait mieux valu se faire porter dans une chaise à bras. On a dit et je suis de cet avis, que le parti d'aller à

cheval est le plus respectueux, qu'on parait à cheval devant le Roi mais qu'on ne se ferait pas porter en chaise en sa présence.

24 mai. — Voici, mon cher ami, deux jours passés sans vous écrire. Ce sont des jours malheureux où on ne fait rien moins que ce qu'on veut. Tel fut celui de samedi ; il fallut aller l'après-dîner à la tragédie du collège, d'où nous ne revînmes qu'après huit heures et demie. Je m'y ennuyai extrêmement ; et pourquoi y fûtes-vous ? à cause de Mme de Curis dont le fils aîné était acteur.....

31 mai 1723. — Hier, je dînai, mon cher ami, chez M. Poulletier, avec quatre jésuites ; le P. de Colonia en était..... Le soir, nous soupâmes chez Mme de Curis ; où aurais-je pu trouver le temps de vous écrire ?... Voici deux choses que je retins et qui méritent de vous être écrites ; la première, sérieuse, et l'autre, comique. A dîner, on accusait M. Michon d'être naturellement distrait. Le P. de Colonia dit à ce propos qu'il lui arriva de faire par distraction une très grande incongruité, étant à Versailles à la table que tenait chez le Roi, Madame la duchesse du Lude. Il ne nous dit point ce qu'il avait fait ; mais enfin, il en fut confus et fort embarrassé. Un très grand seigneur lui dit pour le consoler, *cela n'est rien, mon père, jamais fripon malhonnête ne fut distrait*. Cela est vrai ; ils sont toujours sur leurs gardes.

Le trait comique, le voici. M. Poulletier dit que Cheinet lui disait dernièrement : « Michon grasseye quand il chante ; je lui ai dit que c'est une affectation, qu'il pourrait faire autrement, s'il voulait ; parce que M. Poulletier grasseye en chantant, vous croyez qu'il faut faire de même. » M. Poulletier lui dit : « *Est-ce Michon ou moi que vous voulez corriger?* » C'est à Michon que je parlais, répondit Cheinet, mais profitez-en si vous voulez.

2 juin. — Nous dînâmes hier chez M. le Maréchal à Neuville, en bonne et nombreuse compagnie..... Le P. Provincial des Jésuites et le supérieur de l'Oratoire s'y trouvèrent ensemble. Ce dernier est un Provençal qui me paraît homme d'esprit..... Il me fit un conte dont je vais vous faire part. Dans un bourg de Provence, le curé avait ordonné à son valet, un dimanche matin, d'aller chez le boucher qui s'appelait *David* prendre une tête de mouton et s'il n'y avait point de tête de prendre des pieds. Le valet vint à l'église comme son maître faisait le prône ; il arriva

que le curé citant le prophète-roi, disait ces mots : « *Que dit David ?* » Le valet cria tout haut : « *David n'a gis de cap.* » (David n'a point de tête). Le curé cria *paix*. Le valet répondit : « *ni cap, ni pés* » (ni tête, ni pieds.)

19 juin. — Dans la dernière conférence académique, M. de Regnauld lut une dissertation fort bien écrite dans laquelle il examina sur quoi était fondée la prévention de bien des gens contre les savants qu'ils accusent de pédantisme, de rudesse dans leurs manières, d'entêtement, de vanité. Malheureusement, plusieurs savants n'ont donné que trop de lieu à ce reproche. Il montra qu'il ne fallait point accuser l'étude des lettres de ce défaut ; qu'elle devait, au contraire, par un effet naturel, corriger les hommes de la présomption, de la vanité, etc... Son discours fut orné de passages choisis, c'était un véritable discours académique, je crois que vous en auriez été content.

24 juin 1723. — S'il n'était pas si tard aujourd'hui, j'entreprendrais de vous dire ce qui s'est passé à la dernière conférence académique. C'était une conférence libre ; vous vous souvenez peut-être qu'on a établi qu'il n'y aurait de discours que de quinze en quinze jours ; j'aime bien autant les conférences qui ne sont pas préparées. M. Michon apporta un poème français assez court d'un jésuite de ses amis appelé le P. de Poncy ; le sujet est le sacrifice d'Abraham. Il nous pria de le critiquer et nous le fîmes bien. Je crois même que l'auteur aurait trouvé qu'il y avait de trop, s'il avait été présent. La versification est aisée et coulante ; il y a des vers fort heureux, mais cela a besoin de beaucoup de corrections. L'auteur n'a pas assez médité son sujet, il dit souvent ce qu'il ne faudrait pas dire et il ne dit pas ce qui conviendrait.

26 juin 1723. — J'appris dernièrement dans une de nos conférences libres quelques points sur les monnaies des Romains, qui me firent plaisir..... Je crois qu'on aurait de la peine à trouver dans les livres des explications aussi nettes. Je demandai à M. Lainé s'il croyait savoir bien de quelle manière les Romains frappaient leurs monnaies. Je savais que cette question était difficile à résoudre. Il me répondit qu'il croyait avoir attrapé la vérité sur cette matière. Ce qui fait la difficulté, c'est qu'on trouve un grand nombre de médailles du même prince avec le même revers, et cependant aucune ne se ressemble parfaitement ; en sorte que

les experts y trouvent toujours des ressemblances assez considérables, preuve que leurs monnaies n'étaient pas frappées comme les nôtres, car tous nos louis faits en monnaie se ressemblent entièrement et le compas n'y trouve aucune différence. Plusieurs ont dit qu'ils les jetaient au moule ; cela est vrai, mais le métal des médailles a la dureté que le marteau seul ou le balancier peut donner et il serait aisé de s'apercevoir si c'était seulement du métal fondu. Ils jetaient donc au moule et ils frappaient. Nous voyons aussi que les directeurs des monnaies s'appelaient *triumviri auro argento œre flando feriundo*. III viri AAA FF. Comment faisaient-ils leurs moules ? avaient-ils un poinçon d'effigie pour imprimer le moule en creux ? M. Laisné dit que non : les grandes variétés qu'on remarque dans la même tête sur les différentes médailles, ne permettent pas de le penser. Autant de pièces de monnaie, autant de moules, dit-il, gravés ou sculptés par différents ouvriers. Mais, cependant, la ressemblance est assez grande pour faire connaître qu'elles ont toutes été tirées sur le même modèle. Il fallait que ce modèle fût un buste de l'empereur élevé dans une salle et d'après lequel tous les monétaires qui étaient en grand nombre et habiles, gravaient chacun sur un moule, en sorte que les différents *aspects dont ils regardaient*, formaient les différences que nous apercevons. Ces moules étaient vraisemblablement d'une terre préparée qu'on faisait ensuite durcir ; on y jetait le métal fondu ; ensuite, avec un grand coup de marteau, on cassait le moule et, en même temps, on donnait au métal la fermeté nécessaire et par ce coup, on imprimait sur la pièce, les traits les plus délicats du moule.

27 juin. —. L'autre chose que j'appris du P. de Colonia et de M. Laisné, c'est une idée juste de l'évaluation du sesterce par rapport à notre monnaie. On trouve un passage dans Suétone par lequel il paraît qu'une pièce d'or *nummus aureus* valait cent sesterces. Ces pièces d'or sont dans tous les cabinets ; ce sont les médailles d'or de tous les empereurs... Ces pièces pèsent trois ou quatre grains de plus que la pistole d'Espagne ou nos anciens louis.

29 juin. — Je ne pus point écrire hier, je continue aujourd'hui la même matière. Ces pièces d'or sont aussi d'un titre un peu plus fin que nos louis; ainsi, en les comparant à nos louis dans le temps qu'ils valaient 11 l. ou 11 l. 10 s., nous ne nous tromperons point en évaluant ces pièces anciennes à 12 l. 10 s. Sur ce pied là, le sesterce vaut 256 d.; pour moi,

je suis très satisfait de cette idée, mon esprit s'y repose et je n'ai plus besoin de rien lire sur cette matière. Il faut convenir que M. Laisné est très propre à la débrouiller ; il connaît également l'antique et le moderne et il a l'esprit juste et net.

B. — Villefranche, 19 mai 1723.

Ma fille arriva hier sur les huit heures du soir et la nourrice est partie ce matin. Cette petite bamboche s'accoutumera plus aisément que je n'aurais cru ; elle n'a presque pas crié et s'est d'abord attachée à sa sœur que sa mère a nommé grande maîtresse de son éducation. N'est-ce point un mauvais présage pour la suite? et ne doit-on point craindre que cette enfant soit d'un mauvais naturel puisqu'elle oublie si aisément une nourrice à qui elle a tant d'obligations ? Vous riez peut-être et vous faites plus, car vous vous moquez de moi. Mais, n'est-il pas vrai que le proverbe *gaudeant bene nati* n'est pas sans fondement ? que les enfants ont en eux-mêmes, toutes les inclinations qu'ils doivent avoir et qui ne font que se développer à mesure qu'ils croissent ? et qu'enfin, il en est des hommes comme des plantes ou des fleurs qui sont déjà toutes formées et pour la couleur et pour la figure, dans les boutons qui les renferment. Suivant ce principe, ma fille sera une petite indifférente et n'aura d'amitié pour personne ; à la bonne heure, pourvu qu'elle en demeure là et qu'elle ne se jette pas à la tête du premier venu.

30 mai 1723. — M. Pélaboux étant à Paris, un carême, suivait assez régulièrement le P. Massillon, qui prêchait à Saint-Jean-en-Grève. Le jour de l'évangile de la Madeleine, il arriva tard et ne trouva plus de place. Il alla à Saint-Gervais, qui est l'église la plus voisine ; il la trouva pleine des cochers et des laquais des maîtres qui étaient au sermon du P. Massillon, avec un petit nombre d'honnêtes gens semés par-ci, par-là. C'était le P. Hubert qui prêchait et qui prêcha divinement ; mais le bon Père, *humanû discit propter infirmitatem*, ne put se défendre de marquer un petit sentiment de jalousie qui scandalisa tout l'auditoire. Après l'exorde et l'*Ave Maria*, avant de commencer le premier point, « *Quoique nous ne prêchions*, dit-il, *qu'aux équipages du P. Massillon, il ne faut pas laisser de prêcher.* » Le saviez-vous, celui-là ? Il est assez curieux, et je suis sûr que vous ne vous repentez pas de l'avoir lu.

D. — Lyon, 11 août 1723.

Il est arrivé ce soir un grand accident au Gouvernement ; le bâtiment où était le secrétariat s'est écroulé tout à coup jusqu'aux fondements ; la chute des planchers a enfoncé la voûte des écuries qui étaient au-dessous, et M. le Maréchal a perdu quatre chevaux qui ont été écrasés. Il allait partir pour Neuville, mais cet accident l'a arrêté, au moins pour quelques heures, car je crois qu'il ne laissera pas de partir. J'allais pour le voir, et je suis entré dans le moment que l'accident venait d'arriver. Je l'ai appris à la porte et j'ai trouvé, en entrant, les secrétaires encore tout effrayés du danger qu'ils avaient couru : ils achevaient leurs lettres pour l'ordinaire lorsqu'ils ont entendu l'éclat des poutres et des planchers qui se détachaient. Ils ont eu le temps de gagner la porte, et personne, heureusement, ne s'est trouvé enveloppé dans les ruines. M. le Maréchal a dit sur-le-champ « que puisque personne n'avait eu de mal, il se consolait du reste, et qu'il aimait mieux avoir perdu ses chevaux que si un homme avait eu une égratignure. » Comme on venait de me dire cette parole, qui est, en effet, pleine de dignité et d'humanité, j'ai pris la liberté de le féliciter sur ce sentiment, et il m'a répondu : « Il faut vous dire, pour diminuer la noblesse de ce sentiment, que mes chevaux avaient 24 ans. » Vous voyez que cet accident lui laissait encore la liberté de badiner.

14 août. — M. le duc d'Orléans n'a pas dédaigné la qualité de premier ministre. Il prête serment entre les mains du Roi ; il garde la surintendance des postes, et il donne, dit-on, pour cela, cent mille écus à la famille de M. le cardinal Dubois. M. le comte de Morville aura la direction des affaires étrangères et M. le comte de Maurepas, la marine. On envoie à Rome l'évêque de Sisteron, et on rappelle M. l'abbé de Tencin. Voilà ce que j'ai recueilli aujourd'hui des nouvelles publiques.

B. — Saint-Fonds, 24 septembre 1723.

Il faut un peu changer l'ordre de ma journée, car il m'est venu une compagnie que je n'attendais pas et dont je me serais bien passé... Hier, à midi, comme je me mettais à table, l'abbé de B... arriva : bras dessus, bras dessous : Oh ! que je suis aise ! oh ! que vous me faites plaisir ! oh ! que vous êtes un honnête homme de m'être venu voir ! Cependant, j'enrageais de bon cœur, car je ne suis jamais plus content que quand je

suis seul. Le reste de la journée se passa à ne rien faire, ou plutôt à faire des riens, c'est-à-dire des choses dont je ne me souciais guère. Nous jouâmes maintes parties de trictrac, où je gagnai peu et je m'ennuyai beaucoup. Il me lut sa dissertation sur le poème de la *Grâce*, que je trouvai médiocre, que je louai médiocrement et qui me donna quatre fois envie de bâiller. Je lui fis lire et je relus pour la troisième fois avec lui *Inès de Castro*. Je lui ai annoncé qu'il serait touché ; il s'était armé de force pour résister à tout ce qu'il y aurait de plus tendre, et il ne laissa pas d'avoir les larmes aux yeux en deux ou trois endroits. Bref, voilà quelles furent mes occupations d'hier. Quelles seront celles d'aujourd'hui ? Je ne le sais pas trop encore, mais au moins, pour ne pas omettre l'essentiel, j'ai commencé par prier Dieu, faire étudier mes enfants et vous écrire. L'abbé dort encore. Je vais maintenant lire un peu de grec en attendant qu'il soit visible ; le reste du temps ira comme il plaît à Dieu.

3 octobre 1723. — L'horrible maison que la Chassagne... la situation en est charmante... mais les bâtiments en sont affreux et les meubles leur conviennent. En récompense, les gens y sont aimables et l'on y reçoit le monde à merveille. On y fait bonne chère, on joue un peu et l'on polissonne beaucoup. Je passe volontiers un après-diner dans cette espèce de vie ; mais deux me fatigueraient et je mourrais à la troisième. Vous êtes plus sage que moi, car dès la première, vous seriez aux abois. Mais, que voulez-vous ? *Il faut, comme dit l'autre, hurler avec les loups : video meliora proboque, deteriora sequor*. Après cela, je vous dirai à l'oreille qu'un *tantet de la Magdeleine* ne vous ferait point de mal. Les fous veulent qu'on soit fou avec eux ; ils estiment quelquefois la sagesse, mais ils ne se soucient pas de l'avoir en leur compagnie : *misce stultitiam consiliis brevem, dulce est desipere in loco.*

D. — Orliénas, 17 septembre 1723.

J'ai apporté à Orliénas bien de la besogne et plus, sans doute, que je n'en ferai. Tous les jours du grec et du latin avec mon fils, quelques psaumes en hébreu de temps en temps ; de l'espagnol et le premier tome de *Mariana*.

B. — Saint-Fonds, 11 octobre 1723.

Je fus donc hier à Montausan où je trouvai bonne compagnie. La journée se passa à manger, à jouer et à se promener. Je causai longtemps avec un

fils de M. de Montausan qui est jésuite et qui a passé à Carpentras tout le temps de la peste ; il en était bien près, car le mal contagieux n'était pas à une portée de mousquet de la ville. Il a été ensuite enseigner à Avignon, quand la peste a bien voulu s'en retirer. Il m'apprit la mort d'un saint prêtre avec qui j'ai passé plusieurs années au séminaire de Saint-Sulpice, qui était plus jeune que moi et qui s'est sacrifié généreusement pour le service des pestiférés parmi lesquels il est mort. Il me parla aussi d'un jeune ecclésiastique dont j'ai oublié le nom, qui n'était encore que diacre et qui a subi le même sort, mais ce qui lui causa son mal était plus admirable qu'imitable ; il se livra à la conversion des Juifs qui étaient à Avignon, attaqués du mal contagieux, et il eut le bonheur d'en convertir un qui reçut le baptême.

16 octobre 1723. — Comme j'ai dessein d'aller voir M. Brossette dans sa campagne à une lieue d'ici, mais que je ne veux pas y aller inutilement, je viens de lui envoyer un billet pour savoir s'il est chez lui et voici tout le contenu de mon compliment.

Trois mille pas pour moi sont une bagatelle,
Si je suis, cher Brossette, assuré de te voir.
Mais en faire six mille, et manquer cet espoir,
C'est pour un paresseux une peine mortelle.

Vous reconnaissez là une épigramme de Martial assez fade et plus fadement traduite ; mais elle venait *ad rem*, c'est pourquoi je m'en suis servi...

B. — Crouy, 20 octobre 1723.

C'est de Crouy, que je vous écris, chez M. de Tavernost où je vins coucher hier au sortir de chez M. Brossette... Je n'ai pas dormi la nuit et c'est ma faute, car mon lit était fort bon ; et, comme j'ai été obligé de me lever fort matin, n'ayant rien à faire au lit, j'emploie mon temps à vous écrire, tandis que Morphée règne encore sur tout le reste de la maison. Car, admirez ma précaution et sachez m'en gré, j'ai apporté ici tout mon petit attirail épistolaire sans quoi j'aurais passé deux jours sans vous écrire, parce que nous ne devons retourner à Saint-Fonds que vendredi matin...

Crouy (21 octobre). — M. Brossette me fit voir sa maison, ses bâtiments, ses dessins, entre autres une petite chapelle qu'il fait bâtir.

Comme la fenêtre de cette chapelle est immédiatement au-dessus de l'autel, il ne pourra point y mettre de tableau ; mais il dit qu'il fera placer aux deux côtés deux petites statues. *Oui dea*, lui dis-je, *d'un côté le buste de Despréaux et de l'autre celui de Régnier.* Il me regarda d'un œil à demi courroucé : *Eh ! oui*, repris-je, *ne sont-ce pas vos deux saints ?* Il se mit à rire, et moi aussi ; ma malice n'avait point d'autre but et nous allâmes nous promener...

On me laisse plus de temps que je ne pensais pour vous entretenir ; c'est l'occupation la plus sérieuse que je puisse avoir de toute la journée... M. Brossette vint hier dîner avec nous, *inter nos*, je lui en sais bon gré, car j'en suis un peu la cause. Pendant le repas, je ne sais comment on vint à parler de la tragédie d'*Inès de Castro* et je fis rire tout le monde de ce qu'à la fin de la lecture que nous fîmes à Saint-Fonds, ma femme disait en sanglotant *voil, voil, voil, voilà une vilaine pièce.* Elle est donc bien touchante, dirent les dames ? — Si touchante, leur dis-je, que quoique vous soyez prévenues, je vous défie de retenir vos larmes quand vous la verrez. Par hasard, M. de Briandas dit qu'il en avait une sur lui ; d'abord, tout le monde dit, il faut la lire et M. Brossette qui ne l'avait pas encore vue en fut ravi. Ce que j'avais prédit arriva ; j'en fis la lecture tout de suite et ne m'interrompant que pour prendre quelques moments de repos dans les entr'actes. Un silence profond régna dans l'assemblée composée de seize personnes et tous y répandirent des larmes qui plus, qui moins. Ma femme qui l'entendait pour la troisième fois pleura pour la troisième fois ; Brossette fut un de ceux qui pleura le plus et moi, j'y pleurai de tout mon cœur soit pour mieux faire les personnages, soit par sentiment ; et tout le monde, à la fin de la pièce, répéta dans le sens de ma femme *voil, voil, voilà une vilaine pièce.* Il me prend quelquefois fantaisie d'écrire à M. de la Motte l'effet que produit la lecture de sa pièce ; pensez-vous qu'une telle nouvelle lui fit beaucoup de peine ? et ne regarderait-il pas plutôt cette exclamation faite en sanglotant *voilà une vilaine pièce* comme la louange la plus délicate qu'on puisse lui donner ? C'est précisément le contraire de mon épigramme,

« Il prit ce compliment pour un éloge exquis
« Et moi je ne pouvais rien lui dire de pis. »

Une femme attendrie pense peut-être comme elle parle en condamnant la pièce et l'auteur accepterait avec joie une telle condamnation.

D. — Orléans, 23 octobre 1723.

J'ai lu à mon fils l'exhortation que vous lui faites *Te pater Æneas et avunculus excitet Hector*. Cet endroit de votre lettre lui vaudra un bon sermon ; il a besoin de pareilles exhortations pour vaincre cette sirène enchanteresse, il réussit à ce qu'il entreprend ; quand il a préparé son explication grecque, il s'en tire bien. Il entend Cicéron et le traduit sur-le-champ en français mieux que je ne l'aurais fait à son âge, il n'est arrêté que par les difficultés considérables ; mais je ne lui vois pas encore ce goût pour l'étude sans lequel il est impossible de devenir savant. Il faut espérer que cela viendra ; nous ne pouvons, nous autres pères, que mettre nos enfants dans le chemin, le leur aplanir, en ôter les ronces et les pierres et leur dire ensuite, marchez tant que vous pourrez, ne vous lassez pas. Mais il faut qu'ils veuillent marcher quand ils seront seuls. Cependant, nos lectures d'Elien et de Cicéron me donnent occasion d'apprendre à mon fils une infinité de choses, à mesure que l'occasion s'en présente. Ces idées restent et donnent ensuite une grande ouverture pour le reste de leurs études ; par exemple, en lisant Cicéron, je lui apprends la forme du gouvernement de la république romaine, le pouvoir des différents magistrats ; je lui fais connaître le sénat, les préteurs, les tribuns du peuple, etc...

24 octobre 1723. — On assure que M. le Maréchal doit arriver aujourd'hui à Irigny et qu'il y passera huit jours... Je ne pourrai pas me dispenser de faire ce petit voyage pour aller saluer ce seigneur, mais je veux auparavant être bien sûr qu'il y est. Je ferai volontiers une lieue et demie pour le voir, mais il me fâcherait d'en faire trois pour ne pas le voir.

27 et 28. — Me voici de retour de mon voyage d'Irigny, qui a été fort heureux.... Je ne m'étais pas trompé quand je vous prédisais que la disgrâce de notre ami Brossette ne serait pas longue. M. du Lieu (qui a accompagné M. le Maréchal à Irigny) m'en dit assez à mots couverts pour me faire entendre que l'offenseur avait fait toutes les démarches nécessaires pour réparer l'offense. J'en aurais su davantage si je l'avais mis sur ce chapitre pendant que nous étions seuls ; mais cela ne me vint point dans la pensée et quand j'y songeai, Mme Carle était présente à notre entretien.

Mgr l'Archevêque me fit l'honneur de faire deux tours d'allée avec moi tête à tête. Nous parlâmes de livres, des *Mémoires* de Mme de Motteville et des *Mémoires chronologiques et dogmatiques* du P. d'Avrigny. Il me demanda si je les avais lus, je lui dis que oui. Il les a lus aussi et les estime fort l'un et l'autre. Il me parla des *Dialogues des Ombres aux Champs-Elysées*, je lui en dis mon sentiment; il trouvait ceux de Scarron et de Mme de Maintenon fort bons, et moi aussi : « Je vois, dit-il, que nous sommes de même goût. » Je répondis que cela me faisait beaucoup d'honneur. Enfin, il me parla des *Parallèles littéraires* et des *Antiparallèles*. Je lui dis que je ne les connaissais pas et que M. du Lieu m'en avait déjà parlé. Ces deux ouvrages sont pleins d'esprit; ce sont deux critiques de l'*Inès* de M. de la Motte ; le second, faisant semblant de le défendre contre le premier, l'attaquant avec beaucoup de sel. Mgr l'Archevêque pria le Maréchal de me les prêter ; ce seigneur le promit...

2 novembre. — Je continue à vous rendre compte de cette conversation. M. de Fresne et M. le baron de Velts étaient présents et ne s'intéressaient guère au P. Malebranche; ainsi la conversation tourna aisément sur les combats singuliers, sur la coutume où l'on est dans les régiments d'éprouver les nouveaux venus. M. du Lieu nous cita une action de M. de la Lande son oncle, qui est mort lieutenant-général des armées du Roi. Il était encore jeune lorsqu'il eut une compagnie dans un vieux corps, par la faveur de M. de Saint-Pouange dont il était parent. Il alla joindre son régiment qui était à Grenoble. Les anciens lieutenants virent impatiemment un nouveau venu et un jeune homme occuper un poste qu'ils croyaient mériter mieux que lui. Ils résolurent de s'en prendre à lui et de tirer raison de l'injustice qu'on leur faisait. Un soir, comme il sortait de la comédie, où il avait donné la main à des dames, poudré et paré comme un jeune homme du bel air, un lieutenant l'aborde et lui dit qu'il ne doit pas douter que tout ce qu'il y a de lieutenants dans le corps, le voient avec peine occuper une place qui était due à l'un d'eux, et qu'ils sont résolus de voir s'il la mérite mieux qu'eux. Il est juste, Monsieur, continua-t-il, que ce soit notre ancien qui commence le premier ; il est à deux pas d'ici, qui vous attend. « Je ne reçois point d'appel, dit M. de la Lande ; mais vous, Monsieur, qui vous êtes chargé de porter la parole, vous êtes sans doute le plus fâché, il faut vous satisfaire le premier, allons, l'épée à la main. Ils la mettent tous deux, M. de

la Lande eut l'avantage et désarma son ennemi. Il lui rendit son épée et lui dit : « Vous pouvez dire à ces Messieurs qu'ils se dispensent de me faire porter des paroles, mais quiconque viendra sera bien reçu. » On louait extrêmement cette action en ce qu'il avait trouvé le secret d'éviter le duel et de satisfaire à son honneur, car cela ne pouvait être regardé que comme une simple rencontre.

B. — Saint-Fonds, 18 octobre 1723.

Je vous écrivis bien, hier, mon cher ami, mais plusieurs ratures m'ont obligé de faire une seconde édition de mon article et vous l'aurez, tout à l'heure, revu, corrigé et augmenté. J'arrive encore des Mouilles où je vous mandai mardi dernier que je devais aller dîner...

...Enfin, le sort en est jeté,
Aujourd'hui nous couchons aux Mouilles ;
Si je dis, non, à mon côté,
Six femmes vont me chanter pouilles.

De ces femmes, le croirais-tu ?
La moins vive n'est pas la mienne ;
Il faut, elle l'a résolu,
Bon gré, mal gré, qu'elle l'obtienne.

Que faire en cette extrémité ?
Le plus court est de se soumettre ;
Je n'ai pas toute autorité ;
Chez toi, c'est de même peut-être.

Pourquoi non ? la vraie amitié
Egale, entre époux, la puissance ;
Et l'époux, sûr de sa moitié,
De tout, lui laisse l'intendance.

Ami, ne rougissons donc point
D'une chose au fond très commode ;
Femme parfaite de tout point,
Peut tout gouverner à sa mode.

De mille soins laborieux,
Un mari, par là, se dégage ;
Ainsi, tout en va beaucoup mieux
Pour son repos et son ménage.

Or, je pense et crois penser bien,
Qu'entre les femmes de notre âge,
S'il est quelques femmes de bien,
Tous deux les avons en partage.

Cela ne soit dit qu'entre nous,
Car, il ne faut choquer personne ;
Et l'on doit laisser croire à tous
Qu'ils possèdent une matrone.

Il en est quelqu'une, pourtant,
Qu'on pourrait surnommer d'Ephèse ;
Mais, puisque l'époux est content,
N'allons point découvrir la braise.

Au diable, les crieurs... j'y cours,
Préparez les cartes, la table...
Ami, je vais rompre le cours
D'un amusement agréable.

Pour faire aux liards, quel passe-temps !
Avec une assez vieille fille,
Deux dames aussi du vieux temps
Une reprise de quadrille.

Hélas ! j'éprouvais maintenant,
Solitaire en ce bois de charmes,
Combien l'esprit, en ruminant,
Goûte de véritables charmes.

Ils étaient employés pour toi,
Ces moments que j'avais de reste.
Fis-tu jamais pareil emploi
Pour ton cher et tendre ami... zeste !

Mais, j'entends là-bas tempêter ;
Il nous fait, dit-on, trop attendre.
Adieu, muse, il faut vous quitter,
Le grand plaisir que je vais prendre !

Cependant, pour faire ma cour,
Je cache l'ennui qui me pèse ;
Et je vais, le reste du jour,
Faire semblant d'être bien aise.

Au reste, je suis sans papier,
Sans plumes et sans écritoire ;
Ces vers pourront-ils en entier
Se conserver dans ma mémoire ?

Hé ! ne l'ai-je pas déjà fait ?
Je puis donc aisément le faire.
A la puissance de l'effet,
La conséquence est nécessaire.

B. — Belleville, 31 octobre 1723.

Je suis donc à Belleville, mon cher ami, car notre projet a été exécuté. Depuis la pointe du jour que je me suis levé, jusqu'à près de huit heures du soir que je suis monté à la chambre qui m'est destinée, je n'ai pas eu un seul petit moment à vous donner. Me laissera-t-on maintenant le loisir de remplir cette page? J'en doute fort ; écrivons cependant jusqu'à ce qu'on m'appelle, et l'on peut m'appeler à chaque ligne. N'est-ce pas là l'image de l'incertitude de la vie? Nous ne savons pas le matin si nous nous coucherons le soir; nous vivons cependant sans songer à la mort, et nous faisons même des projets pour l'avenir. Ainsi, je vous écris sans songer au souper, et je fais même des projets pour remplir ma feuille entière. Je me suis occupé à lire en chemin un livre de piété d'Erasme; c'est son traité *de Contemptu mundi*, qu'il a écrit à l'âge de vingt-quatre ans, étant déjà moine, et qu'il adresse à son neveu, *Josse, Jodocus*, pour l'inviter à prendre aussi le parti de la solitude. Je dis que ce jeune homme était neveu d'Erasme, car je ne puis expliquer autrement les derniers mots de l'ouvrage, *bene vale nepos optime*, quoique Ciceron ne se soit jamais servi du mot *nepos* pour exprimer ce que nous entendons par *neveu*. Saint Ignace avait raison de dire que la lecture des ouvrages, même de piété, d'Erasme, était propre à dessécher la piété, et vous savez que c'est pour cette raison qu'il en défendit la lecture à sa Compagnie; en quoi, pourtant, je crois que sa Compagnie s'est un peu relâchée. Ce traité *de Contemptu mundi* est une déclamation perpétuelle, composée de pensées communes, à la vérité, mais bien nourries, des poètes et des orateurs, dont il forme souvent ses phrases sans les citer. On y trouve de belles périodes et par-ci, par-là, d'assez beaux traits, mais ce n'est pas certainement l'*Imitation de Jésus*. Cependant, comme *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*, on peut faire son profit

de tout et l'on pourrait fort bien prendre pour sujet de méditation quelques traits de ce livre. Ce n'est pas maintenant ce que j'ai dessein de vous proposer, vous en avez assez d'autres ; ou pour mieux dire, vous n'avez pas besoin d'en chercher ailleurs qu'au fond de votre cœur... Ah ! je suis mort, on m'appelle.

2 novembre 1723. — Nous avons été ce matin à Corcelles... et il était près de sept heures du soir quand nous avons été de retour... Je n'ai absolument rien appris qui mérite de vous être communiqué. C'est une de mes journées vides où le plaisir est léger et la perte considérable ; j'entends la perte du temps qui ne se répare jamais. Je n'ai pas même pu y avoir la satisfaction d'entendre un écho curieux qu'on dit répéter un vers de Virgile tout entier et distinctement. Nous avons bien été sur les lieux, mais la nymphe a jugé à propos de se renfermer dans sa caverne et n'a pas voulu répondre. La cause de son silence, c'est qu'elle n'aime pas Borée et qu'elle se cache dès qu'il paraît ; elle ne veut parler que dans un temps calme, et la bise soufflait très vivement.

La mort de M. le marquis de la Chaize, très nouvelle maintenant, ne sera plus nouvelle pour vous quand vous recevrez cette lettre... Il mourut dimanche, sur les neuf heures du soir, d'une espèce d'apoplexie dont il avait été attaqué le vendredi auparavant. Il n'a pas pu se confesser, ni faire son testament. Quant au second point, je ne sais s'il causera quelque embarras dans sa famille ; pour le premier, il y a beaucoup à compter sur la miséricorde de Dieu, car M. de la Chaize avait beaucoup de religion et paraissait mener une vie très régulière. Toute notre province en sera fâchée, car il était aimé et estimé. Pour moi, je le suis comme les autres, et si quelque chose contribue un peu à me consoler, c'est que me voilà délivré d'une visite ; je n'aurais pu me dispenser de la faire, et elle me pesait sur les épaules. Ne vous semble-t-il pas entendre ce gentilhomme gascon qui se consolait de la mort d'un officier qu'il aimait parce qu'au moins il ne l'importunerait plus pour prendre l'argent d'un cheval que le Gascon lui avait remis ? M. de la Chaize ne me faisait ni bien, ni mal, et peut-être n'aurais-je jamais été dans l'occasion d'avoir besoin de son crédit. Mais il me semble que le nombre des honnêtes gens est si petit qu'on doit toujours regretter ceux qui s'en vont.

B. — Villefranche, 7 novembre 1728.

M. l'intendant était hier ici pour le partage des tailles ; dans tout ce qui s'est passé pendant son séjour en cette ville, je ne trouve pas grand'-chose à raconter. Il me demanda pendant le dîner pourquoi je ne lui écrivais plus en vers. Je lui répondis que c'était parce qu'il n'était plus exact à me répondre. « Oh ! me dit-il, vos dernières lettres étaient trop longues ; recommençons, soyez plus court et je répondrai ». Presque sur-le-champ, les quatre vers suivants me vinrent dans l'esprit ; si vous les condamnez, je n'y pense plus, si vous croyez qu'ils puissent passer, je pourrai continuer :

Pourquoi, cher Poulletier, m'inviter à t'écrire ?
A qui ne répond point, je n'ai plus rien à dire,
D'ailleurs, poète ou non, j'en ai la vanité,
Je me tais quand je crains de n'être pas goûté, etc.

Je ne sais à quelle occasion on vint à parler des menteurs. Je fis le conte suivant que M. Poulletier ne trouva pas mauvais. Le comte du Palais, gentilhomme de Beaujolais, avait de l'esprit, parlait assez bien et mentait encore mieux. Il reçut un jour, une lettre en présence d'un grand nombre de personnes ; il l'ouvre et lit tout haut une longue tirade de nouvelles bien écrites et bien arrangées. Pendant ce temps-là, quelqu'un qui était derrière lui et qui lisait par-dessus son épaule (je crois que c'était M. de Laubépin) s'écria, oh ! pour le coup, du Palais, je t'y prends ; tu es un grand menteur, il n'y a pas un mot de tout cela dans ta lettre. M. du Palais, sans s'étourdir, se tourne, lui présente la lettre et lui dit d'un grand sang-froid, faites-en autant.

M. l'intendant me paya sur-le-champ par un mot de M. le duc de la Ferté qui ne vous déplaira pas. Il était brouillé avec M. le duc d'Elbeuf qui avait la même réputation que M. du Palais ; un ami leur donne à souper. Le repas se passait d'assez bonne grâce, mais comme le duc d'Elbeuf mentait comme un diable et ne disait pas un mot de vérité dans tous les discours qu'il tenait, le duc de la Ferté qui s'était contenu de son mieux pendant longtemps, ne put à la fin y résister ; il se tourna vers le laquais de M. d'Elbeuf et lui dit : *Cliton donne à boire à ton maître*. Or, vous savez que Cliton, dans la comédie de Corneille, est le valet du Menteur...

B. — Saint-Fonds, 14 novembre 1723.

J'espérais, mon cher ami, de vous écrire, hier, encore une page à la lumière et je vous destinais le temps qui me serait resté jusqu'au souper, mais je vis entrer, sur les six heures du soir, M. Bertin que je n'attendais tout au plus que ce matin à dîner et une demi-heure après, ma femme qui était allée à Villefranche, arrive avec Mme Bertin. Il n'y a que vous qui y avez perdu ; car je fus aussi content de la nouvelle compagnie qui me venait, que j'étais ennuyé de celle qui était partie ce jour-là, d'autant plus que je vivrai comme en famille, c'est-à-dire avec plus de liberté... actuellement, M. Bertin est à un bout de la table qui fait l'extrait d'un procès, moi à l'autre bout qui vous écris, mon fils au milieu qui étudie, les deux dames qui causent, les petits enfants et les petits chiens qui m'impatientent et tout cela auprès d'un bon feu dont nous ne pourrions pas nous passer dans ces temps de brouillard.

Un mot que vous me dites dans votre lettre me fait souvenir que je vous ai promis moi-même encore quelques contes : en voici un. M. de Tavernost me racontait, lorsque j'étais chez lui, qu'étant à Paris, un de ses amis lui écrivit de province pour le prier de retirer de chez un procureur du parlement la copie d'un testament et celle d'un arrêt. Il alla chez le procureur qu'il ne connaissait point ; il trouva un petit homme, d'assez mauvais air, assis à son bureau, qui ne se leva point lorsqu'il entra et qui le salua à peine d'une inclination de tête. M. de Tavernost lui dit le sujet de sa visite. Le procureur, d'un ton grave et presque dédaigneux, lui répondit qu'il ne savait pas s'il avait les papiers qu'il lui demandait et qu'il aurait bien de la peine à les trouver au milieu d'un nombre infini de sacs et dans la poussière de son grenier. Monsieur, lui dit M. de Tavernost, j'entends bien ce que vous voulez me dire ; vous voulez être payé pour la peine de la recherche et cela est juste. Et, sur-le-champ, il tire un écu de sa poche, qu'il jette sur la table du procureur et le procureur dans le moment, étendant ses deux mains et couvrant l'écu, « a présent, dit-il, Monsieur, je sais parfaitement ce que vous me demandez ; je n'ai point le testament mais j'ai l'arrêt et je ne puis vous le livrer à moins de six louis d'or ». La somme parut un peu forte à M. de Tavernost ; il dit au procureur qui avait empoché l'écu, qu'il aurait bien pu lui parler de la sorte tout d'abord et qu'il aurait réfléchi ensuite à ce qu'il aurait eu à faire sur la demande des six louis. Il sortit de l'étude sans

rien conclure et trouva un de ses amis à qui il raconta ce qui venait de lui arriver. Cet ami lui dit qu'il était bien badin et que s'il avait su plus tôt de quoi il s'agissait, il lui aurait épargné l'écu qu'il venait de donner gratis et qu'il lui ferait avoir pour trente francs des greffes du parlement la copie de l'arrêt, ce qu'il fit en effet. M. de Tavernost ajoutait que si on pouvait représenter au naturel la figure de ce procureur, les deux mains étendues sur l'écu et disant, à présent, je sais parfaitement ce que vous me demandez, il ne paraîtrait rien de plus plaisant sur le théâtre italien. Je m'imagine que M. et Mme Bertin, à qui j'ai dit que je vous écrivais, sont bien en peine de ce que je puis tant vous dire et pensent, sans doute, que nous avons des affaires bien importantes ensemble. Ils seraient bien curieux de les savoir, mais je n'ai garde de leur en rien dire. Ils se moqueraient de moi, de m'amuser à écrire sérieusement de pareilles bagatelles, et de vous peut-être, de prendre la peine de les lire.

D. — Orléans, 16 novembre 1723.

Je reçus hier au soir une lettre du P. de Colonia avec un livre que vous serez bien aise de lire et qui m'a fait un double plaisir : 1° Il me marque que c'est un prix que Savonost a gagné dans la classe ; le Père principal en propose de temps en temps pour exciter l'émulation. Le P. de Colonia me dit en même temps qu'il avait promis une pièce de vingt-cinq francs s'il gagnait ce prix et il me cite cet endroit de Cicéron à Atticus. *Fulliola munus flagitat, me sponsorem appelat.* Je ferai honneur à l'engagement du P. de Colonia et même au lieu d'une pièce, j'en mettrai deux dans le paquet que je lui adresserai. 2° Le livre est nouveau c'est l'*histoire de la vie de Messire F. de Salignac de la Motte Fénelon, archevêque, duc de Cambrai, à La Haye, 1723.* L'impression n'est point contrefaite, c'est un in-12 de 232 pages. Le P. de Colonia me marque qu'il en a fait chercher chez tous nos libraires sans en pouvoir trouver. J'ai lu les deux tiers du livre qui rapporte bien des choses que j'avais déjà et qu'on est pourtant bien aise de revoir ; mais ce qu'on n'apprend qu'au milieu du livre, c'est que l'auteur est redevable de sa conversion à M. de Cambrai. C'est un étranger qui, rebuté de toutes les sectes protestantes et n'ayant guère moins d'éloignement pour la religion catholique était presque déterminé à s'en tenir au pur déisme, convaincu pourtant de la nécessité de Dieu sur toutes choses et on voit assez que la doctrine de l'amour pur est ce qui l'avait engagé à s'adresser à M. de Cambrai.

D. — Orliénas, 24 novembre 1723.

Il faut que je vous dise une réponse que fit hier notre petit François, votre filleul. Il s'éveille quelquefois la nuit et alors il pleure, il crie. Je lui fis promettre dernièrement, comme il s'allait coucher, que s'il s'éveillait, il se contenterait d'appeler sa mère, mais qu'il ne pleurerait pas. Il tint parole deux ou trois nuits. Hier, après-midi, il voulait absolument aller trouver sa mère au grenier ; sa sœur lui représenta qu'il ne fallait pas y aller, que sa chère mère l'avait défendu ; il se mit à gronder, puis à pleurer et à crier. Ah ! lui dit sa sœur, voilà un homme de parole qui avait promis à son cher père qu'il ne pleurerait plus, qu'il ne crierait plus. Eh bien ! répondit-il, je n'ai promis que pour la nuit, et non pas pour le jour. Voilà le capitaine dont parle Cicéron *qui cum viginti dierum pactus esset inducias, noctu populabatur agros.*

B. — Saint-Fonds, 14, 16, 17 novembre 1723.

Quoique j'aie, mon cher ami, une excuse suffisante dans la longueur de mes précédentes lettres qui peuvent bien me donner le droit de faillir impunément ; je suis bien aise pourtant que vous sachiez que si j'ai manqué deux jours à vous écrire, ça n'a pas été tout à fait ma faute.....

M. et Mme Bertin sont partis pour Belleville, d'abord après le dîner. Vous le dirais-je ? Ils me faisaient grand plaisir, cependant je préfère d'être seul avec ma famille ; je fais mieux mes volontés, j'emploie plus utilement mon temps et ce qui m'est infiniment agréable, j'ai plus de loisir pour m'entretenir avec vous. Je ne compte quitter ma campagne que de samedi prochain en quinze jours et je vois avec plaisir devant moi deux semaines entières durant lesquelles j'espère que personne ne viendra me troubler dans ma retraite ; où je pourrai lire du grec, donner des leçons à mon fils, rêver, me promener, causer avec vous, en un mot, partager mon temps de telle façon que la fin de la journée me paraîtra presque toucher au commencement. Quelle vie pour les gens qui ne savent pas s'occuper et qui sont obligés de sortir continuellement hors d'eux-mêmes pour éviter l'ennui. Je vous assure que je ne leur porte point envie ; la société ne me déplaît pas, mais la solitude me plaît encore davantage et je me félicite fort de vous ressembler en cela. Quand serai-je assez heureux pour vous ressembler encore en quelque chose de meilleur ? Je ne parle pas, à la vérité, d'une solitude érémitique

où je ne trouverais peut-être pas assez de ressources en moi-même. Mais quand on a une épouse qu'on aime et qui mérite d'être aimée, des enfants d'un beau naturel et qui répondent à vos soins, des livres enfin qui vous entretiennent toujours agréablement, en faut-il davantage pour passer avec tranquillité et même avec joie nos jours *paucos et malos?*

18 novembre. — Votre dernière lettre est venue fort à propos me fournir des sujets de parler. J'y répondrai en attendant que je retrouve les autres que je laissai sur mon bureau la dernière fois que j'allai à Villefranche. Ce sera ὕστερον πρότερον (selon l'expression grecque que nous expliquons noblement par *mettre la charrette devant les bœufs*). Commençons donc : Vous me parlez dans votre dernière lettre d'*Inès de Castro*, et justement je vous en parlais aussi dans l'article précédent. Je continuerai donc ce que j'avais dessein de vous en dire... Oui, j'ai toujours pensé comme vous, avec des vers durs, avec du Phébus et peut-être du galimatias, avec des fautes peut-être essentielles dans la conduite de l'ouvrage, il me semble qu'on doit convenir que c'est une bonne pièce, et l'auteur, malgré ces critiques, ne doit point se repentir de l'avoir faite. Je l'ai lue plusieurs fois ; d'abord pour moi, puis avec ma famille, ensuite avec l'abbé M..., à Crouy, comme je vous l'ai mandé, en présence de dix-huit personnes, à Saint-Fonds, avec M. Lespinasse, et enfin, en dernier lieu, avec M. et Mme Bertin, et je l'ai toujours lue sans ennui. J'ai même vu qu'elle n'a ennuyé personne et qu'elle a paru intéressante à tout le monde : ma femme, mes enfants, M. Brossette, moi-même, nous y avons tous pleuré et tous, généralement, ont été véritablement touchés. En faut-il davantage pour prouver que la pièce est bonne ? Vous dites fort bien qu'une aventure pareille, écrite en vieux style gaulois, nous toucherait tout de même. Ce mot est sans doute une des plus fines critiques qu'on puisse faire de cet ouvrage, et s'il était venu à l'esprit de ceux qui ont écrit contre M. de la Motte, je suis persuadé qu'ils l'auraient mis en œuvre. Mais je pourrais vous répondre que le style gaulois a ses grâces, que nous aimons encore les *Amadis de Gaule* et les *Palmerins de Grèce :* que saint François de Sales, dans son vieux langage, nous plaît infiniment plus que dans la traduction qu'on en a faite, et qu'enfin il y aurait tel style, si ridicule, même en bon français, que l'histoire du monde la plus touchante pourrait nous faire rire en la lisant. Mais je ne suis pas payé pour être l'apologiste de M. de la Motte. Il me

suffit que nous ne différions point de sentiment, en quoi je me félicite de tout mon cœur, car je ne crois avoir le goût bon que parce que je l'ai formé sur le vôtre. Vous trouvez la pièce bonne, malgré les défauts dont elle fourmille; je pense tout de même et je crois, dans le fond, M. de la Motte trop galant homme pour se choquer d'un pareil jugement.

19 novembre 1723. — J'ai lu aussi bien que vous les critiques et les apologies d'*Inès de Castro*: les critiques sont les sentiments du spectateur français, le paradoxe littéraire, l'antiparadoxe... Je ne sais si vous avez eu la même pensée que moi, mais je crois avoir deviné l'auteur de l'antiparadoxe, et j'oserais gager deux contre un que c'est Gacon. L'âne s'est découvert par un petit bout de l'oreille, et vous l'avez bien remarqué sans doute; c'est à l'endroit où, à propos de Pradon, il parle ainsi : « Un de mes amis lui fit cette épitaphe qui n'a jamais été publiée :

Ci-gît le poète Pradon,
Qui plus de quarante ans, d'une ardeur sans pareille,
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille.

Et en latin :

Hic jacet infelix Prado, qui lustra per octo
Corneli, Phœbo parcente, exercuit artem.

Dites-moi, je vous prie, ces vers ne sont-ils pas sûrement de Gacon? Et, s'ils en sont, un autre que lui, fût-il son ami intime, aurait-il osé les publier? *Ma foi, je suis toujours pour ce que j'en ai dit* et ce nouvel ouvrage, quoique d'un tour assez malin, ne m'aurait pas fait entièrement changer d'avis :

« Mille insectes sur l'Hélicon,
« D'Apollon profanent le temple,
« La rime, entre autres, dit Gacon.
« La raison approuve l'exemple.
« Il est faible en vers français,
« Son latin est horrible chose ;
« Et son style est du bas bourgeois
« Dans les livres qu'il donne en prose. »

Quand je lis ce vers, « *hic jacet infelix Prado qui lustra per octo* » il me semble d'entendre chanter *sanctus Yvo erat Brito, advocatus et non latro.* Pour le second vers latin, quand il n'aurait que la dureté

chapeline, il me paraîtrait exécrable. Vous me manderez si vous croyez que j'aie bien deviné.

26 novembre 1723. — M. de Tavernost et toute sa famille, Mlles Simonard et de Corcelles me firent l'honneur de me venir voir, hier, à Saint-Fonds. Voilà une assez bonne *troupe*, sans compter ma famille, à qui il a fallu donner le matin à dîner et le soir à souper...

Je ne remarquai dans la conversation que deux choses plaisantes et dont je puisse vous faire part.

Nous parlâmes du P. Hessler de Saint Antoine ; quelqu'un demanda s'il voulait qu'on l'appelât *Père* ou *Monsieur*. « Cela, dis-je, est fort indifférent et pour moi, je l'appelle toujours *mon Révérend Père* ». — Oh ! dit M. de Prony, il avait un frère qui ne lui ressemblait pas et qui se fâchait très sérieusement quand on l'appelait *mon Père*. Un jour, une garde de Mme Hessler l'ayant nommé ainsi, *je ne suis pas père*, lui répondit-il brusquement, *puisque je n'ai point d'enfants*. Et la garde se reprenant : « *Ah ! mon frère*, dit-elle, *je vous demande pardon, je croyais que vous étiez père*. Et M. Hessler sortit fort courroucé. Il faut pour rendre le conte exactement, le prononcer en langage lyonnais, mais je ne suis pas habile dans cet idiome.

Il faut que je vous fasse encore un conte de M. de Prony, qui n'est pas d'hier, mais du temps que j'étais à Crouy. Il y a un peu de malice, mais qu'importe ? Il n'est rien de plaisant qui n'en soit un peu assaisonné. C'est au sujet de M. de C., gentilhomme de B. d'une très bonne maison, mais si entêté de sa noblesse qu'il en était ridicule. C'est à lui qu'un paysan, devant qui il se vantait de l'antiquité de sa noblesse, disait un jour : *Ma fey, Monsieur, la grane est quauquefey si vieille qu'elle s'abatarcey*. M. de Prony dînait avec lui et nombre d'autres personnes ; après avoir fait la ronde des santés, on buvait aux femmes et à la famille les uns des autres. Quelqu'un lui dit donc, *Monsieur, je bois à la santé de Mme de C. — Ah ! Monsieur*, répondit-il, *c'est à la santé de Mme la comtesse de C. que vous avez l'honneur de boire, je vous remercie*. Comme on eut remarqué son tic, on ne le laissa pas tomber et on fit passer toute la famille en revue et, à chaque santé : *Ah ! Monsieur*, reprenait-il, *c'est à M. le comte mon fils, etc... c'est à Mlle la comtesse ma fille, etc.*

B. — Villefranche, 1er décembre 1723.

J'ai lu aujourd'hui le *Mercure* du mois de septembre. Je commence par vous féliciter de la gloire de votre académie. Elle est sans doute arrivée à son comble, puisque les pièces de l'Académie sont dignes d'être insérées dans ce riche recueil. Eh ! fi donc ! n'avez-vous point de honte de souffrir cette avanie ? moi, le dernier de tous et qui n'ose presque me compter dans votre nombre, si j'étais capable de faire quelque chose de bon, je croirais l'avilir en l'envoyant au *Mercure*. Mais quoi ! on veut être imprimé et, quand on a cette démangeaison, qu'importe où l'on se fourre !

Vous êtes bien curieux maintenant de savoir quelle est cette pièce lyonnaise ? C'est le discours du P. Follard, jésuite, à sa réception de l'Académie de Lyon. Ce discours n'est pas mauvais, mais je suis persuadé qu'il serait bien meilleur si l'auteur vous avait choisi pour son aristarque, car je trouve souvent sa phrase embarrassée et pour vouloir dire de belles choses, il ne sait pas trop quelquefois ce qu'il dit. Je lui sais pourtant bon gré de vous avoir peint à merveille ; car quand je n'aurais pas lu en marge *M. le président Du Gas*, je n'aurais pu vous méconnaître à ces traits. Je revois dans l'un ce jugement droit, ce discernement exquis, le fruit d'une étude éclairée et plus encore d'un cœur paisible et sans passion, discernement qu'il pousse jusqu'à la critique la plus déliée sans jamais passer jusqu'à la satire. Je ne vous transcrirai point les autres éloges qu'il fait de quelques académiciens, car vous avez entendu prononcer ce discours et vous le lirez quand il vous plaira. Les noms qui accompagnent le vôtre à la marge sont ceux du P. de Colonia, de M. Brossette, de M. Lainé ; les autres sont loués *inter cœteros* et sur cela, dites-moi, je vous prie, n'y a-t-il point eu quelque secrète jalousie ? Le P. F. a voulu imiter M. de la Bruyère et je conviens, qu'à son exemple, il a bien choisi ce qu'il y avait de meilleur ; cependant, je lui aurais conseillé de faire sa peinture un peu plus générale, de prendre de chacun des académiciens des traits qui, confusément mêlés, auraient dépeint l'Académie plutôt que les particuliers.

Cette conduite aurait peut-être été du goût du plus grand nombre ; du moins, tel est le mien et je vous assure que ce n'est pas par l'intérêt que j'y pourrais prendre, car quel trait aurais-je pu fournir ? Mon plus grand soin est de me cacher et si j'ai quelque estime dans le monde, ce n'est

que par là que je l'ai obtenue. Il y a dans ce compliment un portrait particulier qui ne porte point son nom en marge. Je crois que c'est Cheinet qu'il a en vue ; jugez-en.

Voici comme il s'exprime : « Dans celui-ci, un esprit philosophe qui creuse tout ce qu'il pense et tout ce qu'il entend penser aux autres, toujours méthodique, clair et précis, quoique profond. » Si je ne me trompe pas dans mon idée, pourquoi a-t-il supprimé son nom : était-ce de peur de le mettre à côté de celui de Brossette ? car son éloge vient immédiatement après. Que je vous fasse une question. Le P. F., en parlant de M. Lainé, l'appelle *historien d'un poète amoureux des faux brillants*, et ce poète, c'est Martial, comme la marge ne manque pas d'en avertir. Quelle histoire de Martial, M. Lainé a-t-il donc composée ? Je trouve assez plaisantes les louanges qu'il donne aux Académies *in globo* ou pour mieux dire à quelques-uns. « Dans plusieurs enfin, dit-il, cette facilité gracieuse qui n'abuse pourtant jamais de l'esprit ni de la parole, cette imagination poétique qui produit des vers qui n'ont point encore été faits, ni en entier, ni en partie ; fruit aussi rare en nos jours qu'il fut commun dans le siècle passé. Je ne doute pas qu'il n'ait eu en vue M. de Fleurieu et l'abbé Mignot ; mais, qu'est-ce, s'il vous plaît, *que des vers qui n'ont point encore été faits ni en entier, ni en partie* ? Veut-il dire des vers originaux et qui ne sont formés sur aucun modèle ? Que ce soit cela ou autre chose, vous m'avouerez que la pensée n'est pas claire, qu'elle a besoin d'un commentaire et que dès lors, elle ne vaut rien ; dans un discours, la clarté doit être la principale grâce. Quand j'ai vu cet endroit, j'ai été tenté de m'écrier : « Ah ! P. Follard, c'est de vous-même dont vous parlez, car certainement vous faites des vers qui n'ont jamais été faits en entier ni en partie ».

9 décembre 1723. — Nous savons depuis lundi la grande nouvelle qui aura sans doute frappé d'étonnement toute la France. Quelques-uns en auront été affligés, d'autres en auront été bien aises et plusieurs l'auront regardée avec indifférence. Dans l'état où sont les choses et dans l'incertitude si nous serons mieux par le changement du ministère, ou plutôt de l'autorité souveraine, j'aurais été volontiers du nombre des derniers ; mais, la mort subite et imprévue m'a touché véritablement et votre cœur est trop chrétien pour n'avoir pas éprouvé le même sentiment. Ma femme a gémi aussi sur cette mort ; mais c'est parce qu'elle

n'est pas arrivée dix ans plus tôt, et entre nous, je crois qu'elle n'a pas grand tort quoique je lui en fasse la guerre et que je lui dise qu'elle n'est pas chrétienne de conserver de la rancune contre ses ennemis ; mais, malheureusement, elle est plus forte que moi, parce qu'elle est soutenue du plus grand nombre.

D. — Lyon, 5 décembre 1723.

La terrible nouvelle, mon cher ami, si elle est vraie ; M. le régent mort d'apoplexie, sans avoir eu un moment pour se reconnaître ! La nouvelle se confirme et on m'envoie dire dans le moment qu'elle est certaine, qu'il mourut jeudi dernier à six heures du soir et qu'il ne vécut que trois quarts d'heure depuis qu'il a été frappé de cette attaque. Adorons les jugements de Dieu et tremblons sous sa main puissante. Vous saurez cette nouvelle avant que de recevoir ma lettre. Je suis sûr qu'en l'apprenant, vous serez frappé comme moi. J'ai frémi dans le moment comme si j'avais vu tomber la foudre à quatre pas de moi. S'il n'avait pas été si tard, j'aurais été au gouvernement. Vous comprenez l'intérêt que M. le Maréchal doit prendre à cet événement. Il a l'âme grande et sait parfaitement se posséder ; je suis persuadé qu'il ne lui sera rien échappé qui ait ressenti la joie.

On m'a dit ce matin que toutes les apparences étaient que M. de la Tourette serait Prévôt des marchands. Vous le dirai-je ? mais que puis-je cacher à un ami tel que vous ? J'ai senti quelque amertume, preuve que je n'étais pas là-dessus dans un parfait équilibre. Mais, sur-le-champ j'en ai fait un sacrifice au Seigneur, j'ai accepté la petite mortification d'une espérance frustrée et d'une espérance bien fondée, des regards malins, des discours railleurs de ceux qui ne nous aiment pas, des envieux, en manque-t-il ? Enfin, mon deuil en est fait. Il faut dire la vérité et vous faire ingénûment ma confession ; je ne crois pas m'applaudir beaucoup de ce sacrifice, l'amour-propre y a beaucoup de part. J'ai envisagé le repos dont je jouirais, mon temps dont je serais le maître, les occupations que j'aime dont je ne serais pas privé : ces réflexions ont beaucoup servi à adoucir mon chagrin. Après tout, il n'y a encore rien de sûr ; cependant, quoi qu'il en soit, comptez que me voilà remis dans l'équilibre.

Malheureux que nous sommes, les différentes passions nous entraînent l'une d'un côté, l'autre de l'autre. Ce qui fait mon équilibre, c'est la

vanité d'un côté, et peut-être la cupidité ; de l'autre, la paresse, l'amour du repos et de la vie douce....

7 décembre 1723. — Vous saurez quand vous recevrez ma lettre que M. le duc est déclaré premier ministre. Dieu veuille lui inspirer des pensées salutaires pour le bien de l'Etat. Je puis vous dire la réponse que fit M. le duc de Noailles à M. le duc d'Orléans lorsqu'il le salua après son retour. Ce prince lui ayant dit : « Duc de Noailles, vous devez être persuadé que je suis bien aise de vous voir ; le cardinal est mort, le sujet qui nous divisait ne subsiste plus. » Le duc répondit « Monseigneur, *pax vivis, requies defunctis.* » On dit que Paris souhaitait M. le duc de Chartres pour premier ministre ; il n'a que vingt ans, mais on augure bien de ce jeune prince.

Voici une anecdote que je tiens de bon lieu et sur laquelle vous pouvez compter. Si M. le duc d'Orléans n'était pas mort, M. le Maréchal était rappelé et le courrier devait partir incessamment pour lui en apporter la nouvelle. Il faut espérer que M. le duc le traitera aussi favorablement. Sur le Prévot des marchands, *altum silentium* de la part du seigneur à qui rien n'échappe qui puisse fonder quelque conjecture pour le public ; il raisonne toujours. Quand mes amis veulent me féliciter d'avance, je leur réponds que je n'en sais rien et que je suis prêt à tout événement.

9 décembre 1723. — J'ai passé un très agréable après-dîner dans la chambre du P. de Colonia avec lui et le P. Lombard. Nous avons raisonné et moralisé ; nous avons parlé librement et à cœur ouvert depuis trois heures et demie jusqu'à la nuit, c'est-à-dire jusqu'à quatre heures trois quarts... Je vous souhaitais en quart dans notre entretien. Nous aurions parlé devant vous avec la même liberté puisqu'il s'agissait de choses qui me regardaient. Vous devinez ce que c'est. Il est bon de prévoir d'avance ce qui peut arriver et de savoir à quoi s'en tenir sur plusieurs articles qui méritent délibération. Cette consultation sera peut-être inutile, mais n'importe, je n'y aurai pas de regret..... A propos, si le cas dont il s'agissait arrive, est-ce que vous ne viendrez pas partager avec moi les fatigues et les honneurs ? Aussitôt que je serai informé du oui ou du non, je vous le ferai savoir, et quand même ce serait le non, ne laissez pas de venir pour me consoler. Vous n'aurez pas beaucoup de peine à y réussir.....

11 décembre 1723. — Je m'étais retiré à quatre heures dans mon cabinet; je comptais d'y passer tranquillement le reste de l'après-dîner jusqu'au souper chose que je n'ai encore pu faire ; j'avais bien des projets, je pensais à deux lettres de conséquence qu'il faut écrire pour la compagnie, l'une à M. le duc, l'autre à M. le premier président. Je voulais, l'avouerai-je ? et pourquoi non? rouler dans ma tête ce que je pourrais dire de demain en huit jours dans une douzaine de compliments qu'il faudra faire si le cas arrive ; je voulais vous écrire, mais vains projets !

M. du Soleil est entré dans mon cabinet ; un moment après, Madame sa femme est entrée ; ma femme était de la conversation. On a bien dit plusieurs fois, nous incommodons M. Dugas, il a des affaires ; je n'ai jamais osé dire que cela était vrai. Ils ont demeuré jusqu'à sept heures. Je laisse tout le reste en arrière et je vous écris pour dissiper mon ennui. Il n'y a pas quatre personnes à qui je voulusse faire confidence de ce que je viens de vous dire sur les compliments que je voulais prévoir. Cette précaution serait sage; mais, je ne pourrai jamais me résoudre à y penser sérieusement. En effet, dites la vérité, ne devrais-je pas me moquer de moi-même, si j'avais fait avec soin ces compliments et qu'ils se trouvassent de reste. Je me rappelle ce que je lisais, ces vendanges, avec mon fils, dans l'oraison de Cicéron *pro Sextio* ou plutôt dans celle qui suit *in Vatinium*. Cicéron reproche à Vatinius qu'il avait demandé l'édilité et qu'il avait été honteusement exclu ; il le raille plaisamment sur la robe d'édile qu'il avait fait faire d'avance et qui se trouve de reste. Ce serait justement le cas où je me trouverais. Personne n'en saurait rien que vous, ma femme et moi ; mais, quand personne ne le saurait que moi, je ne laisserais pas de me moquer intérieurement de moi. Mais, je ne dis pas que je ne puisse y songer un peu et prévoir à peu près ce que je pourrais dire à chacun. Ne fait-on pas tous les jours des châteaux en Espagne ? quoi qu'il en soit, vous me feriez grand plaisir de venir ici mercredi ou jeudi. Nous raisonnerons ensemble, vous m'aiderez de vos conseils, vous me ferez envisager le bon côté de l'événement quel qu'il soit ; enfin, vous le partagerez avec moi. Votre amitié me persuade que vous viendrez.

B. — Villefranche, 14 novembre 1723.

Je ne reçus qu'hier au soir, sur les quatre heures, votre dernière lettre..... et je trouve aujourd'hui une occasion pour vous rendre la

mienne ce soir..... Je me hâte de vous demander si vous voulez absolument que j'aille à Lyon cette semaine ; répondez-moi vendredi par la poste et samedi je partirai. Je suis enrhumé, j'ai des affaires, mais rien ne m'arrête quand ma présence peut vous être, je ne dis pas nécessaire, mais le moins du monde utile. Cependant, faites réflexion à une chose à laquelle vous n'avez peut-être pas pensé. Il faut écouter sans chagrin, et s'il se peut, même avec indifférence, les discours des gens malins, ennemis ou envieux ; mais je crois qu'il ne leur faut pas donner occasion de parler. Si je me rends à Lyon samedi et que vous ne soyez pas Prévôt des marchands, mon voyage fera causer ; on ne manquera pas de dire que vous étiez déjà si fort de l'être que j'étais allé me joindre à ceux qui devaient faire les honneurs chez vous ; on en rira sous cape ; on dira que nous avons eu l'un et l'autre un pied de nez..... Pensez-y et mandez-moi ce que vous voulez que je fasse. Pour moi, voici quel serait mon avis. Dans l'incertitude, il faudrait attendre et il est mieux que je ne me trouve pas à Lyon si un autre est nommé. Mon voyage ne serait retardé que de quelques jours et je vous verrais plus tranquillement, plus sûrement et plus joyeusement, quelques jours après. Cependant, ordonnez et je pars, *vale et me ama.*

Les discours ne se tiendraient pas moins à Villefranche qu'à Lyon et peut-être encore mieux ; car, qui est-ce qui en me voyant partir samedi, n'en devinerait pas la raison ? Si vous êtes nommé et que vous le sachiez assez à temps pour m'en avertir, oh ! sur-le-champ, je volerai à tire d'ailes.

D. — Lyon, 14 décembre 1723.

Si j'en crois plusieurs personnes, la chose n'est plus douteuse, je suis Prévôt des marchands, disent-ils, ou toutes les conjectures sont trompeuses. Pour moi, je ne veux rien croire là-dessus que lorsque j'en serai sûr et alors croyez m'en, je sentirai moins de joie que je n'aurais senti de chagrin si la chose avait manqué. Vous devez en même temps être persuadé que ce chagrin était très médiocre. Je n'ose pas dire absolument que je n'en sentirais point du tout. Vous pensez fort bien ; il vaut mieux dans l'incertitude que vous ne veniez pas. Peut-être serai-je éclairci demain ; en ce cas, je vous écrirai vendredi par la poste. Vous viendrez si vous pouvez samedi, mais il ne faut pas que cela dérange le moins du monde votre santé ou vos affaires...

D. — Lyon, décembre 1723.

Compliment de M. Dugas, lorsqu'il fut nommé Prévôt des marchands, à M. le maréchal de Villeroy, à la tête du nouveau consulat :

MONSEIGNEUR,

Nous devons à vos bontés l'honneur que nous venons de recevoir et c'est ce qui nous le rend plus précieux, c'est ce qui nous flatte plus sensiblement, c'est ce qui nous comble de joie. Nous recevons cette marque de distinction de la main d'un seigneur dont la sagesse et la vertu ont mérité toute la confiance du plus grand, du plus sage et du plus éclairé de nos rois. Vous remettez, Monseigneur, entre nos mains les intérêts d'une ville qui vous est chère et dont la félicité fait l'objet de tous vos soins. Mais, Monseigneur, pourrais-je penser sans témérité qu'en me choisissant entre tant de citoyens d'un mérite reconnu pour me confier un poste si important et si distingué, vous n'eussiez consulté que vos lumières et votre discernement. Non, Monseigneur, votre bienveillance si déclarée pour un père que vous jugeâtes digne de cette place, vous a déterminé en ma faveur. Vous avez voulu lui donner cette satisfaction et vous avez espéré qu'en marchant sur ses traces, en suivant ses conseils, je pourrais remplir des devoirs si laborieux et si difficiles.

C'est à moi, Monseigneur, de justifier votre choix par mon exactitude, par mon application et par mon zèle pour le bien public. C'est ce que j'aurai sans cesse devant les yeux, c'est ce que je puis promettre et c'est aussi la marque la plus sûre et la plus solide que nous puissions vous donner de notre profond respect et de la vive reconnaissance dont nous sommes pénétrés. DUGAS.

D. — Lyon, décembre 1723.

Réponse à M. de Grange-Blanche, procureur du Roi, de l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'il vint annoncer à M. Dugas sa nomination à la prévôté des marchands.

MONSIEUR,

Je connais tout le prix de l'honneur que vous m'annoncez. Je l'ai toujours regardé comme l'objet le plus capable de flatter l'ambition d'un citoyen de cette grande ville ; mais, quand je faisais réflexion au poids

immense des obligations attachées à cette place et aux talents nécessaires pour la remplir dignement, la défiance et la crainte s'emparèrent de mon cœur. Je n'osais la rechercher, je dirais presque la désirer. Je me rends trop de justice, Monsieur, pour me laisser séduire par le discours obligeant et flatteur que la politesse et l'amitié vous ont dicté. Cependant, je me vois appelé à cette place par le choix d'un seigneur dont toute la France révère la sagesse. Sans doute, il a cru que ma bonne volonté et la droiture de mes intentions me tiendraient lieu de talents et que ma docilité, Messieurs, à suivre vos sages conseils suppléerait aux lumières qui me manquent. Je ne balance plus ; soumis à des ordres si respectables, j'accepte avec une vive reconnaissance l'honneur qui m'est offert et je consacre avec joie mes soins, mes veilles, mes travaux et ma vie même, s'il le fallait, au service de ma patrie.

DUGAS.

Compliment de M. Dugas à M. Chollier, son prédécesseur dans la place de Prévôt des marchands :

MONSIEUR,

Les grands services que vous avez rendus à cette ville pendant le cours de votre administration, nous obligent à venir vous témoigner une partie de la reconnaissance que vous doivent tous les citoyens.

Pour moi, Monsieur, qui me vois obligé de remplir cette importante place après vous, j'entre avec crainte dans une carrière que vous avez si glorieusement fournie. Vous me laissez un exemple difficile à suivre ; mais j'espère que vous m'aiderez vous-même à marcher sur vos traces et que je trouverai toujours une ressource assurée dans vos sages conseils. J'attends cette grâce de l'amitié dont vous m'honorez ; vous la devez au zèle dont vous êtes animé pour votre patrie et nous venons, ces Messieurs (1) et moi, vous la demander avec empressement.

DUGAS.

B. — Villefranche, 21, 22, 23, 24 décembre 1723.

Voilà, mon cher ami, une quadruple date qui me déplait, mais il n'y a pas eu moyen de mieux faire. Depuis que je suis de retour, je n'ai

(1) Les nouveaux échevins.

pas été mon maître. Votre prévôté des marchands me donne des affaires aussi bien qu'à vous et l'on m'assassine de visites de félicitation. Il faut l'avouer, je n'ai jamais vu de satisfaction si universelle et M. le Maréchal a eu raison de dire qu'il se serait brouillé avec le public s'il n'avait pas jeté les yeux sur vous. Il est habile, le bon seigneur, il a trouvé le secret d'intéresser tout le monde à la conservation de sa vie et à son rappel. Pour moi, en particulier, je souhaite avec ardeur l'un et l'autre, pour vous conserver au moins aussi longtemps qu'à vos prédécesseurs immédiats une place qu'on vous voit remplir avec tant de plaisir et pour la rendre un peu profitable ; car en faisant les affaires du public, il serait bien juste que vous fissiez aussi les vôtres. Mais je l'ai pensé, je vous l'ai dit, je le pense toujours, je le répète, défiez-vous du loup couvert de la peau de brebis. Beaucoup d'égards, beaucoup d'attachement extérieur, beaucoup même, si vous voulez, d'épanchement de cœur pour tout ce qui ne tirera pas à conséquence, mais aucune confiance sérieuse, etc. Je suis persuadé que vous vous comporterez de la sorte et que votre conduite prudente vous mettra à couvert du danger où votre bonté naturelle pourrait vous exposer. Car, entre nous, si cette espérance ne me rassurait, je craindrais toujours le penchant que vous avez à bien juger des autres. Vous croyez que tout le monde vous ressemble. Oh ! mon cher ami, il y a dans le monde plus de mauvais cœurs que de bons. Jugez bien tant qu'il vous plaira, mais agissez selon ce principe et vous ne vous tromperez guère. Je vais aux premières Vêpres de Noël.

B. — Villefranche, 31 décembre 1723.

Je vais vous faire part dans cet article de la lettre que j'ai préparée pour M. Poulletier au commencement de l'année. C'est, par parenthèse, presque l'unique compliment dont je ne puisse me dispenser. J'en aurais bien une vingtaine à faire, mais j'ai trouvé un moyen très court pour m'en débarrasser, c'est de n'en point faire. Quant à M. l'intendant, ce n'est pas tout à fait la même chose, je suis trop en commerce avec lui et d'affaires et de bagatelles pour ne pas suivre à son égard la coutume ordinaire. Voilà une parenthèse qui vaut un article entier et je ferai bien de garder mon compliment pour demain.

4 et 6 janvier 1724. — Vous voilà désormais en exercice ; il faudra bien tâcher d'accommoder la chèvre et le chou ! Votre prévôté des mar-

chands est la chèvre, et je suis le pauvre chou qui en sera dévoré si vous n'y prenez garde. Vous m'avez promis que, lorsque vous serez délivré de l'embarras des visites actives et passives, vous songeriez à moi. Tenez-moi parole, s'il vous plaît.

D. — Lyon, 9 janvier 1724.

Votre équité, mon cher ami, et votre indulgence me font espérer que vous excuserez mes manquements involontaires. Je ne dispose pas presque d'un moment à mon gré : près de mille visites rendues pour la plus grande partie, une foule immense de lettres à quoi il a fallu répondre, l'assiduité auprès de M. le Maréchal suffisent pour vous faire juger combien je suis occupé. C'est après-demain que j'entre en fonctions ; je dois faire ce jour-là un compliment à M. le Maréchal, que je n'ai pas encore eu le loisir de jeter au moule. Il faudra en faire un autre vendredi. Enfin, grâce au ciel, je ne me rebute pas et je vais entrer gaiment dans la carrière. Venez nous voir par amitié dans une quinzaine de jours; vous verrez que nous trouverons encore des moments à causer ensemble. Vous m'aiderez à faire le plan de mes occupations; vous en serez témoin; nous raisonnerons sur mille choses qu'on ne peut écrire. Je mets en pratique les sages conseils que vous me donnâtes dans votre dernière lettre ; je vous dirai même le bon effet que cela a commencé à produire. M. le Maréchal me donne tous les jours des marques de sa bonté et de sa confiance ; il attend beaucoup de moi et cela me fait quelque peine. J'appréhende de ne pouvoir satisfaire à cette attente, mais j'ai mis toute ma confiance en Dieu et je suis résolu de faire tout ce que je pourrai... Quand j'aurai pu régler mes occupations, vous aurez tous les jours de moi au moins cinq ou six lignes.

D. — Lyon, 19 janvier 1724.

Je commence à sentir, mon cher ami, qu'il y a trop d'affaires dans la place où je suis et qu'il est très difficile d'y conserver cette liberté d'esprit si nécessaire pour vivre heureux. Toutes sortes d'affaires viennent fondre sur vous en même temps; toujours il faut se hâter, vous pensez à une chose, une autre vous poursuit. Faisons ce que nous pourrons, laissons le reste.

J'ai tenu aujourd'hui ma première audience de la conservation. Il y a une foule prodigieuse d'affaires. Après cette audience, j'ai été à la tête de

tous les juges, complimenter M. le Maréchal. Heureusement, ma mémoire n'a pas chancelé : je ne laissais pas d'avoir quelque inquiétude sur ce sujet, car je n'avais pas eu le temps de composer d'avance mon discours, je ne l'ai achevé que ce matin et j'ai été distrait par mille affaires et puis par cette audience. Enfin, Dieu merci, me voilà pour quelque temps débarrassé des compliments ; je ne le suis pas encore des lettres ; j'espère que demain, le matin, j'avancerai bien. Je n'ai pas laissé de faire aujourd'hui une partie de quadrille, au retour du compliment et j'en fis une autre hier. Il faut bien se délasser un peu.

B. — Villefranche, 1er février 1724.

Je reçus hier, mon cher ami, votre dernière lettre avec les deux paquets de livres que M. Cusset a eu la bonté de vous remettre. Vous me jetez dans une confusion étonnante : chargé, accablé d'affaires, n'ayant presque pas un moment de reste depuis le matin jusqu'au soir ; obligé de donner continuellement des audiences et de laisser, à l'exemple des tribuns du peuple, votre maison toujours ouverte tantôt au consulat, tantôt à la conservation ; au milieu de mille procès, libre à peine un seul jour de la semaine ; contraint, outre cela, ou par devoir, ou par bienséance, de faire votre cour aux grands, d'entretenir commerce avec vos amis, d'honorer le concert de votre présence, de manger souvent dehors, de donner encore plus souvent à manger chez vous, vous trouvez des moments pour moi et vous êtes fidèle aux lois que notre amitié mutuelle nous a imposées.

La période est longue, il faut reprendre haleine. Et moi ! *proh pudor !* qui suis maître de mon loisir, qui ai les trois quarts de la journée à ma disposition, qui puis me fixer une heure certaine pour m'entretenir avec vous, qui puis vous écrire au moins une page par jour sans me fatiguer, je vous ai envoyé une lettre toute pleine d'*hiatus*. Vous voyez, je connais toute l'étendue de ma misère ; aussi, ne me la reprochez pas et en faveur des trois mains de papier griffonnées les vendanges dernières, faites grâce à ma négligence présente...

2 février. — Je crois que ce sera le sieur Murier, très honnête négociant de cette ville, qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre. Il a un procès à la conservation pour lequel il m'a prié de solliciter M. le Prévôt des marchands. Comme il ne veut rien que de juste, je puis hardi-

ment exiger que vous ayez la bonté de lui accorder sa demande... Elle sera pour vous, cette page, ma très chère cousine. Vous n'avez point de secrets pour votre cher époux, je n'en ai point pour lui ; ainsi, il n'y a pas d'inconvénient qu'il lise le premier ce que j'ai l'honneur de vous écrire. La lettre dont vous m'avez honoré m'a fait un plaisir infini ; mais en même temps, elle a augmenté ma vanité des trois quarts. Je n'en avais déjà que trop et si le sort de la grenouille venait à m'arriver, c'est vous qui en seriez responsable. Ecrivez hardiment ; de quelque manière qu'on lise vos lettres, vous n'avez rien à craindre : on y trouve partout un naturel heureux et brillant qui vaut mieux, en vérité, que tout ce que nos pénibles études nous ont pu donner d'acquit. Oui, je vous le promets, quand j'aurai quelques jolis contes à faire, c'est à vous qu'ils seront adressés et M. le Prévôt des marchands ne les aura qu'en second. Mais un conte, pour être bon, veut un peu de malice ; aussi, quand je vous en ferai quelques-uns, faites violence à votre bonté naturelle et souvenez-vous que vous l'avez ordonné. Je vous remercie de toutes les peines présentes, passées ou futures, que vous avez prises ou que vous prendrez pour moi. Il n'y a rien à voir après vous et l'on ne peut être que content de tout ce que vous faites. Vous avez raison et vous pensez à tout mieux que moi : semblable à cet architecte qui avait oublié les degrés dans sa maison, je ne songeais pas qu'il fallait des boutons au justaucorps. Vous aurez donc la bonté de m'en faire acheter deux garnitures de cuivre ; j'aime mieux qu'ils soient un peu plus chers et qu'ils soient de durée. Ma femme a été jalouse du plaisir que je prenais à vous écrire ; elle l'a voulu partager avec moi. Vous trouverez dans sa lettre beaucoup de vénération, beaucoup de respect, un peu d'amitié et une infinité de mots à deviner. Je suis, ma foi, fâché que la page finisse ; j'avais mille choses à vous dire sur les sentiments avec lesquels je vous respecte, je vous honore, etc... car je n'oserais dire tout ce que je sens.

B. — Villefranche, 4 février 1724.

Vous m'avez envoyé une lettre de M. de Regnaud et vous en savez bien sans doute le sujet quoique vous ne m'en disiez rien. Il m'avertit que mon tour de parler à l'académie arrivera le 26 de ce mois. Je lui fais réponse, ou plutôt je lui répondrai (car je n'ai pas encore écrit) que je ne sais pas si je pourrai être à Lyon ce jour-là et je crois que j'ajouterai que mes absences, quoique forcées, me rendent indigne de la place

académique et qu'on ferait fort bien de la donner à quelqu'un qui s'en acquitterait mieux en tous sens. D'ailleurs, je vois qu'on ne se soucie guère de moi que pour parler et reculer d'autant ceux qui doivent venir après moi ; car, pour tout ce qui se passe à l'académie, c'est de quoi personne n'a la bonté de m'instruire. On fait un nouveau directeur, on donne des places d'académicien, on change peut-être d'habitation ; je n'apprends le premier que par la lettre de M. de R. et pour le reste je l'ignore encore absolument. Croyez-moi, c'est la seule considération qu'on a pour vous, qui fait qu'on ne m'a point encore donné d'exclusion, je vous l'ai souvent dit ; ainsi, laissez-moi prendre mon parti en galant homme, il vaut mieux que je me retire que si on me donnait mon congé. En changeant la qualité d'académicien ordinaire en celle d'honoraire, l'académie gagnera un sujet et n'y perdra rien ; car, autant qu'on voudra me souffrir, j'assisterai aux assemblées, quand je serai à Lyon, je parlerai même hors de rang quand j'aurai préparé quelque chose. Je vous parle raison, ce me semble et je ne crois pas que vous ayez rien à répondre. Aussi, apparemment, ne me répondrez-vous rien sur cela et vous me laisserez maitre de faire ce que je jugerai à propos, suivant la maxime : *Qui facet consentire videtur.*

D. — Lyon, 13 mars 1724.

Je puis vous faire une confidence que M. le Maréchal m'a faite ce matin. Je sais à qui je la fais. Il m'a donné à lire la copie d'une lettre que M. le maréchal de Médavy a écrite à S. A. S. M. le duc pour lui demander qu'on le laissât à Grenoble exercer le commandement dont il jouit depuis longtemps dans la province de Dauphiné. Vous savez que tous les commandements ont été révoqués. M. de Roquelaure qui commandait en Languedoc doit passer ici après-demain s'en retournant à Paris. M. de Médavy dit sans façon que personne ne peut le remplacer en Dauphiné, ni rendre au roi les mêmes services. Il fait un magnifique éloge de lui-même : il dit, entre autres, qu'il est aimé et respecté jusqu'à l'adoration en ce pays-là. Il finit en disant qu'après avoir servi le Roi toute sa vie, il ne peut se résoudre à mener à Paris une vie oisive ; que si Sa Majesté persiste à vouloir le rappeler, il se retirera dans son château de Grancey ; qu'il n'oserait se comparer à ces illustres Romains qui, après avoir commandé les armées, allaient labourer leurs champs, mais qu'il les imitera du moins dans leur retraite.....

19 mars 1724.— Demain, la ville va en corps entendre le prédicateur de Saint-Pierre. C'est le P. Amey, jésuite, que vous connaissez ; il est averti, le jour est pris, ainsi vous jugez bien que nous devons nous attendre à un compliment.....

20 mars. — Je ne me suis pas trompé, le P. Amey m'a loué de toute sa force ; à cela près, il a fait un fort bon sermon sur la vérité de la religion.

M. le Maréchal dit, avant-hier, à M. l'intendant et à moi, que M. de Bellisle, quand il fut conduit à la Bastille, avait dit en propres termes : « Je ne sais ce qui a pu m'attirer cette disgrâce, je n'ai jamais fait de mal à personne qu'à M. le maréchal de Villeroy. » Cependant, ce n'est pas vous, Monseigneur, lui dis-je, qui avez été la cause de sa disgrâce. Il m'a dit plus d'une fois qu'il semblait que la Providence voulût le venger de tous ses ennemis.....

Nenni, nenni, pour les paquets de 3 l. 3,5 ne les envoyez plus par la poste puisque vous pouvez avoir de fréquentes occasions qui ne vous coûtent rien. Pour les lettres ordinaires, dussent-elles être aussi longues que celles que je recevais à Orliénas, je vous le permets.....

22 mars. — M. le maréchal de Roquelaure est arrivé ce matin et part demain. J'ai eu l'honneur de lui faire la révérence un quart d'heure après son arrivée. J'ai pensé en le voyant à ce gentilhomme qu'il présenta un jour au feu Roi, en disant que c'était un homme à qui il devait les dernières obligations. Comme le Roi voulut savoir ce que c'était que ces grandes obligations, il répondit que c'était de n'être pas l'homme de son royaume le plus laid.

D. — Lyon, 30 mars 1724.

M. le cardinal de Polignac qui devait être ici aujourd'hui est tombé malade en chemin. Je sens que je m'intéresse plus pour lui que pour les autres cardinaux. C'est un homme illustre par ses talents, un bel esprit, un grand génie, et il a été malheureux.....

4 avril. — J'ai demeuré, mon cher ami, deux ou trois jours sans vous écrire ; mais c'est, en vérité, les occupations immenses dont je suis accablé, qui m'ont privé de ce plaisir. J'ai eu celui de faire ma cour à M. le cardinal de Polignac qui est, en vérité, l'homme du monde le plus aimable

et, comme vous savez, un des plus beaux génies du monde. J'eus l'honneur de causer trois quarts d'heure avec lui au chevet de son lit. Nous parlâmes de l'Anti-Lucrèce. Je voudrais avoir le temps de vous rendre compte de cette conversation, mais je ne l'oublierai jamais.

B. — Villefranche, 26 avril 1724.

Je partis dimanche dernier de Lyon, mon cher ami, avec un vrai chagrin : l'état où je laissai votre chère épouse en fut cause. Je prévis bien que sa migraine serait violente et que l'effort qu'elle faisait pour aller à la messe augmenterait son mal. Si j'avais sur elle le pouvoir de M. Terrasson (car ce serait trop peu de dire le vôtre), elle ne sortirait point quand elle souffre de la sorte, et la force de la sainte obéissance la guérirait peut-être de son dévot scrupule? Ne trouvez-vous pas ce *peut-être* bien judicieux? Au nom de Dieu, ma chère cousine, ménagez-vous, je ne dis pas pour l'amour de vous, cette considération vous toucherait peu, mais pour l'amour d'un époux qui vous est infiniment cher, pour vos enfants qui ont besoin de vous et par conséquent pour l'amour de Dieu même. La tendresse, le devoir, la conscience vous y obligent et je vous ferais, en vérité, matière de confession de prodiguer votre santé plutôt que de manquer la messe un jour de migraine.

D. — Lyon, 23 mai 1724.

..... A propos, savez-vous que je deviens fier; quand quelqu'un se contente de m'envoyer son valet de chambre, je lui fais entendre poliment qu'il y a des devoirs à rendre à une personne qui a l'honneur de commander dans une ville comme Lyon. On vient ensuite, on me fait des excuses, et je les reçois gracieusement avec beaucoup d'offres de services. Si on veut avoir des chevaux de poste, il faut venir les demander; quand on voyage autrement, on peut faire ce qu'on veut.

1er juin 1724. — Le bruit s'est répandu que M. le maréchal était rappelé; je crois qu'il n'est pas sans fondement, mais il n'y a encore rien de certain. Je crois bien qu'il y a quelque négociation sur ce sujet; quand je le saurai certainement, je vous en informerai.

J'ai fait un essai de parler aujourd'hui en public sans préparation. J'ai fait un discours sur la loge du change pour l'ouverture des paiements et je n'avais pas pu trouver seulement une demi-heure pour mettre par écrit

ce que j'avais à dire; je m'étais contenté d'y rêver dans ma chaise en allant dans les rues. Cet essai ne m'a pas mal réussi et j'ai épargné le temps que j'aurais mis à corriger mon discours et à l'apprendre par cœur....

4 juin. — M. le Maréchal est ici depuis hier au soir. On a offert en son nom le pain bénit à Sainte-Croix, avec beaucoup de magnificence : six pains bénits, précédés des trompettes, des timbales et des hautbois. Il n'y était pas, il est allé faire ses dévotions aux Jésuites.

5 juin. — Il est retourné cet après-dîner à Neuville. On parle toujours beaucoup de son retour; toute la maison le croit, pour moi, je ne sais qu'en dire. Je sais bien qu'il ne tient qu'à lui, mais à des conditions dont peut-être il ne s'accommodera pas ; par exemple, qu'il n'aura point les honneurs de gouverneur, point d'appartement au château, etc. Cela sera bientôt décidé et, avant la fin de ce mois, nous saurons à quoi nous en tenir.

6, 7, 8, 9, 10 juin. — Voilà bien des dates inutiles, mais que faire? à l'impossible, nul n'est tenu. Je n'ai pu vous apprendre sur le champ la grande nouvelle du rappel de M. le Maréchal. J'étais à Neuville avec lui lorsqu'il reçut le courrier du cabinet. Le voilà sur son départ et je crois qu'il ne sera pas ici à la fin de la semaine prochaine. Je suis plus occupé que jamais dans ces derniers moments.

B. — Villefranche, 11 juin 1724.

Nous nous disposons, M. Mignot et moi, à aller demain à Neuville. Si nous n'y trouvons pas M. le Maréchal, comme on nous l'a fait espérer, nous pousserons jusqu'à Lyon; mais, comme ce serait pour revenir le lendemain, le chagrin que j'aurais de vous quitter si tôt, m'ôterait presque tout le plaisir de vous avoir embrassé. J'aime donc mieux pouvoir faire ma cour à Neuville, revenir coucher ici et attendre avec tranquillité, ou plutôt avec impatience, les couches de Mme Bertin qui me donneront occasion de vous voir un peu plus longtemps. Cependant, vous allez souvent à Neuville, je pourrais bien vous y trouver et ce moment d'entrevue serait charmant pour moi.

Apprenez-moi, je vous prie, s'il ne faudra point maintenant changer de style et si je pourrai désormais écrire au commandant de la seconde ville du royaume avec la même familiarité. Comme j'aurais néanmoins

de la peine à m'y résoudre de moi-même, en attendant que j'aie reçu vos ordres absolus, je suivrai mon ancien usage et vos honneurs redoublés ne me mettront pas en plus grande dépense.

D. — Lyon, 28 septembre 1724.

J'ai reçu, mon cher ami, votre paquet pour le P. de Colonia..... avez-vous pu penser que je voulusse vous cacher la moindre chose du monde qui méritât quelque attention ? Cependant, j'aurais bien pu ne pas vous parler du dernier discours que je fis à l'ouverture du payement. Je l'écrivis à la hâte une demi-heure avant que de le prononcer et je l'avais oublié dans ma poche comme une paperasse inutile. Le P. de Colonia m'étant venu voir et, m'ayant fait ressouvenir d'un marchand qu'il m'avait recommandé qui est un très honnête homme et dont les affaires ont été dérangées par un effet du système, je tirai mon discours de ma poche pour lui faire voir ce que je disais à la fin sur cette matière. Mais, dites-vous, le P. de Colonia m'a écrit que ce discours est poli, noble, élégant. Ecoutez, vous souvient-il des vers du P. Pernety que je vous vantai comme très jolis et que vous trouvâtes détestables ? C'est un peu comme moi, vous en jugerez. J'ai retrouvé, par bonheur, ce discours ; je l'ai fait copier et je vous l'envoie.

« Messieurs,

« Nous avons lieu d'être satisfaits de l'état présent de notre commerce. Il est tranquille et florissant, sans avoir rien de forcé. Il est semblable à un vaisseau qui vogue à pleines voiles sur une mer paisible. Tous les ouvriers travaillent, les marchandises sont demandées, les correspondances s'entretiennent et la confiance se rétablit de plus en plus. De faux bruits d'une diminution d'espèces, répandus par des gens mal intentionnés ou plutôt intéressés, viennent de temps en temps troubler cette tranquillité. Mais la Cour a pris soin de vous rassurer et vous devez, Messieurs, vous reposer sur les assurances que vous a données le sage ministre qui gouverne les finances. Si la prospérité du commerce est l'objet de vos vœux et de vos désirs, vous devez aussi, Messieurs, contribuer de bonne grâce aux dépenses qu'on est quelquefois obligé de faire pour son utilité.

« Je vois avec peine que les frais d'une députation nécessaire et qui produisit tout l'effet que vous pouviez attendre, ne sont pas encore

acquittés ; la somme est modique pour un corps aussi considérable que celui de Messieurs les négociants. On a fait une répartition la plus équitable qu'il a été possible. Je vous exhorte, Messieurs, à satisfaire volontairement, non point à une taxe, mais à une invitation de payer une dette qui a pour titre l'honneur, le devoir et l'utilité du commerce.

« Je dois donner ici des éloges à l'attention qu'ont Messieurs les syndics de conserver dans toute son intégrité la réputation de cette place et de n'y souffrir personne qui n'ait pleinement satisfait tous ses créanciers. Je sais qu'il se trouve quelque personne dont la disgrâce ne peut être attribuée qu'au malheur des temps, dont la probité est irréprochable et à qui on ne peut imputer aucune faute ; mais, il serait d'une dangereuse conséquence d'introduire le moindre relâchement dans vos lois et dans vos usages. Et cette sévérité sera toujours un frein capable de réprimer, non seulement la mauvaise foi, mais encore la témérité et la négligence. »

« DUGAS. »

29 septembre. — La diminution sur les espèces est arrivée. Je suis en vérité bien honteux d'avoir parlé comme je fis à l'ouverture du payement. Après tout, cela ne tombe pas sur moi. Cette diminution consterne tous les négociants ; elle leur enlève la cinquième partie de leurs biens. Il est vrai qu'ils avaient beaucoup gagné, mais ils n'en sont pas moins fâchés. On ne se détache pas aisément du gain qui est une fois acquis.

24 octobre 1724. — Je fais attendre un pauvre homme, mon cher ami, il y a plus de quatre heures, pour le charger d'un petit bout de lettre pour vous, sans pouvoir trouver le temps de le dicter. Je joins ici un exemplaire de la vie du Pape d'aujourd'hui écrite par le P. Costado. Comme je ne l'ai pas encore lue, je ne puis vous en dire mon sentiment ; les faits qu'elle contient ne sauraient manquer de vous faire plaisir. J'y joins aussi une copie d'une lettre du cardinal Paulucci que Son Eminence m'a écrite de l'ordre exprès de Sa Sainteté pour me remercier des réjouissances que nous avons faites ici pour son exaltation, c'est-à-dire de la gratification que nous accordâmes aux Pères Jacobins pour fournir aux frais d'un feu d'artifice que nous allumâmes en cérémonie. Vous jugerez que je suis trop récompensé par un si grand honneur. Je n'ai pas le temps de vous faire copier la réponse que j'ai faite à cette Eminence et

que j'adressai à M. le cardinal de Polignac, comme chargé des affaires de France. Ce sera pour une autre fois...

27 octobre. — Je vous envoie la copie de mes lettres à MM. les Cardinaux, non pas comme des pièces dont je fais grand cas, mais pour ne vous laisser rien ignorer de ce qui me regarde...

« *Au cardinal Paulucci.*

« MONSEIGNEUR,

« J'ai reçu avec un profond respect et une vive reconnaissance la lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire de l'ordre de Notre Très Saint-Père. Quand je contribuai à faire célébrer ici par des réjouissances publiques l'exaltation de Sa Sainteté, j'eus le plaisir de satisfaire mon dévouement pour le Saint-Siège, ma vénération pour la personne sacrée de Sa Sainteté et l'admiration que j'ai avec tout le monde chrétien pour ses éminentes vertus. Je ne m'attendais pas, Monseigneur, que ces faibles marques de mon zèle parviendraient à la connaissance de Sa Sainteté, qu'Elle daignerait les agréer et que Votre Eminence, Monseigneur, m'en donnerait un si précieux témoignage. Prosterné aux pieds de Sa Sainteté, je lui fais de très humbles remerciments de cette faveur singulière ; je rends mille grâces à Votre Eminence de l'honneur qu'Elle m'a fait et la supplie d'être persuadée que je serai toute ma vie avec un très profond respect,

« *De Votre Eminence, Monseigneur, etc.* »

« *Au cardinal de Polignac.*

« MONSEIGNEUR,

« Quelques réjouissances publiques dont nous accompagnâmes celles que firent les RR. PP. Dominicains, en cette ville, pour l'exaltation de Notre Très Saint-Père le Pape, étant parvenues à la connaissance de Sa Sainteté, Elle m'a fait la faveur singulière de me faire écrire par Mgr le cardinal Paulucci, qu'Elle agréait ces marques de mon zèle pour le Saint-Siège et pour sa personne sacrée. J'ose prendre la liberté, Monseigneur, de mettre sous l'enveloppe de Votre Eminence, la réponse que j'ai l'honneur de faire à Mgr le cardinal Paulucci. Je crois en cela remplir ce que je dois au caractère dont vous êtes revêtu ; et ma lettre passant par les

mains de Votre Eminence, elle en sera mieux reçue. Je profite avec joie, Monseigneur, d'une occasion si favorable pour faire connaître à Votre Eminence, les sentiments d'admiration, de respect et de dévoûment que j'ai pour Elle. Je la supplie de m'honorer de sa protection et de quelque part dans l'honneur de son souvenir. Elle ne me trouverait pas indigne de cette grâce si Elle connaissait l'attachement inviolable et le profond respect avec lequel je suis,

« *De Votre Eminence, etc.*

« DUGAS. »

B. — Villefranche, 16 octobre 1725.

..... Ne manquez pas de me donner avis *subito subitissimo* de la nomination du prévôt des marchands ; à l'égard des échevins, je ne m'en embarrasse guère. En vérité, je ne sais que souhaiter sur votre compte ; la situation où se trouve maintenant la prévôté des marchands ne la rend pas assez brillante pour vous féliciter de la continuation. Quoi qu'il puisse arriver, c'est assez pour vous d'avoir sûrement l'approbation universelle et de voir le public (selon ce qui peut arriver) ou applaudir ou hausser les épaules. Vous ferez toujours bien de demeurer dans cette noble indifférence qui ne demande rien et qui ne refuse rien. Voilà ce qu'on doit appeler véritable grandeur d'âme et vous avez trop bien parlé de cette vertu dans votre discours pour ne pas la pratiquer.

D. — Lyon, décembre 1725.

Je n'ai pu, mon cher ami, vous donner plus tôt la nouvelle de ma continuation, parce qu'elle n'arriva que vendredi au soir et que voici le premier jour d'ordinaire depuis ce temps-là. Les nouveaux échevins sont M. Terrasse, trésorier de France et M. Maindestre. Nous perdons deux bons sujets, mais nous en recouvrons deux autres...

Quand j'ai voulu payer les conciles, on n'a point voulu d'argent. Vous jugez bien que j'ai fait des remerciments proportionnés au présent. Avouez que cette politesse est digne de louanges et que ces Messieurs sont de fort honnêtes gens.

B. — Villefranche, 20 décembre 1725.

Vous perdez deux bons sujets, dites-vous, et vous en recouvrez deux autres ; c'est le langage ordinaire *uno avulso non deficit alter*. Mais

avouez que si M. C. avait été un peu plus jésuite, vous le perdriez avec plus de chagrin... Je crois au reste qu'on ne pouvait pas mieux choisir. Je connais peu M. Terrasse : à l'égard de M. Maindestre, je l'estime fort sur l'estime que vous en faites, c'est son plus grand éloge. Tout le monde cependant ne pense pas comme vous, quelqu'un que vous connaissez bien et qui a de l'esprit, me disait l'autre jour en parlant de lui, *c'est la grenouille*. Et en pensant en effet à sa taille, à son ton, à son air, je ne pus m'empêcher de rire.

Les conciles *gratis !* Le présent est magnifique et si chaque négociant vous en faisait un proportionné, certes, vous seriez le gentilhomme de France le mieux meublé. Je vous en félicite presque autant que de votre continuation...

24 janvier 1726. — Peste soit des affaires, peste soit des maux de dents, peste soit des mauvais chemins, peste soit du froid, peste soit de la glace, peste soit de la neige, peste soit des diminutions ! J'ai pesté, mon cher ami, contre toutes ces choses successivement, et je peste maintenant contre toutes à la fois. Elles m'ont empêché les unes après les autres de tenir la résolution que j'avais faite d'aller à Lyon après les Rois et le dernier obstacle, ce sont les diminutions d'espèces, me retient maintenant malgré moi. J'avais pourtant bien des affaires à Lyon ; la principale était de vous voir, de vous embrasser et de passer quelques jours avec vous ; et comme celle-là subsistera toujours et que, suivant la maxime *desideria dilata crescunt*, je m'échapperai de ce vilain pays, le plus tôt que je pourrai, *volabo et requiescam*. Or sus, ne vous fâchez pas, j'espère que de longtemps je ne vous enverrai de si gros paquets, mais puisque nous sommes encore dans le premier mois de l'année, celui-ci me tiendra lieu d'étrennes...

O prévôté des marchands ! O prévôté des marchands ! c'est pour l'énergie que je répète que tu m'es fatale ! Jadis, quand je faisais quelque badinage qui devait paraître devant les yeux de mon intendant, je consultais mon cher ami ; et, quand je ne lui avais pas déplu, j'étais sûr de ne déplaire à personne. Heureux conseils ! sages critiques ! prudents avis ! je n'ose plus recourir à vous, je croirais pécher contre le bonheur public ! ainsi parlait Horace. Cependant, la tentation de rimer me prend de temps en temps : quand elle m'a pris, j'ai la faiblesse d'y succomber, quand j'ai eu la faiblesse d'y succomber, j'ai la démangeaison d'envoyer

l'ouvrage et cette démangeaison ne cesse point que l'ouvrage ne soit parti. Hélas ! pour tout Aristarque je n'ai que la servante de Molière, ma femme et parfois Mme Noyel qui ne vaut pas mieux. Elles me disent que cela est joli, cela est naturel, cela est bon, cela plaira ; elles disent ce qu'elles pensent, j'ai du penchant à le croire, et peut-être, ailleurs, on se moque de moi. J'envoyai, au commencement de l'année, une bagatelle à M. Poulletier, sur laquelle il m'a envoyé une autre bagatelle sur les mêmes rimes. Passe pour cela, il a répondu, *bene est*. Mais, depuis peu, il a reçu de moi une plus longue bagatelle dont je ne sais pas encore le sort et, même encore en ce moment, je crains tout ce qu'il en peut dire : Je vous avoue ingénûment, cette crainte est un vrai martyre. Oh ! oh ! voilà quatre vers qui sont coulés de ma plume ! Quoique ce soit une faute considérable quand on écrit en prose, je ne prendrai pourtant pas la peine de les corriger. Je ne vous envoie pas ces badinages parce qu'ils n'en valent pas la peine ; mais, comme je n'ai rien de caché pour vous et que je vous découvre sans peine tout ce que je puis avoir de bon ou de mauvais, vous les pourrez voir à mon premier voyage. M. Poulletier n'aura pas manqué de les montrer à Mme de Curis, sans faire semblant de rien, mais un peu mieux que le Colin de la comédie, sachez d'elle, je vous prie, ce qu'il en pense...

19 février 1726. — M. de Vauban, mon cher ami, a prié M. Donguy de me prier de vous prier en faveur du sieur Chavany qui a un procès à la conservation. Faites donc en sorte, je vous prie, qu'en vous priant, prié par M. Donguy, prié par M. de Vauban, tant de prières ne deviennent pas inutiles. Rendez prompte, briève et bonne justice et vous ne ferez que ce que vous devez. *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 28 mars 1726.

Le prince de Portugal m'a fort occupé. Il est parti aujourd'hui avec toute sa suite. C'est, en vérité, un aimable prince, gracieux, poli et surtout fort homme de bien. Il communia le jour de Notre-Dame à Saint-Joseph, de la main de M. l'archevêque de Vienne, dont il entendit la messe. Le vicomte de Torrès, espagnol et l'un des gentilshommes qui l'accompagnaient dans son voyage, chargé de ce soin par l'empereur, est un homme studieux et très versé dans l'histoire ancienne et moderne. Il m'a parlé d'un grand prédicateur que les Espagnols ont eu et qui avait

été précepteur du roi Philippe IV. Il s'appelait Ortensio Palavicino. Il était fort opposé au ministre qui était le comte duc d'Olivarès et ne perdait point d'occasion de blâmer sa conduite dans les affaires. Un jour, le Roi étant à la chasse, aperçut de loin un cerf et demanda son arquebuse pour le tirer. Le ministre voulut en détourner le Roi et lui dit que le cerf était hors de portée. Le Roi ne laissa pas de tirer et tua le cerf. Alors Ortensio qui était présent, dit au Roi *Lo quo Sa Majestad obrara par sa dictamen todo lo accertara.*

B. — Villefranche, 31 mai 1726.

Il y a, mon cher ami, un temps infini que je ne vous ai écrit et je crois, par ma foi, que je vous dois deux ou trois réponses.

Je vous irai voir le plus tôt que je pourrai, mais ne pensez pas que le repas académique soit un motif bien pressant pour hâter mon voyage. Dès que j'ai eu le chagrin de manquer au mariage de Madame votre fille, l'assemblée publique n'a pas eu la force de m'attirer à Lyon, et vous jugez bien qu'un repas tel que celui que nous fîmes l'année passée en doit encore moins avoir. Les académiciens s'assemblèrent, mais le festin fut très peu académique et je ne fus guère content que d'une douzaine de malices que je dis à l'oreille de M. Brossette auprès de qui j'étais. Vous penserez à votre ordinaire que je suis trop difficile ; je ne sais pas si je le suis trop, mais je sais bien que je le suis un peu plus que M. Aubert qui fut charmé de cette *cohue érudite* et qui proposait de la recommencer souvent. Cependant, je fais réflexion que je dois beaucoup avoir perdu, car M. de Fleurieu n'aura pas manqué de faire encore quelque pièce de poésie pour honorer l'assemblée des muses avec Bacchus. Peut-être même aura-t-il choisi ce temps-là pour lire la description du voyage de Marseille.

En voilà assez pour le repas de l'assemblée publique. Avant que vous m'en fissiez l'éloge dans votre lettre, un de mes amis qui s'y est trouvé m'en avait fait la critique. Vous me permettrez de prendre le milieu, car je vous crois trop bon et l'autre trop malin.

Suivant ce qu'il me dit, le discours du P. Lombard fut sec, décharné, pesant, en un mot, tel à peu près qu'il me parut lorsqu'il le lut dans une assemblée particulière ; celui de M. du Péron fut prolixe et par là même ennuyeux. A l'égard de la réception de M. le duc de Retz, le public y remarqua quelque chose d'assez plaisant : c'est que tout parut d'abord

fait par hasard et cependant sa réponse fut préméditée, écrite et lue. Je vous rapporte simplement ce qu'on m'a dit ; tout cela est-il vrai ou faux ?

D. — Lyon, 4 juin 1726.

...On vous a fait la critique de l'assemblée publique ; je le crois, je l'aurais bien faite aussi. Et qu'y a-t-il en ce genre qui soit à couvert de toute critique ? Quand le bon l'emporte, il faut être content et louer. Le critique ne vous a rien dit du directeur ; il ne remarqua, sans doute, que ce qui pouvait donner prise à la censure. En vérité, M. de Regnauld parla très poliment et il aurait fallu être plus que difficile pour n'être pas content. Nous parlerons de tout cela quand nous serons ensemble.

B. — Villefranche, 3 juillet 1726.

...Il faut que je vous fasse rire sur le compte de M. Brossette. Il m'envoya ces jours passés la copie de la lettre qu'il écrivait à M. de la Monnaye pour lui proposer ses conjectures sur un endroit de Régnier, ou plutôt pour le prier de les approuver. Après avoir examiné attentivement le texte et ses notes, je n'ai nullement été de son avis et je lui ai fait une longue et ample réponse où j'explique Régnier tout naturellement et sans qu'il soit besoin de faire aucune transposition. Je rejette aussi un certain changement qu'il veut faire de *moins* en *mieux ;* bref, je critique presque toutes ses conjectures. Or, jugez du plaisir que peut faire une telle censure à un auteur amoureux de ses découvertes ! Mais, ce qui l'a le plus mis en colère (car il me l'a mandé depuis) c'est que sans nous être donné le mot, nous avons été, vous et moi de même avis et vous lui aviez déjà dit toutes les raisons que je lui ai écrites. Il en appelle maintenant à M. de la Monnaye ; mais, je lui mande que je gage que M. de la Monnaye le condamnera et j'ajoute que, quand il ne le ferait pas, je ne changerais jamais de sentiment. Certes, je suis bien fort, quand j'ai un second tel que vous ; je résisterais à tout l'univers et je dirais volontiers comme le savetier qui travaillait au coin de la maison de M. Colbert, *M. Colbert et moi nous gouvernons toute la France.....*

D. — Lyon, 4 juillet 1726.

Le sieur Gillet, caladois devenu manceau ne m'a rendu votre lettre que ce matin. Je reçus dès hier celle dont la date est postérieure. Il attend actuellement cette réponse dans mon vestibule et il s'impatiente,

car il se fait tard. Je suis accablé de soins et d'affaires et vous me refusez la consolation de vous voir. Je ne puis croire que ce délai soit forcé ; si vous vouliez, vous surmonteriez les obstacles....

Je suis fort aise aussi bien que vous que nous nous soyons trouvé de même avis sur les conjectures de M. Brossette sans avoir conféré ensemble..... χαῖρε ω φίλτατε. *Nil mihi rescribas, attamen ipse veni.*

7 juillet. — *Le sieur Gillet, caladois devenu manceau.* Savez-vous bien, Monsieur le lyonnais, que voilà un trait de satire en deux mots plus malin que celui qui est renfermé dans ce vers de Virgile *qui Bavium non odit, amet tua carmina Mœvi.* Vous êtes plus méchant que moi, ne vous en déplaise, et c'est beaucoup dire. Cependant, pensez ce qu'il vous plaira du manceau, mais respectez le caladois puisque vous tirez votre origine de la Calade. C'est, sans doute, à cette origine que vous devez ces traits de malice qui s'échappent de temps en temps au travers de la bonté lyonnaise. Le sieur Gillet n'est pas le seul de vos parents et des miens qui soit allé apprendre au Mans le métier de témoigner ; il y a encore un frère. Mais, outre ces deux noms, nous y avons des parents plus proches et qui portent mon nom : le grand-vicaire actuellement de l'évêque du Mans s'appelle Bottu et, comme celui-ci est un homme de conséquence, je prétends entretenir commerce avec lui. Nous nous connaissons, car nous nous sommes vus en bon lieu ; devinez où ? Au séminaire de Saint-Sulpice. Je lui écrirai par le sieur Gillet qui doit partir dans deux ou trois jours. Voulez-vous que je lui fasse vos compliments ? Vous ne vous en souciez guère ; eh bien, je ne lui parlerai pas de vous. Il ne serait pourtant pas fâché, j'en suis sûr, d'avoir des compliments d'un cousin prévôt des marchands de la ville de Lyon. Vous voulez donc bien que je les fasse ? Allons, soit fait ; je lui manderai que vous m'en avez chargé. Sera-ce mentir ?

D. — Lyon, 1er août 1726.

Je fus hier à l'Académie ; on y lut la préface qui doit paraître à la tête de nos règlements, elle est de la façon de M. Brossette. Il fut arrêté qu'on en distribuerait des copies à chaque académicien pour faire ses observations, corrections, additions, etc... que trois ou quatre commissaires seraient ensuite nommés pour revoir le tout avec l'auteur et y mettre la dernière main, mais sous le bon plaisir néanmoins de la compagnie assemblée qui décidera en dernier ressort.

D. — Lyon, 3 février 1727.

Vous avez bien fait, mon cher ami, d'écrire à M. l'intendant une lettre aussi gentille. Je ne sais si elle produira quelque effet, rien ne serait plus juste. Mais, vous connaissez M. Poulletier, homme aimable, galant homme, estimant les honnêtes gens ; il ne sait pas demander. Je lui rendis hier votre lettre et comme il y avait du monde dans son cabinet, je le priai en riant de la lire *a parte*, ce qu'il fit. Il me dit après l'avoir lue que cela serait raisonnable et fort juste, mais que malheureusement il n'y avait point de fonds destinés à cette dépense. Je lui répondis que s'il ne s'agissait que de la cire et du papier, j'avais un remède, et que c'était de vous laisser prendre dans son bureau tout ce qui vous serait nécessaire. Il se mit à rire et nous parlâmes d'autre chose.....

B. — Villefranche, 6 février 1727.

Il se mit à rire et nous parlâmes d'autre chose. Certes, me voilà bien avancé. *Oleum et operam perdidi.* Mais, non, je n'ai rien perdu puisque vous avez trouvé ma lettre gentille et qu'elle vous a amusé un moment. *Où diable mon esprit prend-il ces gentillesses ?* Je croyais que vous mettriez mes vers au feu après les avoir lus et, tout au contraire, vous les avez trouvés dignes d'être présentés. A la bonne heure, qu'ils produisent quelque effet, ou non, il faut qu'ils soient bons puisque vous les avez trouvés tels et je dois m'estimer un peu plus que je ne faisais. Cependant, j'ai laissé l'alternative à M. Poulletier ou de me répondre, ou de m'accorder ce que je lui demandais. Je crois l'un plus difficile que l'autre ; par le tempérament que vous proposiez, rien n'est plus aisé que le second. Pour le premier, je ne sais si quarante ou cinquante vers sur deux rimes semblables se remplissent sans peine, mais je n'ai pas envie d'en faire l'épreuve. Quoi qu'il en soit, si M. Poulletier ne fait ni l'un ni l'autre, je ferai un beau bruit. Paix, paix, laissons passer le temps nécessaire pour acquérir ma bourgeoisie ; et puis, si on veut me garder, nous pourrons voir à quelles conditions.....

22 février 1727. — ..... J'ai trouvé dans la réponse de M. Poulletier quelques endroits dont je me piquerais, si je voulais, mais il faut tout prendre en badinant. Ou je lui répliquerai bien, ou je ne dirai pas mot. L'académie de Villefranche fait quelques mouvements pour se réveiller :

si cela arrive, comme je l'espère, j'y aurai un peu plus d'autorité que dans celle de Lyon et par conséquent, je tâcherai d'y maintenir plus de ferveur....

19 mars. — Je vous envoie, mon cher ami, la réplique que j'adresse à M. Poulletier en réponse à ses vers. Il y a déjà dix ou douze jours qu'elle traîne sur son bureau. Vous en ferez tel usage qu'il vous plaira, rendez-la, brûlez-la, faites-en un emploi encore plus profane, je consens à tout ; mandez-moi pourtant ce que vous en pensez et quelle aura été sa destinée. Il faut que je compte bien sur votre amitié, pour vous faire part de pareilles productions que certainement je ne lirais pas à l'académie de Lyon, ni même à celle de Villefranche.

Ne vous imaginez pas, s'il vous plaît, que ce *même* soit mis là pour nous avilir. Nous n'avons ni des Dugas, ni des Colonia, ni des Follard, ni des Cheinet, etc. Cet etc. est mis afin que personne ne se plaigne de n'être pas nommé) mais enfin tout faibles que nous sommes, nous pourrons parvenir. Je trouve que l'ordre que nous tenons dans nos conférences vaut mieux que celui que l'on tient à Lyon. Nous nous assemblons tous les quinze jours ; à la fin de chaque séance, celui qui doit parler dans la prochaine propose le sujet de son discours. Chacun se prépare à dire quelque chose sur la même matière, qui plus, qui moins, qui bien, qui mal ; le premier discours est d'une juste longueur, les autres sont très courts. Ainsi nous passons agréablement deux heures ou deux heures et demie.

14 mai 1727. — Puisque M. Cheinet a lu à l'académie sa dissertation intitulée *Cicéron poète*, je puis maintenant vous dire ce qu'il m'avait confié sous le secret, avec défense d'en parler à personne : il m'avait dit son sujet, exposé son plan et rapporté une partie de ses preuves. J'approuvai son dessein parce qu'il tenait du paradoxe et que, par là même, il se ferait écouter. Ses raisons me parurent plausibles et vraisemblables; mais, en me faisant douter, elles ne me convainquirent pas. Je serai ravi de voir sa dissertation et je vous prie de lui dire, en le saluant très particulièrement de ma part, que je le somme de me l'envoyer incessamment. Il peut vous la remettre et vous aurez la bonté de me l'adresser par le canal de l'intendance. Je ne sais si, parmi toutes les objections que M. Cheinet a dû se former et auxquelles il a dû répondre, il a rapporté un passage bien formel de l'ancien Sénèque je veux dire du père

du philosophe) et qui se trouve dans la préface du troisième tome de ses abrégés : *Ciceronem eloquentia sua in carminibus destituit.* Il y aurait bien des réflexions à faire sur ces six petits mots contre le sentiment de M. Cheinet ; mais, je lui laisse le soin de les faire et d'y répondre. Pourquoi m'avez-vous dit si laconiquement : *Cheinet vous enverra une dissertation*, sans me dire, je l'ai trouvée bonne ou mauvaise, l'académie l'a approuvée ou désapprouvée ? Ce silence ne me paraît pas de bon augure et il ressemble à la réponse que fit l'autre jour une personne à qui on demandait son sentiment sur un autre, *Monsieur, dit-il, j'ai promis à Dieu que je ne dirais jamais du mal de personne.....*

D. — Lyon, mai 1727.

Je fus très content de la dissertation de M. Cheinet et je dis hautement que j'étais de son avis en partie. Cicéron était bon poète de son temps. Virgile n'avait pas encore paru. Quand Sénèque et quelques autres ont rabaissé sa poésie, ils le comparaient sans doute à ce modèle inimitable. Avant Racine et Despréaux, qu'était-ce que la versification française ? Ce n'est pas principalement par cet endroit que nous admirons Corneille.....

27 juin 1727. — ..... N'avez-vous point ouï dire que je suis capitaine et même colonel et que j'ai monté ma première garde avec éclat.

B. — Villefranche, 29 juin 1727.

C'est vous qui m'apprenez votre nouvelle dignité de colonel. *Cela est beau, oui.* Commandant Dugas, un habit galonné, l'épée au côté, le plumet sur la tête, la canne à la main ; avancez, reculez, tournez à droite, tournez à gauche, préparez-vous, tirez. Par ma foi, je voudrais bien avoir vu tout cela. Je crois que si vous m'aviez averti la veille, j'aurais été le matin à Lyon, eussé-je dû revenir toute la nuit. Cela n'est pas bien et vous ne m'avertissez qu'après coup.

B. — Saint-Fonds, 5 octobre 1727.

M. Brossette vint hier dîner avec moi et nous passâmes ensemble une partie de la journée. Il ne m'apprit rien de particulier que l'impression des règlements académiques avec ce titre : *Lettres patentes pour l'établissement d'une académie à Lyon, lettres patentes du Roi.* Voilà ce qu'on

peut appeler le chef-d'œuvre d'un directeur *qui repuerascit*. Je dis à M. Brossette que je ne connaissais personne à l'académie de Villefranche, capable d'une pareille sottise ; mais, je lui conseillais fort de ramasser tous les exemplaires de cette impression et de les sacrifier à Vulcain :

« Si souvent d'un seul mot le son dur et bizarre
« Rend un poème entier ou burlesque ou barbare. »

Que dirait-on de l'académie de la seconde ville du royaume qui fait paraître ses règlements avec un pareil titre ? Je crains déjà qu'il n'en soit transpiré quelque chose jusqu'aux distributeurs des brevets de la calotte. Je consens que vous lisiez cet article à M. Aubert.

8 octobre 1727. — Le bruit est public ici que vous êtes continué et tout le monde m'en assure. Pour moi, qui suis persuadé que M. le Maréchal garde sa méthode ordinaire ; je crois qu'on ne le dit que parce qu'on le souhaite et qu'au fond, personne n'en sait rien.

Il me tarde d'être à vendredi et d'apprendre cette bonne nouvelle en vous embrassant. Si elle n'est pas telle, nous adorerons la Providence qui ne fait rien que pour le mieux et la manière noble et chrétienne dont nous soutiendrons notre disgrâce fera honte à ceux qui en auront été les auteurs.

B. — Villefranche, 3 février 1728.

..... Quelle gloire pour vous, mon cher ami, les honneurs vous viennent en dormant. L'académie de Villefranche vous a choisi, vous a reçu, vous a admis *inter optimos optimorum*. N'en badinons plus, la voilà au pays des académies les plus célèbres. La Fortune *naguère le tenait au plus bas de sa roue* et tout d'un coup elle le place au plus haut. Encore trois ou quatre semblables à vous si quelqu'un le peut être, et je dirai sérieusement aux railleurs ce que je ne leur ai dit qu'en badinant, *il est plus aisé de s'en moquer que d'en être.*

Je n'aurais jamais osé vous proposer, si, lorsque je vous témoignai à Lyon que M. Cheinet s'offrait pour être des nôtres, vous ne m'aviez témoigné que vous n'en seriez pas fâché aussi. Ce nouvel état ne vous engage à aucune nouvelle occupation : ce que vous ferez et même ce que vous avez déjà fait pour l'académie de Lyon servira pour celle de Villefranche. Je serai même votre lecteur et vous savez bien que *je ne gâterai*

pas vos litanies. Ecrivez-moi seulement une longue et belle lettre, *currente calamo* ou plutôt *currente lingua*, car la main de votre secrétaire est bonne pour cela, où vous me parliez sans mépris de la place qu'on vous a donnée, afin que je la puisse lire à notre prochaine assemblée, et cette lettre vous tiendra lieu de compliment d'installation. Marquez-y combien vous vous plaignez de *votre grandeur qui vous attache au rivage*, que sans la prévôté des marchands vous feriez un voyage exprès pour venir prendre séance et que vous y paraîtrez quelquefois quand vous serez rendu à vous-même..... Maintenant que vous, Cheinet et moi nous sommes *funiculus triplex* dans cette académie, je défie celle de Lyon d'oser en badiner.....

D. — Lyon, 17 février 1728.

Vous m'avez donc fait l'honneur de m'associer à votre académie. Je le reçois avec reconnaissance, mais pour la lettre qui doit être montrée, donnez-moi du temps. Je consens que vous lisiez mon discours *sur la conscience ou sur la grandeur d'âme*. Vous ferez valoir mes bagatelles...

B. — Villefranche, 22 février 1728.

Ce n'est pas ma faute, mon cher ami, si je ne vous écris pas aussi souvent que je le souhaiterais ; mais, en vérité, je n'en ai pas le loisir. Il y a près de trois semaines que toutes mes matinées sont employées à faire des rôles de tailles, occupation qui donne certainement plus d'ennui que tous les consulats, toutes les conservations, toutes les audiences particulières. Il faut bien sommeiller un moment après le dîner, donner ensuite quelques leçons à mes enfants : avec l'un lire Homère, avec l'autre étudier les principes de la grammaire, avec un troisième épeler le français et enfin avec un quatrième ajouter *b, a, ba*. Quand les cinq heures et demie du soir sont arrivées, je suis bien aise de me reposer et de faire un quadrille ou un reversis ; la collation suit, je vais me coucher un moment après, et ainsi à recommencer le lendemain, dès les cinq heures du matin. Voilà des journées bien remplies en apparence, Dieu veuille qu'elles ne soient pas perdues pour l'éternité...

Le maigre ni le jeûne ne m'incommodent en aucune manière, ainsi soit de vous. Pour Mme du Gas, elle me paraît bien hardie. Si j'avais sur elle l'autorité maritale, je la mortifierais bien, car elle ne ferait point

maigre. Bon ! l'autorit maritale ! je n'en sais pas user sur ma femme et j'en voudrais gouverner une autre ! Dieu veuille que l'un et l'autre se trouvent bien de toutes leurs dévotes indiscrétions...

B. — 7 mars 1728.

Votre petite lettre du 27 février, mon cher ami, ne m'a été rendue que ce matin. En devineriez-vous la raison? C'est que, par je ne sais quelle fantaisie de courir, elle a été faire le voyage de Paris et en est revenue sans qu'il lui ait coûté un sol. Vous êtes une impertinente, lui ont dit apparemment les commis de la poste en voyant le contre-seing de M. l'Intendant ; retournez vite d'où vous venez, de peur qu'on ne nous taxe de négligence et que votre équipée ne retombe sur nous. Je vous avoue que j'apprends tous les jours, qu'il faut longtemps suspendre son jugement avant que de se déterminer. Il y a huit jours que je suis tenté à chaque instant de murmurer contre vous et bien m'en prend de n'avoir pas succombé à la tentation. Comment, pensais-je, ne me fait-il pas part de ce qui pouvait lui arriver de plus favorable dans les circonstances présentes ? (1) comment ne m'apprend-il point s'il a fait remettre mon billet au P. Follard? Comment?... tous ces *comment* sont des sots et vous n'aviez pas tort, puisque c'est le diable qui a emporté le postillon et lui a fait faire 200 lieues pour 5 seulement qu'il avait à faire.

B. — Villefranche, 27 juin 1728.

La cause de M. de Messimieux fut plaidée lundi et mardi dernier. Me Girard fit bien, mais je crois, avec vanité que j'aurais mieux fait. Me de M... et Me S... plaidèrent, celui-ci comme un âne et le premier comme un bœuf. Pendant que celui-ci plaidait, quelqu'un me dit à l'oreille que c'était le pauvre Escoffier (partie adverse de M. de Messimieux), qui avait fait sa cause. Je lui répondis non c'est M. de Messimieux. Sur ce mot et sur un autre qui me vint en pensée, je fis deux épigrammes que je ne montrerai à personne. Ce n'est pas la première fois que j'ai fait des vers au palais ; c'était bien pis quand j'en faisais en jugeant. On a prononcé un délibéré qui doit être décidé demain ; j'espère et je crois que nous gagnerons. Si l'on juge autrement, on jugera mal et, avec la permission

(1) Le commandement de la ville avait été rendu au Prévôt des marchands par la démission de M. l'Archevêque.

de Mme du Gas, j'enverrai tous les juges au diable..... Mme de Messimieux se divertit ici à merveille et ne paraît pas soupirer pour Lyon. N'a-t-elle pas raison? elle n'a ni ménage ni enfants, elle gagne presque tous les jours de l'argent au reversis et presque tous les jours elle soupe en compagnie, car je ne suis plus que son pis-aller. Elle vient chez moi quand elle veut faire pénitence et c'est ordinairement le samedi soir. Je crains bien que dans son procès, elle ne se batte pour les écailles de l'huitre. La succession est un chaos qui se débrouillera bien difficilement, rien ne paraissait si brillant au commencement, rien ne paraît maintenant si mince. C'est une masse de glace qui se fondra peu à peu et il n'y restera rien.

4 août 1729. — Je n'ai pas voulu vous parler à Lyon d'une folie l'acquisition des *Acta eruditiorum* de Leipsik que j'y ai faite et je ne vous la dirai pas même encore aujourd'hui. Il faut auparavant avoir de l'argent pour la payer.

D. — Lyon, août 1729.

Quand on aime les livres comme moi, on ne traite pas de folie la dépense qu'on fait pour satisfaire son goût et rendre complet un certain genre de littérature. Vous voyez que je sais de quoi il s'agit: M. de Tournes me le dit sans que je le demandasse et j'eus la discrétion de ne vous en pas parler...

B. — Villefranche 10 août 1729.

Je ne me fierai plus à ce *parpaillot*. En voilà un que je croyais honnête homme; il ne l'est plus dans mon esprit dès qu'il ne sait pas garder un secret. Je voulais vous apprendre moi-même ma folie, mais crainte de rougir en la disant, je voulais vous l'apprendre de loin. Il m'avait promis honnêtement de ne vous en pas parler et justement l'unique fois que vous allez chez lui pendant que je suis à Lyon, le pot aux roses est découvert! Fi! au diable, Calvin et toute sa séquelle.

Admirez ma mortification, je n'ai pas encore défait les caisses et le ballot que j'ai fait venir en cette ville. Il est vrai que j'ai voulu auparavant ranger mon cabinet et comme je m'arrange lentement, je n'aurai pas encore fini de deux ou trois jours. Je n'ai plus de place dans mon cabinet, ni dans mes armoires; j'en ai commandé de nouvelles et j'espère

qu'elles seront faites avant les vôtres. Si nos enfants aiment les livres comme nous, quelle bibliothèque n'auront-ils pas un jour ! mais rarement la bibliomanie passe à la troisième génération.

D. — Lyon, 8 septembre 1729.

Vous avez déjà su, mon cher ami, par la voix publique la naissance du Dauphin. Je vous écris ce mot pour vous confirmer que Mme du Four, sœur de M. Gonnet est première nourrice ; nous venons d'en recevoir la confirmation par une lettre de son mari et par une autre de M. Lambert. Voilà un grand sujet de joie pour toute la France. Mais je me réjouis en particulier du fruit de mes soins en faveur de la nourrice, car nous y avons bien contribué pour les trois quarts, entre autres en dissipant des calomnies que la jalousie avait inventées. Une lettre que j'ai écrite fut lue par la Reine et décida.

Décembre 1729. — Ma prévôté des marchands est finie, mon cher ami, le brevet de M. Perrichon me fut remis hier à 4 heures après-midi. Je reçus cette nouvelle tranquillement, j'y étais préparé dès le matin par un avis secret qui me fut donné par un de mes amis. Je vous avoue que j'en fus ému pendant quelques minutes, — mais mon sacrifice fut bientôt fait et je le réitère de bon cœur. M. le Maréchal m'écrit qu'il souhaite que je sois content d'avoir été six ans prévôt des marchands et de m'être acquitté si dignement de cette charge ; il me prie d'entrer dans ses raisons qui sont qu'à 86 ans on n'a plus le temps d'attendre pour faire du bien à ceux qu'on affectionne et qui le méritent. Mes amis sont plus fâchés que moi. Si vous voulez me consoler entièrement, venez me voir dans ces fêtes de Noël ; vous me devez cette marque d'amitié. Ma femme est maintenant tranquille : elle sentit vivement le premier coup. Nous voyons tous les jours votre chère épouse qui se porte bien. χαῖρε ὦ φίλτατε.

B. — Villefranche, 17 décembre 1729.

Je vous aime trop, mon cher ami, pour vous plaindre dans l'injustice qu'on vous a faite. Vous me marquez que vos amis sont plus fâchés que vous ; et moi, je suis persuadé que le public est encore plus fâché que vos véritables amis. C'est lui qui perd réellement et qui aura peut-être bien des occasions dans la suite pour sentir plus vivement sa perte. Mais,

par rapport à vous, quoique la place d'où vous sortez soit illustre, brillante et même avantageuse, je trouve que toute compensation faite, vous gagnez au change. Combien de fois vous ai-je vu soupirer après les douceurs d'une vie tranquille et privée ! Combien de fois vous ai-je vu plaindre d'être toujours, pour ainsi dire, hors de vous-même ! et de n'avoir presque pas un moment pour donner aux réflexions, à la lecture, à vos amis ! Combien de fois vous ai-je vu accablé du tumulte embarrassant qu'entraînent après eux le commandement, le consulat, la conservation. Vos chaînes sont rompues, vous êtes libre désormais ; et loin d'éprouver ce vide affreux et pénible où votre situation présente réduirait une infinité de gens, vous allez jouir d'un repos plein et par conséquent heureux. Vous n'avez jusqu'ici vécu que pour les autres, vous vivrez enfin pour vous-même et pour un petit nombre de personnes que vous devez regarder comme d'autres vous-même. On vous fait tort, j'en conviens, de ne pas donner à votre carrière la même étendue qu'avait eue celle de vos prédécesseurs ; mais que ce tort est bien récompensé par les ressources que vous trouvez en vous-même et par l'estime universelle que vous avez acquise.

Je vous irai voir le plus tôt que je pourrai, mais ce ne sera pas pour vous consoler, je suis sûr que vous n'en aurez nul besoin ; si je pouvais penser le contraire, je partirais tout à l'heure. Mille respects et mille tendres amitiés à votre chère épouse. Je suis sûr que, du caractère dont elle est, elle a été, dans le moment, plus sensible que vous ; mais il ne lui a pas fallu un quart d'heure pour rappeler tous les principes de la philosophie chrétienne dont elle est uniquement animée, et je ne doute pas qu'elle n'ait remercié Dieu de l'espèce de mortification qu'il vous envoie et qui se tournera infailliblement à votre bonheur commun. *Vale et me ama.*

B. — Villefranche, 19 décembre 1729.

..... Je suis mieux informé que je ne l'étais lorsque je vous fis réponse samedi dernier. Je vous mandais que sûrement, hors un petit nombre de jaloux, toute la ville était affligée du tort qu'on vous avait fait. Je me trompais et j'ai appris depuis que comme chacun a ses partisans, la joie et le chagrin étaient aussi partagés. Vous avez pour vous une grande partie des citoyens ; mais l'autre en a pour le moins la moitié.

Ambulaiarum collegia, pharmacopolæ,
Mendici, mimæ, balatrones, hoc genus omne.

En bon français, tout ce qui s'appelle chez vous, opéra, bois, lieux de débauche, libertins (et tout cela ne fait-il pas plus de la moitié d'une grande ville) sont très contents de ne plus vous voir à la tête des affaires. De bonne foi, mon cher ami, est-il quelque chose qui puisse vous être plus glorieux ? *Vale et me ama.*

FIN DU TOME PREMIER

ACHEVÉ D'IMPRIMER
PAR MATHIEU PAQUET, LYON
LE 19 AVRIL 1900

185
3752 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

CE

a39003 002180916b

CE PQ 0273
.S3 1900 V001
C00 SAINT-FONDS, CORRESPOND
ACC# 1442215